TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9233 — 38 PAGES — SAMEDI 21 SEPTEMBRE 1974

En Espagne

Le gouvernement Navarro se heurte aux manœuvres des « ultras »

LIRE PAGE 4

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 9 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 16 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 9 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,80 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 22

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD DÉFINITIF DE BONN

Les Neuf ont décidé de limiter à 5 % l'augmentation des prix agricoles

Les organisations paysannes expriment leur mécontentement

Les prix agricoles européens seront augmentés de 5 % à compter du 1er octobre. C'est ce que les neuf ministres de l'agriculture, réunis à Bruxelles depuis mardi après-midi, ont décidé vendredi 20 septembre, à 5 h. 30 du matin, après un débat extrêmement difficile. La France, qui réclamait, en accord avec les organisations paysannes, une hausse de 8 % et espérait obtenir 6 % au moins, s'est heurtée à l'opposition inflexible de Bonn appuyé — à la grande déception de Paris — par la délégation néerlandaise et la commission européenne. M. Ertl (Allemagne fédérale) n'a d'ailleurs donné son accord au compromis que sous la réserve de l'approbation définitive de son gouvernement.

Les organisations paysannes françaises ont aussitôt fait connaître leur déception et leur mécontentement. Elles laissent déjà prévoir une reprise des manifestations mais réservent cependant leurs mots d'ordre jusqu'au 26 septembre, jour de la « conférence annuelle » qui réunit traditionnellement, une fois par an, à l'hôtel Matignon, pour un examen de la situation, le premier ministre et les responsables agricoles. Rappelant l'engagement pris par M. Giscard d'Estaing de ne pas laisser baisser en 1974 le revenu des agriculteurs, les dirigeants paysans présenteront à M. Chirac un cahier de revendications portant sur un aménagement de la fiscalité et du crédit.

Reçu jeudi soir par M. Giscard d'Estaing, M. Jean Monnet, président du Comité d'action pour les Etats-Unis d'Europe, a déclaré que le président de la République « croit à l'Europe et veut la faire ».

Déception et colère. Telles sont les deux premières réactions enregistrées dans les états-majors paysans après le conseil des ministres de l'agriculture des Neuf. 5 % d'augmentation des prix : ils réclamaient au moins 8 %. Et encore, les leaders avaient fait savoir qu'ils demanderaient une « rallonge nationale » lors de la dernière phase de la conférence annuelle prévue pour le jeudi 26 septembre à l'Hôtel Matignon.

Cette journée risque d'être rude pour M. Chirac. *Conformément* aux engagements pris lors de la campagne présidentielle par le chef de l'Etat et renouvelés depuis lors, le premier ministre devra s'efforcer de trouver les milliards — 3 ou 4 — qui manquent pour maintenir le pouvoir d'achat des paysans à son niveau de 1973. En dépit des mesures nationales approuvées au mois de juin et des dernières décisions communautaires, la dépréciation de ce pouvoir d'achat demeure du même ordre que celle de la monnaie : soit 15 % environ.

Les organisations professionnelles qui seront reçues à l'Hôtel Matignon ont déjà préparé un dossier de « revendications urgentes ». Il est épais :

● MESURES FISCALES. — Les professionnels demandent l'application du taux zéro sur la T.V.A. supportée par les aliments du bétail et les engrais, ce qui représenterait, au total, pour eux une économie de 450 millions de francs pour le dernier trimestre. Ils réclament, en outre, une accélération du remboursement de crédit d'impôt constitué jusqu'au 31 décembre 1971 avant l'assujettissement des agriculteurs à la T.V.A. Le reliquat à rembourser s'élève à 450 millions de francs. Cette somme serait augmentée de quelque 300 millions de francs si les taux de remboursement forfaitaire de la T.V.A. étaient augmentés d'un point. Le gouvernement *pourra difficilement refuser* de céder sur l'une ou l'autre de ces revendications, alors que les agriculteurs allemands viennent d'obtenir l'augmentation d'un point du taux de remboursement forfaitaire de la taxe. En outre, ces mesures ne seraient pas contraires à la réglementation communautaire. Elles impliqueraient toutefois une modification dans le projet de budget.

● FACILITE DE CREDITS. — Les organisations paysannes demandent d'autre part certaines facilités de financement à court terme, ce qui implique un assouplissement du régime des réserves obligatoires pour le Crédit agricole. Une trentaine de caisses régionales seraient plus particulièrement *concernées* par cette mesure. Enfin, les exploitants en difficulté voudraient se voir consentir des délais de remboursement des annuités de prêts *contractés* auprès du Crédit agricole.

Cet ensemble est le plus délicat, car il conduirait à ouvrir une brèche dans la politique de *contrôle du crédit et à créer un* précédent en faveur de la « banque de la ruralité ».

On voit mal cependant comment M. Chirac et M. Bonnet, *malgré de possibles réticences de* M. Fourcade, pourraient écarter toutes les propositions qui leur sont faites, d'autant qu'une nouvelle flambée de colère risque de s'allumer dans les campagnes. A n'en pas douter, en effet, l'ensemble des organisations paysannes dissidentes de la F.N.S.E.A. — qui le plus souvent ont été à l'origine des troubles de ces derniers mois — vont descendre la rue : elles auront la partie belle, puisque le gouvernement n'a obtenu à Bruxelles que 5 %, alors que les 8 % réclamés étaient déjà le fruit d'un compromis.

ALAIN GIRAUDO.

(Lire nos informations page 2.)

Les charmes fanés de l'« Europe verte »

L'histoire de l'« Europe verte » s'est forgée à coups de compromis, réalisés aux petites heures de l'aurore. Cette fois encore le scénario a été respecté : à la tension extrême des négociations a succédé le soulagement né d'une transaction ; le Marché commun agricole, une fois de plus, a survécu à un marathon de quelque trente heures.

Toutefois, si les Neuf se sont séparés, après une nouvelle nuit blanche, sur un accord, celui-ci n'est pas encore définitivement acquis. M. Ertl a en effet pris sur lui d'accepter une augmentation des prix européens de 5 %, mais son gouvernement doit encore entériner cette décision. Or le chancelier avait donné pour instruction formelle à son ministre de l'agriculture de ne pas aller au-delà de 4 %.

Jusqu'à présent, la politique agricole commune avait résisté aux plus mauvais traitements : la « chaise vide », les désordres monétaires, l'absence de politique économique ou régionale commune... La nécessité de préserver cet « acquis communautaire » semblait le souci de tous les Etats membres. En est-il toujours ainsi ?

La question se pose, car, pour une fois, ce n'était pas réellement le principe de l'augmentation des prix agricoles qui était en cause. *Lorsqu'on a proposé à M. Ertl* d'« effacer » les effets de la hausse en réévaluant le « mark vert », il a catégoriquement écarté l'idée d'un relèvement des prix allemands inférieurs à ceux des prix communs. En fait, le malaise est plus grave : l'« Europe verte » semble avoir perdu ses charmes.

L'Allemagne ne veut pas être le trésorier de la politique agricole commune ; la France est accusée de tourner les principes fondamentaux du Marché commun agricole... Pourtant, à l'exception de la Grande-Bretagne travailliste, personne n'a encore formulé clairement ses intentions. Le chancelier allemand a lancé l'idée d'une nouvelle conférence de Stresa sur l'organisation de l'« Europe verte », sans en dire plus. La France reste sur ses positions ; il n'est pas question de toucher aux principes, mais M. Chirac a déclaré devant la presse anglo-américaine qu'on pouvait en discuter. De son côté, M. Giscard d'Estaing a chargé l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture de dresser le bilan des avantages et des inconvénients du Marché commun agricole.

Cette différence d'approche conduira-t-elle les Neuf à changer de monture ? Le moment serait bien mal choisi : le monde est au milieu du gué en matière alimentaire. La récente affaire du sucre vient de le prouver : la C.E.E. assure un « havre de paix » aux consommateurs, alors que les prix mondiaux des principales denrées flambent et que la pénurie est à l'ordre du jour. Si l'heure n'est pas encore au changement, les Neuf en sont cependant à la révision.

Reste à savoir si les meilleures conditions pour une opération sans douleur sont remplies. L'expérience récente vient de montrer que la formule des dîners imaginée par *M. Giscard d'Estaing* n'était pas au point. En outre, l'attitude du gouvernement français dans l'affaire des otages de La Haye semble lui valoir quelques ressentiments de la part des Néerlandais. Enfin, les échéances électorales ne facilitent pas la réflexion sereine.

Ces considérations de politique internationale ont un autre inconvénient : elles retardent des solutions attendues par les agriculteurs dans les neuf pays. Or les paysans sont les premiers intéressés à la politique agricole commune. Si celle-ci n'est pas à même d'atténuer rapidement leurs difficultés, il est vraisemblable qu'ils feront pression sur leurs gouvernements pour obtenir des compensations nationales. Ne serait-ce pas signer l'arrêt de mort de l'« Europe verte » ?

DU TIGRÉ A L'ÉRYTHRÉE

Une grave menace de séparatisme pèse sur le nord de l'Éthiopie

Les militaires éthiopiens continuent de durcir leur attitude à l'égard des étudiants. Ils ont fait diffuser, jeudi 19 septembre, une mise en garde à ceux qui s'opposent à la junte et ont malmené puis appréhendé plusieurs jeunes gens qui manifestaient devant le quartier général de la 4e division. Depuis la destitution de l'empereur, c'est la première fois que l'armée intervient aussi brutalement contre les contestataires.

En revanche, les rapports entre l'armée et les syndicats paraissent s'être détendus, après que représentants du conseil militaire et responsables syndicaux eurent eu jeudi un long entretien dans la capitale éthiopienne.

Cependant, de graves menaces séparatistes pèseraient dans les provinces de l'Erythrée et du Tigré, selon notre envoyé spécial à Addis-Abeba.

De notre envoyé spécial J.-C. GUILLEBAUD

Addis-Abeba. — « *Regardez la carte*, nous disait un militaire. *Vous comprendrez vite que l'enjeu de la partie qui se joue ici depuis une semaine est plus important qu'une simple question de régime politique.* » Plusieurs témoignages paraissent le confirmer : si les militaires au pouvoir en Ethiopie se raidissent aujourd'hui face à la contestation étudiante et syndicale, c'est qu'ils ont leurs raisons. Leur hantise, plutôt. Celle d'un séparatisme des provinces du Nord appuyé par « *une puissance étrangère* ». A Addis-Abeba c'est l'expression le plus communément employée pour désigner les Etats-Unis... De fait, *jamais depuis 1936* l'Ethiopie ne s'est trouvée dans une position aussi vulnérable. Ne parle-t-on pas à mots couverts des « *risques d'un nouveau Biafra* » ?

« *Personne ne conteste aujourd'hui*, commente un Ethiopien, *que l'Amérique avait joué « la carte Makonnen » en mars dernier, et perdu. De la même façon, il n'est pas impossible que les Américains s'efforcent, cette fois, de manipuler les dissidents du Tigré et des Manakils pour se prémunir contre un éventuel glissement à gauche de l'Ethiopie.* »

Obsession classique ? Opinions sans fondements sérieux ? Il ne semble pas. Personne ne prend à la légère maintenant la « *rébellion* » plus ou moins ouverte du chef des Danakils, le sultan Ali Mirah, et celle du gouverneur du Tigré, le ras Mengesha Seyoum, appuyée, semble-t-il, sur la fraction chrétienne du front érythréen : le P.L.F. (People Liberation Front). Or une sécession de l'Erythrée et du Tigré, allant de pair avec une sorte de « *guérilla* » Danakil, priverait l'Ethiopie de *tout* accès à la mer, renvoyant le royaume à son isolement haut perché.

La dissidence d'Ali Mirah

Addis-Abeba, on en est certain maintenant, a surveillé de très près cette semaine la « *dissidence* » du chef Ali Mirah, suzerain tout-puissant des tribus Afars (*le Monde* du 20 septembre). « *Il lui aurait suffi de quelques soldats pour couper le cordon ombilical routier qui relie la capitale éthiopienne au port d'Assab* », explique-t-on ici. Or Ali Mirah avait fait, voici quelques semaines, un voyage de quarante-cinq jours aux Etats-Unis, sur invitation de Washington. Pour la capitale, c'est plus qu'un hasard.

Devant ce péril cependant, le « *comité* » a bien manœuvré. Voici un mois, en effet, les militaires avaient libéré un autre chef Danakil — plus ancien qu'Ali Mirah — qui se trouvait emprisonné à Dessié, sur ordre de l'empereur, depuis une dizaine d'années.

(Lire la suite page 6.)

● BUDGET : le choix, l'incertitude et les contradictions
Par GILBERT MATHIEU (Lire page 33.)

● ÉLECTIONS SÉNATORIALES : quatre-vingt-huit sièges sont renouvelés dimanche
Par ALAIN GUICHARD (Lire page 9.)

SUR LES PRISONS

Les graves événements des mois de juillet et d'août survenus dans les prisons françaises, paraissent à présent avoir fait place à un certain apaisement. Toutefois, le Comité d'action des prisonniers (CAP) s'efforcera de dire plus précisément ce qu'il en est lors de son « assemblée nationale », qui s'ouvre ce vendredi 20 septembre à Lyon. Visiteur de prisons, Gilbert Cesbron propose ci-dessous quelques « solutions simples » pour améliorer la condition pénitentiaire.

I. — Quelques idées simples

Par GILBERT CESBRON

Il *suffit* d'un peu de cœur et d'imagination pour comprendre que l'été est la saison la plus pénible pour les hommes en prison. Je ne parle pas tant de la chaleur dans les cellules ou les ateliers que de ce désert qu'ils sentent s'étendre autour d'eux, cette évasion générale. Pour tous, sauf pour eux, l'été est la saison et le symbole même de la liberté. Cela suffirait presque à expliquer les récents événements. Et à ceux qui pensèrent alors : « Quelle erreur et quelle ingratitude : se révolter au moment-même où l'on se penche sur leur sort ! », je rappellerai que, dans cette époque de groupes de pression et de chantage perpétuel, c'est devenu la règle du jeu. S'en indigner parce qu'il s'agit de prisonniers, et non de paysans, par exemple, c'est donner une preuve de plus du racisme inconscient qui nous habite dès qu'il s'agit des hommes en prison.

C'est là le pire mal, et aucune loi n'y portera remède. La première réforme à opérer serait celle des esprits. Si les Français n'en conviennent pas et ne s'y appliquent pas, rien de fondamental ne sera changé au problème pénitentiaire. Un homme vous devait de l'argent ; il paye sa dette ; vous lui serrez la main. Un homme commet un délit ; il paye sa dette ; la société lui tourne le dos. Voilà où nous en sommes. Quand bien même les juges rendraient une meilleure justice et plus prompte « au nom du peuple français », si ce même peuple (vous et moi) refuse ensuite de rendre sa petite part de justice — à savoir de traiter le détenu libéré en débiteur qui s'est acquitté intégralement, douloureusement de tout son dû, — où sera la vraie justice et à quoi bon toute réforme ?

(Lire la suite page 16.)

AU JOUR LE JOUR

NOBLESSE DU DÉCHET

Le gouvernement va donc proposer au Parlement une charte des déchets. Mais, si on les respecte au point de leur donner un statut, pourquoi leur garder ce nom péjoratif et méprisant ?

Le déchet, le détritus, l'ordure, sont non des sous-produits, mais des produits majeurs de notre civilisation. Les chiffonniers, les ferrailleurs et les marchands de peaux de lapin avaient compris, depuis longtemps, qu'il y a en eux une fortune.

Le pouvoir politique le découvre. Pourtant, qu'est-ce qu'un changement de majorité présidentielle sinon la récupération des déchets du système antérieur ?

ROBERT ESCARPIT.

Les silences de M. Guy...

Par YVES CAZAUX (*)

Pourquoi le secrétaire d'Etat *aux affaires culturelles*, évoquant au début de l'été les principaux objectifs de sa politique, en a-t-il exclu les lettres ? Faudrait-il admettre que le livre et tous les autres moyens de diffusion, actuels et futurs qui en sont le prolongement — et par là même l'auteur qui les crée — n'aient plus de *place dans une nation comme la* nôtre au temps où nous vivons ?

La Société des gens de lettres en a ressenti une très vive émotion. *Pourtant elle a su prendre sur elle* le temps de la réflexion avant de s'insurger. Elle a tenté de comprendre. Car enfin les silences persistants de M. Guy, si provocants soient-ils, doivent avoir une raison. Laquelle ? Nous en étions venus à espérer que le domaine des lettres était susceptible de relever d'une autre autorité. La décision toute récente du premier ministre de confier à M. Paul Granet la mission de coordonner les activités de l'Etat dans le domaine du livre *n'est-elle pas la réponse que nous* attendions ? Oui, certes, dans la mesure où « le développement de la lecture et la diffusion du livre » constituent une de nos préoccupations majeures que nous sommes heureux de voir partager par le premier ministre. *Mais* nous demeurons partiellement sur notre soif : nous sommes inquiets de voir séparer le « créateur » de son « livre », ce livre qui n'existe que par celui qui l'écrit.

Il est grand temps que les gens de notre métier cessent de se sentir oubliés. Connaissant *mieux* que quiconque, parce qu'il est dans leur vocation d'en explorer les profondeurs, ce monde de dureté et de mépris qui n'a plus guère de regard que pour les sources du profit et les forces du nombre, ils se savent indispensables, avec orgueil, et menacés, avec humeur.

Il est vrai qu'ils sont dans notre société le vivant révélateur d'une contradiction, contradiction grave dans la mesure où elle est celle même de notre civilisation.

Sur la face éclairée des choses, celle des principes, on accorde que leur existence est nécessaire.

Mais dans l'ombre des faits, les « progrès » mal contrôlés d'une société sans but les condamne : la spécialité, la technologie, le besoin nouveau, le profit... engendrent, n'ayons pas peur des mots, la vacance des esprits, plus enclins à subir la marque de l'idée commune qu'à savourer la réflexion : *et voilà le livre en péril et voilà* l'expression audio-visuelle ravalée ! « La qualité de la vie » ne risque-t-elle pas d'en être affectée ?

(*) Président de la Société des gens de lettres de France.

(Lire la suite page 7.)

EUROPE

LA NÉGOCIATION AGRICOLE DES « NEUF » A BRUXELLES

M. Bonnet s'est heurté à l'opposition conjuguée de Bonn et de La Haye

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — « *J'ai l'espoir que les agriculteurs feront preuve de compréhension en considérant les résultats acquis ; compte tenu de blocages systématiques, il n'était guère possible d'obtenir davantage. Au cours de la nuit on a pu se demander si la Communauté n'en était pas arrivée au point de rupture.* » Ces commentaires désabusés, livrés vendredi à l'aube par M. Christian Bonnet, témoignaient de l'âpreté de la discussion qui venait de s'achever.

Jeudi soir, M. Josef Ertl était revenu de Bonn muni d'instructions strictes. Il prévint ses collègues que le gouvernement fédéral écartait toute revalorisation supérieure à 4 %. Notons d'ailleurs que le ministre allemand, après avoir quitté la salle de réunion pendant plus d'une heure, vendredi, entre 4 heures et 5 heures du matin, pour téléphoner à Bonn, ne s'est rallié au compromis qu'*ad referendum*. Le gouvernement fédéral fera savoir dans les prochains jours s'il accepte définitivement l'accord auquel le conseil est parvenu.

Tout au long de la journée de jeudi, M. Christian Bonnet s'est efforcé de trouver des alliés pour tenter d'amener M. Ertl à « bouger ». Il demandait, sans trop y croire, une hausse des prix de 8 %. Son objectif était en fait un compromis sur 6 %. Seuls les Belges, les Luxembourgeois et les Irlandais l'ont soutenu sans défaillance. La négociation a tourné au désavantage du camp français jeudi soir, après l'« *abandon* » des Néerlandais.

Les traces de l'affaire de La Haye

Auparavant, M. Van der Stoel, le ministre néerlandais, avait adopté une attitude plutôt favorable aux thèses françaises. Il avait reproché à M. Ertl de s'affirmer lié par les instructions de Bonn. « *Les décisions doivent être prises à Bruxelles par le conseil des ministres et non dans les capitales ; il est indispensable que les ministres disposent d'une marge de manœuvre* », avait remarqué en substance le ministre néerlandais. Aussi les Français furent-ils déçus lorsque M. Van der Stoel s'aligna sur la position allemande. Comment expliquer ce changement ? La Haye a, semble-t-il, peu apprécié la manière dont la France a décidé en juillet d'accorder des aides nationales à ses éleveurs. Dans l'entourage de M. Bonnet on n'excluait pas non plus que le refus de coopérer de la délégation néerlandaise provienne de la mauvaise humeur suscitée aux Pays-Bas par l'attitude du premier ministre français lors de l'affaire des otages de La Haye.

La Commission, de son côté, avait présenté jeudi soir un projet de compromis qui, s'il allait à la rencontre des préoccupations de l'Italie, du Royaume-Uni et de l'Irlande, n'était guère favorable aux thèses françaises : M. Lardinois préconisait un relèvement de 5 %, soit 1 % de plus que dans sa proposition initiale. Pour permettre à la France de relever ses prix intérieurs d'un montant supérieur à ces 5 %, la Commission suggérait de dévaluer le franc vert de 1,125 %. Autrement dit, de fixer les prix agricoles français comme si une dépréciation de 1,125 % du franc par rapport à sa valeur de janvier 1974 (moment à partir duquel le gouvernement de Paris a décidé de laisser flotter la monnaie nationale de manière autonome) pouvait être considérée comme définitive. M. Pierre Achard, qui conduisait la délégation française, tandis que M. Bonnet présidait les travaux du conseil, repoussa cette solution jugeant qu'elle ne contribuerait pas à la fermeté du franc sur le marché des changes. Il fit valoir que, si l'on cherchait à obtenir des augmentations de prix différenciées — par exemple moins élevées en Allemagne qu'ailleurs, — il serait plus judicieux de demander au gouvernement fédéral de répercuter enfin sur les prix libellés en marks la réévaluation de cette monnaie. M. Achard proposait ceci : les prix communs seraient relevés de 6 % en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie et au Danemark. L'Allemagne, en revanche, aurait mis à profit cette occasion pour « *réévaluer le mark vert* » de 2 %, ce qui, de manière concrète, se serait traduit par une hausse de 4 % des prix agricoles établis en marks.

M. Ertl écarta catégoriquement cette idée. La négociation se trouvait bloquée. Il ne restait plus à M. Bonnet que deux possibilités : ouvrir une crise ou se contenter de ce que proposait la Commission. Il opta pour la seconde formule.

M. Bonnet, en commentant les décisions prises, s'efforça de souligner les autres avantages qui résulteront pour les agriculteurs du compromis approuvé par le conseil. Il a d'abord été décidé que les prix de la campagne 1975-1976 s'appliqueront pour les produits laitiers à partir du 1er février, et pour la viande bovine à partir du 1er mars 1975, alors qu'ils entrent habituellement en vigueur le 1er avril. Par ailleurs, la prime accordée aux producteurs de viande qui acceptent de retarder le moment où ils conduisent leurs bêtes aux abattoirs sera augmentée d'un montant de 5 %.

Pour le vin, le conseil a décidé de proroger l'autorisation de distiller jusqu'au 15 novembre et de légèrement augmenter l'aide financière accordée à ces opérations de distillation. Les Neuf ont également pris la décision de rétablir les montants compensatoires appliqués dans les échanges de céréales. Ces montants compensatoires avaient été supprimés (en application de l'article 4 *bis* du règlement n° 974) à partir du moment où les prix de la Communauté étaient devenus inférieurs aux prix mondiaux.

Le rétablissement de ces montants compensatoires profite surtout au Royaume-Uni, qui, désormais, bénéficiera de subventions pour ses importations de céréales, qu'elles proviennent de la Communauté ou de pays tiers. En ce qui concerne la France, cette décision est plutôt défavorable pour les céréaliculteurs : ceux-ci pouvaient en effet, grâce à la suppression des montants compensatoires, exporter à des prix avantageux en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. En revanche, elle favorise indirectement les producteurs de produits transformés à partir des céréales, c'est-à-dire surtout les éleveurs de porcs et de volailles. Et cela pour une raison simple : la suppression des montants compensatoires permettait aux concurrents allemands, néerlandais et belges des producteurs français de se procurer des céréales fourragères à des prix inférieurs à ceux auxquels pouvaient s'approvisionner ces derniers.

PHILIPPE LEMAITRE.

Mécontentes des décisions

Les organisations professionnelles réclament des mesures nationales

« *Il ne faut pas s'attendre que les agriculteurs se déclarent satisfaits. On peut être sûr qu'il n'y aura pas de répit pour les pouvoirs publics. Ce que nous redoutons, c'est qu'éclatent de nouvelles manifestations qui n'aient plus le caractère tranquille de la journée du 16 septembre.* » Telle est la première réaction de la Fédération des syndicats agricoles (F.N.S.E.A.). Cependant celle-ci réserve sa position définitive jusqu'au vendredi 27 septembre, date à laquelle elle réunira son conseil d'administration.

En attendant, les dirigeants de la F.N.S.E.A. formulent les trois observations suivantes :

— Le taux de 5 % est loin des 8 % considérés comme un minimum et qui étaient déjà le résultat d'un compromis proposé par l'ensemble des organisations agricoles européennes ;

— Les syndicats paysans français vont se retourner vers le gouvernement en lui rappelant que M. Giscard d'Estaing, lui-même, a promis que le revenu agricole ne diminuerait pas cette année. Ils attendent donc de la « *conférence annuelle* » qui se tiendra jeudi prochain « *par malchance pour le gouvernement et par chance pour les paysans* » toute une série de mesures complémentaires ;

— Enfin, le mécontentement des milieux agricoles va de pair avec un sentiment de soulagement : « *On redoutait avant tout que le conseil des ministres n'arrive à aucune décision, ce qui aurait été la preuve que rien n'allait plus dans l'Europe verte.* » Aussi espère-t-on fermement que le gouvernement de Bonn sera « *conscient de ses responsabilités* » et entérinera l'accord « ad referendum » de ce mercredi.

Les organisations mutualiste de l'agriculture (C.N.M.C.C.A.) estiment, pour leur part, qu'une augmentation uniforme de tous les prix agricoles, quel que soit le taux retenus, « *ne règle rien* ». « *Les prix fixés*, déclare la C.N.M.C.C.A., *ne sont pas ceux que perçoivent les agriculteurs ; de plus, une progression de 5, 6 ou 8 % est faible au regard de ce qui manque. Le problème est de différencier les mesures selon les produits et les agriculteurs, non d'augmenter linéairement tous les prix...* » La C.N.M.C.C.A. « *réserve sa réaction* », et attend les résultats de la conférenc annuelle

« *La situation va s'envenimer dans les semaines à venir. On ne va pas rester bien sages longtemps* », déclare la Confédération nationale de l'élevage. « *Nous sommes déçus. Nous avions demandé une majoration de 8 % des prix ou un relèvement du prix d'intervention par rapport au prix d'orientation. Nous n'avons eu ni l'un ni l'autre.*

M. Louis Perrin, président de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture, a déclaré vendredi matin :

« *Le conseil des ministres du Marché commun a pris une lourde responsabilité en fixant des prix qui provoquent une profonde déception chez les agriculteurs. (...) Il n'a aucune excuse à s'être placé en retrait par rapport aux propositions du Parlement européen. La Commission européenne porte la principale responsabilité de cet échec agricole par ses propositions insuffisantes et beaucoup trop tardives.* »

Tout en estimant que le conseil des ministres a tout de même pris quelques « *décisions réalistes* » telles que l'engagement d'avancer pour le lait et la viande la date de la prochaine campagne, M. Perrin rappelle que « *les revendications des agriculteurs, en faveur d'une gestion efficace des marchés communautaires restent entières* ». Selon lui, « *la parole est maintenant au gouvernement français, qui promis que le revenu des agriculteurs serait maintenu en 1974. Il lui appartient, dans le respect de la réglementation européenne, de prendre des mesures complémentaires dans le domaine social, de la fiscalité, du crédit, secteurs dans lesquels les Etats membres ont la possibilité d'agir* ».

« *La bataille des prix a été perdue*, déclare le C.N.J.A. (Centre national des jeunes agriculteurs) dans un communiqué. *Le combat pour assurer le revenu et l'avenir des agriculteurs sera dur. L'augmentation des prix de 5 % décidée cette nuit à Bruxelles n'aura pratiquement aucune incidence sur le revenu des agriculteurs en 1974. Les quelques autres décisions prises sont intéressantes pour éviter des catastrophes dans les secteurs concernés. A plusieurs reprises, les plus hauts responsables de l'Etat français ont affirmé que tous les moyens seraient mis en œuvre pour que le revenu des agriculteurs ne diminue pas en 1974. Ainsi, face à l'insuffisance des moyens de la politique agricole commune, illustrée par les décisions de cette nuit, le gouvernement français doit, le 26 septembre, à la conférence annuelle, prendre toutes les décisions qui s'imposent dans les domaines de la fiscalité, du crédit et de l'organisation économique des produits et des marchés.* »

M. Monnet : M. Giscard d'Estaing croit à l'Europe sa politique est la bonne

« *Je suis convaincu que M. Giscard d'Estaing croit à l'Europe et qu'il veut la faire* », nous a déclaré M. Monnet après un entretien d'une heure avec le président de la République.

Cet entretien s'inscrit dans la préparation d'un plan d'ensemble portant à la fois sur la procédure et le fond de la relance européenne, pour lequel M. Giscard d'Estaing aurait des idées précises.

Quittant l'Elysée, M. Monnet, qui est président du Comité pour les Etats-Unis d'Europe et qui fut le promoteur des Communautés européennes, a déclaré qu'à son avis « *l'Europe a fait de grands progrès* ».

A la question : « Comment se porte l'Europe actuellement ? », M. Monnet a répondu : « *Bien. On confond toujours un échec avec une difficulté. L'Europe est en difficulté. Elle sera en difficulté très longtemps, car nous ne pouvons pas faire de progrès sans difficultées. Vouloir penser qu'on les fera sans difficultés est une erreur fondamentale. (...) Il faut continuer, continuer, continuer..., et surmonter les difficultés au fur et à mesure qu'elles se présentent.* »

Comme on lui demandait si la politique de M. Giscard d'Estaing lui semblait bonne pour la construction européenne, M. Monnet a dit : « *A mon avis, oui.* »

LE COMPROMIS

PRIX AGRICOLES

• Augmentation générale des prix communs de 5 % avec effet au 1er octobre 1974. La campagne 1974-1975 pour la viande de porc débute au 1er octobre. Compte tenu de la hausse déjà décidée au printemps, le « prix de base » du porc, qui sert de seuil de déclenchement aux achats de soutien, sera relevé à cette date de 13 %.

• La Commission indique son intention de présenter ses propositions de prix pour la campagne 1975-1976 avant le 1er décembre 1974. Le conseil se prononcera sur ces propositions avant le 1er février 1975. La Commission indique son intention de baser ses propositions de prix pour la campagne 1975-1976 en tenant compte de l'évolution des coûts de production au cours des années 1973-1974.

• Il est décidé d'avancer la campagne pour les produits laitiers au 1er février 1975 et pour la viande bovine au 1er mars 1975.

• VIANDE DE BŒUF. — La prime pour la mise sur le marché ordonné des gros bovins est augmentée de 5 % ; la Commission décidera à l'automne la suppression complète du système de caution encore imposé par l'Italie pour les importations de viande de bœuf. Les autorités italiennes imposent encore à leurs importateurs de verser une caution égale à 25 % de leurs achats extérieurs. Ce reliquat des mesures de sauvegarde prises par Rome au mois de mai gêne les exportations des autres pays membres, et en particulier la France.

• VIN : prorogation de l'autorisation de distillation jusqu'au 15 novembre 1974, augmentation de l'aide à la distillation des vins de table de 0,05 U.C. par degré hecto.

• La livre sterling verte est dévaluée de 8,5 %. Cela veut dire que les prix agricoles anglais, établis en livres sterling, seront relevés de 8,5 % + 5 %, soit 13,5 %.

MESURES MONÉTAIRES

• La livre verte irlandaise est dévaluée de 12 %. Cela signifie que les prix établis en livres irlandaises seront relevés de 12 % + 5 %, soit 17 %. On se rend compte que grâce à ces opérations monétaires, les hausses obtenues par les agriculteurs anglais et irlandais sont très supérieures à celles dont vont bénéficier leurs homologues français.

Les montants compensatoires applicables dans le secteur des céréales sont rétablis.



DEVANT LA PRESSE ANGLO-AMÉRICAINE

Il n'y a pas de crise entre la France et l'Allemagne affirme M. Chirac

M. Jacques Chirac était jeudi 19 septembre l'hôte à déjeuner de l'Association de la presse anglo-américaine de Paris. Le premier ministre a répondu à de nombreuses questions portant notamment sur la politique étrangère du gouvernement français et sur les problèmes économiques et sociaux.

EUROPE. — M. Jacques Chirac a assuré qu'il était « *tout à fait erroné* » de parler de crise entre la France et l'Allemagne. « *Sur le plan des relations politiques*, a-t-il précisé, *il y a une convergence de vues parfaite quant aux objectifs ; sur les modalités techniques de la coopération, nous avons, c'est vrai, des difficultés et des oppositions.* » Le premier ministre a cité les domaines de la coopération monétaire et de la politique agricole. Il a estimé que les réactions allemandes aux propositions monétaires de la France « *peuvent se rattacher à la pratique allemande de la politique agricole commune. Il est vrai que le gouvernement allemand souhaite des réformes de structures sans cependant les formuler* ».

Selon M. Chirac, la France considère que le monde entre dans une période de pénurie. Il y a donc intérêt à augmenter la production agricole et, par voie de conséquence, à aider la production agricole européenne, « *élément important de la puissance économique, car il faut que l'Europe ait la capacité de répondre aux besoins internationaux* ». Il faut, a-t-il ajouté, trouver des mécanismes adaptés à la situation. La France se refuse à modifier des structures, mais elle accepte d'engager des discussions avec les Allemands.

Le premier ministre s'est dit, d'autre part, convaincu que le Mirage français triompherait de ses concurrents auprès des pays européens qui vont renouveler leur flotte de combat. « *Quand on choisit un avion de combat*, a-t-il expliqué, *il faut d'abord prendre le meilleur, compte tenu de ses caractéristiques techniques et de son prix. Pour les observateurs et techniciens impartiaux, les conditions sont identiques : il n'y a pas de raisons techniques et financières qui militent de façon évidente en faveur de l'un ou de l'autre. Le deuxième critère est celui des compensations industrielles : la France, qui en a l'habitude, est à même de proposer des compensations plus sûres que celles que pourrait proposer le gouvernement allemand. Enfin, on est obligé d'en venir à la politique : ou bien les gouvernements européens marqueront leur confiance dans l'union européenne, alors nous aurons confiance dans leur volonté, affirmée dans les discours, de réaliser une véritable Europe ; ou bien ils se détacheront de cette Europe en prenant une option contraire à la philosophie et à la déontologie européennes. Nous l'enregistrerons avec regret, et nous serons conduits à mettre en doute leur volonté de réaliser l'Europe. (...) C'est un test de la volonté politique de l'union de l'Europe.* »

A propos de l'Europe, M. Chirac a encore déclaré, en rappelant le projet d'union politique en 1980 : « *Nous souhaitons réaliser des progrès plus modestes mais plus concrets dans la construction européenne. Les conversations engagées par M. Valéry Giscard d'Estaing avec ses partenaires doivent nous permettre de faire un pas en avant dans la voie de l'Europe indépendante.* » Il a souligné que la question d'une défense européenne était, pour le moment, prématurée.

Après avoir indiqué que les relations franco-américaines étaient « *excellentes* », le premier ministre a précisé que la France n'était pas favorable à une éventuelle réunion sur l'énergie à Washington. « *La politique de la France*, a-t-il dit, *n'a pas changé. Nous refusons tout système qui serait un système d'affrontement entre producteurs et consommateurs. Nous n'avons pas l'intention de rejoindre un groupe des Douze dans la forme initialement prévue. Il faut rechercher d'abord un accord à Neuf. A partir de là nous pourrons discuter avec beaucoup plus de sérénité.* » Ces conversations pourraient se dérouler dans le cadre de l'O.C.D.E., a dit M. Chirac, qui a précisé que la France refuserait toute discussion dans « *des instances d'agression* ».

M. Chirac a répondu également à une question sur l'affaire des otages. Comme on lui demandait s'il était vrai qu'il avait averti les terroristes que Yutaka Furuya serait abattu au cas où l'un des otages serait tué, il s'est refusé à tout commentaire, mais a cependant précisé : « *Lorsque apparaît cette violence primitive, je suis partisan d'une réaction d'élimination de perturbateurs qui ne se rattachent pas du tout à une philosophie ou à une école de pensées politiques.* »

Renforcer la lutte contre l'inflation

ECONOMIE. — M. Jacques Chirac a confirmé sa volonté de prendre « *les dispositions nécessaires pour mobiliser l'opinion publique* » contre le gaspillage d'énergie, « *de façon libérale, ce qui est notre vocation, mais éventuellement de façon autoritaire, ce qui est notre devoir* ». Le premier ministre a cependant regretté « *qu'on ait parlé de façon excessive* » d'un éventuel rationnement de l'essence. Il a ajouté qu'il n'y avait en aucun cas « *objet à faire je ne sais quel stockage* », ce qui serait « *un réflexe erroné* », et qu'il n'existait aucune des conditions propices à la naissance d'un système de marché noir. Sur ce problème, il a affirmé également que la cohésion du gouvernmeent était « *excellente* » et qu'il n'y avait conflit « *ni sur les principes ni sur les personnes* ».

M. Chirac a souligné d'autre part qu'au regard des trois critères à partir desquels on pouvait juger l'économie d'un pays (hausse des prix, déficit de la balance des paiements, taux de la progression de la production intérieure, lié au taux de chômage) la France était « *dans une position moyenne* » grâce à la « *situation privilégiée* » de sa PIB (dont l'accroissement doit, selon les experts, dépasser 4 % en 1975). « *La priorité absolue*, a-t-il poursuivi, *reste la lutte contre l'inflation, la deuxième priorité étant de soutenir l'emploi.* » Le premier ministre a rappelé que le gouvernement s'était donné pour objectifs de rétablir l'équilibre de la balance des paiements à la fin de 1975 et de ramener à 6 ou 7 % le taux de la hausse des prix : « *Dans la mesure*, a-t-il précisé, *où soit des événements extérieurs, soit le comportement des agents économiques ne nous permettraient pas d'atteindre nos objectifs, alors nous renforcerions les contraintes et les contrôles sur l'évolution économique.* » M. Chirac a exclu toutefois de recourir à un blocage des prix, qui serait « *pratiquement impossible à mettre en œuvre* » et donc « *largement illusoire* ».

Interrogé sur le *France*, le premier ministre a rappelé l'exploitation « *considérablement déficitaire* » du paquebot. « *Si nous trouvons d'autres modalités d'exploitation*, a-t-il dit, *je ne vois que des avantages à ce que le* France *continue son exploitation. Mais pas à ce prix. (...) Nous cherchons.* » M. Chirac a précisé, en réponse à une question, que le coût d'exploitation du *Queen Elizabeth II* était « *sensiblement inférieur* » à celui du *France* « *pour des raisons tenant au statut des personnels* ». Le premier ministre a refusé tout parallèle entre le *France* et l'avion Concorde : « *Les bateaux transatlantiques*, a-t-il dit, *sont maintenant des éléments d'agrément, l'avion est un élément de travail... quoi qu'il arrive, le Concorde continuera et, j'en prends l'engagement, réussira.* »

M. Chirac a enfin souligné qu'à l'égard des conflits sociaux (autres que les conflits localisés dans telle ou telle entreprise) sa détermination serait « *extrêmement ferme* ».

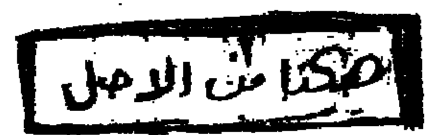
Faisant allusion aux revendications portant sur le pouvoir d'achat, il a déclaré : « *Nous n'avons pas l'intention de céder à ces revendications, même si nous considérons qu'elles ont une certaine justification. Nous ferons preuve d'une fermeté de plus en plus grande au fur et à mesure que les tensions seront plus préoccupantes. Il faut casser le processus de hausse.* »

Une invitation à l'opposition

POLITIQUE. — M. Chirac a déclaré qu'il avait l'intention de « *demander aux présidents des groupes de l'opposition à l'Assemblée nationale et au Sénat de venir* [le] *voir pour discuter de problèmes généraux intéressant la situation nationale* ». Le premier ministre a ajouté : « *L'opposition doit sortir d'une position systématiquement contestatrice pour devenir plus constructive.* » Interrogé sur l'évolution du parti communiste français, il a estimé que celle-ci était « *conditionnée uniquement par des impératifs d'ordre tactique* » et que le P.C. « *n'avait pas subi de transformation profonde* ». Il a précisé : « *Quand je vois les communistes parler d'indépendance nationale dans le but d'essayer d'attirer quelques gaullistes égarés, je suis sceptique.* »

Enfin, M. Chirac a affirmé qu'une évolution « *vers un régime plus présidentialiste* » était à la fois « *possible* » et « *souhaitable* ». Il a ajouté qu'il ne voyait pas de différence fondamentale entre son gouvernement et ceux de ses prédécesseurs : « *Le premier ministre*, a-t-il dit, *a toujours été celui qui est chargé de mettre en œuvre les orientations et les directives définies par le président de la République.* »

• ERRATUM. — C'est par erreur qu'a été attribuée à l'A.F.P. dans *le Monde* du 12 septembre, la dépêche d'agence mettant en cause le colonel Dapcevitch, à laquelle celui-ci a répondu dans *le Monde* du 19.



EUROPE

Grèce

Le gouvernement adopte un système électoral tendant à éliminer les petits partis du Parlement

Après deux soirées de discussion, le cabinet grec, sous la présidence de M. Constantin Caramanlis, premier ministre, a adopté, le 19 septembre, le scrutin proportionnel à un tour avec répartition des restes, suivant les plus fortes moyennes.

Le futur Parlement grec comportera, aux termes du décret qui sera publié au *Journal officiel*, trois cents députés, dont deux cent quatre-vingt-huit seront élus. Les douze députés restant seront désignés par les partis politiques participant au scrutin suivant la proportion des suffrages obtenus par chaque parti.

Tout parti n'ayant pas obtenu 17 % des suffrages valables sera éliminé de la répartition des restes. Toute coalition de deux partis n'atteignant pas le seuil de 25 % sera également éliminée, ainsi que toute coalition groupant plus de deux partis et n'obtenant pas 30 % des suffrages.

Les militaires d'active et de réserve participeront au scrutin là où ils sont stationnés, et pour les candidats de la circonscription électorale où ils se trouvent.

Ce système, fort complexe, a pour base la théorie du juriste belge H. R. Droop, et tend à éliminer les petits partis.

On estime, à Athènes, que la consultation populaire devra se dérouler dans les prochains quarante-cinq jours, selon les dispositions de la Constitution de 1952, remise en vigueur par M. Caramanlis en août dernier.

Une législation taillée sur mesure

En précipitant l'organisation d'élections en Grèce, M. Caramanlis passe outre aux objections élevées à l'extrême gauche, au centre et même parmi des membres éminents de son propre parti — notamment M. Canelopoulos, le leader de l'ERE (Union nationale radicale) — quant à l'opportunité de la consultation. Celle-ci se déroulera en effet avant même que les diverses formations, dissoutes par la junte, n'aient eu le temps de se réorganiser sur des bases solides, avant que le parti communiste ne parvienne à passer d'une clandestinité qui dure depuis près de quarante ans à une existence légale, avant que les groupes nés de la résistance ne réussissent à mettre sur pied un ou plusieurs partis, avant — enfin — que les fonctionnaires et les notables locaux nommés par la junte n'aient été éliminés, du sommet à la base, de l'administration chargée de veiller à la liberté du vote.

Les raisons de la précipitation de M. Caramanlis paraissent claires. Il souhaite donner à sa présence à la tête du gouvernement une légitimité populaire. C'est, en effet, la junte qui lui a remis les rênes du pouvoir tandis que le général Ghizikis demeure à la tête de l'Etat. Sa positon actuelle est donc, pour le moins, embarrassante pour un homme qui se veut le leader de l'ensemble du peuple grec. M. Caramanlis voudrait faire revenir son pays, au plus tôt, dans la Communauté européenne, et il est évident qu'il ne peut le faire aussi longtemps qu'un gouvernement démocratique n'est pas en place à Athènes.

Le président a encore d'autres préoccupations : sa popularité est aujourd'hui considérable en Grèce, mais ne risque-t-elle pas de s'effriter avec les déboires, inévitables, qu'il aura à enregistrer dans l'affaire de Chypre ? Les échecs qu'il connaîtra, les concessions qu'il devra consentir compte tenu d'une conjoncture favorable à la Turquie, vont probablement entamer les bases de son pouvoir. Il profitera donc du répit que lui donne la période pré-électorale qui s'ouvre en Turquie pour traduire sa popularité actuelle en sièges parlementaires. Ses chances de succès sont d'autant plus grandes que ses adversaires n'auront pas eu le temps de convaincre l'opinion publique de leurs thèses et que la nouvelle loi électorale qu'il a conçue tend à favoriser les formations traditionnelles, à savoir la sienne et celle des centristes-modérés, ses alliés quasi-inconditionnels.

La nouvelle législation a été taillée sur mesures. Elle éliminera ou réduira la représentation populaire des « petits » partis, en d'autres termes les royalistes, le centre-gauche et les communistes, ces derniers étant divisés en deux formations rivales. Il n'est pas, en en effet, aisé de s'assurer 17, 25 ou 30 % des suffrages populaires quand on fait ses débuts dans la vie politique (en ce qui concerne les groupes issus de la résistance) ou quand on n'a pas disposé, pendant une quarantaine d'années, des moyens matériels pour se faire entendre de l'opinion publique. M. Caramanlis accorde un autre « cadeau » aux formations traditionnelles de la droite et du centre en leur donnant le privilège de nommer directement douze députés qui n'auront pas été désignés par le suffrage populaire.

La nouvelle loi électorale a malgré tout le mérite de ramener la Grèce dans la communauté des nations dotées d'un régime parlementaire, fût-il imparfait et conservateur, et aussi d'éliminer le système antérieur — celui du scrutin majoritaire par circonscriptions — qui entretenait les « clientèles » politiques fondées sur des loyautés personnelles, sur le trafic d'influence et non sur des programmes bien définis et des idéologies. L'élimination des « petits » partis aura également comme effet de favoriser une stabilité ministérielle que la Grèce a rarement connue depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

ERIC ROULEAU.

Allemagne fédérale

Critiquant le « budget d'économies » du gouvernement

L'opposition estime que le déficit réel est masqué par des artifices

De notre correspondant

Bonn. — En présentant le mercredi 17 septembre devant le Bundestag le projet de budget pour 1975, M. Hans Apel, ministre fédéral des finances, a lancé un appel pressant aux responsables des Laender et des communes pour qu'ils contribuent à la réussite de ce « *budget d'économies* ». Il a indiqué qu'avec un montant de dépenses de 154 milliards de deutschemarks (1 D.M. = 1,8 F), en augmentation de 8,7 % par rapport à 1974, « *la limite du supportable avait été atteinte* ».

En limitant à 8,7 % l'augmentation de la masse budgétaire, le gouvernement estime apporter sa contribution à la lutte contre l'inflation, mais il ne faudrait pas sortir de ce cadre, a averti M. Apel. « *Nous ne devons pas abandonner notre politique de stabilité, qui nous a placés à un rang éminent parmi nos voisins occidentaux* », a-t-il dit dans le style clair et sans détour de son mentor Helmut Schmidt. Le ministre des finances a d'autre part signifié la fin « comptable » des projets de réforme préparés par le gouvernement précédent en déclarant : « *Dans les prochains mois, aucune loi entraînant des dépenses ne pourra être votée.* »

Dans l'état actuel du projet, le budget fédéral se solde déjà par un déficit de 14,6 milliards de deutschemarks, qui atteint presque le double du déficit de cette année (7,6 milliards). Cependant, le ministre reconnaît que quelques incertitudes pèsent sur ces prévisions.

Le budget de la défense représente, avec 29,9 milliards de deutschemarks, le poste le plus important, suivi par le budget du travail et des affaires sociales avec 28 milliards ; mais certaines dépenses, de caractère social, sont dispersées dans les budgets de plusieurs ministères. Au troisième rang des dépenses budgétaires, apparaissent les transports, les postes et les communications avec 20,1 milliards de deutschemarks.

Le débat budgétaire qui a commencé jeudi au Bundestag promet d'être animé. L'opposition a déjà reproché au gouvernement d'avoir masqué par des artifices le déficit réel de son budget. Commentant le discours de M. Apel, M. Franz-Josef Strauss, président de l'Union chrétienne sociale bavaroise et porte-parole de l'opposition pour les problèmes de finances, a déclaré : « *Le gouvernement fédéral se trouve désemparé et égaré sur le tas de décombres de sa politique financière.* »

DANIEL VERNET.

Le réalisme d'un banquier

Les banquiers allemands ne mâchent pas leurs mots. Pour M. Ludwig Poullain, président du comité de direction de la West Deutsche Landesbank Girozentrale (W.L.G.), la quatrième banque d'Allemagne fédérale, « il est impossible actuellement d'établir une politique économique communautaire ». « Il importe, *a-t-il déclaré au cours d'une conférence de presse tenue à Paris le 18 septembre,* que d'abord chaque pays apporte une solution nationale à ses propres problèmes et « remette de l'ordre » chez lui. » *Ce n'est qu'ensuite, selon lui, qu'il s'agira de coordonner les systèmes économiques et financiers ; cette étape franchie, il sera alors temps de penser au lancement d'un emprunt communautaire.*

Le ton est direct, parfois dur, contrastant avec le style volontiers feutré des banquiers français. Grand, le cheveu noir, l'œil bleu, âgé de cinquante-cinq ans, M. Poullain semble avoir fait une carrière à la Schlogel, l'ex-directoire général du Crédit lyonnais. Employé de banque à vingt ans, en 1939, il est devenu, trente ans après, président de la W.L.G., et fait partie de nombreux conseils d'administration, dont celui de Saint-Gobain-Pont-à-Mousson.

Pour M. Poullain, il faut « envisager clairement et froidement les réalités ». *L'émission d'un emprunt européen est ainsi incompatible — et cette attitude est à rapprocher de l'hostilité manifestée au projet français, lors du dernier conseil des Neuf à Bruxelles par le ministre des finances allemand, M. Hans Apel — avec les actuelles différences entre les taux d'inflation des pays de la C.E.E.* « En République fédérale, *a-t-il déclaré,* le coup de frein brutal qui a été donné s'explique par les expériences du passé. Le peuple allemand a subi deux hyper-inflations, qui à chaque fois, ont dévoré la quasi-totalité de ses capitaux. La peur que l'histoire ne se répète est toujours vive. » *Toute politique de relance tiendra compte, dès lors, de cette donnée essentielle.*

De même, il faut, selon M. Poullain, se montrer « raisonnable » *en matière agricole.* « On ne l'est pas. Il faut cesser d'accumuler les montagnes de beurre ou de porc et de verser des sommes importantes pour subventionner les exportations vers l'Amérique du Sud ou l'U.R.S.S. » *Les Allemands ont, d'ailleurs, fait effectuer des enquêtes dans les différentes régions agricoles françaises, d'où il ressort que l'augmentation des prix, si elle a beaucoup profité à quelques-uns, n'a guère amélioré la situation de la plupart des paysans.*

Pour l'avenir, faisant preuve d'un certain pessimisme — « la crise nous attend au tournant pour nous faire sentir son poids », — *le président de la W.L.G., qui ne connaît* « aucune solution valable », *estime qu'il faut lier les intérêts des nations industrielles et ceux des pays producteurs de pétrole.* « Pourquoi, *s'est-il demandé,* les pays arabes ne s'intéresseraient-ils pas, par exemple, à l'industrie automobile, afin de pouvoir continuer à vendre leur pétrole ? »

Enfin, à propos des récentes difficultés de certaines banques allemandes, M. Poullain a annoncé qu'un « arrangement » *venait d'être trouvé dans l'affaire de la banque Herstatt (*le Monde *du 2 septembre).*

« Le système bancaire allemand est sain et sauf. » *Pour éviter les risques de l'euromarché, il faut entourer les banques d'un* « écran de protection », *et M. Poullain a suggéré de créer, à l'imitation de ce qui a été décidé en R.F.A., une banque internationale de liquidités, capable d'* « agir rapidement dans les cas de détresse », *et qui aurait l'avantage supplémentaire d'* « empêcher des interventions prématurées de la part des gouvernements sur l'euromarché ». — M. B.

Turquie

LE SÉNAT AMÉRICAIN SOUHAITE LA SUPPRESSION DE L'AIDE MILITAIRE AU GOUVERNEMENT D'ANKARA

A Washington, le Sénat américain a approuvé jeudi 19 septembre, par 64 voix contre 27, une résolution déclarant illégale l'aide militaire des Etats-Unis à la Turquie depuis le 20 juillet, date de l'intervention turque à Chypre. Cette résolution n'oblige pas le gouvernement à suspendre l'aide militaire à la Turquie.

En revanche, le Sénat et la Chambre des représentants doivent se prononcer ultérieurement sur des amendements à la loi sur l'aide à l'étranger prévoyant la suspension de l'aide militaire à la Turquie. Ces amendements, s'ils étaient votés, seraient obligatoires pour le gouvernement.

A Ankara, d'autre part, l'Assemblée nationale turque a voté jeudi à l'unanimité une prolongation de quarante-cinq jours de l'état de siège en vigueur dans les dix provinces bordant la mer Egée. A Istanbul, deux journalistes turcs ont été condamnés à de très lourdes peines de prison pour « création d'une organisation illégale » et « propagande communiste ». — (A.F.P., A.P., U.P.I.)

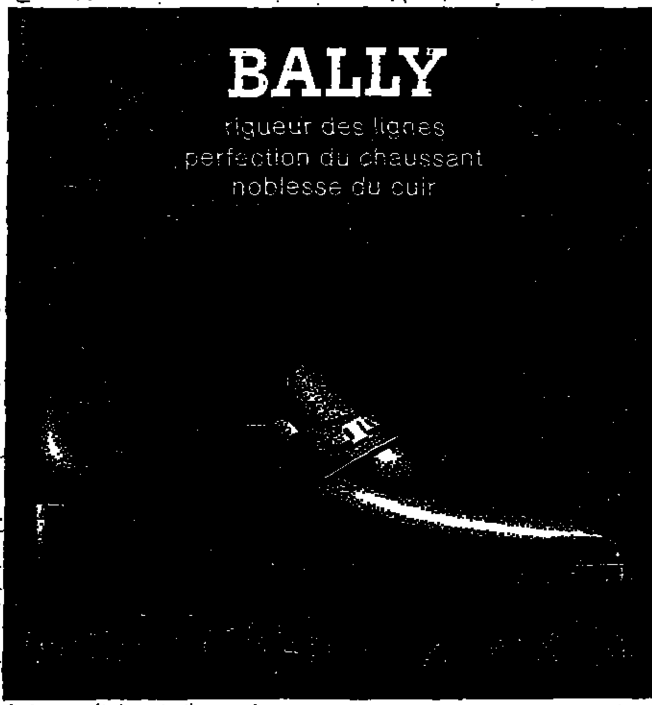
Après la prise d'otages

LA HAYE : vingt-quatre heures ont été perdues du fait des Français.

Diverses informations recueillies à La Haye confirment que de sérieuses divergences se sont manifestées entre les gouvernements français et néerlandais pendant les négociations qui ont suivi l'action des terroristes japonais. De sources sûres, indique notre correspondant, on apprend que Paris avait catégoriquement refusé de payer quoi que ce soit aux trois Japonais, pour ne pas céder au chantage. Finalement, La Haye aurait décidé de prendre ces sommes à sa charge, lorsque les Français, de leur côté, se résolurent enfin à envoyer le Boeing-707 d'Air France.

Selon d'autres informations parues dans le quotidien *Het Parool*, le premier ministre néerlandais, M. Den Uyl, n'a jamais hésité à se rendre à Paris samedi dernier, car il espérait obtenir un assouplissement de la position française grâce à un contact direct, en particulier avec M. Giscard d'Estaing. En effet, les négociations entre Paris et La Haye étaient rapidement devenues très difficiles. Selon un négociateur néerlandais cité par *Het Parool*, « *les négociations avec les Français étaient plus difficiles qu'avec les Japonais* ». On estime à La Haye que vingt-quatre heures ont été perdues en raison de l'attitude très raide du gouvernement français.

● RECTIFICATIF. — M. Hitohiko Tanaka, cité par notre correspondant à Tokyo Robert Guillain, dans un article sur l'Armée rouge japonaise (*le Monde* du 17 septembre — une erreur de transmission nous ayant d'ailleurs fait donner un prénom inexact à M. Tanaka), nous prie de faire savoir qu'il n'est pas en France depuis l'été 1973, mais seulement depuis le mois de mars dernier ; qu'il est toujours professeur à l'université Sophia de Tokyo et que c'est cette dernière qui l'a envoyé en France en congé d'études ; enfin, que s'il connaît effectivement le professeur Taketomi Takahashi, considéré comme l'un des représentants possibles de l'Armée rouge japonaise et récemment expulsé de France, il n'a rien de commun lui-même avec cette organisation. M. Hitohiko Tanaka signale, à cet égard, que son autorisation de séjour en France, qui expirait en principe le 12 septembre, a été récemment prolongée par les autorités françaises.



Tribune internationale

Chypre, la Grèce et le rêve de l'Énosis

Par TURHAN FEYZIOGLU (*)

DANS le débat international qui se déroule sur la question de Chypre, la Grèce et les dirigeants de la communauté grecque essaient d'influencer l'opinion publique mondiale en se présentant comme les défenseurs de l'indépendance de l'île. La vérité est diamétralement opposée à cette prétention.

La République de Chypre, en tant qu'Etat indépendant, aurait disparu depuis de longues années si l'opposition catégorique de la Turquie et la résistance de la communauté turque de l'île n'avaient empêché l'Enosis, c'est-à-dire l'annexion pure et simple de l'île à la Grèce.

Les accords de Zurich et de Londres avaient créé un Etat basé sur l'équilibre entre les droits des deux communautés ethniques et avaient prohibé l'union intégrale ou partielle de Chypre avec n'importe quel Etat.

Le traité de garantie signé par la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni non seulement excluait l'Enosis, mais obligeait les signataires à « interdire toute activité » ayant pour but de favoriser, directement ou indirectement, l'annexion de l'île par un Etat quelconque. Ceux qui, se contentant d'affirmer que le traité de garantie du 19 février 1959 interdit le « partage » de l'île, omettent de souligner que l'alinéa 2 de l'article 2 de ce traité interdit également toute activité visant l'Enosis, essaient de cacher une partie importante de la vérité.

La cause réelle de la crise chypriote réside dans la violation flagrante et systématique des traités internationaux et des articles fondamentaux de la Constitution chypriote par les dirigeants de la Grèce et de la communauté grecque.

DEPUIS de longues années, les dirigeants grecs n'ont cessé d'opprimer, politiquement et économiquement, la communauté turque. Des attaques armées, des atrocités visant l'intimidation et l'élimination de la communauté turque n'ont pas cessé depuis 1963.

Sitôt après avoir signé les accords excluant l'Enosis et interdisant toute activité visant ce but, l'archevêque Makarios déclarait le 1er avril 1960 que la signature des accords de Zurich et de Londres « ne signifiait pas la réalisation complète des espoirs et des aspirations de la communauté grecque ». Selon Makarios, les accords devraient être considérés comme le point de départ de nouvelles luttes. Le 27 septembre 1960, il déclarait au New York Herald Tribune *que la « cause de l'Enosis n'était pas morte ».*

Après les attaques armées contre la population turque, qui commencèrent en décembre 1963 (et au cours desquelles les bandes du fameux Nicos Sampson n'ont épargné ni femmes ni enfants), l'archevêque Makarios proclamait encore une fois, le 25 mars 1964, que son objectif était l'union de Chypre à la Grèce.

Le 20 septembre 1964, Makarios dévoilait au Washington Post *la véritable raison des conflits sanglants qui opposaient les deux communautés en disant :* « Je désire quant à moi quelque chose de plus significatif que d'être un président temporaire à Chypre ; mon ambition est de faire passer mon nom à l'histoire comme l'architecte de l'Enosis. »

Le 27 août 1964, Makarios s'adressait au nouvel ambassadeur de Grèce à Nicosie, en ces termes : « C'est mon désir et ma prière que vous soyez le dernier ambassadeur de la Grèce et que la durée de votre mission, en cette capacité, soit très courte, grâce à la réalisation rapide de l'union de Chypre à la Grèce. »

Voici comment les dirigeants grecs chypriotes concevaient « l'indépendance » et voici comment ils respectaient leurs signatures. Le 10 janvier 1965, dans un discours prononcé à Girne (Kyréaia), Mgr Makarios déclarait : « Le but de la lutte actuelle est l'Enosis. »

Plus récemment, en 1970, dans des interviews accordées à l'I.T.V. et à la B.B.C., il réitérait que « si l'Enosis n'était point réalisable à l'heure actuelle, son objectif restait inchangé ». *En mai dernier, il rappelait par l'intermédiaire de la* Frankfurter Rundschau *que* « s'il pouvait choisir librement entre l'indépendance et l'Enosis il soutiendrait l'Enosis ».

En Grèce, un premier ministre (M. Papandréou) déclarait le 27 octobre 1964 : « Chypre doit devenir le tremplin pour la réalisation des rêves d'Alexandre le Grand dans sa marche vers l'Est. »

M. Cléridès lui-même qui, aujourd'hui, n'hésite pas à lancer des accusations dénuées de fondement à l'égard de la Turquie au nom de l'indépendance de l'État de Chypre, assurait dans un discours prononcé le 14 juillet 1965 en sa qualité de président de la Chambre des représentants, que « l'indépendance » était une étape pour arriver à l'Enosis ». *Il y a un an, M. Cléridès déclarait au journal* Akropolis *d'Athènes que* « l'indépendance n'avait pas satisfait les Chypriotes, mais que la plupart d'entre eux avaient apprécié que l'indépendance était une pause nécessaire ».

IL est grand temps que l'opinion publique mondiale et tout particulièrement ceux qui ne se rendent pas compte que la Turquie a été le vrai défenseur de l'indépendance de Chypre prennent conscience de l'idée que les dirigeants grecs se font de cette « indépendance ». Peut-on nier que, sans la lutte courageuse de la communauté turque de l'île et sans l'opposition de la Turquie à l'Enosis, la République de Chypre aurait cessé d'exister depuis longtemps ?

Il faudrait ajouter que sans l'intervention justifiée de la Turquie après le coup perpétré le 15 juillet 1974 par la dictature militaire grecque, non seulement la population turque mais aussi une partie de la communauté grecque seraient toujours soumises à la persécution de la bande de Nicos Sampson ; et très probablement la Grèce continuerait de vivre sous la dictature du général Ioannidis, et M. Caramanlis serait demeuré en exil.

Parmi toutes les instances internationales, ce fut le Conseil de l'Europe qui émit, sans ambiguïté, une opinion juste et courageuse sur la récente crise de Chypre. En effet, la Commission permanente du Conseil de l'Europe, agissant au nom de l'Assemblée parlementaire, a adopté à l'unanimité le 29 juillet 1974 la résolution 573, « condamnant le coup d'État exécuté à Chypre par des officiers liés à la dictature militaire grecque », *et soulignant que l'échec des tentatives de règlement politique avait* « conduit le gouvernement turc à exercer son droit d'intervention en vertu du Traité de garantie de 1960 ».

En ce qui concerne la solution de la crise actuelle, la politique du gouvernement turc, approuvée unanimement par tous les partis politiques, est ouverte, honnête et claire. La Turquie désire une solution négociée, juste et durable, éliminant de façon permanente les causes de tension entre les deux communautés et le danger de confrontation armée entre deux pays voisins.

Le premier ministre de la Turquie a déclaré publiquement que la Turquie aborderait les négociations avec une attitude conciliante. Mais personne ne doit penser que la Turquie et la communauté turque de Chypre peuvent accepter une solution qui n'empêcherait pas définitivement le retour au rêve de l'Enosis et aux oppressions du passé.

Les Turcs chypriotes — comme les Grecs chypriotes — ont le droit de vivre en toute sécurité sous leur propre administration autonome, dans une région bien définie et d'être sûrs que personne n'essaiera plus de les asservir. Seule une négociation sérieuse entre les pays directement intéressés et les deux communautés peut aboutir à une solution juste et durable.

(*) Professeur de droit public, député à l'Assemblée nationale turque, vice-président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

EUROPE

Espagne

LE CONFLIT ENTRE LA DROITE ET LES PARTISANS DE L'« OUVERTURE »

Le marquis de Villaverde, gendre du général Franco serait le principal espoir des « ultras »

De notre correspondant

Madrid. — Les déclarations faites le 10 septembre par M. Carlos Arias Navarro, président du gouvernement, ont rassuré la classe politique espagnole, les milieux financiers et tous ceux qui forment ce que l'on appelle en Espagne la « droite civilisée » *(le Monde* du 12 septembre). Il semble, en outre, que l'attentat criminel perpétré à Madrid le 13 septembre n'ait pas réussi à affaiblir l'effet positif de ces déclarations qui ont montré le chef du gouvernement décidé à tenir tête aux ultras et à poursuivre sa politique d'ouverture.

Selon des rumeurs amplement répandues pendant la maladie du général Franco, le gendre de celui-ci, le marquis de Villaverde, aurait tenté de réaliser une sorte de « coup d'Etat » au sein du gouvernement, en écartant certains ministres partisans de l'ouverture, comme MM. Pio Cabanillas (information et tourisme), Tomas Allende (agriculture), Antonio Barrera de Trimo (finances) et Antonio Carro (présidence), pour les remplacer par certains hommes « liés à de vieilles nostalgies », selon le mot de M. Arias Navarro, et très fidèle à la famille du général Franco.

Le marquis de Villaverde est maintenant considéré comme le porte-parole de la famille Franco. Marié à la fille unique du général, il est aussi le beau-père du duc de Cadix, M. Alfonso de Bourbon-Dampierre, qui se trouve être à la fois l'époux de la petite-fille préférée de Franco et le cousin germain du prince Juan Carlos, et qui serait le candidat ayant le plus de chances de succéder au général Franco si le prince Juan Carlos mourait avant le Caudillo. Le marquis est un chirurgien de cinquante-deux ans, ayant une réputation de « play boy ». Jusqu'à une époque récente, il n'avait pas fait preuve d'ambition politique et son influence au palais du Pardo, résidence du chef de l'Etat, ne semblait pas très grande. Lors des élections qui précédèrent la dernière législature, il fut candidat à la députation pour être le représentant aux Cortès de l'ordre des médecins, mais il fut largement battu. Son ascendant a cependant augmenté de façon extraordinaire pendant les cinquante-six jours qu'a duré la maladie de Franco. Il a, depuis lors, déclaré à la presse qu'il aimerait être ministre de la santé, portefeuille qui n'existe pas actuellement dans le gouvernement espagnol.

Il semble que sa « manœuvre » visait à faire revenir aux affaires des personnes jouissant tout spécialement de la confiance de M. José-Antonio Giron, le vieux leader historique de la Phalange, tels que MM. Enrique de la Mata, actuellement secrétaire du conseil du royaume, et Alberto Monreal Luque, ancien ministre des finances, ce qui aurait eu pour résultat d'obliger le gouvernement de M. Arias Navarro à rapprocher sa ligne politique de celle qui avait cours, il y a un quart de siècle. Une telle éventualité inquiéta les milieux financiers, ce qui entraîna une baisse des cours à la bourse de Madrid. Depuis les déclarations de M. Arias Navarro, la bourse a amorcé une légère remontée.

L'aspect le plus important des déclarations du 10 septembre est sans doute l'annonce que la fin de l'année serait la date limite pour la mise en route des associations politiques, qui sont la « bête noire » des ultras espagnols. M. Arias Navarro a indiqué, en outre, que ces associations devront être pluralistes.

Le chef du gouvernement a-t-il gagné la partie ? Il est difficile de l'affirmer. Les ultras ne paraissent pas disposés à se laisser mettre à l'écart. Tandis que le président du conseil parle de « *regrouper les volontés au lieu de les séparer* », un climat de subversion commence à régner en Espagne. La police a attribué l'attentat du 13 septembre à Madrid au mouvement basque ETA, mais certains journaux madrilènes, dans leurs éditoriaux du lendemain, n'écartaient pas la possibilité d'un acte de provocation de l'extrême droite, dans le but de contrarier l'effet des déclarations de M. Arias Navarro. On a remarqué aussi la compréhension dont a fait preuve un magistrat de Barcelone, qui a remis en liberté cinquante des soixante-sept personnes arrêtées à l'occasion d'une réunion clandestine de l'Assemblée de Catalogne tenue près de Sabadell.

Les milieux les plus réactionnaires déploient de violentes attaques contre la presse, alors que le chef du gouvernement la félicite en ces termes : « *La presse a été à la hauteur des circonstances et a été le reflet, le mois dernier, des sentiments qui prédominent au sein du peuple espagnol.* » Or la presse espagnole, à l'occasion de la maladie du général Franco et de l'intérim du prince Juan Carlos, a affirmé qu'il fallait en finir avec « l'autoritarisme » et « la dictature ».

Sur cette toile de fond assez confuse, et à la veille d'un mois d'octobre qui s'annonce chargé de problèmes sociaux dus à la hausse des prix, le gouvernement est confronté à un autre problème, celui de la décolonisation du Sahara espagnol. Le roi Hassan II et les Espagnols restent sur leurs positions. Le colonel Eduardo Blanco, directeur général de la Promotion du Sahara, a publié une longue déclaration dans laquelle il évoque un engagement d'honneur envers les Sahariens : « *L'Espagne observe fidèlement la doctrine préconisée par les Nations unies. Le Maroc ne peut sérieusement exciper de titres susceptibles de priver les Sahariens de leur droit à l'autodétermination.* »

JOSÉ-ANTONIO NOVAIS.

ASIE

Pour empêcher une saisie

DIX MILLE EXEMPLAIRES D'UN JOURNAL D'OPPOSITION BRULÉS DANS LA CAPITALE

Les coups d'épingle se multiplient à Saigon entre le régime et une opposition désormais décidée à l'abattre à terme, après l'avoir poussé dans ses derniers retranchements par un mélange calculé de demandes des plus grandes libertés et de provocations.

L'un de ses chevaux de bataille est et sera la liberté de la presse. C'est ainsi que, depuis plusieurs jours, le quotidien *Song Than* publiatt des éditoriaux invitant le président Thieu à tenir ses promesses électorales ou à se démettre. Jeudi 19 septembre, le pouvoir a réagi, ordonnant à la police de saisir dix mille exemplaires du journal. De façon spectaculaire, les collaborateurs de cette publication ont mis le feu à tous ces journaux, plutôt que de laisser les policiers s'en emparer.

D'autre part, l'Association féminine pour les œuvres sociales, présidée par la femme de M. Thieu, affirme n'être en rien mêlée à un réseau de contrebande. L'accusation venait de milieux catholiques.

Vietnam du Sud

La Banque mondiale organisera une réunion afin d'étudier un plan d'aide au régime de Saigon

Sous l'égide de la Banque mondiale, une réunion doit se tenir à Paris le 17 octobre dans le plus grand secret. Les participants examineront une fois encore le projet cher à M. Kissinger et visant à mettre sur pied une aide multilatérale au régime de Saigon. La relance de ce projet intervient alors que ce régime traverse de graves difficultés et que le Congrès américain a décidé de réduire dans des proportions considérables l'assistance financière au gouvernement de M. Thieu.

Washington et les responsables de la Banque mondiale n'entendent donner aucune publicité à ce genre de réunion. La première eut lieu le 16 octobre 1973, à Paris, en présence de représentants de la Banque mondiale, de la Banque asiatique de développement, du F.M.I., de l'UNICEF et de délégués australiens, belges, canadiens, danois, finlandais, français, ouest-allemands, japonais, hollandais, néo-zélandais, norvégiens, suédois, suisses, britanniques et américains. La Banque mondiale avait ensuite rédigé sur la situation au Vietnam une étude très confidentielle en date du 18 janvier (*le Monde* du 3-4 mars). Une autre réunion devait avoir lieu à Paris le 5 juin (*le Monde* du 30 mai) ; ce projet échoua. Bien des élus américains refusaient, en effet, que les fonds alloués à l'International Development Association, filiale de la Banque, servent au régime de Saigon. D'autre part, des membres du « consortium » tel qu'il était envisagé par M. Kissinger firent la sourde oreille, le Canada en particulier, mais aussi la Suède ; l'attitude de ce dernier pays sera particulièrement intéressante lors de la réunion du 17 octobre, le gouvernement de M. Palme n'étant pas précisément favorable au régime de M. Thieu. Notons enfin que le secret entourant de pareils débats demeure difficilement explicable car, si un plan d'assistance était retenu, il devrait être financé et donc engager des fonds publics importants.

J. D.

Laos

Le royaume traverse une crise économique sans précédent

De notre envoyé spécial

Vientiane. — Cent cinquante Thaïlandais et vingt Laotiens contre cent soixante-treize Vietnamiens et sept Laotiens : le premier échange de prisonniers, le jeudi 19 septembre, à Phou-Savanh, en bordure de la plaine des Jarres, entre « forces patriotiques » et « côté de Vientiane » a été à l'image de ce que fut la guerre du Laos, trop souvent une affaire entre troupes étrangères.

Deux chars soviétiques qui tirent, d'un cratère de bombe mal comblé, un avion C-123 sur lequel on devine encore le sigle Air America, qui venait chercher en zone libérée les prisonniers thaïlandais, cela pourrait être un symbole de ce que va devenir la paix dans le petit royaume. Un pilote américain a été libéré le 18 septembre.

En revanche, le gouvernement d'union nationale se trouve confronté à une situation économique et monétaire catastrophique. Peu enclins à garder des kips, les commerçants vietnamiens et chinois, qui quittent le Laos par centaines comme certains bourgeois laotiens, ont provoqué une dépréciation de la monnaie locale sur un marché à peine noir, puisque toléré. Il fallait, il y a quelques semaines, 840 kips pour acheter un dollar ; il en faut près de 1 400 aujourd'hui.

L'inflation est galopante. Le prix du riz, l'aliment de base du Laotien, a plus que doublé en un an. Le déficit budgétaire a dépassé de 8 milliards de kips les prévisions déjà pessimistes.

Deux missions ont été chargées de demander une aide extérieure, l'une dans les pays socialistes, l'autre dans les pays occidentaux. En général, durant cette crise on fait preuve d'une expectative encouragée par la maladie du prince Souvanna Phouma, qui empêche toute décision d'importance.

Récemment installées à Vientiane, où elles sont peu nombreuses et encore sur leurs gardes, les forces patriotiques savent que le temps joue en leur faveur. Elles se sont opposées à une dévaluation du kip, et se contentent d'apprécier la montée d'une conscience populaire. Dans de nombreux secteurs de l'administration, des grèves sont déclenchées, presque toujours pour réclamer le départ d'un directeur jugé trop corrompu ou trop dur avec son personnel. De plus, de nombreux jeunes fonctionnaires, réunis dans un parti, le Néothang Num (la Voix des jeunes), qui se veut réformiste, appuient les dix-huit points du programme d'édification de la paix, de l'indépendance, de la neutralité de la démocratie, de l'unité et de la prospérité du royaume du Laos, largement inspiré des thèses du Néo Lao Haksat. Quant aux forces de droite, elles sont incapables d'imposer des mesures qui iraient à l'encontre de leurs intérêts et pourraient montrer leur lourde part de responsabilité dans la crise actuelle.

BRUNO DETHOMAS.

A TRAVERS LE MONDE

Bangladesh

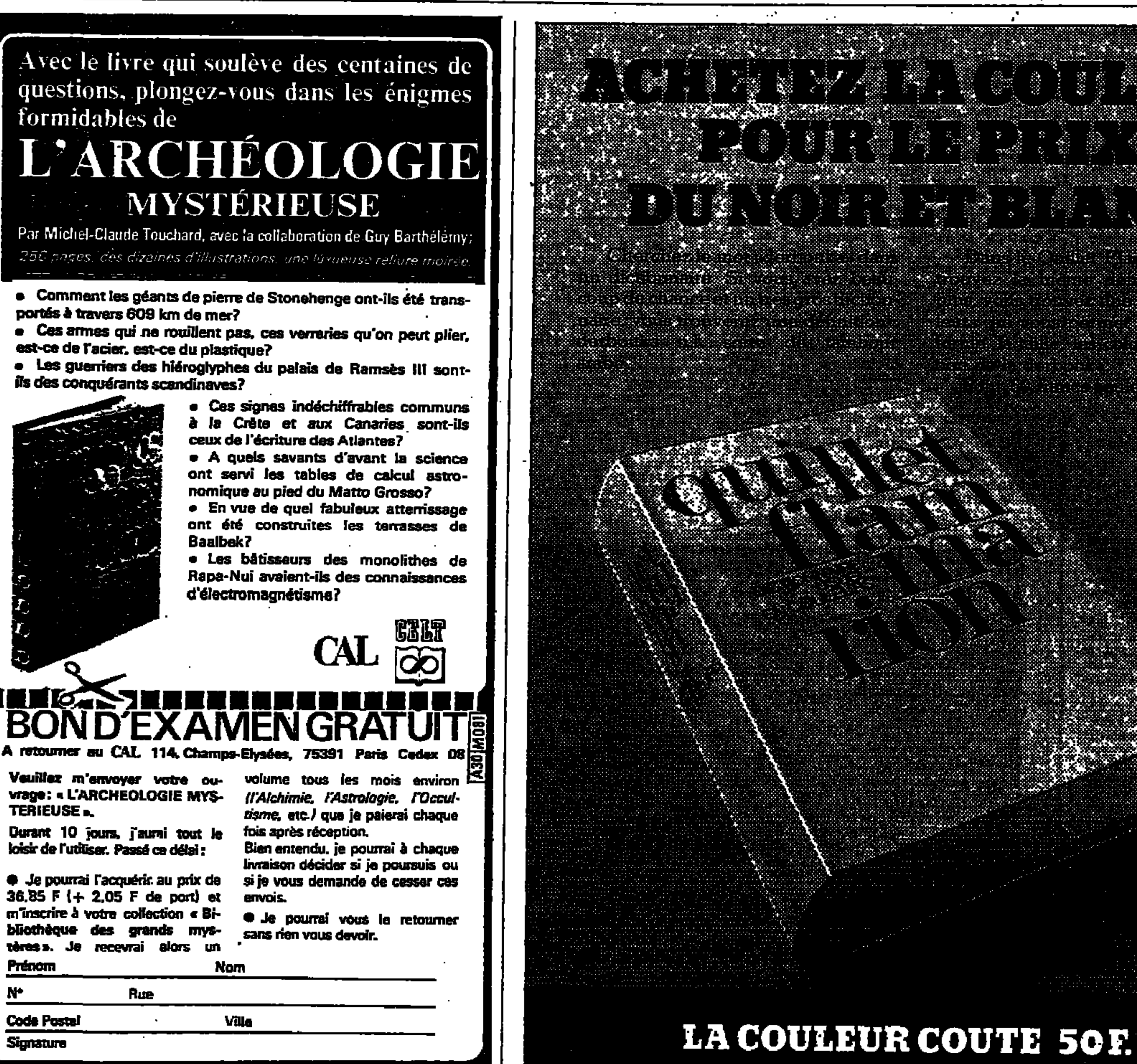
● A LA SUITE DES INONDATIONS CATASTROPHIQUES AU BANGLADESH, l'association les Amis de Mère Térésa lance un appel « *pour sauver des Bengalis de la misère et de la mort* ». Mère Térésa dirige à Calcutta une importante institution qui accorde assistance, en particulier, à des milliers de lépreux du Bengale-Occidental. Depuis l'indépendance du Bangladesh, elle a ouvert deux centres d'accueil dans ce pays, à Dacca, la capitale, et à Kulna, où des « *missionnaires de la charité* » viennent en aide aux nécessiteux. Les dons peuvent être envoyés aux Amis de Mère Térésa, 163, avenue de Gaulle, 69 160-Tassin. C.C.P. Lyon 548-28 (indiquer au verso du chèque : « Pour le Bangladesh. »)

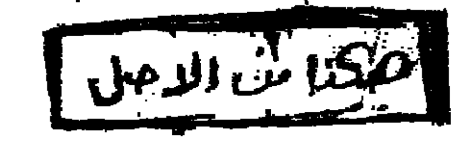
Gabon

● LE BUDGET DU GABON triplera en 1975, passant de 48 milliards de francs C.F.A. à 151,4 milliards pour l'exercice 1975. S'il prévoit une faible augmentation des dépenses de fonctionnement, le budget consacre près de 70 % des dépenses aux grands travaux de développement. — *(Reuter.)*

Rhodésie

● M. IAN SMITH, premier ministre, a inauguré mercredi 18 septembre la première ligne de chemin de fer qui, en traversant le Limpopo, relie directement la Rhodésie à l'Afrique du Sud. Le chef du gouvernement rhodésien a déclaré qu'il avait fallu quatre-vingts ans pour établir ce lien vital.





AMÉRIQUES

Argentine

Le ministre de l'éducation tente de briser la « rébellion » de l'Université

De notre correspondant

Buenos-Aires. — La désignation au poste de recteur de l'université de Buenos-Aires de M. Alberto Ottalagano, ancien dirigeant de l'Alianza Libertadora Nacionalista (Alliance libératrice nationaliste), organisation d'extrême-droite fondée pendant la seconde guerre mondiale, et maintenant dissoute, a provoqué une levée de boucliers parmi les quelque trois cent mille étudiants de la capitale. M. Oscar Ivanissevich, ministre de l'éducation depuis le remaniement gouvernemental pratiqué au mois d'août, s'y attendait. C'est presque subrepticement que le nouveau recteur a pris ses fonctions, le mardi 17 septembre. Sa première décision a été d'ordonner la fermeture, jusqu'à mardi prochain, de toutes les facultés. Les doyens, pour la plupart des jeunes péronistes ouvertement hostiles au gouvernement de Mme Peron, ont été invités à offrir leur démission.

M. Ottalagano, péroniste de la première heure, comme le ministre lui-même, succède à M. Vicente Solano Lima, ancien vice-président de la République (de mai à juillet 1973), qui avait été chargé par Peron d'appliquer la loi sur l'Université approuvée au début de l'année. Cette loi prévoit pour l'essentiel de rétablir l'autonomie d'une institution placée, à la suite du coup d'Etat militaire de 1966, sous le contrôle direct du gouvernement. M. Lima, un conservateur éclairé, avait préféré renoncer à sa charge dès le lendemain de la mort de Peron, le 1er juillet. M. Ottalagano, qui s'est fixé pour tâche prioritaire de rétablir l'ordre, va très probablement différer les élections des autorités universitaires, rectorat inclus, et les concours permettant de désigner les professeurs.

Il est peu probable que l'Université commence à fonctionner normalement dans les délais prévus. En fait, on a lieu de craindre un nouveau bouleversement, voire un retour à la situation en vigueur avant l'élection de M. Hector Campora à la présidence de la République. Le gouvernement de Peron (puis celui de sa veuve), qui n'avait cessé de dénoncer les activités des jeunes péronistes, envisageait depuis longtemps d'investir leur dernier bastion, l'Université.

La déclaration de guerre des guérilleros Montoneros, auxquels se subordonnent les dirigeants de la JUP (Jeunesse universitaire péroniste), a fourni à M. Ivanissevich le prétexte qu'il recherchait pour mettre les facultés sous le boisseau. Dans un retentissant discours prononcé la semaine dernière, le ministre a déclaré l'Université *« en état de rébellion »* et révélé son programme : *« Rien de moins que de retrouver l'âme de l'école argentine égarée dans un internationalisme matérialiste. »* Ce sémillant octogénaire, qui n'hésite pas à invoquer l'ancien président Nixon à l'appui de ses thèses, critique la suppression des examens et des droits d'entrée à l'Université, ainsi que des redevances scolaires, principale « conquête » des étudiants. Il accuse les chercheurs d'être « improductifs » et leur recommande de s'embaucher dans les grandes entreprises industrielles. M. Ivanissevich fait ainsi honneur à la réputation de *« cavernicola »* (homme des cavernes) qu'il s'est gagnée dans les milieux académiques.

Son discours a été très froidement accueilli. Plusieurs dirigeants de l'opposition, parmi lesquels M. Oscar Alende, ancien candidat à la présidence de la République, ont réclamé la démission du ministre. Les radicaux, qui comptent de nombreux partisans chez les universitaires, ont qualifié ses déclarations de *« lamentables »*. M. Ricardo Balbin, chef de l'U.C.R., s'est départi de son flègme habituel pour lancer un appel à la présidente de la République, la pressant d'intervenir personnellement afin de résoudre le problème de l'Université dans l'esprit de la loi votée par le Parlement. Peron, qui entretenait des rapports cordiaux avec le leader de l'opposition, aurait sans doute accédé à sa requête ; sa veuve n'en a fait aucun cas. Les radicaux, qui s'étaient jusqu'à maintenant montrés conciliants, pourraient bien de ce fait accentuer leurs critiques à l'égard du gouvernement.

PHILIPPE LABREVEUX.

États-Unis

M. Kissinger défend devant le Sénat sa politique de détente et l'intervention américaine au Chili

De notre correspondant

Washington. — Fort de l'appui que le président Ford lui avait donné publiquement la veille à la tribune des Nations unies — un geste exceptionnel et contesté par beaucoup de délégués, estimant déplacé que le forum international ait été ainsi utilisé à des fins de politique intérieure, — M. Kissinger a défendu jeudi 19 septembre avec vigueur la politique de détente avec Moscou. Mais les membres de la commission sénatoriale des affaires étrangères paraissaient davantage préoccupés par l'intervention des Etats-Unis dans les affaires intérieures du Chili que par la détente.

M. Kissinger affirma que la réduction de la tension entre les Etats-Unis et l'Union soviétique facilitait une collaboration plus large entre l'Est et l'Ouest sur des problèmes aussi vitaux que l'énergie, l'alimentation mondiale, la qualité de la vie. *« La tentation de combiner la détente avec des pressions accrues sur l'Union soviétique va se développer*, a-t-il dit. *Une telle attitude serait désastreuse. Nous ne l'accepterions pas de Moscou. Moscou ne l'acceptera pas de nous. Nous nous retrouverons finalement avec la guerre froide et nous ne réaliserons ni la paix, ni aucun but humain »* En même temps, il réaffirma que les Etats-Unis continueraient de protéger leurs alliés et ne procéderaient pas à une réduction unilatérale de leur défense.

Pressé de questions par quelques sénateurs, qui soulignaient que la détente avait joué surtout au bénéfice des Soviétiques, M. Kissinger déclara : *« Dans l'ensemble, les gains de la détente nous ont favorisés plus que le camp opposé... »* Le secrétaire d'Etat rappela que l'Union soviétique avait aidé les Etats-Unis à *« se sortir »* de la guerre du Vietnam, en ajoutant que, dans différents secteurs, elle avait fait preuve de modération. Il annonça la conclusion prochaine d'un accord visant à permettre une émigration importante des juifs soviétiques. Au sujet du Proche-Orient, il contesta l'opinion pessimiste de M. Fulbright, président de la commission, sur le blocage de la négociation.

En ce qui concerne les négociations sur les armements stratégiques, M. Kissinger estima qu'il est inexact de prétendre que les Russes ont acquis une supériorité nucléaire sur les Etats-Unis. *« Il est difficile d'apprécier ce que signifie la supériorité*, a-t-il déclaré, *mais à aucun moment l'Union soviétique n'est apparue dans un état de supériorité stratégique sur les Etats-Unis... »* Dans sa déclaration officielle, le secrétaire d'Etat avait souligné que la perspective d'un avantage militaire décisif, théoriquement possible, était politiquement intolérable... *« Aucun des camps n'accepterait passivement un déplacement massif de l'équilibre nucléaire... »* Certes, a dit encore M. Kissinger, si elle s'y trouve obligée, l'Amérique se lancera dans la course aux armements et il est probable qu'elle l'emporterait dans les plus importantes catégories des armes stratégiques. Mais a-t-il ajouté, *« le bénéfice politique et militaire qui découlerait d'une telle situation resterait illusoire... »*.

A propos du Chili, qui provoqua plusieurs questions de la part des sénateurs, M. Kissinger répéta ce que le président Ford avait dit lundi, à savoir que les millions de dollars dépensés par la C.I.A. entre 1970 et 1973 étaient exclusivement destinés à maintenir l'existence des partis politiques et de la presse d'opposition, que Washington estimait menacés d'absorption ou de suppression par le gouvernement Allende, et non pas à financer la subversion contre le régime chilien. Cette déclaration ne semble pas avoir éliminé les doutes des milieux parlementaires devant les révélations des activités secrètes de la C.I.A., insuffisamment contrôlées à leur avis.

Dans la matinée de jeudi, le président Ford et M. Kissinger avaient convoqué quatre sénateurs et cinq membres de la Chambre des représentants pour une discussion *« franche et complète »*, selon le porte-parole de la Maison Blanche, sur la répartition des responsabilités entre le législatif et l'exécutif, concernant ces activités. Pendant ce temps, deux autres sénateurs, MM. Weicker et Baker, républicains, déposaient un projet de loi visant à créer un *« comité spécial de surveillance »* des opérations de la C.I.A. Cette initiative n'ira pas loin dans la mesure où la mission de contrôle est déjà assurée par deux sous-commissions de la Chambre. Néanmoins, elle révèle les préoccupations d'un nombre important de parlementaires et de larges secteurs de l'opinion publique.

Un nouvel article publié dans le *New-York Times* de vendredi, s'appuyant sur des sources sérieuses au sein des services de renseignements, affirmait que la C.I.A. avait effectivement financé en 1972 et 1973 des grèves, notamment celles des camionneurs, des taxis, des boutiquiers, liées directement à la chute du gouvernement Allende.

Il est douteux cependant que le Congrès suive l'avis du *New-York Times* en ouvrant une enquête publique sur les activités secrètes de la C.I.A. et sur le rôle personnel joué par M. Kissinger dans les opérations menées contre le gouvernement Allende. Les parlementaires, en effet, sont sensibles à l'argument de sécurité nationale invoqué aussi bien par le président Ford que par le secrétaire d'Etat. Quant à M. Kissinger, il aurait déclaré que le droit pour un Etat d'intervenir dans les affaires des autres pour y protéger ses propres intérêts restait *« une question académique et digne d'être étudiée »*.

HENRI PIERRE.

M. NIXON EST CITÉ COMME TÉMOIN DANS LE PROCÈS DU WATERGATE

Washington (*A.F.P., Reuter, A.P.*). — Le procureur spécial chargé de l'instruction de l'affaire du Watergate, M. Leon Jaworski, a cité, le jeudi 19 septembre, l'ancien président Nixon à comparaître comme témoin du ministère public dans le procès qui doit s'ouvrir le 1er octobre. M. Nixon avait déjà été cité comme témoin par la défense, avant la mesure de clémence prise en sa faveur par le président Ford.

Atteint de phlébite, M. Nixon fera peut-être enregistrer son témoignage s'il ne peut se déplacer. Le mois dernier, un tribunal fédéral a créé un précédent en enregistrant sur bande vidéo des dépositions. Un médecin devrait être désigné pour déterminer si M. Nixon est en état de déposer, et de quelle façon. Selon certaines informations, M. Jaworski a simplement besoin de M. Nixon pour authentifier les trente-trois bandes magnétiques qui font partie des pièces à conviction du procès. Mais cette nouvelle citation pourrait avoir pour but de confronter l'ancien président aux accusés, ses anciens collaborateurs à la Maison Blanche, ou de l'amener à produire de nouveaux éléments de preuves, tels que des enregistrements ou des documents écrits.

D'autre part, M. Ronald Nessen, journaliste de la chaîne de télévision N.B.C. a été pressenti pour succéder au poste de porte-parole de la Maison Blanche à M. Gerald terHorst, qui avait donné sa démission à la suite de l'amnistie accordée à M. Nixon.

Chili

Le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) assure avoir repoussé une offre de négociations de la junte

Dans un document rédigé au Chili, le Mouvement de la gauche révolutionnaire (MIR) chilien confirme les informations en provenance de La Havane (*le Monde* du 20 septembre) selon lesquelles les services de renseignements des forces armées (SIFA) auraient proposé à ce groupe d'extrême gauche de libérer certains de leurs responsables emprisonnés à condition qu'il renonce pour plusieurs années à une *« opposition politique active »* à la junte. Ce document, le plus long publié par le MIR depuis plusieurs mois, est daté du 10 septembre. Il est signé par la commission politique de l'organisation. Les principaux points portent sur les conditions dans lesquelles se sont déroulées au Chili les premières *« conversations »* entre des officiers du SIFA et deux intermédiaires choisis par le MIR, Mme Laura Allende, sœur de Salvador Allende, et l'évêque Carlos Camus, secrétaire de la conférence épiscopale du Chili ; le *« cadre des négociations »*, et le refus du MIR de négocier.

Une initiative « extra-officielle »

La première entrevue entre les deux parties eut lieu le 30 août dernier, dans un hôpital des forces aériennes et, plus tard, à l'académie militaire. Les représentants des services de renseignement de l'armée de l'air auraient présenté leur initiative comme tout à fait *« extra-officielle »*. Selon le MIR, au contraire, plusieurs généraux membres de la junte étaient au courant dès le début, et en particulier le général Leigh, commandant en chef de l'armée de l'air. Les représentants de la SIFA proposèrent au MIR de *« livrer toutes ses armes, de cesser son travail politique au sein des forces armées »*, la junte s'engageant alors à faciliter le départ à l'étranger des militants qui se consacraient à ce travail. Si le MIR renonçait à une opposition ouverte dans *« les deux ou trois années suivantes »*, il serait autorisé à *« fonctionner »* au Chili. En échange de ces concessions, la junte libérerait les militants qu'elle retient prisonniers et ne s'opposerait pas à ce que certains d'entre eux restent au Chili.

Selon le document, *« l'objectif de cette négociation avec le MIR est d'isoler et de détruire le parti communiste chilien qui, selon la SIFA est « dirigé depuis Moscou ». « Ils tentent par tous les moyens d'empêcher la réalisation de l'unité entre l'unité populaire, le MIR et des secteurs de la démocratie chrétienne »*, ajoute le MIR.

« Les gorilles ont voulu la guerre avec la classe ouvrière et le peuple, conclut le long document du mouvement. *La guerre, ils l'auront. »* En affirmant son refus de négocier avec ce qu'il appelle *« la dictature « gorille », les bouchers et les tortionnaires »*, le Mouvement de la gauche révolutionnaire s'engage à faire passer un jour en jugement le colonel Horacio Otaiza, qu'il désigne comme l'instigateur de cette négociation et qu'il accuse d'être responsable de la mort de l'ancien ministre de l'unité populaire, M. Jose Toha, ancien ministre de l'intérieur et ami intime du président Allende.

NATIONS UNIES

Controverse sino-soviétique sur la suppression du « veto »

New-York (Nations unies) (*A.F.P.*). — La Chine s'est prononcée, jeudi 19 septembre, pour une révision de la charte des Nations unies, et l'U.R.S.S. s'y est catégoriquement opposée. Le représentant de la Chine, M. Huang Hua, a appuyé, devant le bureau de l'Assemblée (qui faisait des recommandations sur l'ordre du jour), les revendications de pays du tiers-monde portant notamment sur l'élimination du droit de « veto » des grandes puissances.

« La charte n'est pas une écriture sainte », a dit M. Huang Hua, ajoutant que le monde s'était transformé depuis la création de l'ONU en 1945, et que la charte de San-Francisco ne reflétait pas d'une manière adéquate la position des nombreux pays du tiers-monde. Il a accusé *« les superpuissances d'être contre l'égalité des peuples »*.

Le représentant de l'U.R.S.S., M. Malik, a demandé que la question de la révision, qui figure à l'ordre du jour provisoire de l'Assemblée, soit définitivement éliminée. Il a fait valoir que la charte répondait aux intérêts de toutes les nations, capitalistes, socialistes et du tiers-monde. Il a ajouté que les conflits et dangers de guerre étaient dus non aux défauts de la charte, mais à sa non-application par les *« impérialistes »*, Israël et l'Afrique du Sud. Il a défendu le « veto » comme la seule arme dont disposaient à l'ONU les pays socialistes.

Les représentants des Philippines, de l'Argentine, de l'Allemagne fédérale et du Mexique se sont prononcés en faveur d'une discussion sur la révision de la charte. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont appuyé l'inscription de la question à l'ordre du jour, sans se prononcer sur ses mérites. La motion soviétique a été rejetée, n'obtenant que trois voix, tandis que dix-neuf pays votaient contre et deux, dont la France, s'abstenaient. Le représentant de la France, M. de Guiringaud, a précisé que sa délégation, sans s'opposer à l'inscription de questions dont la discussion paraît utile à certains pays, estime que la révision de la charte n'est *« ni urgente ni opportune, et ne répond pas aux nécessités ou aux possibilités de la situation actuelle ». « C'est dans une meilleure application de la charte que devrait se diriger notre effort. (...) Il importe moins de la réviser que de la respecter. »*

L'Assemblée générale inscrit la question de la Palestine à son ordre du jour

Le bureau de l'Assemblée générale des Nations unies a inscrit, jeudi 19 septembre, cent dix questions à l'ordre du jour.

Les inscriptions des problèmes de Palestine et de Chypre (pour ce dernier à la demande du gouvernement chypriote) ont été acquises sans vote.

Une proposition de la France d'admettre la Communauté européenne comme observateur auprès de l'ONU a également été inscrite.

De notre correspondant

New-York (Nations unies). — Le bureau de l'Assemblée générale des Nations unies, composé de vingt-cinq membres, a décidé jeudi 19 septembre d'inscrire la question de la Palestine à l'ordre du jour de l'actuelle session. Dans les milieux de l'ONU, on pense que ce problème sera débattu au début de novembre, tout de suite après la réunion au « sommet » des Etats arabes, qui doit avoir lieu à Rabat.

L'inscription a été décidée sans aucun vote, puisque aucun membre n'a exprimé de réserves.

Le projet avait été parrainé par plus de cinquante délégations, dont les vingt délégations arabes, tous les autres pays musulmans, certains pays de l'Europe de l'Est et d'Afrique, ainsi que la Chine populaire. L'ambassadeur du Liban, qui le présentait, a dit que pendant plus de vingt ans les Nations unies ont parlé seulement des réfugiés de Palestine et traité ce problème uniquement du point de vue humanitaire. Il faut, à son avis, le traiter maintenant comme un problème politique.

Le représentant d'Israël, M. Tekoah, fut le seul à s'opposer à la demande d'inscription, déclarant qu'il s'agissait d'une initiative de l'Organisation de libération de la Palestine, auteur d'abominables attentats terroristes et dont le but est la destruction de l'Etat d'Israël, membre des Nations unies. M. Tekoah a répété qu'Israël est prêt à négocier avec *« l'Etat palestinien de Jordanie »* et fait valoir qu'un débat aux Nations unies pourrait nuire aux négociations israélo-arabes et mettre en danger l'existence de la Jordanie. M. Bouteflika, parlant non comme président de l'Assemblée générale, mais comme ministre des affaires étrangères de l'Algérie, a déclaré que le gouvernement d'Israël, et non les Palestiniens, mène une action terroriste. Il est grand temps que les Nations unies *« rouvrent le dossier palestinien »* et *« réparent l'erreur qu'elles ont commise autrefois »*, a-t-il dit. — H. P.

PROCHE-ORIENT

Liban

Pour deux mois

L'ARCHEVÊQUE GREC-CATHOLIQUE DE BEYROUTH EST SUSPENDU DE SES FONCTIONS

Beyrouth (A.F.P.). — A la suite de sa condamnation par le saint-synode de l'Eglise grecque melkite d'Antioche pour ses « positions doctrinales ambiguës » (le Monde du 27 août), Mgr Grégoire Haddad, archevêque grec-catholique de Beyrouth, vient d'être suspendu de ses fonctions pour une durée de deux mois par Mgr Maximos V Hakim, patriarche melkite. Celui-ci avait soumis en août au Vatican le « dossier » de Mgr Haddad, accusé de s'être « éloigné du dogme ». De son côté, Mgr Haddad avait publié une lettre ouverte dans laquelle, tout en réaffirmant sa foi, il s'interrogeait sur la « caducité » des institutions patriarcales melkites.

L'archevêque a déclaré qu'il se pliera à la décision prise contre lui. « *C'est le règlement de l'Eglise, je respecterai les décisions du patriarche*, a-t-il dit aux notables de la communauté venus lui exprimer leur sympathie. *L'important n'est pas de partir ou de rester, c'est que le nouveau courant qui s'est dessiné dans l'Eglise se poursuive. Je n'en appelle pas à la révolution, ni au schisme, mais le concile œcuménique, dans l'une de ses déclarations, a souligné que le pape, le patriarche, l'évêque ou le prêtre sont tous au service du peuple.* »

[Dans « le Monde » daté 2-3 juin, nous avions brossé le portrait de Mgr Haddad : « Trop fin pour être démagogue, trop intelligent pour ne pas être en avance sur son temps. » Déjà, au mois de mai, il s'était trouvé en difficulté à cause de ses prises de position, difficilement admises dans un pays comme le Liban.]

Les ventes d'armes

LES ÉTATS-UNIS LIVRERONT DES AVIONS ET DES MISSILES SOL-AIR AU KOWEÏT

Washington (A.F.P.) — Les Etats-Unis pourraient vendre prochainement pour environ 400 millions de dollars d'armements au Koweït (environ 2 milliards de francs).

Les négociations, qui durent depuis plus d'un an et demi, précise-t-on au Pentagone, pourraient aboutir avant la fin de l'année ou même au cours des prochaines semaines. Le contrat, qui serait alors signé, porterait sur trente-huit chasseurs-bombardiers Skyhawk du type A-4, et sur des missiles sol-air Super-Hawk.

Toujours de source autorisée à Washington, on apprend d'autre part que des études portant sur de nouvelles ventes d'avions de combat à l'Arabie-Saoudite sont actuellement en cours au Pentagone. On précise à ce sujet, de bonne source, que l'Arabie-Saoudite souhaite faire largement appel aux Etats-Unis pour le développement de son armée de l'air et commander de nouveaux avions Northrop F-5.

[Les informations données par le Pentagone laissent penser que le Koweït — après avoir acquis dix-sept intercepteurs Mirage F-1 de conception française — a mis en concurrence, pour d'autres livraisons, les industriels américains et les constructeurs franco-britanniques qui proposent le biréacteur d'appui Jaguar.]

● *Selon le journal égyptien* Al Goumhouriya, M. Henry Kissinger se rendrait au Caire le 9 ou le 10 octobre prochain. Le quotidien israélien *Haaretz* croit savoir, pour sa part, que le secrétaire d'Etat américain est attendu à Jérusalem « *vers le 12 octobre* ». — (A.F.P.)

AFRIQUE

Mozambique

Le FRELIMO libère cent quatre-vingt-dix-sept prisonniers membres de l'armée portugaise

Lourenço - Marques (A.F.P., Reuter). — La « *normalisation* » suit son cours au Mozambique où la formation d'un gouvernement provisoire était tenue pour imminente le vendredi 20 septembre. La veille, cent quatre-vingt-dix-sept soldats de l'armée portugaise (quatre-vingt-dix blancs et cent sept mozambicains) prisonniers du FRELIMO ont été libérés à l'issue d'une brève cérémonie à laquelle assistait le président du Front, M. Samora Machel. Ils étaient détenus au camp de Nachingwea, dans le sud de la Tanzanie. Les prisonniers, qui semblaient en bonne santé, ont été embarqués à bord d'avions de l'armée de l'air tanzanienne, et c'est à Nangade, au Mozambique, qu'ils ont été remis à un représentant de l'armée portugaise.

Les autorités de Lisbonne continuent de leur côté à tout mettre en œuvre pour assurer dans de bonnes conditions la passation des pouvoirs, et permettre aux troupes du FRELIMO qui ne s'étaient jamais implantées militairement dans le sud du pays, de se déployer à Lourenço-Marques et dans la région. C'est ainsi qu'une frégate portugaise a débarqué jeudi dans la capitale quelques centaines d'hommes appartenant aux forces régulières du Front. Celui-ci disposerait au total d'un millier de soldats au moins à Lourenço-Marques. Les pillages qui s'étaient déroulés en ville ces derniers jours semblent avoir cessé et des militants du FRELIMO patrouillent dans les rues pour demander à la population noire de garder son calme.

Les départs de Portugais qu'inquiète la perspective de vivre sous un régime de parti unique noir tendant au socialisme se poursuivent en dépit des appels rassurants des autorités portugaises et des dirigeants nationalistes. Depuis le putsch manqué des activistes le 7 septembre, cinq mille personnes ont gagné Johannesburg par le train, et plusieurs milliers d'autres ont quitté Lourenço-Marques et Beira par avion ou par bateau, à destination du Portugal, de l'Afrique du Sud ou d'autres pays « blancs ». On évalue à vingt-cinq mille le nombre des départs définitifs dans les deux mois précédant le soulèvement avorté. C'est donc déjà plus d'un neuvième de la population blanche du Mozambique qui en est partie, en majorité sans esprit de retour. Le mouvement paraît toutefois se ralentir.

Tunisie

M. MASMOUDI RENVOIE SES DÉCORATIONS AU PRÉSIDENT BOURGUIBA

Dans une déclaration à la presse, M. Mohamed Masmoudi, ancien ministre des affaires étrangères de Tunisie, qualifie « *de mensonges et de calomnies* » les accusations portées contre lui par le président Bourguiba à l'occasion du neuvième congrès du parti socialiste destourien, qui vient de se tenir à Monastir (*le Monde* du 17 septembre). L'ancien ministre, qui vient d'être exclu de ce parti, déclare qu'il a décidé de « *renvoyer les deux grands cordons de l'ordre de l'Indépendance et de l'ordre de la République à M. Bourguiba* ».

M. Masmoudi dément catégoriquement les accusations portées contre lui, selon lesquelles il aurait touché des commissions sur les ventes de Mirage à la Libye, et affirme : « *Ma conscience n'est ni à vendre ni à corrompre.* » Il demande « *un jury d'honneur pour enquêter sur la fortune de tous les dirigeants tunisiens, du haut en bas de la hiérarchie* », et soutient que, « *en s'acharnant sur lui avec rage et cynisme, M. Bourguiba s'est disqualifié comme président arbitre et recours suprême* ».

L'ancien ministre conclut : « *Quant à la situation en Tunisie, de quelque nom qu'on l'appelle, elle est ce qu'elle est. On ne peut appeler, au-dedans, réconciliation l'intolérance, unité la division, clairvoyance l'aveuglement et santé la maladie ; on ne peut appeler, au-dehors, solidarité avec nos voisins la suspicion, et dispositions à l'union le refus d'y procéder.* »

M. BETTENCOURT ESTIME QU'« UN SÉRIEUX PAS EN AVANT » A ÉTÉ FAIT POUR NORMALISER LES RAPPORTS FRANCO-GUINÉENS.

M. André Bettencourt, député (républicain indépendant, Seine-Maritime), a déclaré jeudi 19 septembre, à propos de la normalisation des relations entre la France et la Guinée, qu'« *un sérieux pas en avant* » avait été fait. Le parlementaire, qui a séjourné en juillet dernier à Conakry, où il avait été invité par M. Sekou Touré, chef de l'Etat guinéen, a ajouté qu'à cette occasion il avait eu des « *conversations décisives, qui ont déjà abouti à des décisions et qui vont en amener d'autres* ».

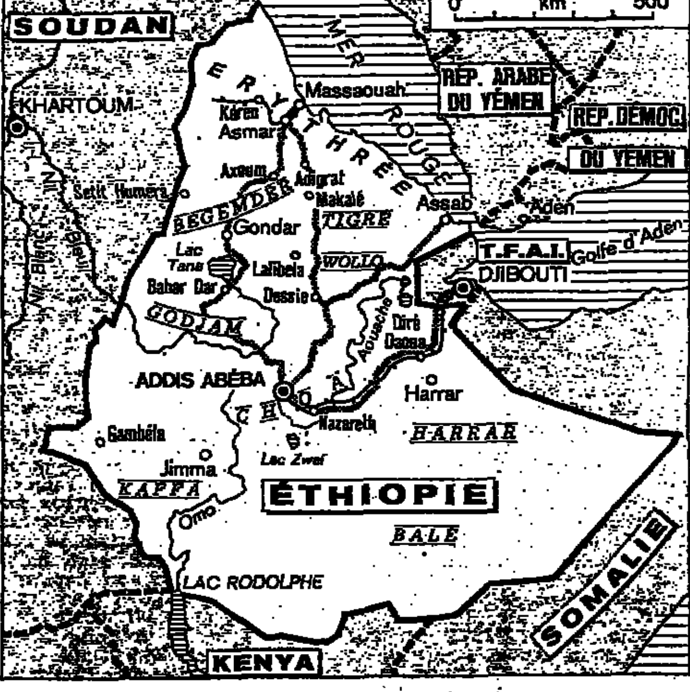
Evoquant son voyage, M. Bettencourt a précisé que celui-ci « *n'avait d'intérêt que dans la perspective de la reprise à terme de relations entre les deux pays* ».

Éthiopie

Une grave menace de séparatisme pèse sur le nord du pays

(Suite de la première page.)

Rejoignant les tribus danakils (ou Afars) qui reconnaissent son autorité, il serait parvenu mercredi et jeudi à rassembler suffisamment de soldats pour encercler Ali Mirah et lui couper la route vers l'asile éventuel de Djibouti. Jeudi soir, à Addis, l'« affaire Ali Mirah » était considérée comme « réglée ».



La situation, par contre, est beaucoup plus confuse dans le Nord, le ras Mengesha Seyoum, gendre de l'ancien empereur et gouverneur du Tigré, a bel et bien disparu de sa capitale provinciale, Makalé.

Il est probable que ce « *vestige du féodalisme* » s'efforce maintenant d'organiser des maquis dans une province qui — détail important — constitue le cœur historique de l'Ethiopie. Le Tigré, en outre, forme avec l'Erythrée, qui le jouxte au nord, une entité cohérente, de quatre millions d'habitants où l'on parle une langue commune : le tigrinia.

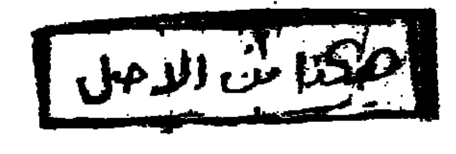
Si Mengesha Seyoum s'oppose au nouveau pouvoir central, dit-on à Addis, c'est tout le problème de l'Erythrée qui risque de se trouver brusquement posé en des termes absolument nouveaux, et beaucoup plus inquiétants.

Les militaires éthiopiens « nationalistes », qui ne paraissaient guère disposés à faire beaucoup de concessions au F.L.E. lorsqu'ils ont pris le pouvoir, pourraient-ils faire face à une dissidence subitement élargie et renforcée par celle du Tigre ? C'est une question inquiétante pour Addis-Abeba. L'armée éthiopienne est en grande partie immobilisée au Sud par la « *menace somalienne* » et, dans la capitale, par les tâches de maintien de l'ordre. Elle connaît en outre de graves et urgents problèmes d'armement.

Replacé dans le contexte international de la mer Rouge et de l'océan Indien, un « coup » réactionnaire joué sur Mengesha Seyoum — personnage populaire chez lui et membre de la famille impériale, donc susceptible de rallier beaucoup de nostalgiques — a largement de quoi tenter les services américains. C'est du moins l'opinion de nombreux Ethiopiens, et, même si les chances de succès de l'opération paraissent pour l'instant assez minces, on insiste volontiers, à Addis-Abeba, pour rappeler que, si la base américaine de Kagnew-Station, située sur la côte érythréenne, a perdu toute son importance en tant que « *centre d'espionnage électronique* », elle est en passe d'être transformée en base navale et, donc, garde tout son intérêt stratégique.

Alors même que l'Ethiopie hésite entre plusieurs voies au seuil d'une ère nouvelle de son histoire, les « *grandes manœuvres* », réelles ou exagérées, préoccupent en tous cas les membres du comité provisoire. On rencontre, à Addis-Abeba, quelques représentants des services de renseignements étrangers qui prennent au sérieux cette « *hypothèse de travail* ». Cette menace clandestine représente d'ores et déjà un argument de poids qu'emploient depuis une semaine les militaires pour « *ramener les étudiants et les syndicats à la raison* », en réclamant d'eux une sorte d'« *union sacrée* ». Avec, semble-t-il, un certain succès pour ce qui concerne les syndicats qui ont rengainé ces dernières heures une partie de leurs impatiences. Et puis, dans Addis-Abeba, où couvent toutes sortes d'agitations assez suspectes (une petite manifestation a réclamé le « *retour de l'empereur* ». Mercredi, dans le quartier du Mercato, la police pose obstinément la même question aux jeunes gens qu'elle arrête : « *Qui vous a payé ?* » Est-ce seulement une formule de routine policière ?

JEAN-CLAUDE GUILLEBAUD.



Les silences de M. Guy...

(Suite de la première page.)

L'Etat connaît-il même ce métier ? Il est à craindre qu'il n'en perçoive qu'une image difforme, telle que la statistique la lui dessine. Si je sais encore lire un rapport entre les lignes, nous serions un petit groupe, très disparate, de contribuables où dominent gagne-peu et dilettantes qui ont aspiré à se faire éditer au point qu'ils devraient une fois pour toutes se satisfaire de l'être.

Notre réponse, la voici ! S'il est vrai que nous sommes peu nombreux c'est que nous faisons un métier dur, par vocation plus que par lucre. Notre disparité est l'expression même de notre engagement solitaire, dans l'absolue liberté de chacun. Quant à la quête d'un éditeur, quelle différence y verrait-on avec la candidature à un concours ou l'acte de soumissionner à une adjudication ? Le dilettantisme enfin n'est que dans les apparences : il est bien peu d'entre nous qui le pratiquions tant il est vrai que la création dans le domaine de l'esprit exige l'effort et l'acquis, donc le métier et son exercice.

Nous trompons fort notre monde, en revanche, en ce qui concerne nos revenus qui, sauf exception notable, sont rarement en rapport avec le travail fourni. Faut-il qu'on nous le reproche ? A côté de ceux que le succès exceptionnel a visités, de ceux dont la verve populaire continue l'une des grandes traditions littéraires du dix-neuvième siècle et qui, les uns et les autres, peuvent vivre de leur profession, beaucoup l'exercent parallèlement à une autre activité qui ne leur assure pas toujours une couverture sociale, voire au terme d'une carrière. Car ce que le public ne sait pas et que l'Etat tolère sans en être gêné, c'est que cette profession, en moyenne si peu lucrative, n'est pas sortie ni d'un vrai régime de Sécurité sociale, ni d'un vrai régime de retraite, ou si peu que rien. Nous sommes victimes d'une ségrégation sociale très singulière. Certes des projets sont en cours, mais qui traînent depuis si longtemps d'antichambre en antichambre qu'il nous fait constater l'évidence : nul vraiment, là où il le faudrait, n'y porte un intérêt véritable.

Nous voulons qu'à cette occasion soit reconnue à notre profession ce que nous nommons, entre nous, son « unicité », à savoir que le métier d'écrire est un dans tous ses aspects quel que soit le moyen matériel qui assure la diffusion de nos ouvrages : le livre, la revue, le journal la radio, la télévision, le disque et, demain, la cassette. Une loi, celle de 1957, qui n'est sans doute pas parfaite, nous garantit la propriété de nos œuvres jusqu'à un certain point et nous reconnaît le droit d'auteur. Mis en discussion à la radio et à la télévision, menacé par la lecture publique et la reprographie, les techniques de diffusion par satellites risquent, demain, de l'ignorer définitivement. Aussi attendons-nous de l'Etat la déclaration solennelle qu'il protégera avec nous, comme s'agissant d'une règle intangible de droit public, le droit d'auteur. Il faut bien que l'on sache que nous mettrons à le défendre la passion qu'ont mise à l'obtenir les Dumas, les Hugo, les Balzac.

Je sais qu'on en vient à considérer aujourd'hui dans certaines sphères intellectuelles — qui ne sont pas situées où l'on serait tenté de le croire — que le droit d'auteur doit le céder au droit de l'intérêt public. Faudrait-il entendre que l'auteur devrait abandonner tout ou partie du revenu de son ouvrage à la collectivité, ce qui ne se pourrait qu'au prix d'une contrepartie, indemnité ou salaire ? Or il ne saurait être question pour nos confrères d'entrer dans un semblable système. Avant toutes choses, nous tenons à notre liberté entière, absolue, qui exclut aussi bien la censure que la rétribution publique quelle que soit la philosophie politique à laquelle nous appartenions.

L'on ne sera pas surpris que pour la même raison nous ne puissions pas donner notre accord à la création d'un ordre des lettres (1), organisme malthusien et conservateur selon les lois de l'espèce ; nous n'avons que faire de morale et d'ordre hors ceux de nos consciences et nous savons que notre seule vertu est de descendre dans les profondeurs des sociétés et des hommes pour dire ce que nous y voyons.

Cela établit que nous ne serons jamais carnivores dans la chair des budgets. Si nous réclamons que s'accroissent les ressources du Centre national des lettres pour un juste régime de Sécurité sociale et de retraite, pour un soutien plus efficace à l'édition, à la poésie, aux revues — toutes actions profitables au public, — nous sommes convenus que la profession, à commencer par nous-mêmes, doit participer à ces charges sociales, et que, pour le surplus, un faible droit d'auteur affecte la publication des ouvrages entrés dans le domaine public, ceux de nos grands devanciers.

Il est une autre perspective que nous aimerions voir s'ouvrir largement devant nous : la communauté de nos lecteurs potentiels dans le monde francophone outre-Atlantique ou transméditerranéen. Politique à larges vues. Affaire de longue haleine. Qu'ils aillent se réveillant ou menacent de s'éteindre, les foyers vivants de notre langue ont valeur de témoignages ; ils sont les signes d'un passé à sauvegarder sans chauvinisme, les prémices d'un avenir à préparer sans agressivité. Rien n'est possible par une action à sens unique, tout le devient par l'échange, dans un va-et-vient fraternel. Si la Société des gens de lettres de France ne peut rien par elle seule, quel rôle incomparable ne pourrait-elle pas remplir, à la faveur du prestige qu'elle a gardé dans le monde et qu'elle accroît avec persévérance, pour peu que l'Etat veuille recourir au concours qu'elle lui offre sans arrière-pensée en la matière ? La Société ne prêterait ni son nom ni son crédit moral à une politique étroite et sans clarté ; mais c'est en vérité avec la certitude de contribuer au rayonnement de notre langue, de notre culture, du génie rajeunissant de notre race qu'elle s'emploierait avec ferveur, sans jamais aliéner sa liberté à relayer sur le plan confraternel une politique nationale ouverte, loyale et franche.

YVES CAZAUX.

---

(1) ...si l'on s'en rapporte à la proposition de loi n° 1035 du 6 juin 1974 dont toutes les autres dispositions, excellentes, pourraient être aussi bien appliquées par le Centre national des lettres.

POLITIQUE

AVANT LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES PARTIELLES

En Côte-d'Or, les agriculteurs sont tentés de donner un avertissement à la « nouvelle majorité »

De notre envoyé spécial

Beaune. — Un département, deux pôles et deux princes, ceux qu'on appelle ici les « coprinces » de la Côte-d'Or, MM. Robert Poujade et Jean-Philippe Lecat. Deux hommes qui se sont distingués, il y a une dizaine d'années, dans l'offensive de l'U.D.R. contre ce fief des « indépendants » (le Centre national des indépendants et paysans a pendant vingt ans — de la libération à 1967 — bénéficié d'un quasi-monopole sur la vie politique départementale) : le premier, dès 1962, contre le chanoine Kir qu'il talonne de 700 voix et qu'il battra dès le premier tour en 1967 ; le second, en 1968, en éliminant un député radical, M. Pierre Charles. Réélu au second tour, en 1973, avec 3 866 voix d'avance, M. Lecat était devenu conseiller général de Nolay en 1970.

Deux hommes qui, il n'y a pas si longtemps, siégeaient au gouvernement. M. Poujade, en qualité de ministre délégué, chargé de la protection de la nature et de l'environnement ; M. Lecat, comme porte-parole du gouvernement et ministre de l'information.

Deux hommes aujourd'hui à l'écart et du gouvernement et de l'Assemblée nationale. Mais si le siège de la première circonscription demeure occupé par M. René Blas (au grand dépit du maire de Dijon qui, l'œil triste et la moue aux lèvres, promène son amertume dans les salles magnifiquement restaurées du palais des ducs de Bourgogne) celui de la troisième circonscription, en revanche, est à prendre, M. Henri Moine, suppléant de M. Lecat et maire U.D.R. de Beaune, ayant décidé de se retirer. « *Par honnêteté et pour des raisons d'efficacité* », explique-t-il aux électeurs, qui lui demandent si on ne lui a pas quelque peu « forcé la main ».

Ils sont six candidats : MM. Edouard Silberstein (Lutte ouvrière) ; Marcel Harbelot (parti communiste) ; Pierre Charles (Union de la gauche socialiste et démocrate, radical de gauche) ; Jean-Philippe Lecat (Union pour la nouvelle majorité, U.D.R.) ; Gilbert Cottinet (Front national) ; Jean Maupoil (viticulteur, sans étiquette). Six candidats en quête d'une circonscription dont la forme, des portes de Saulieu aux portes de Dole, lui a valu le nom de « circonscription banane ». Une circonscription qui, à l'image de la Bourgogne, se distingue plus par sa diversité que par son unité.

Pompiers et serpent de mer

Diversité naturelle et économique mais stabilité politique. « *Chaque patelin a sa tradition et il faut des siècles pour en changer* », constate M. Daniel Sénard, président de la chambre de commerce et d'industrie de Beaune.

Une nouvelle race apparaît toutefois sur le devant de la scène locale, une nouvelle vague plus évoluée économiquement, mieux informée politiquement, et dont les idées sont « *moins partisanes et plus précises* ».

C'est justement cette image de marque que veut imposer M. Lecat, dont l'affiche électorale souligne « *la jeunesse, l'efficacité, l'indépendance* » (Bourgogne oblige). « *Valéry Giscard d'Estaing*, aime-t-il à rappeler, *a proposé une autre société dans la même France. Cette formule, très profondément bourguignonne, résume mon objectif depuis six ans.* »

Cette autre société dans la même Bourgogne, M. Lecat entend y travailler avec une nouvelle majorité. Mais il n'y a là rien de vraiment nouveau, plutôt un aboutissement, voire une simple étape. Opinion partagée par M. Poujade, pour qui la nouvelle majorité s'apparente à un phénomène de marée, « *une vague poussant l'autre* ».

M. Lecat se présente donc flanqué d'un suppléant U.D.R., *M. Henri Moine, maire de* Beaune, et est soutenu par les républicains indépendants en la personne de M. Bernard Barbier, maire de Nuits-Saint-Georges (fief de gauche... illustration du paradoxe bourguignon) et candidat républicain indépendant en 1968. « *Il y aura des morceaux à recoller* », avait alors commenté M. Lecat. Il s'y est fort bien employé. Enfin, il bénéficie du soutien de l'Union des jeunes pour le progrès et des *démocrates V*e et de l'absence du candidat centriste des années passées, M. Philippe Demolsy. De la part d'un homme qui avait appelé à voter au second tour pour le candidat de la gauche en 1973, c'est pour le moins un acte de *neutralité. Que feront les quelque* cinq mille électeurs centristes ? C'est l'une des inconnues du scrutin du 29 septembre, même si le précédent de 1973 indique un penchant assez marqué pour le candidat de la majorité.

« *Nous naviguons au mieux et au plus près* », a déclaré M. Lecat, en présentant sa candidature. Une méthode qu'il avait illustrée (volontairement ?) lors de la dernière campagne présidentielle en refusant de choisir, avant le premier tour, entre M. Giscard d'Estaing et M. Chaban-Delmas.

Ce qui avait provoqué un cinglant commentaire de M. Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., qui ironisait sur ceux qui essaient d' « avoir des pieds partout ». Ce qui risque, également, de lui aliéner les voix de quelques chabanistes rancuniers. « *C'était une position difficile,* reconnaît M. Lecat, *mais en septembre 1974 la majorité nouvelle est devenue réalité et, en faisant le point, je constate que je suis tout à fait dans la ligne politique définie par M. Sanguinetti...* »

M. Lecat mène sa campagne sur les thèmes du progrès économique et social (« *un thème gaulliste* », note-t-il) et surtout de la défense de l'emploi. « *Je suis le spécialiste du sauvetage d'entreprises en difficulté. Mais j'en suis incapable sans l'aide de techniciens.* » D'où le monopole de trois ans accordé à un cabinet parisien privé, la Cogefi, pour l'étude du développement industriel de l'arrondissement de Beaune, à l'exception du canton de Liernais, dont le conseiller général, M. Pierre Charles (élu en 1964 il sera réélu en 1970 avec 80 % des suffrages et aucun candidat de la majorité contre lui), *s'est opposé à ce que « les pompiers s'installent à demeure ». « Du coup par coup, d'accord. Mais un monopole fructueux de trois ans, pas d'accord ! » « Ils sont efficaces parce qu'ils sont sur place,* répond M. Lecat qui ajoute : « *On ne peut pas apparaître comme une zone en expansion si on a l'image de marque d'une région où toutes les entreprises ferment les unes après les autres.* »

Autre sujet de polémique : la création d'un port terrestre à Beaune.

Dans la région, on l'appelle « le serpent de mer ». Lancée il y a deux ans, l'idée ne suscite guère, cependant, d'opposition quand au fond, chacun s'accordant à reconnaître que *si le nœud* ferroviaire a fait la fortune de Dijon, le nœud routier fera celle de Beaune, à la croisée des grandes liaisons européennes. « *A condition*, estime la gauche, *que le projet échappe aux affairistes, soit précisé et organisé dans le cadre régional et respecte la démocratie et l'environnement.* » « *Le dernier mot appartiendra aux élus,* insiste de son côté M. Lecat, qui préconise aujourd'hui un port aux dimensions n'excédant pas les limites du territoire de Beaune. « *Il fait machine arrière* », commente le candidat communiste. Il faut dire que, faute de précisions, l'affaire avait pris des proportions importantes. Aujourd'hui « dégonflée » elle risque cependant de se répercuter dans le vote des communes voisines de Beaune qui, déclare M. Harbelot, « *ne savent pas à quelle sauce on va les manger* ». A moins que M. Lecat n'ait su se montrer convaincant et rassurant.

> **LES DEUX PRÉCÉDENTS SCRUTINS**
>
> En 1968, le premier tour avait donné les résultats suivants : inscr., 56 499 ; suffr. expr., 37 879. MM. Lecat (U.D.R.), 14 254 ; Charles (F.G.D.S.-rad.), 9 868 ; Demolsy (Centre P.D.M.), 4 632 ; Barbier (R.I.-Ve Rép.), 4 541 ; Harbelot (P.C.), 3 878 ; Thirard (P.S.U.), 796.
>
> Second tour : inscr., 56 419 ; suffr. expr., 37 593. MM. Lecat, 21 746 ; Charles, 15 847.
>
> En 1973, premier tour : inscr., 51 904 ; suffr. expr., 39 918. MM. Lecat (U.D.R.), 18 471 ; Charles (U.G.S.D.), 10 916 ; Harbelot (P.C.), 5 441 ; Demolsy (Réf.), 5 090.
>
> Second tour : inscr., 51 896 ; suffr. expr., 40 504. MM. Lecat, 22 185 ; Charles, 18 319.

Restent les deux grands dossiers locaux : la viticulture et l'élevage. Sans oublier, omniprésent et national, celui de l'inflation. Tout en soutenant l'action du président de la République, M. Lecat n'en préconise pas moins une rigueur budgétaire accrue et la détaxation des produits de grande consommation. L'inflation, c'est incontestablement le cheval de bataille favori du candidat communiste qui, « *sans noircir le tableau* », insiste sur les graves conséquences de l'encadrement du crédit : « *Trois cents petites et moyennes entreprises,* estime-t-il, *sont en réelle difficulté.* »

Quant aux viticulteurs, ils se trouvent placés, estime M. Harbelot, dans une situation qui peut devenir sérieuse. Mais cela ne l'empêche pas de se prononcer pour la qualité (« *Nous avons une richesse qu'il ne faut pas galvauder.* »). « *Des problèmes,* reconnaît M. Lecat, *il y en a. Mais il ne faut pas mélanger politique et viticulture. Ce n'est pas la même chose.* » (« *En politique, on mélange toujours les blancs et les rouges...* »)

Pour M. Lucien Jacob, président du comité régional de l'Institut national des appellations d'origine, il y a un certain malaise au niveau de la commercialisation, mais, après « l'euphorie » des récentes années, on enregistre un retour à la normale et l'assainissement d'un marché trop spéculatif.

« *Le désespoir des paysans* »

Les agriculteurs, et surtout les éleveurs de l'Auxois-Morvan, semblent, eux, avoir dépassé le stade de la vigilance pour celui de la colère. Ici, comme ailleurs en France, on a assisté à la « ronde des tracteurs » sur les routes. « *Les tracteurs, c'est pas méchant,* déclare M. Sénard, *mais attention si les fourches sortent !* » Aujourd'hui les jeunes savent compter, et ils constatent que leur revenu baissera d'environ 15 %. En fait, ils sont traumatisés par la hausse des prix, au moment où « la viande a craqué ». « *En 1967, face à M. Charles, M. Albert Lalle, député depuis vingt-deux ans, a perdu, à deux cent soixante et onze voix près, parce que le prix de la viande baissait dans l'Auxois* », note M. Lecat. « *Précédent fâcheux* », ajoute-t-il. Rien d'étonnant donc si aujourd'hui la gauche appuie sur le point faible de la charnière. Pour M. Charles, le bilan de M. Lecat c'est « *l'échec d'un énarque brillant qui a tout promis, peu tenu* (affirmation contestée par M. Lecat, qui affirme avoir examiné six mille dossiers en six ans), *oubliant qu'en milieu agricole une promesse est sacrée et qu'il convient de respecter la parole donnée* ». « *Or*, estime M. Charles, *ce sont les agriculteurs qui ont toujours fait la décision aux législatives.* » Certes, la circonscription est difficile pour la gauche, en raison d'une tradition assez modérée, mais « *il s'agira d'une élection partielle où jouera le vote syndical, un vote où même les modérés voudront marquer le coup, tirer la sonnette d'alarme, avant le vote du budget de l'agriculture* ».

« *Actuellement*, estime M. Auguste Lucand, secrétaire général de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles, *on colmate les brèches au jour le jour, on offre des aumônes, une sucette pour nous calmer, on laisse pourrir la situation.* »

Ce malaise, ce désespoir des paysans, évoqué sur les tracts distribués lundi, aura-t-il un impact politique ? « *Assurément,* réplique M. Lucand. *On sent très nettement que des éleveurs favorables à M. Lecat vont retourner leur veste, histoire de lui donner une leçon.* » « *Je comprends la profondeur de la crise agricole,* déclare de son côté M. Lecat, *et je regrette les conséquences politiques qu'elle aura, car la véritable solution passe par l'organisation européenne.* » « *Mais*, ajoute-t-il, *je ne crois ni à la coalition des mécontents ni à l'influence des personnalités nationales.* » Il est vrai que MM. Mitterrand, Duclos et Le Pen visiteront la circonscription à l'occasion de ces législatives. Et si M. Lecat mène une campagne solitaire, plusieurs candidats font de cette élection un test national. C'est notamment le cas de Lutte ouvrière et du Front national. Le parti communiste, lui, parle volontiers, à propos de cette élection, de « *véritable sondage politique* ». Quant au parti socialiste, il estime que les six élections du 29 *septembre* seront autant de tests de « *l'évolution des rapports de forces entre la gauche et la droite acquise à M. Giscard d'Estaing.* »

La présence de six candidats offre un large éventail politique et l'on s'accorde à penser qu'elle rend difficile l'élection de M. Lecat au premier tour (élection qu'il avait manquée de 1 489 voix il y a dix-huit mois). « *Le ballottage serait déjà une victoire considérable* », estime le candidat communiste. Il est difficile de mesurer l'audience que recueillera un viticulteur contestataire de quarante-cinq ans, M. Jean Maupoil. Conseiller municipal de Cormot depuis 1959, ce bouillant bouilleur de cru, candidat sans parti, veut tout simplement « *faire entendre la voix du peuple laborieux* ».

Qu'est-ce qui peut faire basculer les 5 % de voix flottantes qui, selon les observateurs locaux, font ici les élections ? Le vote des éleveurs mécontents, le vote des centristes orphelins ou le vote des électeurs de plus de dix-huit ans qui se rendront aux urnes pour la première fois ? C'est un facteur important. Ils sont environ 4 600 (près de 10 % du corps électoral) à pouvoir se faire inscrire. Tous ne l'ont pas fait. Mardi on avançait le chiffre de 1 600 inscrits, ce qui n'est pas loin des fameux 5 % décisifs. Certains ont pris position, comme ce « cercle de jeunes » créé à Beaune pour soutenir M. Lecat. Mais la plupart des nouveaux électeurs, en bons Bourguignons, réservent leur jugement et semblent vouloir, en bons viticulteurs, juger sur pièce la « robe », le « bouquet » et la « mâche » des différents candidats avant de laisser tomber leur verdict.

PATRICK FRANCÈS.

Libres opinions

FAUT-IL SUPPRIMER LE SÉNAT ?

Par JEAN-FRANÇOIS KESLER (*)

LA campagne pour le *renouvellement d'un tiers des sénateurs* bat son plein... dans l'indifférence générale. L'opinion publique qui avait été mobilisée par les élections présidentielles ne s'intéresse nullement aux élections sénatoriales.

Est-ce parce que les sénateurs sont désignés au second degré par *les élus locaux ?* Néanmoins, l'élection du président de la République au suffrage indirect, en décembre 1965, avait été suivie avec une attention extrême. Est-ce parce que les pouvoirs de la seconde Chambre sont limités ? En fait, ils ne sont pas négligeables : inférieurs par rapport à la IIIe République, mais supérieurs par rapport à la IVe République.

Ne serait-ce pas plutôt parce que personne ne croit plus à la nécessité d'un Sénat, sans pour autant oser remettre en cause son existence depuis la réforme manquée d'avril 1969 ? Certains silences sont inquiétants. La survie d'une « Chambre du seigle et de la châtaigne » (pour reprendre l'expression de Maurice Duverger) ne correspond guère à l'image, moderne et dynamique, que veulent donner d'eux-mêmes les giscardiens. De leur côté, radicaux, socialistes et communistes ont successivement inscrit à leur programme la suppression de la « Haute Assemblée », qui avait été conçue comme une Assemblée « conservatrice », contrepoids à l'Assemblée issue du suffrage direct.

Aujourd'hui, ils se contentent de critiquer la durée du mandat de *ses membres,* et leur mode de recrutement, qui favorise les départements agricoles au détriment des départements industriels, les campagnes au détriment des villes.

Mais à la vérité, et au-delà, il faut bien constater que dans le monde actuel les secondes Chambres subsistent seulement (sauf exceptions) dans les Etats fédéraux.

Le problème demeure donc posé : *le Sénat a-t-il une raison d'être ?* Les parlementaires ont une double fonction. D'une part, ils ont un rôle de représentation et de médiation. Ils expriment les besoins et les désirs des populations locales, et s'agissant des sénateurs, des collectivités locales. Ils sont les intermédiaires naturels entre les citoyens et le pouvoir. Ils prennent en considération les intérêts particuliers. On a dit que les députés étaient souvent des assistantes sociales. Il ne faut point s'en moquer : c'est une mission indispensable, et s'occuper d'octrois de bourses, de dégrèvements d'impôts ou de passages à niveau n'a rien de désobligeant. Dans cette perspective, le député ou le sénateur doit être à l'image de ses électeurs. Il doit en avoir pour ainsi dire les qualités et les défauts.

D'autre part, le parlementaire a une fonction de législation et de gouvernement. La distinction classique entre pouvoir législatif et pouvoir exécutif est actuellement dépassée. Il y a d'un côté la majorité, c'est-à-dire le pouvoir, et de l'autre l'opposition, c'est-*à-dire le contre-pouvoir. Mais les parlementaires de la majorité* concourent avec les ministres à l'élaboration des lois et du budget, c'est-à-dire au gouvernement du pays. Ils peuvent à leur tour devenir ministres. Les parlementaires doivent alors exprimer l'intérêt général et transcender les intérêts particuliers. Dans cette perspective, les députés ou les sénateurs sont des législateurs, des *dirigeants. Ils ne sont plus des représentants,* des *intermédiaires.* Ils doivent posséder d'autres qualités que celles exigées pour défendre correctement une population locale ou une collectivité locale. Il ne s'agit plus d'une fonction « tribunicienne », mais d'une fonction gouvernementale. Pour assumer cette seconde fonction et exercer une certaine influence, les parlementaires doivent être capables, dans le monde d'aujourd'hui, de maîtriser les problèmes économiques, sociaux et internationaux.

Or il est rare qu'un parlementaire ait les qualités requises pour être à la fois un bon représentant (et bien exercer la fonction « tribunicienne »), et un bon législateur (et bien exercer la fonction gouvernementale). C'est d'ailleurs pourquoi souvent des ministres qui ont rempli convenablement leur mission, et parce qu'ils ont rempli convenablement leur mission (et ont donc négligé leur circonscription) ne sont pas réélus. A l'inverse, nul ne contestera que le Parlement compte beaucoup d'honnêtes députés ou d'honnêtes sénateurs qui accomplissent bien leur travail parlementaire auprès de leurs électeurs, mais qui sont absolument incapables d'exercer un rôle gouvernemental, directement ou indirectement. On ne peut pas, sauf exceptions, demander au même homme d'inaugurer les comices agricoles et de connaître les questions monétaires, de serrer les mains et d'étudier les dossiers.

Dans *le système* actuel, les députés et les sénateurs remplissent à peu près le même rôle, c'est-à-dire un rôle beaucoup plus représentatif *que législatif.*

Aussi, la solution consisterait à séparer les fonctions, et, par conséquent, à attribuer à chaque assemblée une mission différente. Une première assemblée exercerait pleinement les fonctions législative et une deuxième exercerait pleinement la fonction « tribunicienne ».

Le Sénat est particulièrement adapté à la fonction « tribunicienne ». Au contraire, l'Assemblée nationale, par son mode de recrutement, ne fait que doubler le Sénat. Certes, il faudrait envisager une modification de la loi électorale relative à la seconde assemblée. Il serait possible d'envisager deux sortes de sénateurs ; les uns, sénateurs de circonscriptions, seraient élus comme actuellement les députés ; les autres, sénateurs de départements et de régions, seraient désignés par les conseils généraux et par les conseils régionaux (à condition que ces derniers soient eux-mêmes désignés au suffrage universel direct). On pourrait même imaginer que les présidents des conseils généraux et les présidents des conseils régionaux (sous réserve de ne point siéger déjà au Parlement) soient membres de droit du Sénat. Sinon, *le rôle du Sénat ne serait point changé. Il examinerait les lois et le budget, en tenant compte des intérêts particuliers des* populations locales et des collectivités locales.

Au contraire, l'Assemblée nationale serait élue au suffrage universel direct, à la représentation proportionnelle intégrale dans le cadre national. Les électeurs désigneraient des partis et non plus des hommes, dira-t-on. C'est juste, mais les élections sénatoriales *seraient là pour désigner des hommes. Au demeurant,* si un parti présentait uniquement de mauvais candidats, il en pâtirait immanquablement, et les électeurs se détourneraient d'une formation dont les députés à l'Assemblée nationale se révéleraient inférieurs à leur tâche. Les députés à l'Assemblée nationale seraient débarrassés des devoirs de représentation qui les surchargent à l'heure actuelle, et ils *pourraient se consacrer entièrement* au travail *législatif* et budgétaire. Les députés de la majorité pourraient aider efficacement les ministres, ceux de l'opposition pourraient élaborer contre-projets, contre-propositions et contre-plans et critiquer d'une manière constructive, et non pas négative, l'action gouvernementale, ce qui accroîtrait d'ailleurs leur crédibilité. L'Assemblée nationale, bien entendu, n'oublierait pas *pour autant les catégories particulières*, mais elle pourrait beaucoup mieux harmoniser les revendications et faire œuvre de synthèse.

Il conviendrait donc de modifier notre système électoral.

A la vérité, on retrouverait le système électoral de l'Allemagne occidentale avec le double vote de chaque citoyen (pour un parti *et pour un homme), et le double recrutement* du Bundestag (députés élus au scrutin majoritaire et députés désignés par les partis pour rétablir la représentation proportionnelle entre eux). Mais au lieu que les uns et les autres siègent dans la même assemblée (car la seconde chambre représente les Länder en Allemagne fédérale), députés de circonscription et députés nationaux siégeraient dans deux assemblées différentes.

Mais la fonction actuelle du Sénat n'a pas à être remise en cause, alors que celle de l'Assemblée nationale doit être entièrement repensée : la raison d'être des sénateurs est évidente, celle des députés l'est beaucoup moins.

En caricaturant un peu les choses, on pourrait donc dire qu'il ne faut pas supprimer le Sénat, mais l'Assemblée nationale.

(*) Ancien élève de l'ENA, professeur associé à l'université de Paris-V-René Descartes.

Quatre-vingt-huit sièges de sénateurs seront renouvelés dimanche

Près d'un « sortant » sur trois ne se représente pas

Quarante mille huit cent cinquante-sept grands électeurs vont élire en métropole, dimanche 22 septembre, quatre-vingt-quatre sénateurs, dont les sièges sont disputés par trois cent trente-sept candidats. Ces sièges représentent les trente départements de la série B : de l'Indre-et-Loire aux Pyrénées-Orientales, Paris non compris (1). L'effectif total des sénateurs métropolitains est de deux cent soixante-quatre. Les quatre-vingt-quatre dont le mandat arrive à expiration avaient été élus au mois de septembre 1965. L'étiquette politique de ces sortants est la suivante : P.C., 2 ; P.S., 13 ; Gauche démocratique (dont 7 radicaux de gauche), 13 ; Union centriste (ex-M.R.P.), 13 ; U.D.R., 12 ; indépendants, 19 : « paysans » (rép. ind. d'action sociale), 8 ; non-inscrits, 4.

Le journal télévisé de la première chaîne « 24 heures sur la une », diffusera dimanche ses trois émissions quotidiennes à partir de la salle des conférences du Palais du Luxembourg.

Le journal de 13 heures sera prolongé pour donner les premiers résultats jusqu'à 13 h. 30, celui de 19 h. 45 jusqu'à 20 h. 25 pour les résultats complets.

Vingt-sept sénateurs métropolitains ne se représentent pas : *six socialistes* : MM. Darou, Guislain (Nord), Henneguelle (Pas-de-Calais), Gauthier, Montpied (Puy-de-Dôme), Lhospied (Nièvre) ; *six Gauche démocratique* : MM. Berthoin, ancien ministre, Dufeu (Isère), Laurent-Thouverey (Jura), Perpere (Lot-et-Garonne), Bourda, Mailhe (Hautes-Pyrénées), ces trois derniers appartenant au Mouvement des radicaux de gauche ; *quatre Union centristes* : MM. Desseigne (Loire), Soudant (Marne), de Montigny (Mayenne), Sibor (Pyrénées-Atlantiques) ; *six indépendants* : MM. Bouvard (Haute-Loire), Bruyneel (Loir-et-Cher), Esseul (Maine-et-Loire), Robert Gravier (Meurthe-et-Moselle), Lambert (Morbihan), Pelleray (Orne) ; *deux U.D.R.* : MM. Lartigue (Pyrénées-Atlantiques), Liot (Nord) ; *trois « paysans »* : MM. Vassor (Indre-et-Loire), Perdereau (Loiret), de Lachomette (Haute-Loire).

Seront aussi renouvelés dimanche les deux sièges du département de la Réunion dont les titulaires sortants sont MM. Repiquet, U.D.R., et Isautier, ind., ainsi que celui de la Nouvelle-Calédonie (M. Lafleur, ind.) et le siège du territoire français des Afars et des Issas (M. Barket-Gourat, U.D.R.).

A ce total de quatre-vingt-huit sièges (quatre-vingt-quatre en métropole et quatre outre-mer), il convient d'ajouter ceux des représentants des Français établis hors de France. Le Conseil supérieur des Français de l'étranger a confirmé dans ses fonctions M. Louis Gros (ind.) et a désigné MM. Charles Cuttoli et Paul d'Ornano pour succéder à MM. Maurice Carrier (U.D.R.), qui ne se représentait pas, et Jacques Rosselli (U.D.R.), décédé peu avant la fin de la dernière session. Ces désignations, néanmoins, pour être valides devront être ratifiées par le Sénat.

Qu'attendre de ce renouvellement triennal qui concerne donc, en définitive, quatre-vingt-huit sièges sur deux cent quatre-vingt-trois ? Un changement dans les personnes plus important probablement que celui enregistré lors des précédentes consultations : près d'un tiers des sortants, en effet, ne se représentent pas.

En 1965, douze sortants seulement avaient renoncé à leur siège avant le premier tour de scrutin. Après le rajeunissement qui s'est effectué dans les assemblées locales depuis cette époque, on peut s'attendre aussi à la venue d'une nouvelle génération de sénateurs. Sur le plan politique, en revanche, le mode d'élection et le poids des notables engendrent la stabilité, et l'on ne saurait envisager de très grands changements. Ceux-ci, en réalité, se sont déjà produits au Sénat, par anticipation, lorsque les centristes d'opposition sont passés dans le camp majoritaire. Le scrutin de dimanche pourrait consolider cette tendance, non, bien évidemment, la renverser. Il sera néanmoins intéressant d'étudier l'influence du malaise paysan et artisan sur des collèges électoraux qui doivent lui être particulièrement sensibles.

Quelques circonscriptions retiendront l'attention : l'Isère, où la gauche se présente divisée : les Pyrénées-Orientales, où le parti socialiste tente d'éliminer son actuel élu, M. Grégory, adversaire de l'alliance avec le P.C.F. ; les Hautes-Pyrénées, où la fédération des radicaux de gauche a refusé son investiture aux deux sortants, MM. Bourda et Mailhe, jugés trop mollement à gauche, pour l'accorder à l'ancien ministre de l'éducation nationale et ancien président du parti radical, M. René Billères, ainsi qu'à M. Hubert Peyrou, président du conseil général ; l'Orne, où M. Roland Boudet, député réformateur, tente d'obtenir le siège de M. Pelleray (ind.), qui ne se représente pas, siège que lui dispute notamment M. Maignan (sans étiquette), président de la chambre d'agriculture ; le Morbihan, où M. Raymond Marcellin, ancien ministre de l'intérieur, paraît assuré du succès, mais doit affronter M. Le Montagner, président de l'association des maires du département. Il y a enfin le cas du Nord, où les divisions de la majorité mettent M. Maurice Schumann dans une position très inconfortable.

ALAIN GUICHARD.

(1) Le Sénat, qui a été élu en totalité le 26 avril 1959, dès les débuts de la V[e] République, est, depuis, renouvelable par tiers tous les trois ans. Le mandat sénatorial est de neuf ans, l'âge minimum requis pour être candidat est de trente-cinq ans. Le collège électoral, comprenant les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseils municipaux (ou les conseillers municipaux des villes de plus de neuf mille habitants), se réunit pour le premier tour de scrutin entre 8 h. 30 et 11 heures au siège de la préfecture. Le second tour a lieu, éventuellement, entre 15 h. 30 et 17 h. 30. Le scrutin est majoritaire sauf dans les départements qui disposent de plus de quatre sièges : le Nord et le Pas-de-Calais ; dans ces deux départements, la représentation est proportionnelle.

NOUVELLE-CALÉDONIE : cinq candidats pour un siège

De notre correspondant

Nouméa. — Pour l'élection sénatoriale de Nouvelle-Calédonie un second tour sera nécessaire. Cinq candidats sollicitent les suffrages de deux cent cinquante-cinq grands électeurs, alors que le clivage politique est clair : d'un côté les autonomistes, de l'autre les opposants à l'autonomie, qui recherchent néanmoins un allégement à la tutelle de l'Etat et un accroissement des attributions du conseil de gouvernement.

La ligne de partage est nette sur le plan des idées, mais les rivalités ou les querelles de personnes qui seront déterminantes dans le secret de l'isoloir ont déjà provoqué la multiplicité des candidatures et rendant aléatoire tout pronostic.

C'est ainsi que du côté autonomiste M. Lenormand, leader depuis vingt ans de l'Union calédonienne, perdra quelques voix au profit de M. François et surtout de M. Celene Uregei (Union multiraciale), qui fut jadis son compagnon de route et qui est actuellement président de l'Assemblée territoriale.

Les opposants à l'autonomie disposent ensemble de la majorité absolue. Comprenant trois partis qui s'étaient regroupés lors des élections législatives et pour le second tour des présidentielles, ils se séparent maintenant avec deux candidats.

M. Henri Lafleur, sénateur sortant, est soutenu par l'Entente démocratique et sociale, qui rassemble les indépendants et des U.N.R. Ensuite, M. Henin, homme politique très connu, est soutenu par l'Union démocratique, qui se veut plus strictement U.N.R., et par le Mouvement libéral calédonien, composé d'anciens partisans de l'Union calédonienne qui n'approuvent pas les thèses autonomistes. Ces deux candidats ne seront départagés que par un faible écart au premier tour. Au deuxième tour, l'effacement de l'un des deux devrait conduire au succès d'un anti-autonomiste. Mais l'un et l'autre auront à faire face à des opposants irréductibles.

Par ailleurs, les délais de réflexion entre les deux tours sont-ils suffisants pour faciliter la recherche d'une troisième candidature ? En définitive, la compétition est très ouverte entre M. Lenormand, minoritaire, M. Lafleur ou M. Henin, ou un troisième homme rassemblant la majorité anti-autonomiste.

CORRESPONDANCE

Au sujet de Pierre Dutilleul

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Roland Gaucher :

En annonçant, à la rubrique nécrologique, la mort de mon ami Pierre Dutilleul, *le Monde* (du 17 septembre) a inséré une brève notice relatant sa condamnation à mort par la Cour de justice.

Cette information est fausse, parce qu'incomplète. Pierre Dutilleul fut bien condamné à la peine capitale par un jury truffé de communistes. Mais ce verdict parut tellement arbitraire qu'il fut cassé par les autorités judiciaires. Celles-ci exerçaient pourtant une répression sévère (environ cent mille condamnations), dont je ne me souviens pas que votre journal se soit à l'époque ému.

Rejugé, Dutilleul fut condamné à cinq ans de travaux forcés, peine minimum selon l'optique de ce temps pour un dirigeant du P.P.F., et amnistié par la suite.

Au reste, pourquoi braquer l'éclairage sur cet épisode annulé de sa vie ? Détenu, Pierre Dutilleul le fut aussi comme militant communiste dans les prisons de la III[e] République. Engagé volontaire à seize ans, il fut encore ce soldat exemplaire des campagnes de 1914, à qui toutes les associations d'anciens combattants de Dorignies-lès-Douai (y compris les anciens combattants républicains) viennent, ce jour, de rendre hommage en inclinant leurs drapeaux sur sa tombe.

Il fut, enfin, cet homme de cœur qui adopta deux orphelins de guerre et sauva, sous l'occupation, la vie de son oncle Emile, trésorier du P.C.F.

M. GISCARD D'ESTAING REÇOIT A DÉJEUNER M. SENARD

M. Giscard d'Estaing devait recevoir à déjeuner, ce vendredi 20 septembre, M. Jacques Senard, ambassadeur de France à La Haye. Les épouses du président de la République et l'ambassadeur devaient participer à ce déjeuner.

M. JOBERT : on ne ruse pas avec la réalité.

M. Michel Jobert, ancien ministre des affaires étrangères, rappelle dans une interview publiée par l'hebdomadaire *la Tribune des nations* qu'il affirmait dès le mois de juin que le plan de « refroidissement » adopté par le gouvernement était insuffisant. Il ajoute :

« Croyez-vous aujourd'hui que je me sois trompé ? Si l'on veut lutter sérieusement contre l'inflation, il faut que l'économie française tourne en respectant l'épargne. Le gouvernement devra bien arriver à des mesures contraignantes, et le retard qu'il a pris depuis juin est, en soi, une grave erreur. On ne ruse pas avec la réalité. »

A L'ISSUE D'UNE PREMIÈRE PRISE DE CONTACT

Les jeunes communistes et les jeunes gaullistes envisagent d'éventuelles actions communes

Des délégations du Mouvement de la jeunesse communiste et de l'Union des jeunes pour le progrès (jeunes gaullistes), conduites respectivement par MM. Jean-Michel Catala, secrétaire général, et Jean-Paul Fasseau, président, se sont rencontrées jeudi 19 septembre. A l'issue des entretiens, un communiqué commun a été diffusé dans lequel il est notamment indiqué :

« Au lendemain du deuxième tour de l'élection présidentielle, le président de l'U.J.P. avait exprimé le souhait d'entamer le dialogue avec tous les mouvements politiques de jeunes, à commencer par ceux qui représentent une véritable force militante. Pour sa part, le M.J.C.F. a rappelé notamment, par la voix de son secrétaire général, sa volonté de tout faire afin que se rassemblent pour les changements nécessaires les diverses organisations représentatives de la jeunesse de France, dans le respect de la personnalité de chacune. C'est pourquoi a eu lieu une rencontre entre l'Union des jeunes pour le progrès et le Mouvement de la jeunesse communiste.

» Au cours de cet entretien, un large tour d'horizon a été fait sur tous les grands problèmes politiques de l'heure et sur toutes les questions intéressant la jeunesse de France. Il a été convenu que cette première prise de contact serait suivie d'autres rencontres dans le but de développer une large entreprise de compréhension et afin de déboucher sur d'éventuelles actions communes. »

La rencontre entre les jeunes gaullistes et les jeunes communistes et surtout les éventuelles actions communes envisagées sont significatives de l'évolution de l'U.J.P. depuis l'échec de M. Jacques Chaban-Delmas lors du premier tour de l'élection présidentielle. Les jeunes gaullistes avaient, on s'en souvient, refusé d'appuyer pour le second tour M. Valéry Giscard d'Estaing et ils avaient préconisé le vote « blanc ». L'U.J.P. a par la suite manifesté sa sympathie pour les initiatives de M. Jobert et les analyses de M. Charbonnel. La nouvelle orientation du mouvement devrait être encore précisée lors des journées nationales convoquées pour les 26 et 27 octobre à Versailles, et qui doivent en principe réunir un millier de cadres de l'U.J.P.

L'U.D.R. CHERCHE A DÉFINIR SA PLACE DANS LES INSTITUTIONS

Le bureau exécutif de l'U.D.R. s'est réuni jeudi après-midi 19 septembre sous la présidence de M. Alexandre Sanguinetti, secrétaire général, et en présence de M. Jacques Chirac. MM. Jacques Chaban-Delmas et Michel Debré, notamment, étaient absents.

Le bureau a préparé la prochaine réunion du comité central du mouvement les 5 et 6 octobre. Il a débattu en particulier d'une communication de M. Sanguinetti — présentée devant le précédent bureau le 4 septembre — sur le rôle de l'U.D.R. dans le cadre des institutions. Plusieurs observations ont été faites sur les relations qui doivent exister entre le mouvement gaulliste et un président de la République qui, pour la première fois, n'est pas issu de ses rangs.

Les orientations définies par M. Sanguinetti, qui demande à l'U.D.R. une attitude de loyauté à l'égard du chef de l'Etat, ont cependant été approuvées.

Le bureau a étudié également le rapport de M. Jean Mattéoli, au nom de la commission de réflexion, sur la réorganisation du mouvement, un projet de manifeste et un sondage effectué auprès des militants. Selon ce sondage, dont « le Dauphiné libéré » publie ce vendredi les grandes lignes, les militants attribuent aux « barons » la mauvaise image de l'U.D.R. dans l'opinion publique : ils les jugent plus préoccupés de leurs privilèges et de querelles intestines que du bien-être de la population. Les gaullistes sont donc partisans d'un renouvellement radical, et d'abord d'un renouvellement des hommes. Ils accordent d'autre part la priorité à la politique sociale et placent la participation au cinquième rang de leurs préoccupations derrière l'indépendance nationale, la stabilité politique et l'expansion économique. Ils souhaitent — à près de 60 % — que l'U.D.R. conserve son sigle actuel.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

Les difficultés financières des compagnies américaines

Il était une fois la Pan Am...

Le président Ford vient de refuser l'octroi d'une subvention mensuelle de 10,2 millions de dollars (48 millions de francs) à la compagnie américaine Pan Am, qui se trouve ainsi placée dans une situation financière désespérée.

A vrai dire, ce refus du gouvernement américain de renflouer la Pan Am n'est pas surprenant. Depuis plusieurs mois, les autorités fédérales laissaient entendre qu'elles n'étaient guère disposées à desserrer les cordons de leur bourse.

« Il ne serait pas équitable à l'égard du contribuable de lui demander de soutenir cette compagnie à l'aide de versements liquides directs », c'est expliqué M. Claude Brinegar, secrétaire aux transports. D'autre part, la décision du président Ford reflète l'opinion d'un certain nombre de membres du Congrès, selon laquelle sauver de la faillite la Pan Am reviendrait à récompenser une mauvaise gestion. La compagnie américaine, de réputation mondiale, a, semble-t-il, fait depuis plusieurs années des investissements disproportionnés à l'expansion de son trafic sur des lignes internationales où s'accentuait la concurrence. L'enchérissement du carburant n'a pu qu'aggraver ses difficultés.

Toutefois, cette affaire met en jeu trop d'intérêts politiques et économiques pour que le gouvernement américain joue le « bel indifférent » et n'étudie pas sérieusement les moyens de sortir de cette impasse. M. Brinegar a ainsi annoncé des mesures *« pour améliorer le climat de la concurrence. »*. L'esprit de la manœuvre est d'inciter les autochtones, qui représentent 60 % du trafic international en provenance ou à destination des Etats-Unis, à « voler américain ». En clair, il s'agit de mener la vie dure aux transporteurs étrangers qui exploitent les lignes de l'Atlantique nord. Changer des habitudes demande du temps et la Pan Am, au bord du gouffre, ne peut attendre de telles échéances.

L'idée d'une fusion entre Panam et T.W.A. — lancée sans succès en 1962 et 1971 — resurgit. Le Bureau américain de l'aéronautique civile (CAB), au nom d'une étroite conception de la concurrence, s'est opposé jusqu'alors à la création d'un pool des recettes et des dépenses entre les deux compagnies sur le réseau de l'Atlantique nord et a fortiori à la fusion de Pan Am et de T.W.A. Il semble aujourd'hui sous la pression des événements, admettre un rapprochement. Mais T.W.A. a déjà du mal à se maintenir à flot ; elle n'a guère envie de traîner le « boulet » de Pan Am, qui risque de lui remettre la tête sous l'eau.

Au-delà de ce mariage de raison, c'est en réalité tout le « paysage » aéronautique américain qu'il convient de redessiner. Le temps de la facilité est révolu. Le principe de non-intervention du CAB dans les affaires intérieures des compagnies américaines a fait faillite.

Pour l'heure, l'avenir de Pan Am dépend du bon vouloir des banques, qui lui ont déjà prêté plus de 800 millions de dollars. Ne se lasseront-elles pas d'entretenir indéfiniment un déficit ? Faut-il, dès lors, parler de Pan Am au passé ? — J.-J. B.

ENVIRONNEMENT

Inaugurant à Rouen le premier réseau anti-pollution

M. Péronnet relance la politique de la qualité de l'air

De notre envoyé spécial

Rouen. — Au cours d'une visite-éclair à Rouen et menant son monde tambour battant, M. Gabriel Péronnet, secrétaire d'Etat à l'environnement, a marqué sa volonté de relancer l'action contre la pollution atmosphérique. Il a successivement inauguré le premier réseau d'alarme automatique contre la pollution de l'air, présidé la première séance de la commission interministérielle de lutte contre la pollution atmosphérique et défini la politique qu'il entend mener en la matière.

Rouen, dont le potentiel industriel a doublé en cinq ans, est enfermée dans une cuvette. Les fumées et les gaz lâchés par une trentaine d'entreprises y atteignent des concentrations alarmantes, surtout lorsque quinze à vingt fois par an, en l'absence de vent, se produit un phénomène d'inversion des températures. Devant l'hostilité de la population, les industriels ont compris que leur expansion était menacée s'ils ne mettaient un terme à ces nuisances. Avec l'administration et les collectivités locales, ils ont accepté de financer un réseau automatique de surveillance et d'alarme préventive de la pollution atmosphérique. Le premier au monde de ce genre.

Dix-huit appareils reniflent l'air nuit et jour. Ils mesurent sa teneur en dioxyde de soufre et transmettent leurs informations à un ordinateur. Celui-ci, qui reçoit aussi les indications de quatre mini-stations météo, est programmé pour déclencher l'alerte dès que la situation devient préoccupante. Des hommes de quart sont automatiquement appelés. Par téléphone et télex, ils envoient aussitôt des instructions aux usines. Celles-ci, avant même que la pollution soit devenue critique, injectent dans leurs chaudières du fuel à basse teneur en soufre et, dans les cas graves, stoppent tout à fait leur production.

Ce dispositif, qui a coûté 1 670 000 F et nécessitera 300 000 F de frais de fonctionnement, est expérimenté depuis un an. Les industriels l'ont financé à 40 %. Il sera opérationnel d'ici à la fin de 1974.

Après s'être assuré de son efficacité, M. Péronnet a présidé à la préfecture la séance inaugurale de la commission interministérielle de lutte contre la pollution atmosphérique. Créée en février 1973, elle groupe les représentants de dix ministères et doit aider le ministre à définir et à organiser la politique pour une meilleure qualité de l'air. Elle a inscrit au programme de sa prochaine réunion en novembre trois sujets prioritaires : la lutte contre les émissions de fluor, l'extension des réseaux de mesures à d'autres villes ou complexes industriels (Le Havre, Fos, Paris, Lyon, Lille, Bordeaux et Montpellier) et la *« recherche d'objectifs de qualité de l'air »*.

Le secrétaire d'Etat à l'environnement en a profité pour définir sa politique de lutte contre la pollution de l'atmosphère et préciser les moyens qu'il entend mettre en œuvre. Premier objectif, diminuer les émissions polluantes. Dès le 1er octobre, la teneur en soufre des fuels domestiques — qui en brûlant donnent du dioxyde de soufre — sera ramenée à 0,55 % puis à 0,3 % en 1978. Second objectif : surveiller tous les points sensibles et stopper les émissions en cas de météo défavorable.

Les moyens dont disposent les services de l'environnement sont-ils à la hauteur de la tâche ? M. Péronnet a indiqué qu'une dizaine de millions seront consacrés l'an prochain à la recherche. Les conséquences de la pollution de l'air sur la santé font l'objet d'une vaste enquête épidémiologique. Les résultats en seront connus en 1976. D'autres études portent sur les procédés de désulfuration des fuels et sur la dérive des nuages polluants. Dans les quatre ans qui viennent, 30 millions seront dépensés pour étendre les réseaux de mesures à toutes les villes de plus de 100 000 habitants et les systèmes d'alarme à dix concentrations industrielles.

Il y a aussi les lois, en particulier la loi-cadre de 1961, qui a trop longtemps attendu ses décrets d'application. Celui du 13 mai 1974 permettra de créer de nouvelles zones de protection spéciale, à l'instar de celles qui existent déjà à Paris, Lyon et Lille. Il confère de nouveaux pouvoirs aux préfets pour la lutte anti-pollution. La concertation avec les industriels n'est pas oubliée. Elle a déjà donné quelques résultats, en particulier avec les cimenteries, la sidérurgie, les fonderies et les entreprises de travaux routiers.

Faisant feu de tout bois, le ministère espère qu'en 1980 les émissions de poussières seront inférieures de moitié à celles de 1970. Mais il ne s'est engagé qu'à stabiliser la teneur en dioxyde de soufre de l'air de nos cités. Il a été encore plus discret sur le compte du fluor et de l'oxyde d'azote. Quant au projet d'agence de l'air (semblable aux agences de bassin et à la future agence des déchets), M. Péronnet n'a prévu sa mise au point que dans trois ans. Aussi a-t-il surpris son auditoire quand il a déclaré avec optimisme que *« les moments les plus difficiles en matière de pollution de l'air sont passés »*.

Parmi les grands pays, la France est en effet l'un de ceux qui, avec 0,5 % des investissements industriels, dépensent le moins pour la qualité de l'air.

MARC AMBROISE-RENDU.

La réforme des institutions parisiennes

La première séance du conseil d'administration du District de la région parisienne, à laquelle la presse a pu assister, comportait deux sujets d'actualité à son ordre du jour du 19 septembre : la liaison ferrée Cergy-Défense et la réforme des institutions régionales.

L'assemblée régionale a ouvert, une fois de plus, le dossier de la desserte de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. La décision, prise en juin dernier, d'abandonner la technique de l'Aérotrain, a contraint les pouvoirs publics à étudier des solutions de remplacement. M. Maurice Doublet, préfet de la région parisienne, a récapitulé les cinq tracés de voie ferrée proposées par le secrétariat d'Etat aux transports (« le Monde » du 3 août).

M. Michel Boscher, président du conseil d'administration du District, a exposé, par ailleurs, les derniers développements des travaux de la commission chargée d'étudier la réforme des institutions de la région parisienne. Il a annoncé qu'un projet de loi sur ce sujet serait déposé au mois de novembre sur le bureau de l'Assemblée nationale prochain, et comme il l'explique dans le point de vue ci-dessous, il souhaite que les membres de l'assemblée régionale soient élus.

Une assemblée élue, mais comment ?

Par MICHEL BOSCHER (*)

DEPUIS sa création par le Parlement en 1961, le District de la région parisienne n'a jamais pu franchir le mur d'indifférence de l'opinion publique. Assemblée siégeant à huis clos, n'ayant que rarement l'occasion d'initiatives spectaculaires, condamnée à intervenir en seconde ligne pour compléter le financement de projets dont l'initiative et la gloire reviennent à l'Etat, aux départements ou aux communes, son rôle demeure ignoré.

Contesté par la classe politique qui condamnait son mode de recrutement et le jugeait non représentatif du fait de la présence en son sein de 50 % d'élus désignés par le gouvernement, le District mal connu et mal aimé devait tout naturellement constituer un objectif de choix offert au goût réformiste des princes qui nous gouvernent.

Pour ma part je ne me plains pas de l'occasion de renouvellement qui s'offre ainsi. Précurseur dans le domaine de la régionalisation, depuis la loi de 1972 créant les conseils régionaux, le District, dans sa forme originelle, peut en effet être taxé d'anachronisme. Il s'agit donc d'un « aggiornamento » nécessaire. Comment peut-on l'imaginer ?

Le texte de 1972 peut servir de base à la réforme, au moins pour ce qui concerne le recrutement et la composition du conseil régional de demain. Les données particulières à la région parisienne interdisent de le démarquer intégralement : par exemple son application pure et simple aboutirait à constituer une assemblée de quelque trois cents membres...

Tout au moins, afin que la région capitale ne se singularise pas exagérément, peut-on imaginer la présence d'une fraction de parlementaires élus — à la proportionnelle — au sein des groupes des deux assemblées. Sans doute ne serait-il pas mauvais par contre d'élargir le corps électoral qui désigne les élus locaux siégeant au conseil, afin de promouvoir parmi les responsables politiques à tous les niveaux cette conscience régionale qui fait par trop défaut. Cela allant de pair avec la suppression des membres désignés par le gouvernement.

Cette élection au deuxième degré peut être considérée comme une étape vers une élection au suffrage universel direct pour lequel les esprits ne sont pas mûrs, et qui aurait de surcroît l'inconvénient de politiser à outrance une assemblée représentant près du quart de la population française avec tous les risques de conflit avec le gouvernement (quelle que soit sa nuance politique).

Une assemblée de quelque cent cinquante membres élus de la sorte — dont le président serait élu pour une durée de trois ans — pourrait difficilement être considérée comme non représentative.

Mais cette réforme, pour importante qu'elle puisse être, ne me paraît pas suffisante.

Le conseil régional de Paris réformé et représentatif, dont les séances seront publiques, ne peut être une assemblée croupion quant à ses pouvoirs et à ses compétences. Il doit pouvoir prendre l'initiative de divers grands travaux régionaux.

Pour cela, il doit être pourvu de moyens financiers complémentaires et de moyens en hommes, tant il est vrai qu'il ne peut plus être — comme le sont les conseils généraux — entièrement dépendant pour ses choix et ses orientations techniques des suggestions formulées par les hauts fonctionnaires (dont la compétence n'est pas en cause) relevant du gouvernement.

A cet égard, le comité économique et social de la région devra jouer un rôle important.

Enfin, et c'est sans doute ce qui sera le plus difficile à réaliser, mais ce qui, à mes yeux, est fondamental : il s'agira de faire du conseil régional le véritable responsable politique d'un certain nombre de grands services épars qui étendent leur action sur l'ensemble de la région (1). Ceux-ci sont gérés actuellement pour certains selon des formes complexes qui se traduisent par une lourdeur et une confusion des responsabilités dont pâtissent les usagers. Tel est le cas des transports parisiens. D'autres font appel aux finances du District, et le feront sans doute à celles du futur conseil régional sans que celui-ci ait son mot à dire, c'est le cas de l'Aéroport de Paris. D'autres enfin ont connu un développement, par l'évolution technique, qui en font de véritables institutions régionales alors qu'ils dépendaient d'une collectivité locale, c'est le cas par exemple de l'Assistance publique... L'assainissement, la distribution de l'eau potable, posent d'autres problèmes dont le futur conseil régional ne peut se désintéresser.

A cet égard il serait nécessaire que le gouvernement — dans la perspective de la réforme de la région parisienne — n'envisage pas de multiplier encore les organismes *ad hoc* gérés hors tout contrôle des élus régionaux.

Telles sont quelques-unes des lignes de force dont pourrait, dont devrait s'inspirer une véritable réforme régionale. Par l'extrême imbrication de ses populations, par leur mobilité, par l'existence de véritables services régionaux, la région parisienne se caractérise par une unité économique et sociologique que ne connaît aucune région de province. Cette imbrication, cette unité, justifient pleinement que le conseil régional de demain ne se préoccupe pas uniquement d'équipement mais aussi de fonctionnement.

Les plus hautes instances de l'Etat ont affirmé à diverses reprises qu'elles entendaient donner une autorité plus grande aux assemblées délibérantes.

Elles ont l'occasion de le faire à Paris. Si elles le font, logiques avec elles-mêmes, elles s'interdiront, je veux en être persuadé, des déclarations, voire des décisions comme celles que nous avons connues récemment et qui, faut-il le souligner, ne traduisent guère dans la réalité les affirmations portant sur le respect de l'autonomie des collectivités locales et le rôle déterminant des élus de ces collectivités.

(1) Même s'il en délègue la gestion à des organes spécialisés, à l'instar du Conseil du Grand Londres.

★ Président du District de la région parisienne, député U.D.R. de l'Essonne.

TRANSPORTS

● LA JOURNEE D'ACTION DES ROUTIERS. — Des perturbations dans la circulation routière aux alentours des grandes villes sont à redouter dans la matinée du lundi 23 septembre. La Fédération des transports routiers (F.N.T.R.), qui groupe 24 000 adhérents, et de l'Union nationale des organisations syndicales de transporteurs routiers automobiles (UNOSTRA), qui en rassemble 10 000, ont, en effet, décidé de faire du lundi 23 septembre *« une journée de revendication destinée à attirer l'attention des pouvoirs publics et de l'opinion sur le profond malaise qui règne dans le transport routier »*. Les adhérents de la F.N.T.R., qui déclarent *« ne vouloir apporter aucune entrave à la circulation routière »*, iront déposer *« à pied »* des motions dans les préfectures organiseront *« éventuellement »* des défilés de véhicules en nombre limité. De leur côté, les membres de l'UNOSTRA défileront à vitesse réduite au volant de leurs camions.

ÉDUCATION

Une expérience révolutionnaire dans une société figée

Le projet de télévision éducative en Inde est accueilli avec scepticisme

De notre correspondant

New-Delhi. — *Un certain scepticisme entoure ici la réalisation de l'essai de télévision éducative par satellite, appelé en anglais « Satellite instructionnal television experiment » (SITE). C'est le 30 mai que la NASA, administration américaine pour l'espace, a lancé un satellite de communications (ATS-6) qui doit être utilisé par l'Inde pendant une année, à partir de juin 1975, comme relais pour ses programmes de télévision éducative, « professeur dans le ciel » (teacher in the sky).*

Un enseignement pourrait ainsi être dispensé directement, à raison de quatre heures de programmes par jour, à 2 400 villages auxquels le gouvernement aura attribué des récepteurs de télévision spéciaux (le Monde *du 2-3 juin 1974). Des centres de réception terrestres rediffuseront en outre ces programmes à des postes de télévision conventionnels dans 2 500 villages supplémentaires (1). Un accord à ce sujet avait été signé entre l'Inde et les Etats-Unis en 1969. Sa mise en œuvre a déjà été repoussée à deux reprises.*

Les raisons pour lesquelles on se demande à New-Delhi si l'ambitieuse et coûteuse expérience de télévision éducative par satellite pourra avoir lieu dans des conditions satisfaisantes sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, un an avant le jour J, la liste des villages qui doivent y participer n'est pas encore prête. La formation, ou du moins l'initiation, des éducateurs qui en seront les pivots n'a donc pas commencé. On sait, pourtant, que ces villages se répartiront à travers le territoire indien dans cinq régions : le Bihar (plaine gangétique orientale), l'Orissa (baie du Bengale), le Madhya Pradesh (Inde centrale), le Rajasthan (Inde orientale), et le Karnataka (Inde du Sud). A l'exception du dernier, ces Etats comptent parmi les plus arriérés de la Fédération. Des sociologues et des ethnologues qui participent à la sélection des villages y suivront le déroulement de l'expérience et analyseront ses répercussions.

Plus délicate est la réalisation avant juin 1975, de mille cinq cents heures d'émissions adaptées à des populations ayant des niveaux culturels différents et ne parlant pas la même langue. Ces programmes doivent, en outre, couvrir des domaines très divers : enseignement, agriculture (techniques agricoles, cultures en zones arides, irrigation, conservation des semences, utilisation des engrais, crédit bancaire...), santé, (protection de l'enfance, lutte contre les épidémies, hygiène, contrôle des naissances...). Ils doivent être produits principalement par la radio-télévision indienne et être transmis vers le satellite depuis le centre spatial d'Ahmedabad, au Goudjerat, et également, dans quelques cas, depuis une station en cours de construction à Delhi.

L'Inde tient, d'autre part, à installer seule — ou du moins avec un minimum d'assistance internationale — les stations au sol et à produire les récepteurs de télévision, les équipements électroniques et les programmes didactiques en vidéo que réclame l'expérience. Mais certains Indiens, pour ne pas parler des experts internationaux, doutent de ses capacités à y parvenir dans les délais imposés. Comme en bien d'autres domaines, l'appareil bureaucratique indien n'est pas de nature, en raison de sa lourdeur, à hâter les choses.

Une politique peu claire

La situation économique et financière du pays lui permet-elle vraiment, se demande-t-on aussi parfois, d'entreprendre une telle expérience ? Son coût s'élèverait, en effet, pour New-Delhi, compte tenu des aides étrangères, à 90 millions de roupies (soit environ 56 millions de francs).

Et, surtout, le gouvernement de Mme Indira Gandhi ne semble pas avoir formulé clairement une politique de développement des moyens audio-visuels en matière d'éducation. N'est-ce pas parce que les autorités indiennes s'interrogent aussi sur les conséquences psychologiques, sociales et politiques que pourrait avoir l'introduction de moyens de communication modernes dans des milieux ruraux enclavés, arriérés, où les rapports sociaux « s'harmonisent », depuis des siècles, autour des castes et du village, et où les communications entre le pouvoir et les masses ne sont jamais conçues autrement que de façon hiérarchique et autoritaire ? Le système d'éducation primaire indien n'a, en tout cas, pas pour mission de changer cet état de choses. L'alphabétisation s'est faite, jusqu'à maintenant, très lentement, en général par les moyens les plus traditionnels. Le taux des alphabétisés est passé de 17,6 % en 1961 à 21,8 % en 1971. Avec un septième de la population mondiale, l'Inde compte ainsi près de la moitié des illettrés du monde entier.

Court-circuitant les voies conventionnelles de communication du savoir, la télévision serait conduite à informer et à éduquer dans des domaines que n'abordait pas l'enseignement primaire. C'est donc à une société figée qui secrète et encourage l'élitisme que revient la responsabilité d'entreprendre cette expérience audacieuse et à certains égards révolutionnaire. Aussi bien celle-ci bouleverse-t-elle bien des habitudes et dérange-t-elle le ronron de l'administration plutôt portée à reconduire, d'année en année, un système éducatif sclérosé qu'à le réformer. On comprend qu'elle ne soulève nul apparent enthousiasme officiel.

« La télévision doit être un instrument utilisé dans le processus de développement comme un instrument de changement social et de cohésion nationale en favorisant sans hésiter les valeurs progressistes et en appelant toute la communauté à un libre dialogue », concluait, il y a quelque temps, un colloque.

Si l'on en juge par les difficultés qu'a rencontrées auprès des autorités un mensuel indien spécialisé dans les communications, pour réaliser un numéro spécial sur cette expérience, on peut penser que ces autorités ne sont pas disposées à ouvrir sans réticences un tel dialogue et à faire partager leurs informations...

L'expérience indienne est pourtant considérée comme un test. Etendue en Inde, elle pourrait contribuer à abaisser les barrières linguistiques, culturelles et surtout sociales, et en même temps à éduquer et à former des milliers de paysans. Aux autres pays du tiers-monde, notamment à ceux qui, en Amérique latine, en Afrique noire, dans le monde arabe, ont déjà étudié plus ou moins soigneusement de tels projets, elle pourrait démontrer qu'à l'aide de récepteurs de télévision il peut être possible de diffuser à grande échelle des programmes didactiques à usages multiples au moyen de la technologie spatiale la plus sophistiquée.

Le développement du projet SITE est lié, on doit le noter, à un développement d'un programme spatial national, déjà pris en considération par le Ve Plan, qui vient, en principe, d'entrer en application. Pour se familiariser avec la technologie spatiale, l'Inde fera ainsi lancer par l'U.R.S.S., en 1975, son premier satellite scientifique, réalisé en coopération avec des savants soviétiques. Ultérieurement, l'Inde souhaite fabriquer seule et lancer ses propres fusées, des satellites dont l'un des objectifs serait la télévision éducative. Un effort est déjà prévu par le Ve plan pour réaliser et lancer des fusées indiennes. Les centres de lancement de Thumba (Kerala) et Sriharikota (Andhra-Pradesh) seront aggrandis. La construction d'une fusée capable de mettre en orbite un satellite de 40 kilos est déjà entreprise. La France a apporté son assistance à l'Inde en lui cédant la licence de fusées-sondes Centaure à combustible solide.

GÉRARD VIRATELLE.

(1) La télévision est peu développée en Inde. Les quatre stations en fonctionnement sont installées dans des centres urbains qui comptent la population au revenu le plus élevé : Delhi, Bombay, Amritar (Pendjab). Il y a environ 100 000 récepteurs. Dans cette région, tout comme à Srinagar (Cachemire), c'est en outre un choix politique — l'influence du Pakistan étant proche — qu'a fait le gouvernement en installant des émetteurs dont le rayonnement, au reste, dépasse le territoire indien. D'autres stations sont en construction à Calcutta, Madras et Luckoow.

Les dirigeants de l'enseignement catholique se félicitent de l'évolution de l'opinion

A l'occasion de la rentrée, les responsables de l'enseignement catholique — qui accueille plus d'un million huit cent mille élèves — ont rendu publics les résultats d'un sondage de la SOFRES sur « l'opinion publique et l'enseignement libre ». Selon ce sondage 87 % des Français seraient favorables à la possibilité de choix entre l'enseignement public et l'enseignement privé, qui est catholique à plus de 95 %. D'autre part, les électeurs de la gauche communiste et non communiste se sont prononcés à une large majorité en faveur de l'existence de l'enseignement privé, de même que les catégories socio-professionnelles les plus modestes.

Plus de 1 million huit cent mille élèves sont rentrés, cette année, dans un établissement d'enseignement privé, soit, comme dans l'enseignement public, 1 % de plus que l'an dernier. Un million d'élèves fréquentent un établissement de premier degré, le reste se répartissant entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique (cent quarante mille).

Nombre d'établissements privés des grandes villes ont dû refuser des inscriptions, en raison, expliquent les dirigeants de l'enseignement catholique, de l'impossibilité financière de construire des classes. Le choix des familles pour un établissement privé, estime toutefois l'abbé Gérard Foiret, secrétaire général de l'enseignement catholique, n'est pas la conséquence d'une évasion de l'enseignement public au profit du privé.

Au cours des mois de mai et juin 1974, la SOFRES a interrogé mille Français. Les responsables du Secrétariat général de l'enseignement catholique (S.G.E.C.) et de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) se sont déclarés eux-mêmes surpris des résultats, puisque 87 % des Français (contre 10 % et 3 % d'indécis) se sont déclarés favorables à la possibilité de choix entre l'école publique et l'école privée. Ce pourcentage était de 54 % en 1968 et de 58 % en 1971.

« *Il est grand temps*, a estimé l'abbé Foiret, *que l'on prenne conscience de ce fait. Il ne nous paraît plus normal qu'à chaque consultation électorale un corps social tel que l'enseignement privé soit menacé dans son existence.* » « *Il y a un lien anachronique*, a-t-il déclaré, *entre les programmes proposés par certains états-majors politiques ou syndicaux et l'avis des citoyens, y compris les électeurs de gauche.* » Aucune question du sondage, toutefois, ne contenait les termes « enseignement catholique », mais simplement « enseignement libre ».

Ainsi 81 % des électeurs communistes, 78 % de ceux de la gauche non communiste et 96 % des électeurs réformateurs et de ceux de la majorité seraient favorables à la possibilité de choix entre l'école publique et l'école privée. Par catégories socio-professionnelles, ce sont les petits commerçants et les artisans qui viennent en tête avec 94 % ; les ouvriers se prononcent à 86 % en faveur de ce choix, les retraités étant la catégorie la moins favorable, avec toutefois 84 %.

L'aide financière de l'Etat

La seconde question du sondage portait sur le financement de l'enseignement privé. 41 % des personnes interrogées sont pour un financement total de l'école privée par l'Etat, 32 % pour un financement partiel, 23 % sont contre tout financement par l'Etat.

Les catégories socio-professionnelles les moins favorables à l'aide de l'Etat sont les retraités, les cadres moyens, les employés et les ouvriers, qui se prononcent toutefois à 70 % en faveur de cette aide, partielle ou totale. Les autres catégories le souhaitent à 80 %. *Parmi elles, on constate cependant* qu'industriels, cadres supérieurs, membres des professions libérales et gros commerçants préfèrent à 53 % une aide partielle, contre seulement 27 % pour une aide totale.

Si l'opinion publique a nettement évolué en faveur de l'enseignement privé, la représentation réelle dans les établissements de chaque catégorie socio-professionnelle ne progresse pas aussi vite. Bien que ne disposant pas de chiffres précis, les responsables de l'enseignement catholique estiment en effet que, dans le second degré, les catégories socio-professionnelles les plus privilégiées sont davantage représentées que les familles modestes. Cela s'explique, selon eux, par le fait que les tarifs y sont plus élevés en raison de l'insuffisance de l'aide de l'Etat.

C. A.

Les parlementaires républicains indépendants préconisent un statut spécial pour les classes terminales des lycées

Les parlementaires républicains indépendants, en journées d'études à Talloires, les 17 et 18 septembre, ont rendu publiques les propositions d'un groupe de travail sur les questions universitaires. Ces parlementaires avaient entendu auparavant un exposé de M. Jean-Pierre Soisson, secrétaire d'État aux universités (*le Monde* du 18 septembre). Ils ont précisé que si M. Soisson avait assisté à l'élaboration de leur texte, il ne se trouvait pas pour autant engagé par lui.

Les élus républicains indépendants se déclarent notamment favorables « *au passage du baccalauréat à la fin de la classe de première* », afin qu'il soit ainsi tenu compte « *de l'évolution de la maturité des jeunes et de l'octroi de la majorité à dix-huit ans* ». Ils suggèrent également : « *Les terminales devraient avoir un statut spécial permettant une meilleure participation des élèves, et elles devraient servir de véritables enceintes d'orientation suivant les capacités et les vocations en vue de l'entrée dans l'enseignement supérieur ou de l'accès à la vie professionnelle. Il faudrait que l'organisation des classes terminales tienne compte des grandes options définies par les universitaires et prenne en considération le choix des élèves.* »

Les parlementaires giscardiens se déclarent favorables « *à la clarification des cycles universitaires de deux années, en licence, maîtrise et doctorat* ». Ils souhaitent que, à cette occasion, « *le diplôme universitaire de technologie devienne une licence de technologie avec les mêmes prérogatives que les autres licences* ».

Les auteurs des propositions envisagent également, « *dans le cadre d'une carte universitaire cohérente, le développement de certains enseignements dans les villes moyennes, au plus près des citoyens* ». Ils demandent « *que ces projets soient soumis aux instances régionales* ».

Les élus R.I. souhaitent aussi un aménagement de l'année universitaire, « *conduit avec un plus grand souci d'efficacité et une meilleure utilisation des moyens* ». Et ils concluent : « *Des procédures d'harmonisation des études et des diplômes s'imposent au niveau européen. Ainsi naîtra l'Europe unie, souhait fondamental des républicains indépendants.* »

AÉRONAUTIQUE

A TOULOUSE

Le directeur de la division « avions » de la SNIAS n'écarte pas l'éventualité de licenciements

De notre correspondant

Toulouse. — « *Il n'y aura certainement pas six mille licenciements à la Société nationale industrielle aérospatiale. C'est aberrant, mais je ne peux ni ne veux vous dire qu'il n'y en aura pas quelques-uns.* » C'est ce qu'a déclaré, jeudi 19 septembre à Toulouse, M. Jean Soissons, directeur de la division « avions » de la SNIAS, à l'issue d'une rencontre avec les membres du comité d'établissement et les représentants syndicaux de la société nationale. A cette réunion assistaient notamment MM. Jean Mascard, directeur de la division « hélicoptères » de la SNIAS, et Bernard Dufour, directeur des usines de Toulouse, puisqu'il est prévu d'instaurer des transferts de charge de travail à immédiatement pour croître dans Toulouse depuis d'autres usines de la SNIAS où l'activité est plus soutenue.

Selon M. Dufour, les transferts de charge, qui vont prendre effet plus Toulouse. D'un autre côté, les les mois prochains, seront de l'ordre de soixante mille heures par mois à la fin de 1975. Ces transferts concernent les hélicoptères W. 43 Lynx et Super-Frelon, fabriqués normalement à Marignane, mais aussi d'autres possibilités, comme celles qui pourraient provenir d'un accord avec le groupe privé Bréguet-Dassault. Le directeur de la société toulousaine de la SNIAS a indiqué que des ouvriers de Toulouse iront apprendre le travail sur les hélicoptères à Marseille-Marignane (Bouches-du-Rhône), mais qu'ensuite ce travail pourra être accom- à Toulouse. D'un autre côté, les négociations en cours avec Dassault-Bréguet pourraient amener une charge de travail complémentaire (dix mille heures par mois à la fin de 1975) pour des fabrications d'éléments de l'avion Super-Etendard et du Mirage F. 1.

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. considèrent, pour leur part, qu'on a administré au personnel de la SNIAS « *un cachet d'aspirine* ». On agite, disent-ils, trop de prévisions hypothétiques qui dépendent en partie, pour le Lynx et le Super-Frelon, de commandes espérées et, pour le Super-Etendard et le Mirage F-1, d'une négociation avec Dassault. Tout cela est bien vague, estiment les syndicats, qui sont inquiets, d'autre part, de l'incertitude totale sur l'avenir des bureaux d'études de la société nationale. « *Si rien n'est fait*, ont indiqué les représentants syndicaux, *pour les bureaux d'études, c'est à échéance la mort lente. En effet, que peuvent-ils attendre, dans ce dernier domaine, des orientations qui ne seront pas définies avant le VIIe Plan ?* » — L. A.

MÉDECINE

Au colloque de la Sorbonne

Troubles mentaux et responsabilité sociale

« *Il me paraît frappant de constater la qualité de discussion et le degré profond d'accord existant entre des hommes qui, bien que venus du Zaïre ou de l'Australie, du Canada ou de la Suède, de l'Allemagne ou de l'Angleterre et de la France, parlent le même langage, disposent de données objectives connues de tous, et travaillant ensemble par-delà les frontières et les distances, trouvent aux problèmes qui se posent à eux les mêmes solutions imposées par le respect de l'individu et par le souci de son bien. La science peut apporter ainsi le véritable modèle d'un domaine dans lequel une véritable coopération internationale s'est instaurée, dans l'intelligence profonde et partagée de tous les aspects humains, éthiques, techniques ou matériels d'un problème donné.* »

Ces propos du professeur Hamburger concluant, jeudi 19 septembre, le premier débat du colloque organisé jusqu'au 24 septembre à la Sorbonne, à l'initiative du chancelier des universités de Paris, M. Robert Mallet, sur le thème « Biologie et devenir de l'homme », en signifiait clairement l'importance. Au-delà des discussions sur tel ou tel aspect spécifique de la science actuelle et de ses incidences sur la vie quotidienne, c'est en effet un modèle et un moyen qu'entend fournir pour l'avenir l'initiative française, afin que soit reconnue dans sa diversité l'unité profonde de l'espèce humaine et la profonde similitude des problèmes auxquels elle se trouve confrontée en raison même de l'évolution technologique qui modèle ses conditions d'existence.

Le débat sur les fondements biologiques des comportements fut, à ce titre, exemplaire. Le développement des premières études interdisciplinaires sur le cerveau menées par des groupes internationaux, constitue l'un des événements les plus importants de l'époque ; l'incidence morale et sociale de ces recherches concerne l'espèce humaine tout entière.

Génétique et développement

Il n'est pas douteux, et pour cela tous les participants du débat furent d'accord, quelle que soit leur origine ou leur formation, que la vie de l'esprit a un substrat physique, et que ses structures, génétiquement déterminées, sont profondément marquées par l'apprentissage et l'environnement. Nier qu'un caractère, un comportement, une aptitude, sont héréditaires serait absurde. Mais dire qu'ils sont héréditaires, a souligné le professeur Dobzansky (Etats-Unis), ne signifie pas qu'ils sont irréversibles et qu'ils ne peuvent être modifiés par les conditions d'environnement, en particulier au moment du développement. « *Si l'homme est un créateur, il est aussi et surtout une créature de sa culture* ».

Les différences de comportements, traduites par des modifications reproductibles des corrélats biochimiques au niveau du système nerveux central, et que l'on trouve entre des rats élevés soit dans des cages nues, soit dans des cages remplies de jouets, sont à ce titre instructives. Et le professeur Mandel (Strasbourg), qui les citait, a montré par la même occasion et à propos des supports biochimiques de la mémoire et de l'apprentissage à quel point la rigueur expérimentale s'impose en la matière.

Il n'existe à l'heure actuelle, a-t-il dit, aucune expérience valable permettant de suggérer que les acides nucléiques puissent avoir un rôle quelconque comme supports de la mémoire, et les arguments infirmant cette thèse, pourtant répandue dans le monde entier à grand bruit, sont nombreux. Il s'agit à présent d'écarter la confusion ainsi établie entre mémoire génétique et mémoire transactionnelle et les études en cour devraient, par des voies tout autres, éclairer des mécanismes dont la connaissance est à l'évidence fondamentale.

L'interférence entre génétique et environnement trouve à propos de la violence et de l'agressivité un excellent modèle : l'hérédité conditionne les dispositions des individus, la tendance ou la possibilité qui est la leur de se comporter de telle ou telle façon. Mais cette disposition ne s'exprime qu'en fonction de l'environnement : on n'est agressif que pour échapper à un « stress » ou pour obtenir une récompense.

« *Ne demandons pas à la biologie de fournir un remède miracle contre le déferlement de violence ; et encore moins qu'elle fournisse un quelconque chromosome surnuméraire, ou une tare héréditaire permettant de donner bonne conscience à bon compte.* »

« *Un choix fondamental se pose à nous : ou la loi de la jungle, ou l'introduction systématique dans nos systèmes sociaux de la chaleur humaine, de la fraternité, de la générosité. Laissons une fois pour toutes l'hypocrisie actuelle consistant à prôner la fraternité tout en appliquant la loi de la jungle* » a conclu le professeur Karli (Strasbourg) dont les travaux sur l'agressivité sont mondialement connus.

La notion d'interférence entre prédispositions structurelles et environnement revêt évidemment une importance majeure pour l'étude des désordres mentaux.

La conclusion du professeur Freedman (Etats-Unis) résume l'opinion de tous les participants du débat : « *La psychiatrie n'a pas de futur sans la biologie. Ce qui ne signifie pas que le contexte psycho-social ne soit pas important lui aussi* ». Toute « *coupure* » introduite entre ces deux éléments est aussi stupide et archaïque que l'antique distinction entre « *le corps et l'âme* ». L'attente des antipsychiatres (qui nient la réalité des maladies mentales et attribuent la responsabilité de ces désordres à la famille et à la société) est «*totalement irrationnelle* » et constitue un recours lui aussi archaïque à la métaphysique pour l'explication de comportements que la biologie met à l'évidence à notre portée.

Les données fournies par le professeur Kety (Etats-Unis) sur l'étude nationale américaine relative à l'étiologie de la schizophrénie, et qui concerne quinze mille enfants adoptés, portent d'ailleurs à tous ceux, antipsychiatres ou autres, qui dénoncent la culpabilité familiale (comme dans le film *Family Life*) un coup sérieux. La corrélation des enfants adoptés schizophrènes avec l'état mental de leurs parents est en effet nulle pour les parents qui les ont élevés (adoptifs) et importante pour les parents biologiques qu'ils n'ont jamais connus. Les indications concernant le caractère héréditaire, et d'anomalie biochimique, des psychoses maniaco-dépressives ne cessent, pour leur part, de se préciser. En revanche, a dit le professeur Kety, les indications sont beaucoup moins solides pour les désordres névrotiques, et moins encore pour l'hérédité de ce qu'on nomme l' « intelligence ».

L'augmentation inquiétante et mondiale des névroses de décompensation, l'usage sans cesse croissant de substances visant à « tranquilliser » ou à stimuler l'individu soumis à des tensions émotionnelles qu'il ne peut plus supporter, firent l'objet, à la Sorbonne, de multiples mises en garde, et les spécialistes consultés sont à ce sujet très pessimistes. Les institutions sociales, famille, Eglise, mythes permettant de supporter les charges émotionnelles, s'écroulent les unes après les autres.

Dr ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

● *Le discours de M. Valéry Giscard d'Estaing* à la séance de clôture du colloque « Biologie et devenir de l'homme » sera diffusé en direct le mardi 24 septembre par France-Culture, à 16 h. 30.

TREIZE JOURS APRÈS UNE GREFFE DE FOIE L'OPÉRÉ DE BORDEAUX EST MORT

M. Jean Mourot qui avait subi une greffe de foie, le vendredi 6 septembre, au centre hospitalier de Bordeaux est décédé jeudi 19 septembre, treize jours après l'intervention. Selon le docteur Périssat, qui a dirigé l'équipe opératoire, « la cause de la mort est une septicémie à germes « gram négatif ». A ce moment-là l'hypothèse d'une crise de rejet avait pu être écartée ».

Les résultats des greffes de foie pratiquées dans le monde (un peu plus de deux cents depuis 1963) sont, jusqu'à présent, décevants : au 1er octobre 1973, date à laquelle on avait dénombré cent quatre-vingt-dix-neuf greffes de foie, quinze opérés seulement étaient encore en vie, mais les survies de plus d'un an étaient exceptionnelles. En France, la transplantation de Bordeaux est la troisième officiellement connue après celles qui ont été faites en 1968, à l'hôpital de la Pitié à Paris, et, en 1972, à la clinique Saint-Eloi de Montpellier. Aucun des trois greffés n'a survécu.

DÉFENSE

Une autocritique de l'institution militaire

III. — Pour une réforme des structures

Par ANTOINE SANGUINETTI

Partisan d'un développement de l'armement nucléaire, le vice-amiral d'escadre Sanguinetti, major général de la marine nationale, s'est prononcé pour la constitution de forces de manœuvre de volontaires ; la conscription, avec un service fractionné ou différencié, pourrait être utilisée dans des « forces de sûreté ». (« Le Monde » des 19 et 20 septembre.)

Parallèlement aux notions de « service militaire » et de « mobilisation », doivent être entièrement révisées les conceptions actuelles d'articulation des forces de combat au sein des trois armées indépendantes, qui date des époques révolues où le milieu extérieur, servi et renforcé par le manque de communications, cloisonnait et particularisait le combat de façon absolue. Il n'y a plus guère de missions qui ne soient, en quelque sorte, interarmées, et chaque armée, sauf peut-être la marine, peut rarement agir indépendamment des deux autres. La logique voudrait donc que les forces, pour être immédiatement disponibles pour l'emploi, soient organisées autour des missions nationales, dans de grands commandements interarmées responsables de ces missions, et non en commandements liés à des considérations territoriales, traditionnelles ou immobilières, comme c'est le cas actuellement.

Les querelles de boutons

Il serait naturel, pour les mêmes raisons, que soient rassemblés en un seul état-major général les problèmes de plans, programmes, budget, emploi, renseignements et opérations, c'est-à-dire l'essentiel : sous la condition, évidemment unique mais absolue, que soient traitées et arbitrées toutes les questions à chaque échelon par des gens compétents, dans une structure neutralisant les querelles de boutons, sous la direction ou le contrôle des chefs d'état-major concernés, agissant soit dans le cadre de leurs propres responsabilités soit en tant qu'adjoints d'un chef d'état-major des armées désigné par roulement entre les trois armées ; comme il reste indispensable que subsistent des états-majors particuliers des trois armées pour mener les questions qui, comme la vie courante, l'entraînement, la gestion du personnel, la conception et la fabrication du matériel, ou la logistique, restent de la spécificité de chacune.

Il ne s'agit donc pas de réformes superficielles ou passionnelles comme celles qui ont consisté parfois, dans le passé, — pour des résultats bien souvent contraires au but recherché, — à porter atteinte, *a priori* et contre l'avis unanime des intéressés, à certains tabous purement secondaires qui peuvent, et doivent même sans inconvénients, marquer les spécialisations et spécificités indispensables : les gens doivent évidemment rester « de terre », « de mer » ou « de l'air », parce que ce sont des métiers différents qui procèdent d'aspirations différentes par les milieux différents où ils s'exercent. Au nom de quel principe, dès lors, s'opposer à ce qu'ils gardent des appellations et des uniformes particuliers s'ils y attachent une fierté et s'il doit, par conséquent, en résulter une certaine émulation, infiniment utile en termes de coût-efficacité ?

Pour procéder sainement, il nous faudrait en fait réviser les méthodes instaurées depuis plusieurs années, et qui ont trop souvent conduit à imposer de l'extérieur des réformes ponctuelles ou inadaptées, parfois même nuisibles parce qu'elles résultaient d'une connaissance insuffisante des problèmes, quand ce n'était pas d'une méconnaissance des réalités humaines. Que l'on ne s'y trompe pas une fois de plus ! La réforme indispensable des armées, pour être valable, ne pourra venir que de l'intérieur de l'organisme, parce que là seulement peuvent se mesurer les conséquences profondes des décisions et mûrir les choix rationnels. Toute réforme des structures bâtie autrement que sous l'impulsion active et la participation effective du corps de commandement responsable est vouée à l'échec !

Elle le sera donc dans tous les cas si le corps des officiers doit rester, par ailleurs, prisonnier d'un conformisme de pensée qui, sous ses formes outrancières, n'est plus discipline intellectuelle mais sclérose de l'esprit. C'est pourquoi il est essentiel que se traduise enfin dans les faits et rentre dans les mœurs, malgré la hiérarchie, la liberté d'expression des militaires voulue par le législateur et le gouvernement, et clairement annoncée à ce titre dans l'article 7 du récent « *Statut de la fonction militaire* » voté par le Parlement (1) et son instruction ministérielle d'application ; liberté d'expression écrite, en particulier, seule capable de développer le goût de l'étude et le sens des responsabilités chez nos cadres, et sans laquelle il serait vain d'espérer une amélioration de la pensée militaire. Quitte à la sanctionner durement en cas d'abus ; encore qu'on puisse penser qu'en la matière, comme en beaucoup d'autres, les abus patents n'aient pas d'audience et n'atteignent, en fait, que leurs auteurs.

Un ensemble brachycéphale

Nous avions déjà ressenti après guerre, quoique encore confusément, la nécessité de regrouper, à l'instar d'autres nations, l'emploi des forces sous une direction unique, tandis que leur préparation à leurs tâches respectives, en vertu de leur spécificité, devait rester effectuée dans leurs armées d'appartenance. Plusieurs solutions étaient concevables : on pouvait, comme dans les formules anglo-saxonnes, confier la coordination inter-armées et les décisions fondamentales à un organisme permanent à présidence tournante, « *collège des chefs d'état-major* » disposant d'un état-major réduit de synthèse et utilisant dans son domaine spécifique les travaux de chacune des armées. On pouvait également, comme chez les Américains, maintenir des secrétaires aux armées pour limiter, autant que faire se peut, les empiétements toujours possibles du chef d'état-major ou les « usurpations » inévitables du cabinet du ministre.

Partant au contraire en France d'une idée fausse mais tenace de polyvalence technique des individus, impossible sauf cas exceptionnels à acquérir à la tête comme aux plus bas échelons de la hiérarchie, nous avons mis en place une structure pyramidale juxtaposant un état-major développé, dit « des armées », aux trois états-majors d'armées maintenus dans leur intégralité, la coordination nécessaire étant remplacée par un principe d'autorité sans concertation à haut niveau : réforme déséquilibrée où l'on n'a pas osé, ou voulu, forcer les réticences pour aller au bout de l'action tracée ; structure impuissante, qui favorise les luttes d'influence et les conflits de responsabilité ; ensemble brachycéphale, multipliant les doubles emplois et encore alourdi à plaisir par la prolifération d'organismes administratifs, entrelacs de directions horizontales et verticales, d'inspections et de contrôles développés dans le plus pur style « parkinsonien ».

Des contradictions fondamentales

Beaucoup se plaisent, en France, à disserter avec talent du malaise des armées, mis sur le compte de l'inadaptation du service militaire pour les uns, ou de la seule insuffisance de la condition militaire, sous le double aspect des soldes et de la considération, pour les autres. Mais personne n'a encore, à ma connaissance, esquissé de rapprochement entre ce « manque de considération » et la chape pesante de méfiance et d'ingérences qui s'est abattue sur le commandement par le truchement des technocraties diverses : ingénieurs, passionnés de leurs techniques qu'ils possèdent au plus haut point, mais qui veulent ignorer que les combats se mènent et se gagnent avec des matériels simples et robustes ; administrateurs, sortis des meilleures écoles d'administration du monde, mais qui n'ont pas toujours saisi que l'administration n'est pas que d'économie ou de finances, mais qu'elle doit aussi — ou surtout — se pencher sur les rouages délicats et déconcertants de la nature humaine ; contrôleurs divers, indispensables au plan administratif ou réglementaire, mais qui risquent de perdre leur compétence dès lors que l'on prétend leur faire juger au fond, dans des techniques et responsabilités qui ne sont pas les leurs.

L'échelon central, devenu monstrueux, consacre désormais une part de plus en plus grande de ses activités à une intense et stérile correspondance interne, qui vient retarder d'autant la solution des problèmes réels et urgents.

L'état-major est noyé dans un « ministère », sans doute plus lourd et impuissant qu'un autre, alors même que ses chefs militaires restent tenus d'endosser la responsabilité de décisions qui leur échappent. Il est normal que la carence des centres moteurs, forcément ressentie par la base, s'étende insidieusement à ce grand corps inquiet à la recherche de sa santé perdue. Ne nous leurrons pas : les armées ne guériront pas tant que n'auront pas été résolues ces contradictions fondamentales.

Etablir sans ambiguïté et imposer sans faiblesse la doctrine de défense, repenser les formes du service national et les structures des forces, rétablir le commandement dans ses responsabilités par assainissement de l'administration centrale des armées, la tâche ne manque pas ; encore faudrait-il également la volonté de l'accomplir !

En attendant ce jour encore lointain, une partie des cadres des armées cherchent honnêtement la vérité et la voie de l'intérêt national, dans l'espoir de doter un jour le pays de la protection efficace qui peut seule justifier les dépenses militaires. D'autres qui ne sont pas les moins nombreux ni parfois les moins bien placés, poursuivent de coûteuses chimères, sans souci apparent du sens de leur mission.

Des officiers de l'armée de terre, trente ans trop tard, espèrent disposer enfin de la puissance de feu gigantesque qui leur aurait permis de faire échec à Rommel ou Guderian (2) en leur temps, sans vouloir connaître les limites admissibles de cette puissance sur le sol allié de notre vieille Europe.

Des rêves de jeunesse

Des aviateurs, épris de pilotage comme les cavaliers l'étaient naguère d'équitation, ou mystiques de gloire individuelle, rêvent de conduire, en ces temps de fusées autoguidées, les intercepteurs nerveux et racés qui leur auraient assuré une ample moisson de victoires aériennes contre bombardiers et Stukas de Goering (3).

Quant à la marine, vieille dame reprenant inlassablement son ouvrage malgré son amertume de n'avoir jamais, hier comme aujourd'hui, trouvé sa juste place dans les moyens d'action politique de ce pays, elle s'est gaspillée pendant des années en échantillons coûteux de bateaux de surface bourrés d'électronique, dont chacun, après mise au point, se serait joué des meutes de sous-marins classiques de Raeder et Doenitz (4).

Ce repli sur des rêves de jeunesse est humain, et cette préparation de la dernière guerre, hélas ! traditionnelle. Mais notre appartenance à l'Europe naissante est un fait qui ne saurait désormais être écarté des données de notre défense métropolitaine. Nous sommes en 1974 et, n'en déplaise aux maniaques du sacrifice, au temps de la dissuasion, qui ne signifie pas apocalypse nucléaire, mais refus de la guerre ; nous sommes au temps des fusées balistiques, des têtes atomiques et des sous-marins nucléaires qui, seuls, dans cette optique, assurent paix et liberté ; nous sommes au temps de la stratégie indirecte et des crises, devenues fondement des affrontements internationaux et rapports de puissance. Et si nous n'en tirons pas les conséquences, au-delà des affirmations de principe démenties tous les jours par la pratique des faits, les armées resteront confinées dans un marasme qui découle essentiellement de la claire conscience de ne pas couvrir leur contrat. Alors quoi ! A la nation de choisir. Défense nationale ou folklore guerrier ?

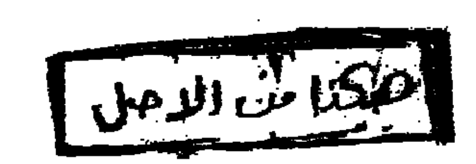
FIN

(1) Cet article de loi prévoit notamment que les opinions ou croyances philosophiques, religieuses ou politiques sont libres mais qu'elles ne peuvent être exprimées qu'en dehors du service et avec la réserve exigée par l'état militaire. Les militaires en activité de service doivent obtenir l'autorisation du ministre lorsqu'ils désirent évoquer publiquement des questions politiques ou mettant en cause une puissance étrangère ou une organisation internationale (*N.D.L.R.*).

(2) Rommel commanda l'Afrikakorps en Libye et en Egypte (1941-1943), et le front occidental (1944) avant de se donner la mort sur l'ordre de Hitler. Le général Heinz Guderian est considéré comme le créateur de l'armée blindée allemande (*N.D.L.R.*).

(3) Hermann Goering, un des plus hauts dignitaires du nazisme, commandait en chef l'aviation allemande (*N.D.L.R.*).

(4) L'amiral Erich Raeder a commandé la flotte de guerre allemande entre 1935 et 1943, et l'amiral Karl Doenitz a notamment négocié la capitulation du Reich allemand, en mai 1945, après avoir contribué au développement considérable de la flotte des sous-marins allemands (*N.D.L.R.*).



DÉFENSE

Dans la presse hebdomadaire

LA GRANDE MUETTE FAIT PARLER D'ELLE

L'annonce faite par le ministre de la défense, M. Jacques Soufflet, de dix réformes du service militaire, a précédé les manifestations des appelés du contingent, à Draguignan et à Nice. De là à conclure que ces projets ne diminuent en rien « le malaise des casernes », il y a un pas que de nombreux hebdomadaires n'hésitent pas à franchir.

Pour Dominique de Montvalon, dans *LE POINT*, l' « *affaire* » de Draguignan est grave « *parce qu'elle intervient dans une armée qui s'interroge sur sa vocation. Parce qu'elle manifeste à l'évidence le trouble des soldats du contingent. Sans doute des militants d'extrême gauche l'ont-ils attisé ; mais il ne paraissent pas avoir rencontré beaucoup d'opposition. Et si les communistes, d'ordinaire si prudents, soutiennent les appelés de Draguignan, c'est qu'ils sentent bien que le mouvement n'est pas impopulaire* »

Cette affaire, conclut-il, « *pose deux problèmes de fond* » : les cadres militaires « *sauront-ils tous trouver leur chemin entre une conception raide de l'autorité et le souci du dialogue avec les appelés?* », et le service national « *peut-il être aménagé à temps avant qu'il ne s'écroule tout à long sous les poussées de ceux qui le considèrent comme archaïque? La réponse, dans les deux cas, n'est pas évidente* ».

Line Sichler, dans *L'EXPRESS*, écrit : « *Devant cette crise de neurasthénie générale qui gagne les casernes, va-t-il vraiment suffire de faire des promesses? C'est vrai que le ministre de la défense a annoncé une série de mesures positives : permissions plus nombreuses, choix de la date de incorporation entre dix-huit et vingt-cinq ans, possibilité de transformer certains acquis de la vie militaire en acquis civil, comme le permis de conduire. Mais dans l'entourage de M. Soufflet on se demande si, comme pour les prisons, les promesses de changement n'arrivent pas trop tard. D'autant que certains gradés ne sont pas prêts à suivre le mouvement.* »

Si le corps social s'unit

« *C'est seulement à propos des révoltes dans les prisons et les casernes*, constate Jean Daniel, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, *que les représentants de l'ordre public ont parlé d'une* grave crise nationale ». *Comme s'il s'agissait là de baromètres infaillibles et de critères fondamentaux. Tout peut basculer mais, si le corps social s'unit dans le même rejet du criminel et dans le même respect de l'armée, alors il y a une certaine permanence de l'équilibre national.*

Beau sujet de réflexion pour un psychanalyste de l'inconscient collectif, comme il en existe aux Etats-Unis. Il s'agit dans les deux cas (prisons et casernes) d'un univers plus ou moins carcéral ; il y a dans les deux cas un même conflit entre le personnel d'encadrement et les individus encadrés. Quand aucune guerre ni aucune menace ne justifient l'armée, la rupture des soldats avec la nation rejoint celle du prisonnier. »

Caserne-prison, c'est également le rapprochement que fait Pierre Pujo, dans *ASPECTS DE LA FRANCE* (royaliste) :

« *Le chef de l'Etat se décidera-t-il à ouvrir les yeux devant les résultats de sa politique? Il est, en effet, le premier responsable de la mutinerie de Draguignan après avoir été celui de la révolte des détenus de droit commun et les incendies de prisons.*

» *(...) La mutinerie des deux cents militaires du 19e R.A. à Draguignan a eu tous les caractères d'un mouvement révolutionnaire, sous son apparence pacifique : elle a été une contestation politique, les soldats ne s'en prenant pas à leurs officiers mais les invitant à participer avec eux à une « assemblée générale ». Technique subversive bien connue, elle conduit à la formation de soviets.* »

Pour Michel Denis, dans *FRANCE CATHOLIQUE-ECCLESIA*, « *ce qui est grave n'est pas la revendication du SMIC ou de la gratuité des transports, ni même la disparition de l'esprit de service dans le service national, c'est bien la déliquescence de l'institution et de l'autorité. (...) On ne voudrait pas dramatiser outre mesure, puisqu'il est temps encore de remédier aux carences, à toutes les carences. Mais qu'on prenne garde à la « colère des légions »*, *non pas sans doute qu'à l'ère des transistors quelque danger de putsch menace mais plutôt que les cadres de l'armée, en quantité toujours plus grande, se désintéressent de leur métier et de leur mission ; sinon, devant un Etat déficient, ils auront la tentation de s'en remettre à n'importe quel parti d'autorité, ce parti serait-il le plus grand ennemi de l'Etat tel qu'il se présente actuellement* ».

« *Téléguidé de l'extérieur et déclenché par des spécialistes de l'agitation* », un tel mouvement, considère Jean Denipierre dans *RIVAROL*, ne peut « *se développer que dans un climat favorable, et l'on frémit à l'idée de ce qui pourrait se passer si, d'aventure et dans ledit climat, de telles troupes étaient appelées à combattre : ce serait juin 40 à la puissance 10 !* ». Si des réformes ne sont pas négligeables, Jean Denipierre n'en perd pas de vue pour autant ce qui est, à ses yeux, le plus important :

« *Ce n'est qu'en affirmant la nécessité pour la France et pour l'Occident de défendre en commun leur civilisation contre le péril communiste qu'il serait possible de mettre un terme au malaise en redonnant à nos forces armées une mission claire et précise, et donc une raison d'exister.* »

L'anachronisme des règlements militaires

Dans *CARREFOUR*, Maurice Tassart affirme que le service national « *répond à un besoin essentiel de la défense nationale, qui est de former d'éventuels combattants. Il implique donc une formation non seulement technique, mais physique et morale qui ne s'accommode guère de la* dolce vita. *Un soldat en temps de guerre, pour qui l'inconfort n'est pas la pire épreuve, a tout intérêt à savoir se débrouiller avec les moyens du bord. Il est également indispensable qu'il s'ache obéir, sans quoi la hiérarchie militaire n'aurait plus aucun sens.* »

En revanche, Emmanuel Gabet, dans *POLITIQUE HEBDO*, considère que : « *En soulignant avec force l'anachronisme des règlements militaires, à l'heure où le droit de vote est à dix-huit ans, et en soulignant devant l'opinion française l'aspect figé des règles qui régissent la vie militaire, les soldats de Draguignan ont rappelé qu'ils ne se contenteraient pas d'une réformette en trompe-l'œil. Le soutien accordé aux revendications des appelés par les partis de gauche et les syndicats ainsi que l'écho sans cesse plus important rencontré dans les casernes par l'« appel des cent » permettent de penser que le mouvement ne va pas s'arrêter là mais aller en s'amplifiant.*

L'exigence de démocratisation de la vie militaire est maintenant profondément ancrée chez les conscrits. (...) Moins que jamais, les jeunes sous les drapeaux acceptent de vivre une année « entre parenthèses. »

Georges Tabaraud, dans *FRANCE NOUVELLE*, remarque qu'il s'agit de revendications : « *Revendications au mieux-être et à moins d'inégalité sociale même sous les drapeaux. Revendication aussi au respect de leur dignité humaine. Tout cela se greffant sur les pesanteurs d'un système de plus en plus inadéquat et donc de moins en moins acceptable et accepté par les jeunes qui ont maintenant conscience d'être aussi des citoyens (...). Le temps où le soldat pouvait être traité en paria sans personnalité sociale, juridique, politique est terminé. Les appelés de Draguignan ont voulu marquer leur volonté d'en finir avec le temps de l'humiliation, des brimades et du mépris.* »

Frédéric Montagnet, dans *FRONT ROUGE* (marxiste-léniniste) assure : « *Il va de soi que la réforme proposée par Soufflet devant la multiplication des mouvements de protestation des appelés ne saurait mettre un terme à la révolte du contingent. Que les modalités de cette réforme entrent plus rapidement ou plus généralement en vigueur, cela ne changerait rien à l'affaire, car ce qui est en jeu dans tous ces mouvements, c'est plus qu'une réforme acceptable par la bourgeoisie. C'est le refus par cette même jeunesse, qui, hier, manifestait contre la loi Debré, de l'embrigadement forcé dans l'armée bourgeoise, du rôle qu'on veut lui faire jouer en son sein, contre le peuple de France et les peuples opprimés, refus de préparer la contre-révolution. Et c'est cela que la bourgeoisie ne peut accepter.* »

Dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskyste), Arlette Laguiller observe que « *les travailleurs n'ont que faire ni de l'armée de métier ni du service militaire. Le seul système où ils aient la garantie que l'armée ne puisse pas être utilisée contre eux, d'une manière ou d'une autre, c'est celui de l'armement du peuple tout entier, d'une milice populaire où l'armement, les chefs, les instructeurs soient sous le contrôle de la population et des organisations ouvrières, et où les soldats soient les travailleurs eux-mêmes. (...) On nous parle de défense nationale, de la nécessité d'apprendre le maniement des armes. Mais s'il n'était question que de cela, il ne serait nul besoin de casernes, de service militaire et de corps d'officiers. Tout le monde pourrait fort bien apprendre ce maniement des armes, en y consacrant quelques heures par mois, sans quitter son travail, son habitation, sans perdre ni son salaire ni son milieu.* »

L'ex-candidate à la présidence de la République prend pour exemple la Suisse... Tout comme Bertrand Renouvin, lui aussi excandidat à la présidence de la République, qui écrit dans *LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE* (royaliste) : « *La mobilisation des citoyens doit donc être maintenue. Mais en évitant que la conception même du service militaire soit génératrice* d'ennui, *et de ces absurdités qui suscitent spontanément l'antimilitarisme. C'est une question de technique, qui pourrait s'inspirer de l'exemple suisse : les citoyens seraient mobilisés pour de courtes périodes dans le cadre habituel de leur commune et de leur région, apprenant ainsi à défendre des réalités immédiatement sensibles. C'est aussi une question politique tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de défense véritable* si l'Etat semble prêt à l'abdication *et si les nationaux ne sont pas convaincus du* caractère irremplaçable de leur nation *et de l'utilité des sacrifices qu'ils doivent consentir pour sa défense. Mais cette conviction n'existera pas tant que la nation sera perçue de façon abstraite, ou confondue avec un Etat répressif.* »

A. C.

UNESCO

LE CONSEIL EXÉCUTIF SE RÉUNIT A PARIS

La quatre-vingt-quinzième session du conseil exécutif de l'UNESCO s'est ouverte le mercredi 18 septembre au siège de l'organisation à Paris, sous la présidence de M. Fuad Sarruf (Liban). Elle doit s'achever lorsque s'ouvrira, le 17 octobre, la conférence générale de l'UNESCO.

Proposer un candidat

Le conseil doit d'abord proposer à la conférence un candidat au poste de directeur général de l'organisation. En effet, le mandat de M. René Maheu arrive à expiration, et celui-ci, qui occupe ce poste depuis 1962, a annoncé qu'il n'en demanderait pas le renouvellement. Dès l'automne 1973, le conseil exécutif avait demandé aux Etats membres de lui soumettre des propositions. C'est M. Amadou Mohtar M'Bow (Sénégal), actuellement sous-directeur général à l'éducation, qui semble avoir les plus grandes chances.

Le conseil exécutif devra aussi proposer à la conférence générale un projet de budget pour l'exécution du programme prévu pour 1975-1976. M. René Maheu a proposé de fixer cette somme à 169 664 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 26,4 % par rapport au budget des deux années précédentes (134 206 000 dollars), alors que la croissance prévue des activités de l'UNESCO n'est que de 5,9 %. Cette différence est due à l'inflation et aux variations du taux de change du dollar.

Enfin, le conseil exécutif doit étudier un document présenté par le secrétariat de l'UNESCO sur la contribution possible de l'organisation à l'instauration d'un nouvel ordre économique international; ce document répond à la demande faite par l'Assemblée extraordinaire des Nations unies, au printemps dernier, à l'ONU et aux institutions spécialisées.

JUSTICE

AU TRIBUNAL DE GRENOBLE

Le mauvais payeur et ses huissiers

De notre correspondant

Grenoble. — Le cas de M. Louis Ferrigno, que les magistrats de la chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Grenoble examinaient jeudi 19 septembre, relevait en apparence de ces affaires banales qui remplissent les rôles à longueur d'année. Prévenu d'avoir, en 1972, détourné des « *objets gagés* » — une voiture et des meubles en l'occurrence — M. Ferrigno, trente-six ans, monteur en charpente, né à Fontaine (Isère) et résidant actuellement dans la région bordelaise, était poursuivi en vertu de l'article 400 du code pénal. Il importait peu qu'il fût absent de l'audience : les faits sont parfaitement établis.

Locataire à partir du 15 août 1969 d'un appartement à La Tronche, dans la banlieue grenobloise, il omit de payer les loyers de janvier, février et mars 1970. Cette carence lui valut d'avoir la visite d'un premier huissier, le tribunal de grande instance de Grenoble ayant validé, le 28 mai 1970, la saisie-gagerie opérée un mois avant sur les meubles et ayant transformé celle-ci en saisie-exécution.

En décembre 1970, une autre saisie-exécution fut prononcée sur une partie du mobilier — le même, naturellement, — M. Ferrigno n'ayant pas non plus versé certaines mensualités destinées à rembourser le prêt de 3 000 francs que lui avait accordé en 1962 (huit ans plus tôt) une société monégasque de crédit, la société anonyme Securitas, à l'occasion de l'achat d'une voiture automobile. Cette nouvelle procédure lui valut encore de se voir attacher les « services » d'un second huissier grenoblois.

Après être convenu que M. Ferrigno est un « *mauvais payeur* » ou encore un « *débiteur de très mauvaise foi* », M. Claude Berger, substitut du procureur, a saisi cette occasion pour attirer l'attention des juges sur certaines pratiques des huissiers de justice chargés généralement de faire exécuter les jugements et les actes authentiques ayant force exécutoire. Il l'a fait en termes incisifs.

Un cas exemplaire

En premier lieu, il s'est indigné que les sommes souvent minimes versées par les débiteurs fréquemment insolvables « *ne vont jamais en déduction de la dette principale et ne servent en réalité qu'à couvrir des frais de procédure* ». Pour M. Berger, on est là confronté au principe de la vis sans fin. « *De cette manière, le débiteur peut continuer à verser, jamais il n'éteindra sa dette principale et jamais non plus le créancier ne verra rentrer un sou dans son porte-monnaie.* »

M. Ferrigno se doutait-il, par exemple, lorsque le 27 janvier 1971 il remit 100 francs à l'un des huissiers, que ce dernier établit des actes-procès de saisie : 96,30 francs ; frais de serrurerie et de transporteur : 64,50 francs — dont le montant total aggravait sa dette ? S'imaginait-il qu'il en avait été de même le 15 septembre 1970, où, après la démarche de l'autre huissier, les 100 francs qu'il avait donnés ce jour-là n'avaient fait qu'accroître son débit d'une somme de 35 francs ?

Dans cette affaire, soulignera le substitut, on en est arrivé « *à gonfler la dette de M. Ferrigno de 30 à 35 % en deux ans* ». Or, pour le ministère public, il ne semble pas que cette multiplication des actes de procédure relève d'un bon esprit. On a l'impression, explique-t-il, que les huissiers « *construisent des châteaux de sable* » autour des affaires dans lesquelles ils sont appelés à intervenir. Soucieux d'appliquer les textes ils se montrent moins respectueux, semble-t-il, des tarifs : dans une autre affaire appelée à la même audience, M. Berger s'est plaint des dépassements de tarif « *à l'occasion d'actes inutiles et frustratoires* ». L'instruction de l'affaire Ferrigno n'a-t-elle pas révélé ainsi de sensibles différences entre des actes identiques pratiqués par les deux huissiers en cause ?

« *Pourquoi*, demande M. Berger, *dans cette affaire deux huissiers ont-ils saisi les mêmes meubles sachant très bien qu'ils ne représentaient que le tiers ou le quart à peine de la créance qu'ils étaient chargés chacun de faire recouvrer ? Et, si l'on saisit, pourquoi se garde-t-on de vendre ? De voir l'huissier se présenter une fois, voire deux fois par mois, n'est-ce pas excessif ? N'oblige-t-on pas en définitive le débiteur à commettre le délit pour lequel on le fera poursuivre ensuite ?* »

C'est parce qu'il est intimement convaincu des réponses que M. Berger a demandé aux juges de « *moduler la peine en fonction des circonstances* ». Le tribunal, présidé par M. Jacob, a condamné par défaut M. Ferrigno à trois mois d'emprisonnement avec sursis, limitant les dommages et intérêts à 200 francs, « *compte tenu du fait que, pour la créance principale, le créancier est déjà en possession d'un titre exécutoire* ».

BERNARD ELIE.

SUR LES PRISONS

(Suite de la première page.)

Supposons ce problème résolu. Supposons, notamment, que les habitants des villes acceptent que les maisons centrales ne soient plus exilées loin d'elles, ce qui contribue à trancher les liens fragiles entre les détenus et leur famille. Supposons qu'ils ne mettent pas ces familles en quarantaine mais, au contaire, qu'ils les entourent comme ils le feraient si le chef de famille était seulement malade ou parti au loin. Supposons aussi qu'à l'école maîtres et élèves respectent les enfants des prisonniers et n'en fassent point des orphelins honteux. Supposons encore que les employeurs (et le premier de tous, l'Etat-patron), les compagnons, les syndicats, acceptent et facilitent la réintégration professionnelle du détenu libéré. Supposons, enfin, que le reste des Français cessent de se poser comme des Justes face à des Coupables, mais qu'ils se disent lucidement : « *Il en est d'autres, bien plus coupables qu'eux et qui demeurent libres — libres de s'enrichir à nos dépens !* » Et aussi : « *Ai-je toujours été moi-même tellement honnête ? Et qu'aurais-je fait si, comme la plupart d'entre eux, je m'étais trouvé rejeté par les miens, ou chômeur, ou sans aucune instruction, ou vétéran des guerres coloniales n'y ayant appris qu'à tuer, ou trop longtemps détenu pour une peccadille et pourri par la gangrène carcérale — ou, moi le Juste, qu'aurais-je fait à leur place ?* »

Bref, supposons que les Français deviennent un peu plus fraternels, ce qui serait déjà une révolution et, de toute manière, le préliminaire à toute révolution. Alors, la réforme peut avoir lieu

Quelques idées simples

On a beaucoup écrit à son sujet, ces temps-ci, et des choses excessives de part et d'autre. Ne serait-il pas temps de dégager quelques idées simples et *pouvant être admises par tous ?*

1) Nous supposons ici, un prévenu « normal », c'est-à-dire conforme aux normes de l'époque — définition variable et délicate, quoique modeste. Si l'on avance, d'entrée de jeu, comme le font tant de beaux esprits, que « nous sommes tous irresponsables », ou « tous collectivement coupables », il est inutile d'aller plus loin. Certes, en un sens, nous le sommes tous ; pourtant, il existe, à un moment donné et pour une société donnée, un *taux de tolérance* au-delà duquel un citoyen doit être considéré comme « officiellement » coupable — sinon, c'est la société tout entière qui en pâtira.

De même, il existe, en fonction des connaissances psychomédicales, à un moment donné, un *taux de responsabilité* pour chaque individu. Ces deux indices sont indiscutables, certes, mais le mètre-étalon l'est aussi. Ne jamais les remettre en cause engendrerait l'injustice ; les remettre en cause sans cesse, est de la démagogie, laquelle est une autre forme d'injustice. Nous cheminons toujours entre deux précipices ; c'est une évidence que les partisans et les conservateurs acceptent mal. Taux de tolérance de la société, taux de responsabilité de l'individu, définissent donc, comme ils peuvent, l'« homme normal » dont il est question ici.

2) Il faut ensuite poser ce fait d'expérience qu'aucun humain ne peut, sans dégâts irréparables, supporter plus d'un certain temps des conditions contre nature, sauf à les avoir librement choisies. Citons, sans ordre, la solitude, l'absence de liberté, l'éloignement des siens, la carence de toute vie sexuelle, le manque d'activité professionnelle normale.

Ces cinq éléments, parmi d'autres, définissent la prison ; mais aussi, pour certains d'entre eux, la guerre, le célibat forcé, la fausse vocation, le chômage, l'exil, etc. Pourtant, seule la prison cumule toutes ces contraintes, insupportables à la longue. Il serait bon d'y réfléchir : cela nous ouvrirait le cœur et l'esprit au problème carcéral. L'expérience à peu près universelle de la maladie nous met sur le chemin.

Quand un homme normal doit supporter trop longtemps ces conditions de vie, il se dégrade, ou il se révolte, ou les deux. Cette dégradation individuelle, cette révolte le plus souvent collective, sont rarement proportionnelles aux causes qui les engendrent. Il existe, pour chaque individu, un « indice de vulnérabilité » et, pour la collectivité, un mystérieux « facteur d'ambiance », parfois imprévisible, qui seuls peuvent rendre compte de faits aussi déconcertants que ceux-ci : un prévenu se suicide dans sa cellule le lendemain de son incarcération, une mutinerie éclate à propos d'un plat d'épinards. Si les administrateurs, éducateurs, surveillants, assistantes sociales, aumôniers, médecins, etc., s'abandonnent à la routine et à la généralisation, s'ils ne vivent pas dans une vigilance continuelle, le drame est proche. Ce sont des métiers exigeants, ignorés et cependant déconsidérés : notre « racisme » envers les prisonniers déborde sur leur entourage. C'est la prison, contenant et contenu, que nous rejetons en bloc, tout en comptant hypocritement sur elle pour notre sécurité. Même lâcheté, d'ailleurs, et même illogisme à l'égard de la police : comme si nous exorcisions, avec le mépris du « flic », la formidable capacité d'abus de pouvoir que recèle chacun de nous.

3) Des conditions de vie — à ce point contre nature, que l'homme normal qui s'y trouve soumis trop longtemps devient un incapable ou un aliéné, un *sous-homme* ou un *ex-homme* — condamnent l'emprisonnement traditionnel. Que, tel ou pis encore, celui-ci ait existé durant des siècles ne change rien à l'affaire. Cela prouve seulement que les taux et les indices dont j'ai parlé n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. L'esclavage aussi a bien duré pendant des siècles.

C'est pourquoi il faut prendre patiemment, un à un, ces cinq poisons et tous ceux qui définissent la prison et leur chercher des antidotes appropriés. Un peu comme certains laboratoires pharmaceutiques dépistent les symptômes d'une maladie et la préviennent en associant au sein d'un même médicament les produits qui luttent contre chacun d'eux. C'est ainsi qu'on combat la grippe ; c'est de la même manière que le « milieu ouvert » évite les inconvénients dirimants de la prison.

La récente crise et l'actuel projet de réforme ont enfin familiarisé le public avec ce « milieu ouvert » (semi-liberté, libération conditionnelle, probation, etc.) dont il a appris avec étonnement qu'il régentait beaucoup plus de condamnés que n'en contiennent les prisons. Ces « prisonniers » vivent parmi nous ; cela aussi devrait faire réfléchir. Il aurait fallu profiter de l'occasion pour dire avec force — car c'est un dilemme dramatique — que ce « milieu ouvert » ne pourra s'étendre ni même se maintenir sans la collaboration bénévole d'un grand nombre d'entre nous. Que tous ceux qui se défendent d'un racisme anti-prisonniers, que tous ceux qui ressentent douloureusement le problème carcéral se placent dès maintenant devant leur responsabilité d'homme, de chrétien, de socialiste. Sinon, encore un coup, aucune forme légale ne suffira.

Voilà trois idées très simples concernant la prison vue du côté de l'individu. Qu'on ne nous demande pas, comme le font les auteurs de bonne conscience à bon marché : « *C'est la prison qui est mauvaise : supprimez-la, du même coup, vous supprimerez tous ces maux !* » Nous avons appris à nous méfier des recettes uniques, des solutions globales dans tous les domaines. Le propre de l'homme adulte est, hélas, de vivre dans un partage perpétuel, sans cesse en quête du moindre mal et « d'un compromis sans compromission ». Les tenants de la recette unique sont presque toujours des naïfs, des irresponsables ou des partisans.

La suppression pure et simple de l'emprisonnement ne tient absolument pas devant certains crimes : infanticides, prises d'otages, torture, etc. — ni devant certains fauves ou « caïds » que la société veut et doit mettre hors d'état de lui nuire. Il est donc nécessaire, après avoir parlé au nom de l'individu, de le faire au nom de la société : après avoir adopté le point de vue du coupable, d'adopter celui de la victime — car la société n'est pas autre chose que la masse des victimes virtuelles. Prétendre que c'est la seule qui engendre des coupables fait encore partie de ces simplifications abusives qui, sous le couvert d'une générosité bien peu coûteuse, aboutit à une autre forme de déni de justice.

GILBERT CESBRON.

Prochain article :

LA SOCIÉTÉ ET « EUX »

La détention « provisoire »

LES OBSCURS

Quel détenu ne regrette pas quelquefois d'être un de ces délinquants à qui sont imputés de grands crimes, dont l'étendue même — qui fait la notoriété — leur est manière de protection ? A eux les articles de journaux, les pétitions et aussi les interventions discrètes. Ceux-là sont financiers, ou avocats, ou P.-D.G.

D'autres ne sont rien. A de médiocres délits, mais qui les accablent, répondent de médiocres appuis. Au moins, sont-ils jugés plus vite ?

Depuis dix mois qu'il est incarcéré, sous l'inculpation de recel de faux chèques de voyages (qui ont été récupérés), M. Michel Viard, âgé de soixante-deux ans, a fait plusieurs séjours à l'hôpital. L'auteur principal du délit — qui n'a mis en cause M. Viard qu'une seule fois — a été remis en liberté en mars dernier, alors qu'il avait été pris en flagrant délit.

Le 17 septembre, M. Guy-Louis Pia, juge d'instruction à Paris, vient, pour la deuxième fois de refuser la remise en liberté au motif que « les faits sont graves », que « les investigations ne sont pas terminées », que « sa mise en liberté risquerait de (leur) nuire gravement ».

Est-ce là l'obligation de motiver spécialement et en raison des circonstances du dossier une ordonnance de maintien en détention, comme le prévoit la loi de 1970, et alors que celle-ci dit aussi que la détention avant jugement doit être l'exception ?

Et cette famille écrivant que l'un des siens, incarcérés depuis sept mois — l'auteur principal là aussi libéré — n'a pas vu le juge d'instruction depuis quatre mois. Agé de vingt-neuf ans, il a été transporté le 2 septembre à l'hôpital après une longue grève de la faim.

Est-ce là respecter les recommandations que formulait, le 15 janvier 1973, M. Pierre Arpaillange, alors directeur des affaires criminelles et des grâces, de voir régulièrement les détenus pour qu'il n'ait pas un sentiment de total abandon, générateur pour certains de tentatives de suicides.

Cet autre encore, dont la détention provisoire se prolonge dans l'inactivité totale et prend des barbituriques pour dormir et ne pas voir passer des jours qui ne sont consacrés à rien ?

Ces aventures si banales — ce ne sont pas les pires — de trois obscurs démontrent la faiblesse et l'inefficacité des lois, et aussi des rappels qui y sont faits. Est-ce de bon augure pour la loi que devrait voter à la prochaine session le Parlement, afin de limiter — dans certains cas en réalité assez restreints — la détention provisoire ? Si l'on n'a pas tenu compte de la loi passée, pourquoi prendrait-on garde à la loi future ?

PHILIPPE BOUCHER.

FAITS DIVERS

APRÈS L'ATTAQUE A MAIN ARMÉE DU BOULEVARD BARBÈS

Une fusillade imprévue

Depuis plusieurs semaines, un groupe d'enquêteurs de la brigade de la voie publique du quai des Orfèvres, sous la direction de l'inspecteur divisionnaire Vaquette, est sur la piste d'une équipe de voleurs de tableaux. L'un des policiers a même réussi à gagner la confiance des malfaiteurs. Jouant l'amateur intéressé, il a fini par les amener à lui en céder quelques-uns. Le rendez-vous est pris. Le lieu : la petite place que forme l'angle des rues Custine et Lambert, dans le dix-huitième arrondissement. Le moment : le 3 septembre à 16 heures.

Le 3 septembre, à 15 heures, trois hommes attaquent l'agence de la Banque industrielle et commerciale, 88, boulevard Barbès. Des policiers interviennent. Fusillade. L'issue est connue : trois morts, quatre blessés.

Rue Lambert, à 200 mètres de là, on en parle évidemment encore une heure après, tandis que les inspecteurs de la brigade de la voie publique montent leur « souricière » pour appréhender les voleurs de tableaux.

Au même moment, trois hommes et une femme pénètrent dans un magasin de radio-télévision faisant face au carrefour des rues Custine et Lambert. Les trois hommes sont des gardiens de la paix stagiaires en poste à Puteaux. L'un d'eux vient choisir avec sa fiancée un téléviseur-couleurs.

Dehors, les voleurs de tableaux sont arrivés. Leur « client » aussi. Les tableaux passent d'une voiture dans une autre. A ce moment, les policiers embusqués aux alentours surgissent et tentent de ceinturer les malfaiteurs. Lutte sévère Des armes surgissent. Derrière la vitre du magasin de « hi-fi », c'est la stupeur Encore une fusillade ? Les employés s'affolent Les gardiens stagiaires n'hésitent pas. L'un d'eux a son arme. Il la prête à un camarade, vraisemblablement meilleur tireur Et celui-ci passe à l'action

Sur le trottoir, policiers et voleurs sont cloués sur place Ils ont juste le temps de plonger derrière les voitures. Mais le jeune gardien de la paix a eu le temps d'« aligner » un « adversaire » : l'inspecteur Tomasini, qui s'écroule, touché à l'épaule Ignorant à quels agresseurs ils ont affaire, les inspecteurs de la voie publique ripostent Le quiproquo va durer plusieurs minutes, devant des passants et des riverains abasourdis : deux fusillades en une heure, il y a de quoi impressionner les plus blasés

Finalement, le feu cesse On relève l'inspecteur Tomasini, qu'on emmène à l'hôpital Les trois gardiens sont invités à expliquer leur comportement à l'inspecteur général des services. Dans la soirée, le ministre de l'Intérieur se rend au commissariat du dix-huitième arrondissement, puis à l'hôpital Bichat . « Devant le deuil qui frappe ce soir la police, toutes les critiques doivent se taire » déclare-t-il A-t-il vu l'inspecteur Tomasini ? Savait-il ce qui s'était passé rue Custine, lorsqu'il donna à ses troupes la consigne d'user des armes et d'une manière que certains pourraient bien considérer comme un blanc-seing ? — J. Sn.

L'UN DES TROIS ÉVADÉS DE L'HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE VILLEJUIF EST REPRIS

Maurice Fargeau, l'un des trois malfaiteurs évadés, mercredi 18 septembre, de l'hôpital psychiatrique de Villejuif (nos dernières éditions du 20 septembre), a été repris jeudi soir, alors qu'il se trouvait sur un quai de la station de métro Opéra en compagnie d'une amie. Le père de cette jeune femme avait prévenu la brigade de la voie publique de ce rendez-vous, disant aux policiers que sa fille se trouvait « *en danger de mort* ». Maurice Fargeau ne portait pas d'arme au moment de son arrestation. Les deux autres malfaiteurs, Brahim Lahoucine et Reynold Marquefaçe, n'ont pas été encore retrouvés.

La section Henri-Colin de l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Val-de-Marne), est l'un des quatre quartiers de sûreté existant en France. Y sont accueillis et retenus les malades jugés « *difficiles ou dangereux* » (*le Monde* du 17-18 juin 1973). C'est dans ces services que sont internés les prévenus dont la justice cherche, en cours d'instruction, à déterminer le degré de responsabilité mentale. Les visites sont autorisées.

Les trois évadés avaient retenu, durant un moment, un infirmier comme otage

● *L'auteur de deux des nombreux incendies criminels* qui se sont produits depuis un mois dans le Bas-Rhin (*le Monde* du 19 septembre) a été inculpé et écroué, le 19 septembre, à Strasbourg. M. Daniel Eckert, vingt-cinq ans, ouvrier en chômage, s'est présenté spontanément à la police, le 17 septembre. Il a reconnu avoir mis le feu, dans la nuit du 13 au 14 septembre, aux installations d'une entreprise de récupération de vieux papiers ; 300 tonnes de fibre de carton avaient été détruites. Il a, d'autre part, avoué être l'auteur d'un incendie dans les combles du foyer des fonctionnaires à Strasbourg, le 10 septembre.

Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

6.500.000 FRANÇAIS ONT BATTU LA CAMPAGNE

Ces villages qu'il faut manier avec précaution...

LA campagne est un beau pays. Cette année, plusieurs centaines de milliers de Français — contraints ou non — seront venus grossir les rangs de ceux qui, depuis longtemps, sont persuadés de l'évidence. La campagne est un beau pays, et la France une jolie campagne.

On a fait grand cas du phénomène : les citadins étaient partis se refaire une santé dans les chemins creux, le fumet des étables et les éblouissements des crépuscules paisibles ; c'était le contre-poison, la sagesse, une pause marquée dans la coupable agitation qui, même en période de vacances, se saisit de l'estivant.

Mettant un frein à ses appétits de plage, de soleil ou de dépaysement hors frontières, toute une nouvelle population touristique a déserté les lieux de grands rassemblements pour s'en aller s'étonner des richesses du terroir gaulois. 1974, ainsi qu'en avaient décidé les organismes voués à la cause des vacances en espace rural, devait être placé sous le signe du « tourisme vert ». En cette saison d'été qui s'achève, c'est, il faut le constater, un succès, même si les événements qui ont marqué notre pays depuis plusieurs mois et les turbulences qui ont sévi dans le Bassin méditerranéen ont sensiblement contribué à accélérer le mouvement.

La campagne aura recueilli 31,5 % des suffrages, au lieu de 29,6 % en 1973 ; soit une augmentation de près de cinq cent mille personnes pour un total de près de six millions et demi de touristes aux champs.

Ne négligeons pas les voyageurs étrangers qui, ignorant Paris — la capitale en ces temps d'austérité ne vaut plus le détour, — sont eux aussi en assez grand nombre venus se mettre au vert dans le Périgord, le Limousin, l'Auvergne ou la Franche-Comté. A leur tête, les Allemands, suivis par les Néerlandais.

Mais plus que l'analyse des chiffres et des premiers bilans, ne fallait-il pas tenter de recueillir sur place les impressions de ces ruraux sur lesquels l'hiver va se refermer et qui auront à tirer les leçons du passage de leurs hôtes ?

Les aveux

Pour la première fois, des interrogations, la perception d'un danger, des aveux aussi.

Voici Peyrelevade, en Corrèze, quinze cents habitants, routes tourmentées, paysages de bruyère et de bois. L'envie de s'y arrêter. Son jeune maire, Bernard Coutaud, vingt-quatre ans, conseiller général, étudiant, enfant du pays, n'a jamais vraiment imaginé que son village puisse être un jour submergé par le flot touristique. Pour l'heure, les « résidents secondaires » font barrage et bloquent la situation. C'est le point noir qui lui ferait penser que ces touristes-là sont parfois encombrants et parfois trop sourcilleux de leurs prérogatives. Car, enfin, se lamenter de la disparition d'un chemin communal ou de la mise en coupe d'un bois procède d'un sens de la propriété (« Ne touchons pas à nos paysages ») qui dénie à la communauté le droit d'améliorer ses conditions de vie.

En revanche, il est tout prêt à admettre que les mille cinq *cents « vacanciers » qui en été* viennent doubler la population de son village le font avec le minimum de casse, la plupart étant des natifs de l'endroit et entretenant de ce fait les meilleurs rapports avec les habitants : *« Ils se battront*, lisait-on dans une étude récente du commissariat au tourisme, *pour le respect des sites et, s'ils ont quelques difficultés avec les commerçants, les petits industriels, les animateurs de la politique locale, ils se lieront volontiers d'amitié avec les agriculteurs qui, comme eux, ont besoin d'espace libre et sont relativement hostiles à une fréquentation massive et désordonnée de l'espace rural* ».

Deux hôtels et vingt chambres, trois restaurants, cent cinquante places sur le nouveau terrain de camping. Le voyageur aura peu de chances de trouver où se loger pour peu que l'endroit lui plaise. Il devra retenir longtemps à l'avance ou se faire une raison.

Voilà donc un exemple assez significatif d'un village « aux portes », pourrait-on dire, du tourisme, et qui devra choisir sa destinée. Comme dans des milliers de communes de France, le dossier est à ouvrir. Aucune silhouette ici, par exemple, de l'« estivant sauvage » n'a jamais été esquissée. Que voulait-il, comment passait-il son temps, quels auraient été ses rapports avec les autorités ? On ignorait tout de ce marcheur solitaire, ou de ce pêcheur maladroit et timide qui, à la fin de son séjour, parvient tout juste à se faire admettre sur les bords des ruisseaux.

Fallait-il encore parler de tourisme ? Le maire pourtant savait que viendrait un jour où le monde rural aurait un rôle éducatif à jouer. Où la campagne cesserait d'être ce milieu étrange et presque hostile pour participer sans réserve aux temps des loisirs.

A l'opposé, c'était Saint-Julien-Chapteuil, en Haute-Loire, village depuis de nombreuses années entraîné et rodé au tourisme. Le maire, ici, pouvait *faire état de ses craintes tout* en reconnaissant que le pari qu'il prenait en acceptant l'implantation d'un gîte V.V.F. (une quarantaine d'appartements), en 1970, était gagné. Pourtant, ce qu'il appelait le « grignotage » — digérer et intégrer les touristes — ne cessait de le préoccuper. Il était curieux de constater, par exemple, le soin qu'il mettait à faire le distingo entre les visiteurs de juin et ceux d'août.

On achoppait peut-être sur le point le plus délicat : la campagne n'entendait pas recevoir n'importe qui à n'importe quel moment. Une certaine délicatesse manquait à ces citadins trop longtemps prévenus contre les ruraux et qui débarquaient en refusant de prendre conscience que la vie autour d'eux continuait. *« L'Auvergne ne veut pas servir de bronze-culs à l'Europe. »* De fait, il y a le littoral pour ça, le littoral et son mercantilisme, ses compromissions.

Les pays de l'intérieur, et c'est une évidence, ne pourront jamais aller aussi loin que ceux des côtes. Que le sentiment de frustration existe chez les « vacanciers » les plus modestes qui choisissent, par obligation, la campagne ne devrait pas les porter à dédaigner trop le monde qui les reçoit. Le danger pourrait être là, de voir la campagne hésiter à poursuivre une expérience qui commence à inquiéter certains de ses enfants.

Le grenier de Bachelard

Le tableau pourtant ne doit pas être assombri. Le choc des cultures n'est pas toujours synonyme de mésentente. Nous en voulons pour preuve ces confidences de fin de conversation où on nous livrait des réflexions qui pouvaient largement rattraper les craintes. Les touristes sont aussi dans beaucoup de cas *« ceux qui nous font aimer notre pays »*.

« Pour ceux-là, aménager les campagnes, c'est sauver les vieux villages de l'abandon, écarter tout matraquage publicitaire, sauvegarder l'intégrité écologique de la campagne. Leur bréviaire pourrait être l'ouvrage de Bachelard la Poétique de l'espace, *dont les chapitres sont autant de thèmes privilégiés : « De la cave au grenier », « Maison et univers », « Les tiroirs, les coffres et les armoires », « Le nid, la coquille, les coins, la miniature ». Nous avons dit qu'ils appartenaient aux classes aisées, mais il en est aussi parmi eux qui sacrifient d'autres éléments de revenu à leur passion pour la campagne. Minorité, certes, mais peut-être plus minorité culturelle qu'« élite » de l'argent (1).* »

La partie n'est pas encore jouée. Les habitudes devront se modifier, les mentalités évoluer. C'est à la ville qu'on demandera de faire la plus grande partie du chemin.

(1) *La Campagne et les Vacances des Français*, mars 1974. Service d'études d'aménagement touristique de l'espace rural, 19, boulevard de la Tour-Maubourg, 75007 ; tél. : 704-61-80.

JEAN-PIERRE QUÉLIN.

★ Afin de renforcer encore son action en faveur du tourisme rural, la Fédération nationale des gîtes ruraux de France ouvrira, à la rentrée d'octobre, une Maison du tourisme vert au 35, rue Godot-de-Mauroy, à Paris.

On pourra y trouver toute documentation et information sur les gîtes ruraux, les auberges rurales, les chambres d'hôte, les gîtes-camping à la ferme, les gîtes équestres, les villages de vacances et gîtes familiaux à la campagne, les stations vertes, les loisirs en espace rural...

(Pour tous renseignements, s'adresser à la Fédération nationale des gîtes ruraux de France, 34, rue Godot-de-Mauroy, 75009 Paris.)

Bonne année pour les gîtes !

Selon le premier bilan établi par la Fédération nationale des gîtes ruraux de France, la fréquentation de ceux-ci a été, au cours de cette année, égale à celle de 1973 dans 48 % des départements, supérieure dans 33 %, inférieure dans 19 %.

La durée des séjours a été égale à celle de l'an dernier dans 56 % des départements, plus longue dans 12 %, plus courte dans 32 %. (La durée moyenne des séjours est de une à deux semaines en juin et septembre, trois semaines en juillet et quatre en août.)

En ce qui concerne la fréquentation étrangère, on a pu noter qu'elle était restée d'égale importance (toujours par rapport à 1973) dans 52 % des départements, qu'elle avait diminué dans 11 %, et augmenté dans 38 %. Dans l'ordre décroissant, les clients étrangers des gîtes français sont belges, néerlandais, britanniques, allemands et suisses.

UNE BOUÉE POUR LE PASSÉ

La vie d'autrefois dans nos provinces, leurs mœurs, leurs coutumes, leur parler, leur folklore, leur habitat, leurs outils, leurs costumes : autant de valeurs menacées que certaines bonnes volontés s'efforcent de sauvegarder coûte que coûte, comme d'autres se battent pour préserver le patrimoine architectural.

En créant le Monde alpin et rhodanien, *revue régionale trimestrielle d'ethnologie, M. Charles Joisten, conservateur au musée dauphinois de Grenoble, voulait d'abord* « œuvrer pour une meilleure connaissance d'une région » *(Savoie, Dauphiné, Provence, comté de Nice, vallée du Rhône, Valais et Val d'Aoste), qui, si elle n'existe pas en tant qu'entité administrative, n'en est pas moins cohérente aux plans de l'habitat, du costume, des coutumes, etc.*

On y trouvera notes et études diverses, allant, par exemple, de « l'Evolution de l'outillage agricole dans le pays d'Arles » *aux* « Feux de Noël dans les Hautes-Alpes », *en passant par* « quelques formulettes patoises » *de l'Ain, de l'Isère et du Rhône ou encore* « les greniers isolés savoyards ».

Travail de chercheurs, le Monde alpin et rhodanien *se veut avant tout une revue* « documentaire, au sens large du terme ». « *L'heure n'étant pas encore aux synthèses,* peut dire son fondateur, *il est nécessaire de poursuivre inlassablement la collecte des matériaux en recourant à toutes les méthodes d'investigation dont on dispose. Là est un des buts essentiels de cette revue. Il faut agir d'autant plus vite que le sujet privilégié de l'ethnologie, la société rurale traditionnelle, est en voie de mutation rapide, sinon de disparition.* »

J.-M. D.-S.

★ Direction : M. Ch. Joisten, 42, avenue La Bruyère, 38100 Grenoble. Abonnements : A. Chantemerle, éditeur, 31, avenue Frédéric-Mistral, 26110 Nyons. Prix de l'abonnement annuel : 60 F. Prix du numéro : 20 F.

LETTRE D'ARDÈCHE

LES PILLEURS DE RUINES

IL n'appartient pas au Parisien que je suis de vanter la sauvage beauté des paysages de l'Ardèche. Il n'est pas un seul Ardéchois pour ne pas avoir pleine conscience des splendeurs de son pays... C'est vrai qu'elle est belle, l'Ardèche ! Cependant, la joie que j'éprouve à être parmi vous, Ardéchois, est mêlée de tristesse. Car *comment ne pas être triste en découvrant une si belle province par endroits défigurée ?* Défigurée par les ruines des maisons abandonnées, défigurée par des villages sans école — donc sans vie, — défigurée par des forêts de châtaigniers laissées à l'abandon ?

On déclare une fois pour toutes que « l'Ardèche est pauvre ». Je n'en suis pas si certain, et c'est aux Ardéchois de me dire si leur pays est si pauvre qu'on le prétend. Il y a du travail pour les jeunes qui ne *craignent pas les ampoules aux mains*. Il y a de l'avenir pour les couples qui voudraient s'y installer *définitivement*. On affirme, entre autres, que le tourisme se développe et que c'est une source de richesse. Qu'on me permette d'en douter. Je dirai même qu'une certaine forme de tourisme paralyse le développement économique du pays des châtaignes ; je parle des touristes qui ont acheté une maison et qui l'occupent le plus souvent quatre semaines par an ! Ce n'est pas en restant un mois dans un pays qu'on le fait vivre ! Cette mode d'acheter une maison pour y vivre quatre semaines dans l'année n'apporte *non seulement rien de positif* dans la balance économique, mais est scandaleux et immoral.

Scandaleux, car des situations *dramatiques* en découlent. Je connais une famille de six enfants qui a été chassée de la maison qu'elle occupait *toute l'année* pour une famille de touristes qui n'y vit que quelques semaines par an ! Résultat : l'école a été fermée parce qu'*il n'y avait plus assez d'élèves, cette famille* étant allée vivre autre part. Une école qui meurt annonce la mort du village : l'école, c'est la vie, c'est l'avenir !

Immoral, parce qu'il est révoltant de voir une maison *utilisée onze mois sur douze !* En l'occupant quatre semaines, la famille du touriste ne contribue pas à l'essor du pays, mais si de jeunes couples occupaient ces maisons toute l'année, les écoles revivraient, les friches produiraient, les châtaignes ne *pourriraient plus sur place*. C'est toute l'activité de la province qui en bénéficierait. Au lieu d'immobiliser une maison toute l'année, ces touristes n'ont qu'à s'acheter une caravane. Ce serait plus conforme à la morale.

Il devrait y avoir une surveillance stricte des touristes qui campent en solitaire. Deux familles campaient près d'un ruisseau. Le jour de lessive, tout le ruisseau charriait une couche de mousse blanche. Or on sait que les détergents sont extrêmement nocifs. J'ai vu des coins de nature enlaidis par des excréments humains, des papiers, des boîtes de conserve, des journaux hollandais à demi *brûlés*. Je précise « journaux hollandais » non par xénophobie. Je ne ressens aucune animosité envers le peuple des Pays-Bas. Ce n'est qu'une *constatation* : les Hollandais ont fait main basse sur l'Ardèche. Comme une *nuée de criquets*, ils se sont abattus sur le Vivarais et achètent toutes les maisons disponibles. Bien des Ardéchois *qui* se sont confiés à moi en éprouvent de l'amertume. « *Les étrangers achètent des maisons dans les pays déshérités comme l'Espagne, le Portugal. Les Hollandais achètent nos maisons... Si ça continue, il va falloir apprendre le hollandais.* » Des réflexions de ce genre, on peut en entendre partout en Ardèche.

***

Ma femme est d'origine allemande et nous avons l'habitude de parler allemand entre nous. Ce qui nous a *réservé* des surprises : nous prenant pour des Allemands, une famille hollandaise qui parlait moins mal l'allemand que le français nous demanda un renseignement. Une conversation s'ensuivit, au cours de laquelle nous apprîmes que des Néerlandais appelaient l'Ardèche « *la petite Hollande* », parce que l'été l'on y rencontre énormément de Hollandais.

Cela peut avoir des *conséquences* graves. La colère monte en Ardèche. Sur bien des routes (comme celle de Privas vers l'Escrinet) on peut lire « *NL GO HOME!* » « *Hollandais, allez-vous-en !* ». Un matin, vers 5 heures, j'ai *surpris* deux gars dans *la trentaine* qui inscrivaient ces slogans sur des poteaux. Nous avons parlé. Ils m'ont dit leur colère, leur indignation, leur honte. Ils sont allés jusqu'à des menaces précises qui, je l'espère, n'auront pas de lendemain. « *On foutra le feu à leurs baraques, comme ça ils ne reviendront plus.* » Ne haussons pas les épaules : quelques fanatiques seraient capables de concrétiser leurs menaces. Il faut agir. Il faut rendre à l'Ardèche son vrai visage, œuvrer en sorte que chaque village ait son école pleine de garçons et de filles, que les maisons appartiennent aux familles qui travaillent *toute l'année* à l'essor de l'Ardèche. Il faut que l'Ardèche ne soit plus un pays « sous-développé ». Il faut que cesse le scandale des maisons temporairement peu occupées et — dans mon esprit — il ne s'agit pas seulement des résidences achetées par des Hollandais, mais de toutes les maisons utilisées quelques semaines par an...

ROGER DEGRÉMONT,
professeur (Paris).

★ L'association « La Jarusque » (260, avenue du Général-de-Gaulle, 94170 Le Perreux), du nom d'une plante sauvage de l'Ardèche, se propose de regrouper tous ceux qui s'intéressent au département, ceux aussi qui envisageraient, le cas échéant, d'aller s'installer en milieu rural ardéchois.

plaisirs de la table

Aux quatre coins...

LE lecteur sait combien j'aime La Rochelle, ville historique, ville gourmande aussi. Ville chargée de souvenirs et que j'ai retrouvée à travers les meilleurs Simenon, du Testament Donadieu au Voyageur de la Toussaint en passant par le fameux M. Labbé, le chapelier de la rue du Minage... Eh bien, il y a du nouveau à La Rochelle, où vous descendrez à l'Hôtel des Brises (avenue Ph.-Vincent, tél. : 34-89-37), qui est calme et a l'avantage d'être sans restaurant, ce qui vous permettra d'expérimenter les maisons d'alentour : la Fine Mouche (à l'Houmeau) et son menu de guinguette, le Vieux Port, de Guy Epaillard (4, place Chaine, tél. : 28-23-41) et Serge (46, cours Wilson, tél. : 28-32-03), qui a malheureusement cru bon de faire « refaire » sa salle, Port, de Guy Epaillard (4, place Chaine, tél. : 28-23-41).

Mais voici le nouveau : le Yachtman, de Le Divellec. Le renouveau, devrait-on écrire, puisque ce bon cuisinier a fait reconstruire entièrement sa maison, un petit hôtel de luxe avec le Midship où l'on sert rapidement sardines, harengs, anguilles grillées, éclade de moules, maquereaux à la moutarde, quelques bonnes viandes et du vin en pichet (comptez 35 F environ), et surtout son restaurant panoramique, le Pacha (23, quai Vallin, tél. : 28-29-91), où ce chef s'affirme cette fois cuisinier, et grand cuisinier, c'est-à-dire mêlant recherches et simplicité. Sa carte est pleine de trouvailles, des concombres à la crème et à la menthe au chausson de cagouilles, du ragoût d'araignées de mer aux filets de saint-pierre aux algues, sans oublier la chaudrée, cette bouillabaisse locale plus subtile que la méditerranéenne.

***

Quatre repas sur la nationale 7. Quatre repas simples et merveilleux. Le premier à l'Auberge des Templiers (aux Bézards, tél. : 1 à Boismorand) : petit homard à la nage, lapin en gelée, salade de haricots verts, fraises au vin (que M. Jacques Dépée m'a appris à préférer un peu écrasées dans le vin rouge, avec du pain grillé émietté). Pour accompagner, un pouilly-chasselas de MM. Champeau frères à Saint-Andelain, et un sancerre rouge dont la production est si faible qu'il faut vous conseiller d'aller le boire sur place.

Autre déjeuner, à Pouilly. A présent que la courte déviation laisse ce village vigneron un peu en paix, la halte chez Jacques Raveau s'impose. Merveilleux repas dans cette salle dominant les vignes Raveau et la Loire ensablée. Quelques écrevisses pour attendre, en buvant le vin frais du patron, puis une friture de Loire (il y en a encore, pour les privilégiés !) avant le poulet sauté à la crème et une excellente tarte aux fruits. On peut coucher à l'Espérance (17, rue R.-Couard, tél. : 39-10-68), à présent hors du tumulte routier.

Bien évidemment j'avais téléphoné à Sarrassat (Chez Sarrassat, tél. 9 à Saint-Gérand-le-Puy) pour commander son feuilleté d'écrevisses. Nous dégustâmes donc ledit feuilleté, aérien, onctueux, débordant des pattes rouges ensaucées d'une cuisson de crème et de champagne, puis un ragoût de mouton aux pâtes fraîches, enfin un sorbet aux framboises « à la minute », parfumé de sereine élégance. Ce fut, comme toujours, sublime (je pèse mes mots).

Dernier repas, à Roanne (Troisgros, 22, cours République, tél. : 71-26-28), où Jean et Pierre Troisgros viennent de mettre au point un navarin de homard. C'est débuter un repas en fanfare avant de le finir par l'apothéose des desserts. Mais on connaît de reste cette grande maison, la première de France peut-être. Alors...

***

Vichy n'est plus Vichy, dit-on. Cette ankylose et ces « vichyssitudes » ont-elles un remède? Pour s'en assurer M. G. Leven, qui préside la Compagnie fermière, a demandé à M. Jacques Henry, qui a fait ses preuves à Monte-Carlo, d'étudier le problème. Cet envoyé très spécial fera cet automne un rapport sur la station. Nul doute qu'il signalera l'aberrant refus de la direction des Ambassadeurs de servir une autre eau que Perrier, Vichy ou Contrexéville aux tables?

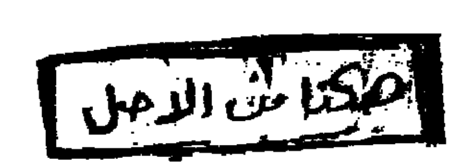
En attendant, aux adresses vichyssoises il convient d'ajouter la Brasserie La France (34, rue Georges-Clemenceau, tél. : 98-20-16), où l'on sert jusqu'à 1 heure du matin, dans un décor avenant et une ambiance heureuse, mieux qu'une cuisine de brasserie. Le mérite en revient à Bernard Piastra et à sa jeune femme.

Ainsi qu'à l'Abreuvoir (à Rhue, Creuzier-le-Vieux, tél. : 98-14-39 fermé mardi), où un jeune couple naguère dans l'antiquaille a remis à neuf une vieille maison et y sert, autour de simples mais savoureuses grillades, des terrines et des desserts de grand-mère.

Pour Epicure on ira plus loin, jusqu'au Chêne Vert de Saint-Pourçain-sur-Sioule (25, boulevard Ledru-Rollin, tél. : 65), où Jean Giraudon vient d'ajouter à ses créations (pâté de poisson, terrine de ris de veau, etc.) un ragoût d'abattis de dinde farcis vraiment remarquable. Il étudie aussi à ma demande un poulet au fromage (autre spécialité bourbonnaise) dans lequel le gruyère (venu ici comment, on se le demande) serait remplacé par la fourme d'Ambert. Le Chêne Vert est une grande halte sur la N. 9 et vous y boirez un vin « local » du domaine du Mas (Gaston Senet, à Châtel-de-Neuvre) très agréable.

Dire les mérites du Chêne Vert n'ôte rien à ceux des Deux Ponts (faubourg Palluet, tél. : 1-14), où M. Coulon m'a régalé de deux spécialités de sa carte, les tripes au saint-pourçain blanc et le coq au vin de Saint-Pourçain rouge, toutes deux très remarquable. Menus à 14,50, 42 F et carte.

LA REYNIÈRE.



mode

De la zibeline à la taupe

UNE récente conférence de presse organisée par la chambre de commerce franco-soviétique nous a donné quelques aperçus de l'industrie de la fourrure en U.R.S.S. et du développement des élevages. Mais les trappeurs chassent toujours dans les immenses espaces sibériens où vivent en liberté les zibelines, les hermines, les lynx, ainsi que les marmottes, les petits-gris et les renards, sans oublier les loups.

Sont élevés en fermes les visons et les renards, comme en Scandinavie, au Canada ou aux Etats-Unis, de même que les astrakans.

De l'histoire des fourrures, celle de ces agneaux au poil chatoyant, plus ou moins bouclé, est peut-être la plus ancienne. Il y a, en effet, deux mille ans les bergers des hauts plateaux d'Asie centrale élevaient déjà trois espèces ovines dérivant de la brebis sauvage du Tibet, dont la plus belle était nommée « kara-kul » ou « rose noire ». Ces peaux sont descendues vers le golfe Persique, dans les caravanes arabes, fournisseurs de la cour des khalifes de Bagdad. C'est pourquoi on les appelle, selon les pays, astrakan, karakul ou agneau persan.

En France, après la guerre, les astrakans étaient importés d'U.R.S.S., et les visons d'élevage ou de mutation des Etats-Unis, puis nous avons assisté au développement des élevages du Sud-Ouest Africain, dont les peaux vendues sous le nom de Swakara allient une toison très longue et un cuir léger, permettant la création de vêtements travaillés comme du tissu, d'une merveilleuse souplesse.

Les autres fourrures en vogue cette année comprennent les ragondins non éjarrés en provenance d'Argentine, de France ou de Belgique. Les loutres de mer, en voie de disparition en 1920, qu'une intelligente et sévère réglementation de chasse a permis de sauver, sont traitées par le procédé Fouke, fourreur américain qui inventa la façon actuelle de les teindre, de les raser et de les apprêter.

Les importations de Chine sont maintenant moins nombreuses, du fait de l'augmentation des prix. Mais la France est aussi un important exportateur de fourrures, de pelleteries travaillées et de lapins. Chambéry était un des principaux centres producteur dès avant la Révolution, et la foire aux sauvagines se tient encore à Chalon-sur-Saône, où se vendent les fouines, les renards de pays, les rats, les putois, les écureuils, etc. La taupe, aussi, revient à la mode, légère et chaude, prenant bien la teinture.

Vestes, boas et pelisses

Les fourreurs et les couturiers tentent de relancer les vestes pour l'hiver, avec des formes assez élaborées pour ne pas être assimilées à un manteau raccourci. Autres revenants des hivers froids : les écharpes ou cravates, les boas et les pelisses, ces dernières délaissées depuis quelques saisons.

Les manteaux pour hommes progressent, en coupes citadines de vison, d'astrakan ou de loutre, plutôt qu'en poils longs, réservés aux loisirs et aux sports d'hiver.

Les visons foncés ont toujours la faveur des Parisiennes, à tous les niveaux de prix, suivis des astrakans. On note, toutefois, un regain des mutations claires d'Emba.

Les poils longs sont toujours omniprésents en vêtements et en cols.

Chez les grands fourreurs

— *André Cigener* orne d'immenses cols des pardessus de vison clair ou d'astrakan (56, rue François-Ier).

— *Chombert* travaille le vison en bande diagonales sur des vêtements droits, parfois bicolores (16, rue Saint-Roch).

— *J. Detourbay et G. de Graaf* ceinturent d'un lien souple des manteaux de vison boutonnés ou ouverts à grands cols et revers (174, Faubourg Saint-Honoré).

— *Maurice Kotler*, le spécialiste du vison sauvage, baisse les emmanchures sur les formes amples, travaillées à la verticale et lance une série de vestes découpées en losanges de mutations Emba bordées de cuir (10, rue La Boétie).

— E. Leroy des *Fourrures Max* resserre de cuir vernis la taille de grands manteaux de zibeline Bargouzine et contraste des boas de renard sur des manteaux de Swakara à double boutonnage (50, rue Pierre-Charron).

— *Révillon*, à cheval sur les Etats-Unis et la France, propose trois collections : les beaux modèles de Bill Blass, d'un chic simple et désinvolte ; ceux d'Adolfo, peut-être légèrement tarabiscotés pour Paris ; et ceux de Fernando Sanchez qui catalyse les tendances du prêt-à-porter (42, rue La Boétie).

— *André Sauzaie* ajoute à une collection classique des modèles plus souples en breitschwantz brun ou anthracite à grands cols de renard (6, rue Monsigny).

— *Robert Sack* met en valeur le renard argenté de Russie en vestes trois-quarts et en manteaux longs qu'il propose en loup pour les hommes (22, rue Royale).

— *Léon Vissot* joue les contrastes de coloris vifs en vestes et en ponchos de kalgan teints ainsi que le blanc et le marron en boas sur du breitschwantz marron.

NATHALIE MONT-SERVAN.

LE PRÊT-A-PORTER

(Croquis de MARCQ.)

CHRISTIAN DIOR : modèle boutique de Frédéric Castet en ragondin sauvage non éjarré descendant sous le mollet, à grand col, manches resserrées au poignet et ceinture de python, 7 400 F. 30, avenue Montaigne ; Rennes, Lavigne-Messe, 1, rue Salomon-de-Brosse ; Marseille, Zimbler, 8, rue Francis-Davso.

CLAUDE GILBERT : redingote de taupe à poches plaquées et col de renard. 4 800 F. 138, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

SPRUNG FRERES : manteau croisé en pattes d'astrakan noir à col d'agneau à poil long. 3 300 F. Chez Franck et Fils, 80, avenue Paul-Doumer ; Clermont-Ferrand, Belles Fourrures, 42, place de Jaude ; Nîmes, Hudson, 1 bis, rue du Général-Perrier.

REVILLON : caban à manches surbaissées de Bill Blass en vison « blackglama » à col chemise et fermeture à glissière. 19 750 F. 42, rue La Boétie.

TED LAPIDUS : veste-chemise de vison foncé Saga, boutonnée et ceinturée de cuir. 3 000 F. Chez Rémy, 422, rue Saint-Honoré ; Nice, Jama, 3, rue de Paradis.

jardinage

Comment passer ses commandes de végétaux

SEPTEMBRE fait la transition entre la période estivale, assez calme au jardin, et le début de l'automne, où l'on peut remettre en question tout son environnement végétal. C'est l'époque où l'on plante, déplante, remplace, déplace, multiplie ou divise (souvent synonymes en horticulture !) à son gré, selon son humeur ou mieux selon un plan bien élaboré, réfléchi, observé comme il est fortement recommandé de faire.

Au cours des mois d'été, les grainetiers, pépiniéristes, bulbiculteurs, ont envoyé leur catalogue.

Il est bon de rappeler qu'en règle générale on reçoit le catalogue d'une maison pendant les trois années qui suivent une commande, et qu'ensuite il faudra en renouveler la demande.

En feuilletant ces opuscules aux brillantes couleurs, étalant sous les yeux des récoltes prometteuses, on se pose souvent certaines questions. Pourquoi telle plante — au nom scientifique dûment libellé — est-elle plus chère chez X que chez Y ?

Il y a plusieurs façons de vendre et, pour le consommateur, plusieurs façons d'acheter.

La séduction exercée par la photographie en couleurs est exploitée par des maisons peu scrupuleuses. On montre le cliché d'un superbe sujet dans sa forme adulte et, à la réception du colis, c'est une bouture ou un semis qui n'a pas eu le temps de vieillir.

Un arbre qui a passé un certain nombre d'années en pépinière, qui a subi tous les travaux de contreplantation pour favoriser le développement de son système radiculaire, et qui aura donc toutes les chances de reprises à 100 %, doit automatiquement coûter plus cher à l'achat qu'un sujet conservé sans soins et qu'on arrachera pour nettoyer le carré. Par exemple, une palmette fruitière aura normalement cinq ans d'âge en pépinière, une tige ou demi-tige aura quatre ans de culture...

— Certains catalogues sont très discrets sur les tailles, hauteur, diamètre de tronc pris à 1 mètre du sol... Une simple demande sur cette précision peut éclairer et permettre une juste comparaison de prix.

— Même remarque pour les oignons à fleurs, dont il faut exiger le calibre. Pour avoir de belles fleurs, on compte pour les jacinthes 16/17 cm de circonférence, les tulipes 11/12, les narcisses deux têtes (ce qui se traduit sur certains catalogues DN II), les crocus 1/10.

A noter que cet automne le prix des tulipes devrait rester stable, contrairement aux autres bulbes, qui ont tendance à la hausse.

— Quelques pépinières très sérieuses garantissent la reprise totale de leurs végétaux, d'autres ne le font pas. Cette assurance bien utile dans de nombreux cas entraîne automatiquement une légère majoration des prix.

Le pépiniériste exige alors la facture ou le ticket de caisse ; il doit être prévenu avant le mois de juin suivant la plantation et se réserve le droit de vérifier l'état des végétaux sur place ou de les faire revenir à la pépinière. Cette assurance ne garantit pas des pertes supérieures à 50 % des plantations. Le pépiniériste prend dans ce cas de gros risques car il n'est pas à l'abri d'un arbre mal planté, mal soigné par le client. Pour proposer de telles mesures, il doit être absolument sûr de sa marchandise au départ.

— Les graines « en mélange » ou les rosiers « à notre choix » sont d'un prix inférieur. La sélection sera là moins rigoureuse, l'effet esthétique le plus souvent réduit.

— Le client a droit à la forme, à la force, à la variété qu'il a choisies si elles sont portées au catalogue, et peut refuser le sujet de remplacement en cas d'épuisement du stock ; il sera alors remboursé, mais il faut le préciser à l'avance sur les commandes. Pour éviter ce risque, il est recommandé de toujours passer les commandes le plus tôt possible, car elles sont généralement exécutées selon leur ordre d'arrivée et en fonction des conditions météorologiques.

— Bien entendu, l'authenticité des variétés, l'état sanitaire des produits, la qualité de l'emballage, font le renom de certaines maisons.

— Les graines n'ont pas toutes la même faculté germinative. Par exemple, les graines potagères continueront à bien lever dans un temps variant de un à sept ans selon les espèces. A partir de juillet 1975, les mentions du pays de culture et de la date de la récolte seront obligatoires sur les sachets de graines potagères.

— Les mélanges de gazon portés sur tous les emballages sont homologués au service de la répression des fraudes et du contrôle de la qualité. Il reste au client à savoir adapter et choisir le mélange correspondant ; pour cela, il doit connaître le milieu et surtout le sol (une analyse de terre est vivement conseillée).

MICHÈLE LAMONTAGNE.

● Plusieurs associations ou groupements de producteurs peuvent aider le jardinier :

— C.N.I.H., Comité national interprofessionnel de l'horticulture, avec son téléphone vert : 726-96-80, chaque jour du lundi au vendredi et de 13 heures à 17 heures.

— S.N.H.F., (Société nationale d'horticulture de France, 84, rue de Grenelle, Paris-7e, LIT. 81-00, toute la journée du lundi au vendredi.

Bibliographie

« LES ARBRES DE NOS JARDINS » de Roy Lancaster

Magnifiquement illustré, cet excellent ouvrage a surtout le mérite de faire connaître aux jardiniers français des arbres qui sortent un peu de la gamme traditionnelle proposée par les pépiniéristes. Pour découvrir le charme de l'Embotryum, du Nyssa aux merveilleuses couleurs automnales, du Parrotia dont le feuillage se colore en décembre seulement, du Stewartia, du Styrax, etc. cet ouvrage est un enchantement.

★ Coédition Larousse-Floraisse, 150 pages, 33 F.

maison

NOUVEAUTÉS DE RENTRÉE

Pour les enfants, qui ont retrouvé l'école et les mercredis à la maison, des nouveaux accessoires sont colorés et amusants : un plumier-boîte, en carton de couleur vive avec silhouettes de crayons et stylo (21 F) et un stylo-bille géant dont le manche est un kaléidoscope, 11 F (Jean Munier, 87, avenue Niel, 75017 Paris). Un porte-crayons conique, en bois verni, est surmonté d'une tête de coq, les crayons à piquer formant le plumage (45 F, « Vive la vie », 79, rue de la Victoire, 75009 Paris et « L'enfant d'aujourd'hui », 17, rue Faidherbe à Lille).

Pour la maison, une exposition de tapis venus d'ailleurs : tapis de chèvre à longs poils, de Grèce, en quatre coloris (orange, vert doux, violet, rouge cardinal) et quatre dimensions (160 F le m2) ; tapis portugais en haute laine de tons pastels ; tapis suédois en lin de coloris subtils, du rose fuschia au bleu turquoise (Home Color, 94, rue de Rennes, 75006 Paris).

Des céramiques chinoises, créées par des potiers du Sud-Est asiatique, sont ornées de décors symboliques, tels le coq, la fleur de prunus, la carpe. Ce sont des soupières de formes arrondies, à dessins bleus et blancs (de 30 à 75 F) et des théières, de diverses tailles, vendues par la Compagnie française de l'Orient et de la Chine, à Paris, Lille, Toulouse, Deauville, Saint-Tropez. Un nouveau magasin C.F.O.C. vient de s'ouvrir à Aix-en-Provence, dans une partie de l'ancien monastère des Oblats (54, cours Mirabeau) ; à l'arrière du magasin est aménagé un coin de jardin chinois.

Pour faire de la bonne cuisine, les vraies poêles en tôle d'acier sont inimitables. Chez Culinarion (99, rue de Rennes, 9, rue des Mathurins, et 26, rue de l'Annonciation à Paris) aux dix tailles de poêles qui existaient vient de s'ajouter une onzième, petite (12 cm, 8,50 F) pour faire des blinis. A signaler l'ouverture d'une boutique-sœur à Lyon, 29, quai Saint-Antoine où se trouvent tous les articles culinaires en belles matières d'autrefois : fonte, cuivre, bois, terre cuite.

JANY AUJAME.

bridge

N° 568

PAS DE COUPE POUR DAVIS

La certitude que l'adversaire, en Ouest, avait les deux couleurs mineures permit à Garry Davis de réussir ce grand chelem qui semblait infaisable à cause de la mauvaise répartition des cœurs.

Nord : ♠ 7 6 2 ♥ A R D 10 7 3 ♦ 5 4 ♣ D 6

Ouest : ♠ 4 ♥ 9 ♦ R V 10 9 7 ♣ R V 10 8 7 5

Est : ♠ 5 3 ♥ V 8 6 5 ♦ 8 6 3 2 ♣ 9 4 2

Sud : ♠ A R D V 10 9 8 ♥ 4 2 ♦ A D ♣ A 3

Ann. : N. don. Tous vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
—	1 ♥	passe	2 ♠
2 SA	3 ♥	passe	4 SA
passe	5 ♦	passe	5 SA
passe	6 ♥	passe	7 ♠

Ouest a entamé le 4 de pique. *Comment Garry Davis, en Sud, a-t-il gagné* le GRAND CHELEM A PIQUE contre toute défense ?

Réponse :

Sud prit l'entame et, en examinant le mort, il aurait volontiers échangé son 8 de pique contre le 7 de Nord afin d'avoir une rentrée au cas où il aurait été nécessaire d'affranchir un cœur en coupant... Un joueur sans imagination aurait battu atout en espérant un bon partage à cœur et, à défaut, la réussite de l'impasse au roi de carreau. Davis battit atout et... *comprit, en raison de la surenchère de 2 SA*, que l'impasse à carreau échouerait, et que les cœurs seraient mal répartis.

En tout cas, il n'était pas possible de jouer sur deux tableaux : l'utilisation des cœurs ou un squeeze sur Ouest. En effet, il fallait faire un choix car, sur le dernier atout, le mort aurait une défausse décisive à faire. Ainsi, après deux tours à pique, Davis monta au mort par l'as de cœur (pour voir si par hasard le valet de cœur n'était pas sec), puis il donna quelques coups d'atout et tira l'as de trèfle en coup de Vienne :

Nord : ♥ R D 10 ♦ 5 ♣ D

Ouest : ♦ R V 10 ♣ R V

Sud : ♠ 8 ♥ 4 ♦ A D ♣ 3

Davis réalisa le dernier atout, le 8, et *il jeta le 10 de cœur du mort !* Ensuite il joua cœur, et Ouest, qui venait de défausser le 10 de carreau, écarta le valet de trèfle. Mais, sur le roi de cœur, *Ouest fut cette fois squeezé*, et il jeta le valet de carreau. Alors Davis fit ses deux dernières levées en tirant l'as de carreau en tête, puis en faisant la dame de carreau devenue maîtresse...

LA DÉFENSE INVISIBLE

Ce remarquable coup de flanc a été réussi par le champion suisse Jean Besse au cours d'un match par quatre. A la première table le déclarant réussit son contrat, mais, à l'autre table, Jean Besse, en Est, trouva une défense qui semble invisible même... en regardant les quatre jeux !

Nord : ♠ R V 10 7 5 ♥ D 8 3 ♦ D 3 2 ♣ 7 3

Ouest : ♠ 9 8 4 ♥ 10 4 ♦ 9 6 5 4 ♣ V 10 9 8

Est : ♠ A D 3 ♥ V 9 7 2 ♦ A 8 ♣ A 6 4 2

Sud : ♠ 6 2 ♥ A R 6 5 ♦ R V 10 7 ♣ R D 5

Ann. : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♥	passe	1 ♠	passe
2 SA	passe	3 SA	passe

Ouest a entamé le valet de trèfle pour le 6 d'Est et la dame du déclarant qui a joué le roi de carreau. Ouest ayant fourni le 5, *Comment Besse, en Est, a-t-il fait chuter* TROIS SANS ATOUT ?

Note sur les enchères :

Dans le système joué par Nord-Sud, le saut à « 2 SA » n'indiquait pas 18 à 19 points, mais la force d'une ouverture de « 1 SA ».

Les enchères auraient pu être les suivantes :

Sud	*Nord*
1 SA	2 ♣
2 ♥	2 ♠
2 SA	3 SA

Sud a intérêt à ouvrir de « 1 SA » malgré son doubleton à pique, car, sur toute autre ouverture (1 carreau ou 1 cœur), il ne pourra pas indiquer avec précision la valeur de sa main. La réponse de « 2 trèfles » est le Stayman et l'enchère de « 2 piques » au tour suivant montre cinq piques et environ 8 points...

PHILIPPE BRUGNON.

hippisme

POUR COPIE CONFORME

Du Longchamp pour copie conforme : *les chevaux nés à l'étranger ou appartenant à des écuries étrangères s'y taillent*, comme d'habitude, la part du dollar. Dimanche, sur sept courses, seuls les deux handicaps, dont le tiercé, sont remportés par des chevaux nés en France, appartenant à des propriétaires français. Il y a là comme une ébauche de symbole : la France fournit le tiercé, c'est-à-dire l'argent; Américains et Anglais font le reste, c'est-à-dire le prennent.

La Société d'encouragement devrait comprendre que, même s'il s'agit d'un grain d'avoine dans un océan de pétrole, cette situation n'est plus tolérable, pour une activité frivole, à un moment où notre balance commerciale est en grave déséquilibre. Si elle ne prend pas elle-même, d'urgence, des mesures techniques propres à rétrécir les vannes actuellement grandes ouvertes, il est certain que l'administration en prendra — et avec éclat — de plus radicales. Les autorités de tutelle ont déjà fait preuve en la matière d'une patience étonnante.

Même leurs propres thèses devraient conduire les dirigeants de la Société d'encouragement à réviser entièrement leur politique. Marcel Boussac et Jean Romanet ont toujours soutenu que la régression de notre race de pur-sang était due à notre fiscalité (ce qui est commode) et à la faiblesse de nos effectifs d'élevage (environ quatre mille naissances par an chez nous, pour huit mille en Grande-Bretagne et plus de trente mille aux Etats-Unis). Or à quoi va aboutir l'excessif libéralisme de la Société d'encouragement (1), et le krach (2) qui en a été le premier effet ? A une chute spectaculaire des effectifs de l'élevage national : cinq cent vingt poulinières, 20 % de plus que d'habitude, sont inscrites pour les ventes de fin d'année.

Mais laissons les chiffres et les comptes, et voyons les chevaux. Il faut, d'ailleurs, s'y hâter : les plus notables d'entre eux vont, bien entendu — argent et notoriété étant pris en France, — retourner vers leur Kentucky ou leur Suffolk natals.

Dans le prix du *Prince d'Orange*, *Dahlia* subit la défaite des sabots affûtés de *On My Way* et de ceux, retrouvés, de *Toujours Prêt*. Piggott — qui doit bien cela à Nelson-Banker Hunt, le propriétaire de la pouliche — se charge de la responsabilité de la défaite. Il explique qu'il a demandé trop tôt un effort à *Dahlia* et qu'il a monté là « une de ses plus mauvaises courses en France ». C'est situer très haut — dans quelques cas, à juste titre — les autres : il ne semble pas que le jockey ait été, dimanche, particulièrement mal inspiré. Et, si légère erreur de tactique il y a eu, la *Dahlia* d'Ascot l'aurait surmontée. En fait, cette pouliche est un cas. L'été la voit invincible. Que ce soit au Curragh ou à Ascot, elle émerveille alors le monde (hippique). L'automne revenu, et réintégrée l'écurie de Chantilly, le règne prend fin.

Compensation : une heure plus tard, *Busiris* tend à Nelson-Banker Hunt un autre sceptre, en disposant, dans le prix Royal Oak, de *Kamaraan*, *Ashmore*, la vedette de Deauville, et de la plupart des meilleurs « stayers » de trois ans. Ce fils de la grande jument chilienne *Lily Pons*, qui paraît être l'honnêteté même, contrairement à beaucoup de produits de son père, l'américain *Ridan*, avait eu jusque-là une carrière effacée. A deux ans, son meilleur titre avait été d'être appelé à l'honneur de servir de cheval de jeu à *Mississipian*, alors vedette de l'écurie, dans l'Observer Gold Cup, à Doncaster. Cette année, il n'était apparu que deux fois, pour gagner deux discrètes petites courses, à Saint-Cloud et à Clairefontaine. S'il est bon, son entraîneur l'est aussi : gagner le Royal Oak après un prix de 30 000 francs à Clairefontaine, voilà qui est sans précédent.

Mais peut-être y aura-t-il encore meilleur demain (nous parlons des chevaux). Dans deux courses, des « deux ans » battent ou approchent le record des 1 400 mètres à Longchamp, record qui, depuis 1964, appartenait au « cinq ans » *The Quaker*, en 1'20"42/100.

Fly To Post, une pouliche américaine qui avait été payée très cher par Constantin Goulandris aux ventes de Keeneland de 1973 (250 000 dollars, si nos souvenirs sont exacts), parcourt la distance, dans le prix de La Masselière, en 1'19"80/100 (pour qui est davantage familiarisé avec une autre échelle de référence : à un peu plus de 63 km/h). Cela lui permet cependant tout juste de prendre trois quarts de longueur d'avantage à *Sudden Glory*, une fille de *Luthier*, et une longueur à *Nobiliary*, demi-sœur, par *Vaguely Noble*, de *Lyphard*.

Delmora fait un peu moins bien, et avec trois livres de poids en moins, dans le bien plus important prix de La Salamandre : 1'20"70/100. Mais la qualité déjà confirmée des adversaires qu'elle y bat, dont *Sky Commander*, le gagnant du « Papin », lui vaut une considération plus admirative encore.

Son propriétaire, l'Anglais G.-A. Oldham, dont l'écurie avait déjà remporté cette année le Grand Prix de Paris, avec *Sagaro*, voit, un peu plus tard, ses couleurs triompher dans une autre course de « deux ans » toujours prometteuse : le prix du *Fontenoy*. Mais son représentant, *Olmeto*, un fils de Val de *Loir*, aurait-il gagné si *Val de Fier* n'avait été victime d'un « coup de tampon » à mettre à genoux tout autre poulain qu'un fils du géant *Bon Mot*, géant lui-même ? Les avis sont partagés. Par contre, unanimité sur un point : cet *Olmeto* et ce *Val De Fier*, voilà du sérieux pour le derby 1975.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Voir *le Monde* du 31 août et des 7 et 14 septembre.

(2) Le prix de vente moyen des « yearlings » à Deauville a baissé non pas seulement de 22 %, comme nous l'avions indiqué dans une première approximation, mais de 27,92 % (statistique de l'UNIC).

échecs

UNE INITIATIVE CONFIRMÉE

N° 573

(Demi-finale du championnat du monde par correspondance, 1972-1973.)

Blancs : CHMULENSSON
Noirs : SOROKINE
Défense sicilienne. Système Paulsen.

	Blancs	Noirs		Blancs	Noirs
1.	é4	ç5	22.	Fh4	Dd8(l)
2.	Cf3	d6	23.	é×f6	C×f6(m)
3.	d4	ç×d4	24.	Dd2!!(n)	Ch7(o)
4.	C×d4	Cf6	25.	F×é7	D×é7
5.	Cç3	a6	26.	D×h6	Dg5
6.	Fg5	é6	27.	Dh3	Dg7
7.	f4	Db6	28.	Té3!(p)	Rh8(q)
8.	Dd2	D×b2	29.	Cé4	f5
9.	Cb3(a)	Da3(b)	30.	C×ç5(r)	Ta-é8
10.	Fd3(c)	Cb-d7	31.	Td1!	Fç8
11.	0-0	Fé7	32.	C×é6	F×é6
12.	Ta-é1	h6!(d)	33.	T×é6	T×é6
13.	Fh4	Db4(é)	34.	F×é6	Dé5
14.	Ff2	Cç5(f)	35.	Fb3!(s)	Dç5+
15.	a3!!(g)	Db6	36.	Rh1	Dé5(t)
16.	Dé2!!(h)	Dç7	37.	Dh5	[illegible]b5
17.	C×ç5	d×ç5	38.	h3	Dé3(u)
18.	é5	Ch7(i)	39.	Td7!	abandon.(v)
19.	f5!	Fd7!(j)			
20.	Fç4!(k)	0-0			
21.	f6!	g×f6			

NOTES

a) Dans cette variante du célèbre « gambit de Goeteborg », les Blancs écartent immédiatement les complications tactiques qui ont lieu généralement après 9. Tb1, Da3 ; 10. é5, d×é5 ; 11. f×é5, Cf-d7 : 12. Cé4 ou 12. Fç4, Fé7 (Fb4) comme après 10. f5 et orientent le jeu dans des voies positionnelles, en attendant de démontrer la justesse du sacrifice de pion grâce à leur avance de développement et à l'insécurité de la D adverse. Cette stratégie fit ses preuves, on s'en souvient, dans l'une des rares parties de championnat du monde que Spassky remporta en août 1972 contre Fischer.

b) Les Noirs n'ont guère d'autres possibilités. Outre le coup du texte, 9..., Cç6 est souvent expérimenté mais, après 10. Fd3 (10. a3 cherchant à gagner la D est réfuté par 10..., Ca5!), d5 ; 11. F×f6, g×f6 ; 12. Ca4, Da3 ; 13. Cb6, Tb8 ; 14. é×d5! ou 13..., Cd4 ; 14. Tb1!, D×a2 ; 15. ç3, D×d2+ ; 16. C×d2! ou 13..., d4 ; 14. 0-0, Tb8 ; 15. Cç4!, Db4 : 16. Dé2, b5 ; 17. Cd2, Fg7 ; 18. Tf3 les Blancs ont un net avantage.

c) Depuis 1967, la continuation courante consiste en *10. F×f6, g×f6 ; 11. Fé2, Cb-d7* (11..., Cç6 semble faible : 12. 0-0, Fg7 ; 13. Tf3, 0-0 ; 14. f5, h6 ; 15. Ta-f1, Cé7 ; 17. Fd3, é×f5 ; 18. Cd5, Cg8 ; 19. é×f5, b5 ; 20. Cf4, Té8 ; 21. Ch5, Fh8 ; 22. Df4, Fb7 ; 23. Dg4! Balachov-Schaufelberger, Riga, 1967) 12. 0-0, h5 ; 13. Rh1, Fé7 ; 14. f5, Cç5 ; 15. Ta-d1, Fd7 (envisageant le grand roque) ; 16. f×é6, f×é6 ; 17. é5, C×b3 ; 18. a×b3, f×é5 ; 19. Cé4, d5 ; 20. Dç3, Db4! ; 21. Cf6+, Rd8 ; 22. D×é5, Dd6 ; 23. D×d6, F×d6 ; 24. ç4, Tf8 ; 25. ç×d5, Ré7 ; 26. C×d7, nulle (Kuzmine-Platonov, trente-cinquième championnat de l'U.R.S.S., 1967). Dans la onzième partie du match pour le titre, Fischer joua 11... h5 et tomba dans d'énormes difficultés après 12. 0-0, Cç6 ; 13. Rh1, Fd7 ; 14. Cb1?!, Db4 (14..., Db2 était nécessaire) ; 15. Dé3, d5 ; 16. é×d5, Cé7 ; 17. ç4. Contre R. Byrne, Tahl (tournoi des candidats de Leningrad, 1973) ne reprit pas l'idée surprenante de Spassky (14. Cb1) et joua 14. Dé3, obtenant une position complexe après 14..., Tç8 ; 15. Cb1 quand même !), Da4 ; 16. ç4.

d) Selon Mazukevitch, ce coup est nécessaire, car, après 13. Fh4 les Blancs ont plus de difficultés à opérer la rupture é4-é5. 12. é5 est douteux : 13. Df2, Db4 ; 14. f×é5, D×ç3 (si 14..., d×é5 ; 15. Cd5 ! et si 14..., c×é5 ; 15. F×f6 et 16. Cd5) ; 15. é×f6, F×f6 (15..., g×f6 est à considérer) 16. é5 !, d×é5 ; 17. F×f6, C×f6 ; 18. Dç3, Rf8 ; 19. T×é5, Fé6 ; 20. Tç5, Db2 ; 21. Dd6+, Rg8 ; 22. Cd4, F×a2 ; 23. T×f6 ! g×f6 ; 24. Cf5, Dç1+ ; 25. Pf1 (Kapengut-Zilberstein, Bakou, 1972).

e) Naturellement si 13..., C×é4 ; 14. T×é4, F×h4 ; 15. Ta4 gagnant la D.

f) Selon l'analyste de cette variante, Mazukevitch, les Blancs conservent l'initiative et ont ainsi une compensation pour le pion, sacrifié. Ce jugement qui peut paraître discutable est à vérifier : d'où l'intérêt du jeu par correspondance.

g) Un coup venimeux : si 15..., C×b3 ; 16. ç×b3, Da5 (16..., D×a3 ou 16..., D×b3 perd la D après 17. Ta1 ou 17. Tb1) ; 17. b4, Dd8 ; 18. Ca4, Cf-d7 ; 19. é5, 0-0 (et non 19..., b5 ; 20. é×d6, F×d6 ; 21. Fé4) ; 20. Fb1 ! avec de nombreuses menaces sur le roque. De même, si 15..., D×a3 ; 16. Ta1, Db4 ; 17. C×ç5, d×ç5 ; 18. Tf-b1.

h) Bien supérieur à 16. é5 ?, Cg4 ! joué dans la partie Giterman-Sakarov. Les Blancs évitent l'échange 16..., C×b3, conservent le clouage du Pf2 et menacent 17. é5.

i) Un retrait insolite. Les Noirs veulent éviter les variantes *18..., Cd7* ; 19. f5, é×f5 ; 20. é6 ! et *18..., Cd5* ; 19. C×d5, é×d5 ; 20. é6 !, f×é6 (si 20..., F×é6 ; 21. f5, Fç8 ; 22. Fg3, Dd8 ; 23. f6, g×f6 ; 24. T×f6, ç4 ; 25. T×f7 !) ; 21. ç4 !, d4 (si 21..., d×ç4 ; 22. F×ç4, 0-0 ; 23. f5 !, T×f5 ; 24. F×é6+, F×é6 ; 25. D×é6+, Tf7 ; 26. Fg3) ; 22. Fg6+, Rd8 ; 23. Fg3, Pf8 ; 24. f5, é5 ; 25. F×é5, F×é5 ; 26. D×é5, D×é5 ; 27. T×é5, b6 ; 28. f6 !

j) De belles variantes fusent : si 19..., é×f5 ; 20. é6 !!, F×é6 ; 21. F×f5, F×f5 ; 22. Cd5, Dd6 ; 23. D×é7+, D×é7 ; 24. T×é7+, Rd8 ; 25. F×ç5, Fé6 ; 26. Cb6, Tb8 ; 27. Td1+ et si 20..., f×é6 ; 21. F×f5, Cf8 ; 22. Cd5 !, é×d5 ; 23. Fg3, Dd8 ; 24. Dh5+. Enfin, si 19..., Cf8 ; 20. Dg4. La défense des Noirs est subtile car elle prévoit les suites 20..., é×f5 ; 21. é6, f×é6 ; 22. F×f5, 0-0-0 ! et 20..., ç4 ; 21. F×ç4, Tç8.

k) Posant de vrais problèmes. Après 20..., 0-0-0 ; 21. Tb1 surgit la menace 22. F×a6. Si 21..., b5 ; 22. C×b5 !, a×b5 ; 23. F×b5, Fç6 ; 24. Fa6+, Rd7 ; 25. f×é6+, f×é6 ; 26. Tb-d1+, Ré8 ; 27. Dh5+. 20..., Cf8 est également insuffisant : 21. Fg3 ! menaçant 22. Cd5, é×d5 ; 23. é6. (21..., 0-0-0 ne changeant rien après 22. Tb1 !).

l) Si 22..., Rg7 ; 23. Fd3, Cg5 ; 24. é×f6+, F×f6 ; 25. T×f6 !, R×f6 ; 26. Cd5+, é×d5 ; 27. F×g5+, h×g5 ; 28. Dé7+ suivi du mat en quatre coups.

m) Et non 23..., F×f6 ; 24. T×f6 !, C×f6 ; 25. Tf1.

n) Menace 25. D×h6.

o) Si 24..., Fç6 ; 25. D×d8 et 26. F×f6. Si 24..., b5 ; 25. Fd3, ç4 ; 26. D×h6, ç×d3 ; 27. T×f6. Si 24..., Rg7 ; 25. Td1, b5 ; 26. Fé2, b4 ; 27. a×b4, ç×b4 ; 28. F×f6+, F×f6 ; 29. Cé4 !

p) On aperçoit maintenant clairement que l'initiative des Blancs était réelle.

q) Si 28..., Dd4 ; 29. Cé4, f5 ; 30. ç3 ! et si 28..., D×ç3 ? ; 29. D×h7 mat.

r) Regagnant le pion sacrifié au huitième coup avec un énorme avantage.

s) Après avoir réalisé leur avantage de position (gain d'un pion), les Blancs n'ont plus qu'à gagner techniquement.

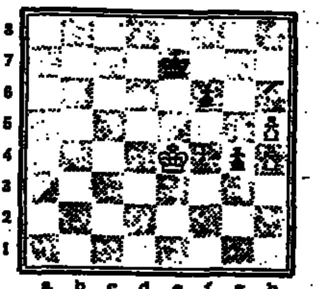
t) Et non 36..., D×a3 ; 37. Dç3+, Cf6 ; 38. Dé5 !

u) Une erreur qui met fin au combat. Après 38..., Dé7 ; 39. a4 !, b4 (si 39..., b×a4 ; 40. F×a4 menaçant 41. Td7) ; 40. Fç4 et 41. Fd3 toute résistance devenait de toute façon illusoire.

v) Si 39..., Dç1+ ; 40. Rh2, Df4+ ; 41. Rg1, Dç1+ (si 41..., Dé3+ ; 42. Rf1, Dç1+ ; 43. Ré2 !) ; 42. Rf2, Df4+ ; 43. Ré2, Dé4+ ; 44. Rd1, f4 ; 45. Dh6 !

T. GORGIEV (1950)

ETUDE



BLANCS (3) : Ré4, Ph4 et h5.
NOIRS (3) : Ré7, Pf8 et g4.
Les Blancs jouent et font nulle.

SOLUTION DU PROBLEME N° 572. L. I. KUBBEL, 1928. Premier prix.

(Blancs : Ra7, Tb6 et d8, Fç1 et d1, Cb2 et f4, Pç4. Noirs : Rç5, Té1 et g5, Ff2 et h7, Ca1 et g1, Pb7. Mat en trois coups.)

1. Fg4 ! menace 2. Ff5, T×f5 ; 3. Cf-d3 mat.

Ou 2..., F×f5 ; 3. Td5 mat (thème Novotny).

..., Tg-é5 ; 2. Cé6+, T×é6 ; 3. Td5 mat (thème Plachutta).

..., Ch3 ; 2. Ff3, Té4 ; 3. Cf-d3 mat.

Ou 2..., Fé 4 ; 3. Cé6 mat (thème Grimshaw).

..., Cç2 ; 2. Fé6! et 3. Ca4 mat.

...Fç2 ; Fd2! et 3. Fb4 mat.

..., Té-é5 ; 2. Td+, T×d5 ; 3. Cé6 mat.

Un festival d'interceptions.

CLAUDE LEMOINE.

★ *Championnats du monde juniors.* — La finale, qui s'est déroulée à Manille (Philippines), a vu la brillante victoire de l'Anglais Anthony Miles, 7, devant Dieks (Pays-Bas), Marjanovic (Yougoslavie) et Schneider (Suède), 5,5 : Mack (R.F.A.), Kotchiev (U.R.S.S.) et Giardelli (Argentine), 4,5, etc.

★ *Championnat de France.* — 1. Letzelter, 8,5 ; 2-3. Giffard et Seret, 8 ; 4. Bessenay, 7,5.

● Un tournoi open (formule américaine) en six rondes aura lieu les 21, 22 et 23 septembre, à l'hôtel P.L.M., 17, boulevard Saint-Jacques Paris-14e. Inscriptions auprès de M. Philippe Cousin, au. 589-89-80.

philatélie

N° 1 347

FRANCE : surrégénérateur « Phénix ».

Pour la série des grandes réalisations françaises 1974 paraîtra un timbre évoquant le surrégénérateur « Phénix ».

Vente générale le 23 septembre.



0,65 F, brun, rouge et violet.

Dessiné et gravé par Jacques Gauthier.

Impression taille-douce ; Atelier du timbre de France.

La mise en vente anticipée :

— Les 21 et 22 septembre, de 9 h. à 18 h., par le bureau de poste temporaire ouvert au centre culturel de Bagnols-sur-Cèze. — Oblitération « premier jour » spéciale pour ce timbre.

— Le 21 septembre, de 8 h. à 12 h., au bureau de poste de Bagnols-sur-Cèze. — Boîte aux lettres spéciale pour l'oblitération « premier jour ».

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 92700 Colombes (Centre administratif, rue de la Liberté), les 5 et 6 octobre. — Exposition philatélique.

⊙ 93500 Pantin (mairie), les 5 et 6 octobre. — Exposition des postiers philatélistes de Seine-Saint-Denis : « La Poste et la Philatélie ».

⊙ 67 000 Strasbourg (hall du Syndicat d'initiative, place Gutenberg), le 13 octobre. — Centenaire de l'Union Postale Universelle.

⊙ 94350 Villiers-sur-Marne (salle municipale des Fêtes), le 19 octobre. — Exposition philatélique « Sciences et Techniques ».

⊙ 15000 Ambérieu - en - Bugey, le 13 octobre. — Journées « portes ouvertes » à la base aérienne 273.

⊙ 75015 Paris (Parc des expositions, porte de Versailles), du 13 au 21 octobre. — Salon international de l'équipement hôtelier.

⊙ 34000 Montpellier, du 11 au 20 octobre. — Foire internationale de la vigne et du vin.

CAMEROUN : Football, Munich.

Trois timbres « poste aérienne » présentés en triptyque commémorant la Coupe du monde de football, Munich 1974, d'après les maquettes réalisées par Georges Bétemps.

45 francs C.F.A., orangé, gris et noir.

100 F, orangé, gris et noir.

200 F, bleu, gris, orangé et noir. Impression hélio ; Atelier Delrieu.

● *A SAINT-CLOUD, dans le bas-parc du Domaine national, le 21 septembre, une journée philatélique, sous le sigle « Saint-Cloud protège ses espaces verts », se déroule dans le cadre de la fête foraine.*

● *A BERLAIMONT se déroule, le 29 septembre, à la mairie, une exposition de propagande organisée par l'amicale philatélique locale.*

ADALBERT VITALYOS.

dames

MOSTOVOY CHAMPION DE FRANCE

Le 34e Championnat de France de jeu de dames, qui s'est déroulé à La Rochelle, a réuni cent participants en cinq catégories.

En l'absence du grand maître Bizard, les deux principaux favoris de la catégorie « nationale » étaient le maître international Mostovoy (Damier parisien) et le maître national Rabatel (Damier grenoblois). Les prévisions ont été confirmées par les résultats puisque Rabatel s'est classé 2e (à 1 point de Mostovoy), suivi de Nimbi (Damier parisien), etc.

Autres résultats :

Catégorie « excellence » : 1er Haas (Damier toulousain) ; 2e Cordier (Damier dijonnais) ; 3e Issalène (Damier de Bergerac), etc.

Catégorie « honneur » : 1er Dubois (Damier lyonnais) ; 2e Sylvestre (Damier perpignanais) ; 3e Jouvert (Damier dijonnais), etc.

Dubois (vingt ans) fut la révélation de ce championnat puisque, pour la première fois, il accédait à cette catégorie, dans laquelle il était opposé à des joueurs comptant de nombreuses années de compétition.

Catégorie « promotion » : 1er Sannier (Damier rouennais) ; 2e Estèbe (Damier de Noisy-le-Sec) ; 3e Naudeau (Damier parisien), etc.

Cinquième catégorie : 1er Caillaud (Damier rochefortais) ; 2e Harcaut (Damier cannais) ; 3e Macaux (Damier de Bergerac), etc.

L'une des parties les plus intéressantes fut celle qui se termina par la victoire de Rabatel sur Mostovoy.

Le présent diagramme représente la position des pièces au quinzième temps de cette partie. Les Noirs viennent de jouer 17-22 !, coup fort car les Blancs vont être gênés par la tenaille constituée par les pions 26 et 22 et ils ne pourront pionner par 31-27 en raison des menaces d'attaques répétées du pion 27.

MOSTOVOY

RABATEL

La partie se déroula alors comme suit :

	Blancs	Noirs
16.	28×17	19—23
17.	50-44	14—19
18.	30—25	10—14
19.	35—30	19×30
20.	38—24	14—19
21.	25×34	15—20
22.	49—43	23×34
23.	34—29	19—23 (a)
24.	39×30	13—19
25.	30—25	9×20
26.	25×14	8—13
27.	43—39	22×33
28.	33—28 (b)	2—8
29.	39×28	11×22
30.	38—33	12—17
31.	42—38	18—22
32.	47—42	7—11 (c)
33.	31—27	22×31
34.	36×27	20—24
35.	44—39	4—10 (d)
36.	27—21 !	10—15 forcé (e)
37.	21×12	8×17
38.	39—34 !	17—21 ! (f)
39.	34—29	23×34
40.	40×20	15×24
41.	37—31	26×37
42.	42×31	21—26 !
43.	45—40 (g)	26×37
44.	32×41	24—30 (h)
45.	48—43	13—18
46.	43—39	30—35
47.	38—32	35—44
48.	39—50	18—23 ? (i)
49.	50—44	3—9
50.	44—39	9—13
51.	39—34	13—18
52.	41—37 ! (j)	11—17
53.	37—31 !	6—11 (k)
54.	34—30	19—24 (forcé)
55.	30×19	23×14
56.	32—27	11—16
57.	31—26	14—19
58.	33—29	17—22 ? (l)
59.	28×17	19—23
60.	29—24	23—28
61.	24—20	28—33
62.	20—14	33—38 ? (m)
		Abandon au 74e temps.

(a) Les Noirs occupent à nouveau le centre et maintiennent leur pression sur l'aile gauche des Blancs.

(b) Sur 31—27 (22×31) 36×27 pourrait suivre (7—11) 33—28 (12—17 47—41 (17—22) 28×17 (11×31) 41—36 (6—11) 36×27 (11—17) 27—21 (17—22) 21—16 (2—7) et la montée du pion 3 à 21 permettrait le passage à dame et le gain.

(c) Sur (13-18) suivrait 40—34 et 44—40.

(d) Les Blancs sont dans une situation délicate d'autant qu'ils ne peuvent jouer 39—34.

(e) Si (10—14) 21×12, puis 32—27, etc.

Si (8—12) 21—16 (13—18) 16×7, suivi de 28—22, etc., avantage stratégique aux Blancs.

(f) Si (24—29) suivrait, après l'échange de pions, 38—33 avec des chances de gain pour les Blancs.

Si (3—8) suivrait 34—29 (23×34) 40×20 (15×24) 28—22 (17×39 38—33, etc.

(g) Si 31—27 les Noirs bloqueraient les Blancs par (13—18) !

(h) A ce stade là la partie est en principe nulle mais les Noirs vont tenter d'obtenir le gain.

(i) Les Noirs commettent alors la première faute. Il fallait qu'ils jouent (18—22).

(j) Pour empêcher (18—22) bien sûr.

(k) Si (17—21) 31—27 (21—16) 28—22 +.

Si (18—22) 34—30 (6—11) 20—25+ probable.

(l) L'erreur fatale ! Il fallait jouer (16—21) suivi de (18—22) etc. = (partie nulle).

(m) (33—39) eût été meilleur, mais les Noirs auraient quand même perdu sans doute la partie.

JEAN CHAZE.

● Les demandes de renseignements sur les possibilités qu'offre la Fédération française du jeu de dames (F.F.J.D.) pour s'initier et se perfectionner (traités et revues didactiques, clubs, compétitions) peuvent être adressées à M. Jean Chaze (délégué général à la propagande de la F.F.J.D.), 1, rue Claude-Debussy, 91000 Evry.

chronique sportive

Sauver le basket-ball du péril

A la veille de la reprise du championnat de France, M. Robert Busnel, président de la Fédération française de basket-ball (F.F.B.B.), a, devant les représentants des clubs de division nationale I, présenté les grandes lignes d'une réforme destinée à « sauver le basket du péril ». Cette réforme s'appuierait sur la création d'un statut particulier du joueur (mi-amateur, mi-professionnel), sur un nouveau régime de mutations et sur la limitation du nombre de joueurs étrangers pouvant opérer dans un même club. Pareille mesure de limitation avait été prise pour la saison 1974-1975, puis rapportée, selon un principe de valse-hésitation qui a trop souvent prévalu jusqu'ici. Mais, cette fois, M. Busnel doit compter avec la concurrence des organisations professionnelles qui entendent conquérir l'Europe aussi sûrement qu'elles l'ont fait de l'Amérique.

Le basket se meurt, le basket va mourir ! Ce cri d'alarme poussé chaque saison pourrait ne pas plus inquiéter que les « *Au loup ! Au loup !* » du berger de la fable, si de réelles menaces ne se profilaient à l'horizon. Des menaces pour une fédération qui, après avoir pratiquement organisé le « marché » du basket-ball, risque de s'en voir dépossédée par les organisateurs d'un sport professionnel.

Depuis sept ans, en effet, M. Robert Busnel, président de la Fédération française de basket-ball, s'est employé à dépoussiérer les vieilles salles de patronage où le basket prit racine. Il encouragea l'importation de joueurs étrangers dans l'espoir de voir les foules reprendre goût au spectacle de la compétition. Espoir qui ne fut pas déçu, il faut en convenir. Mais là semble s'arrêter l'aspect positif du bilan. Autrement, on s'expliquerait mal que ce même M. Busnel puisse affirmer aujourd'hui que son sport est en péril.

Or il l'est, et pour la raison principale que le président de la fédération explique clairement quand il affirme que les intérêts de clubs se sont heurtés à l'intérêt général. M. Busnel revendique sa part de responsabilité dans cette affaire, mais on est en droit de s'étonner de l'heure tardive de son autocritique, alors que certains clubs eux-mêmes ont tenté au départ, mais en vain, de refuser cette solution de facilité qui consistait à prendre à l'étranger ce que l'on aurait pu trouver en France. L'opération « renouveau » eût été moins rapide, mais l'équipe nationale eût sans doute trouvé là le moyen de « *remonter la pente* ». Aujourd'hui, on compte une quarantaine d'Américains dans les seize clubs de nationale.

Dès lors, les solutions proposées, à supposer qu'elles soient appliquées, ne semblent pas de nature à faire regagner un terrain perdu depuis une quinzaine d'années. Trois plans quinquennaux ne seraient pas de trop pour juguler le mal, alors que l'on nous annonce des moyens à très court terme et sans doute dérisoires : quand une fédération en est à prévoir des sanctions contre des athlètes qui refusent de jouer en équipe nationale, c'est bien qu'il y a quelque chose de pourri dans le royaume du sport. Si ce qui devrait être un honneur recherché devient une corvée redoutée, c'est que l'on a *laissé se forger un climat* d'égoïsme dont aucune entreprise ne se remet jamais.

Maintenant, le mal est profond. La pratique du recrutement de « mercenaires » s'est étendue jusqu'aux clubs de troisième division, les plus petits copiant toujours les grands dans ce qu'ils ont de moins exemplaire. La création d'un statut du joueur « indépendant » — autrement dit autorisé à recevoir de l'argent — ne fera que régulariser une situation de fait, car les clubs n'ont pas attendu cette autorisation pour « rembourser de leurs frais » leurs meilleurs éléments. Quant aux autres mesures urgentes définies par M. Busnel, elles font plus songer à des pratiques de rebouteux qu'à une médecine salutaire.

L'exemple de certaines autres fédérations paraît pourtant significatif : c'est le plus souvent à travers sa représentation nationale qu'une discipline s'impose. Au contraire, dès qu'un sport perd tout crédit dans les compétitions internationales, il voit baisser son audience et doit recourir, pour survivre, à des méthodes qui ne font, à terme, que renforcer sa décadence. Pour renouer avec les grandes heures du passé, la Fédération française de basket aura-t-elle le courage de renoncer à des pratiques de surenchères au niveau des clubs ? Ou n'est-ce pas déjà demander l'impossible ?

FRANÇOIS SIMON.

UN CAS EXEMPLAIRE

Jean-Michel Sénégal et Patrick Demars n'ont pas obtenu de leur club, Villeurbanne, l'accord pour jouer cette saison à Tours, malgré une « offre » de 75 000 francs. Outre que cette proposition de « transfert » confirme la fausse situation dans laquelle se trouve le basket dit « amateur », le refus de Villeurbanne de rendre libres ses joueurs pourrait échapper à *la seule réglementation sportive*. Sénégal et Demars ont annoncé leur intention de porter l'affaire en justice.

Les déclarations de M. Busnel

M. Busnel a déclaré :

« Lorsqu'il y a sept ans la fédération a lancé l'opération « étranger », elle ne pensait pas qu'elle aboutirait à une situation explosive. Petit à petit, non seulement les clubs principaux ont engagé des étrangers, mais aussi les clubs des divisions inférieures. Dès le début, au comité directeur, nous avions émis l'idée que ce championnat de division I devait avoir ses propres règles et sortir de la masse des clubs véritablement amateurs. Nous avions préconisé alors la licence à temps, les mutations contrôlées, pour en arriver à une commission indépendante, régie par les membres de la fédération, avec une représentation des clubs.

» Tout cela, à part les mutations, a été refusé par le comité directeur, au nom de la liberté, au nom de quelques principes surannés, comme l'obligation d'une pyramide avec une base et un sommet...

» Au crédit de cette politique, nous avons le succès du basket sur le plan populaire. Les licenciés sont en augmentation et le mini-basket se porte bien. Le championnat est très spectaculaire et plusieurs clubs se retrouvent dans les ultimes rencontres des coupes européennes. Et pourtant, tout ne va pas pour le mieux.

» L'équipe nationale masculine n'a jamais remonté la pente depuis 1960, parce que les intérêts des clubs se sont heurtés à l'intérêt général. En tant que président, je supporte en grande partie les erreurs de tout le monde. J'ai manqué d'autorité. Mais plus grave encore, chaque club ou presque a joué sa politique avec un égoïsme qui peut se comprendre mais qui ne peut mener à rien.

» La course au joueur a fait augmenter les prix, le mépris des règles a fait vaciller l'autorité de la fédération, les contestations des joueurs sur le terrain, des entraîneurs et des dirigeants à tout moment, les incidents « au sommet » assez graves pour déchaîner la presse, les excès financiers, tout cela met aujourd'hui notre sport en péril. Le moment est venu de mettre de l'ordre, de reconsidérer tous les problèmes fédéraux et, dans ces problèmes, ceux de l'élite des clubs français.

« Une réforme intérieure des clubs et de la fédération s'impose. En face de nous, aujourd'hui se dresse la menace des professionnels. A partir de novembre, elle sera véritable. C'est aux clubs de lutter et c'est à la fédération de les aider. C'est ainsi que notre intention est de réformer, dans ses grandes lignes, le système de règles dans les divisions I et II, dès la saison prochaine : un seul étranger, un régime de mutations ouvert jusqu'à la fin juillet ou fin août, une licence à temps (1, 2 ou 3 ans), un championnat à 12 clubs.

» Si le principe de la limitation à 12 clubs est admis, une épreuve supplémentaire sera envisagée — genre Coupe de France. Par ailleurs, les clubs doivent laisser à la disposition de la fédération leurs joueurs sélectionnés en équipe nationale, à partir de la fin des championnats. Ces joueurs peuvent être des seniors, juniors et cadets. En cas de refus, pour quelque raison que ce soit, le joueur sera suspendu pour 1 ou 2 matches de championnat de France, même reportés sur la saison suivante. Mais la fédération pourra examiner les cas particuliers.

» Toutes ces idées, tous ces projets sont maintenant à discuter en commun, avant d'être présentés au comité directeur. Je signale simplement l'urgence qu'il y a à prendre des décisions rapides. »

BOXE

Mohammed Ali (Casius Clay) se déclare, comme toujours, sûr de sa victoire dans son prochain combat contre Foreman. Afin que nul n'en doute, il a trouvé cette explication lumineuse : « *J'anéantirai George Foreman dès le premier round et avec beaucoup de blessures. Pour cela, je mise sur ma rapidité qui a atteint un tel degré que, hier, j'ai tourné l'interrupteur électrique de ma chambre et, avant que ma lumière ne soit éteinte, j'avais déjà sauté sur mon lit.* »

Quant à Foreman, il a affirmé que son challenger était « *possédé par le diable* ».

SCIENCES

UN ASTRONOME AMÉRICAIN AURAIT DÉCOUVERT UN TREIZIÈME SATELLITE DE JUPITER

Pasadena (Californie). — Il faudra donner à la planète Jupiter un satellite de plus si les calculs de l'astronome Charles Kowall (trente-trois ans), de l'observatoire de Palomar (Californie), se révèlent exacts.

Ce nouveau satellite a un diamètre de 5 000 kilomètres seulement, mais M. Kowall est persuadé « à plus de 90 % » que l'objet qu'il a photographié dans l'espace est bien un satellite.

La première découverte de satellites en orbite autour de Jupiter a été faite par Galilée en 1610. Le savant italien avait découvert les quatre premiers de ces corps stellaires. La découverte du douzième satellite remonte à 1951.

● *Le prix international d'astronautique Daniel et Florence Guggenheim* a été décerné, pour 1974, au professeur Hilding A. Bjurstedt, directeur du département de médecine aéronautique du Karolinska Institutet à Stockholm. D'un montant de 1 000 dollars (5 000 francs), ce prix récompense ses travaux sur les réactions des fonctions de l'organisme humain à l'accélération de longue durée, aux changements dans la pression et la composition de l'atmosphère ambiante, et à d'autres facteurs de stress du milieu.

SOCIÉTÉ

NOMINATION DE DEUX CHARGÉES DE MISSION A LA CONDITION FÉMININE DANS LA RÉGION RHONE-ALPES...

Lyon. — Le préfet de région Rhône-Alpes a désigné Mme Nicole Pasquier comme chargée de *mission régionale à la condition féminine*. Elle sera la correspondante pour la région Rhône-Alpes de Mme Françoise Giroud, secrétaire d'État à la condition féminine.

Agée de quarante-quatre ans, Mme Pasquier, médecin neuropsychiatre, est attachée à l'hôpital Édouard-Herriot. Membre du conseil municipal de Caluire-et-Cuire, elle s'est occupée dans cette commune des problèmes sociaux des personnes âgées et a aussi mis en place des consultations de planing familial et d'information sur la sexualité.

...et dans la région Bretagne

Rennes. — Mlle Janine Pichon est nommée chargée de mission à la condition féminine pour l'ensemble de la région Bretagne. D'origine finistérienne, Mlle Pichon est attachée principale de préfecture. Elle exerce, au cabinet du préfet de région de Bretagne à Rennes, les fonctions de chef de cabinet.

● *L'Union des femmes françaises* (proche du parti communiste), a lancé une nouvelle campagne « *pour la gratuité scolaire* », qui, « *malgré les promesses gouvernementales, est loin d'être entrée dans les faits* ». Cette campagne, qui lui a déjà permis de recueillir, précise l'U.F.F., plusieurs milliers de signatures en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne, dans l'Allier et en Seine-Maritime, doit être suivie au milieu du mois d'octobre d'une semaine de délégation dans les préfectures et d'une démarche au ministère de l'éducation.

OFFICIERS MINISTÉRIELS et ventes par adjudication

Adj. au Tribunal de Commerce Paris, le 30 septembre à 14 h. 15. Fonds **RESTAURANT** avec bail locaux et licence restaurant
7 bis, r. Hôtel-Colbert, PARIS (5e)
M. à p. (p. ét. b. 40.000 F. C. 60.000 F.
S'ad. Me Popelin, n., 164, Fg-St-Honoré
Me Pavec, syndic, 100, r. Quincampoix.

Vente sur surenchère du dixième au Palais de Justice à Paris, le jeudi 10 octobre 1974, à 14 heures
EN UN SEUL LOT : un
TERRAIN de 8 ha 04 a 18 ca
sur lequel était édifiée l'usine des FORGES ET ATELIERS DE COMMENTRY-OISSEL et sur lequel subsistent des baraquements sis à
OISSEL (Seine-Maritime)
Route de ROUEN
Libre de location - Mise à prix : 880.011 F
S'adresser à Me Georges MIELLET, avocat poursuivant, 14, rue des Pyramides, Paris (1er) ; Me LYONNET DU MOUTIER, avocat, 182, rue de Rivoli, Paris ; Me Louis RODOLPHE, syndic, 5, rue du Pont-de-Lodi, Paris ; Me J.-M. GARNIER, syndic, 63, boulevard Saint-Germain, Paris ; Me DESERT, administrateur de biens, 34, rue Thiers à ROUEN.

Vente sur saisie et après surenchère du dixième au Palais de Justice à Paris, le jeudi 3 octobre 1974, à 14 heures, un
PAVILLON D'HABITATION
Comprenant : rez-de-chaussée, 2 étages, jardin - Contenance 2 A. 63 CA. sis à
LA GARENNE-COLOMBES (Hauts-de-Seine)
46, rue de Sartoris
MISE A PRIX : 170.512 FRANCS.
S'adresser à Me NOUEL, avocat à Paris, 26, boulevard Raspail ; Me PERARD, avocat à Paris, 5, rue Rouget-de-Lisle ; et à tous avocats près le Tribunal de Grande Instance de Paris.

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur de Nouvelle-Zélande et Mme Gabites ont offert jeudi 19 septembre une réception à l'occasion de la visite à Paris d'un groupe d'anciens combattants néo-zélandais.

Mariages

— Pierre Cartoux
et Katherine Nockenauer
sont heureux de faire part de leur mariage, qui a été célébré le 7 septembre 1974 à Saint-Étienne-du-Grès (13).
5, rue Hautefeuille, 75 006 Paris.

— M. et Mme Hervé Fontaine,
M. et Mme Roger Martin,
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants,
Corinne et Philippe,
célébré dans l'intimité le 19 septembre, à Paris.

— Le baron et la baronne de Bonvoisin,
Le prince et la princesse François de Merode,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,
Marie-Françoise et Bernard,
qui sera célébré le samedi 28 septembre, à 12 heures, en l'église du collège Saint-Michel, à Bruxelles.

Décès

— M. Charles Hanin-Grammont,
Mme Tramoy de Laubeypie,
Mme Laffin-Grammont,
La vicomtesse Emmanuelle de Lapparent,
M. Étienne Grammont,
M. Pierre Grammont,
M. et Mme Yves Commissionat,
Le vicomte et la vicomtesse Marc de Lapparent,
M. et Mme de Juglart de Lardinie,
M. Jean Hanin,
Les familles Brossette, Desjoyaux, Ribes, Germain, Marcie-Rivière, Frachon, Lacroix, Lefèvre, Faure, Petit, Laffin, Pocachard,
Tous les parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Suzanne
GRAMMONT-BROSSETTE,
survenu à Saint-Tropez le 18 septembre, à l'âge de quarante-neuf ans.
Les obsèques sont célébrées aujourd'hui 20 septembre, à 16 heures, en l'église de Saint-Tropez, où l'on se réunira.
Inhumation au cimetière de Saint-*Tropez*.

— Le président, le conseil d'administration, tous les membres de la communauté israélite de Saint-Maur-La Varenne,
ont la douleur de faire part de la disparition tragique et prématurée d'un de ses membres les plus fidèles et aimés,
M. David GRUNBERG,
victime de l'odieux attentat perpétré au Drugstore Saint-Germain le 15 septembre 1974.
La communauté israélite de Saint-Maur-La Varenne condamne avec véhémence ce nouvel acte de violence aveugle qui a frappé tant d'innocentes victimes et demande de s'associer à son deuil.
Les obsèques auront lieu le 20 septembre, à 15 heures, au cimetière de la Pie, à Saint-Maur, où l'on se réunira.
Le cortège passera devant la synagogue, 10, avenue du Château, à La Varenne.
Puisse l'Éternel assister la famille Grunberg en ce moment difficile et douloureux et substituer à ces temps de violence une ère de paix.

— Mme Gilbert Lonnet,
M. et Mme Robert Philip,
Antoine et Philippe Lonnet,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Gilbert LONNET,
survenu le 17 septembre.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité le 20 septembre.

— M. Edmond Mauvillain,
M. et Mme Albert Fontan,
Mme veuve Fontan,
Mme Maryse Sourisse-Fournier,
M. et Mme Jean Sourisse,
M. et Mme Pierre Sourisse,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme veuve Andréa MAUVILLAIN,
née Duleau,
le 13 septembre 1974.
Les obsèques religieuses, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille à Bordeaux, ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.
55 bis, quai de Valmy, 75 010 Paris.

— M. Jean-Pierre Morin,
Mlles Mathilde et Geneviève Daquin,
M. et Mme André Morin, M. et Mme Léon Terrier, M. et Mme André Dufay, M. et Mme Paul Morin,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de
Mme Jean-Pierre MORIN,
née Marie Daquin,
survenu le 18 septembre à Paris.
La cérémonie religieuse aura lieu le samedi 21 septembre 1974, à 10 h. 30, en l'église Saint-Dominique (20, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14e), où l'on se réunira.
Ni fleurs ni couronnes.
L'inhumation aura lieu le même jour, à 16 heures, au cimetière de Pouilly-sur-Loire (58), dans le caveau de famille.
97, boulevard Arago, 75 014 Paris.
5 bis, rue Saint-Jean,
95 300 Pontoise.
243, rue de Charenton, 75 012 Paris.

— Mme Jean Trabut,
Louis, Charlotte, Valentine, Martin et Jean-Baptiste,
Mme Louis Trabut,
M. et Mme Crossa-Raynaud et leurs enfants,
M. et Mme Henri Anglès d'Auriac,
M. et Mme Paul Garin et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Ehretsmann et leurs enfants,
M. et Mme Bruno Anglès d'Auriac et leurs enfants,
M. Dominique Anglès d'Auriac,
ont la douleur de faire part du décès de
M. Jean TRABUT,
survenu le 18 septembre 1974, à l'âge de quarante-sept ans.
La cérémonie religieuse aura lieu *le samedi 21 septembre 1974* à Waurin (Nord).
« Seigneur, à qui irions-nous ?
Tu as les paroles de la vie éternelle. » (Jean, VI, 68.)
67, rue Achille-Pinteaux, 59 Waurin.

— Les familles A. Masson, M. Musson (Bois-le-Roi) (77) et M. Noirot (Paris) ont la douleur d'annoncer la disparition de
Mme Gonzague TRUC,
née Charlotte Musson,
artiste peintre,
pieusement décédée le 14 septembre 1974, à Boulogne-sur-Seine.

— Mme Françoise ZIZINE, son épouse ;
Mme Marie-Thérèse Zizine, sa mère ;
Ainsi que toute sa famille,
ont la douleur d'annoncer le décès de
Gilles,
survenu accidentellement à l'âge de vingt-huit ans, le 16 septembre 1974.
L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale à Angers (lieu-dit « Ponts-de-Cé »).

Remerciements

— Juliette Achard,
bouleversée par tant d'hommages et tant de témoignages d'amitié rendus à
Marcel ACHARD
dans les innombrables lettres qu'elle a reçues, est dans l'impossibilité d'y répondre personnellement.
Elle prie tous ces amis connus *ou inconnus de croire à toute sa* reconnaissance.
Afin que tous ceux qui ont aimé Marcel Achard puissent se recueillir et prier pour lui, le R.P. Carré célébrera une messe le jeudi 3 octobre, à 18 heures, en l'église Saint-Roch, rue Saint-Honoré.
Un avis par voie de presse rappellera cette date ultérieurement.

— M. Henry Jouvel et toute sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui, par leur présence, envois de fleurs et messages, ont pris part à leur grande peine lors du décès de
Mme Dady JOUVEL,
née Andrée Cheysson.

— Jean Meyer-Oulif, ses enfants, Delphine, remercient avec une profonde émotion les amis qui, après le décès de
Mme Clary MEYER-OULF,
ont exprimé leur sympathie et leur affection.

— Mme Jean-Charles de RICOU et ses enfants remercient infiniment tous ceux qui leur ont manifesté leur sympathie et leur affection.

Visites et conférences

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques. — 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Garnier-Ahlberg : « La vieille ville de Moret-sur-Loing, les souvenirs de Georges Clemenceau » (inscription préalable à la C.N.M.H., 62, rue Saint-Antoine, Paris-4e). — 15 h., gare de Marly (train gare Saint-Lazare), Mme Bouquet des Chaux : « Louis XIV et Marly ». — 15 h., rue Saint-Antoine, 62, Mme Gazeau : « Hôtel de Sully ». — 15 h., rue Saint-Julien-le-Pauvre, 1, Mme Oswald : « Les églises Saint-Julien et Saint-Séverin dans leur contexte historique ». — 15 h. entrée, avenue de Paris, Mme Pennec : « Le château de Vincennes ». — 15 h., au pied de l'ascenseur, Mme Vermeersch : « Arc de triomphe de l'Étoile ».

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

VISITES GUIDÉES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 13 h. 30, place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Vermeersch : « L'ancien évêché de Senlis » (inscription préalable à la C.N.M.H., 62, rue Saint-Antoine, Paris-4e). — 15 h., rue Saint-Antoine, 62, Mme Allaz : « L'hôtel de Sully ». — 15 h., hall de la gare de Pontoise (gare du Nord ou gare Saint-Lazare), Mme Carcy : « A la découverte de la vieille ville de Pontoise ». — 15 h., devant l'église Saint-Médard, Mlle Lemarchand : « La rue Mouffetard et le quartier des Misérables et du Père Goriot ». — 15 h., métro Botzaris, Mme Pennec : « Les Buttes-Chaumont ». — 15 h. et 16 h. 30, hall gauche, côté parc (par train gare Saint-Lazare), Mme Hulot : « Le château de Maisons-Laffitte ».





CHEZ TOUS LES HABILLEURS DE QUALITÉ



INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 20 SEPTEMBRE

● CHAINE I

18 h. 55 Pour les jeunes : A la recherche de : le cinéma en herbe.
Le cinéma policier américain moderne.

20 h. 15 Feuilleton : Etranger, d'où viens-tu ?

20 h. 30 Série : Cimarron. « Chasse à l'homme », avec S. Whitman.

21 h. 45 Portrait d'Allemagne (R.F.A.), de J.-C. Bringuier et H. Knapp. Réal. P. Kassovitz. Première partie : Dimanches.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 44 Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu.



20 h. 35 Dramatique : « les Jardins du roi », de J. Tournier. Réal. J. Kerchbron, avec D. Darrieux, E. Labourdette, G. Wilson.

21 h. 55 Italiques, de M. Gilbert.
C. Bernstein, B. Woodward, C. Kroes, N. Sutton, A. Buchwald, R. Gary, R. Kennedy, N. Mailher, S. Fitzgerald, W. P. Blatty, P. Sallinger.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : Picou fils de son père.
20 h. 10 Documentaire : Le roman du Thaurion.
20 h. 40 Théâtre : De café en théâtre, le café de la gare. Réal. M. Pavaux. Prod. Y. Taquet.
Avec R. Bouteille, P. Dewaere, J.-M. Haas, Minet, Miou-miou, C. Mitri, A. Moro, Sotha, Rufus.
21 h. 35 Réalité-fiction : « le Savant ». Réal. G. Olivier. Avec P. Fresnay et C. Lévi-Strauss.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Rencontres avec... R. Forlani. — 21 h., Entretiens avec M. Béjart, par J.-L. Martinoty. — 21 h. 20, Nos étonnants frères inférieurs, par M. Monestier. — 21 h. 50, En son temps, l'Opéra. — 22 h. 35, Art, création, méthode, musique, poésie, langage.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Les jeunes Français sont musiciens : « Sonates et duos pour violons », de J.-M. Leclair et Honegger, par A. Jodry et C. Bernard. — 22 h. (S.), Jardins à la française : « Moulin à prières » (M. Constant), « Concerto de mai pour piano et orchestre » (Delannoy), « Un Koan » (M. Le Roux). — 23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DEBATS
EUROPE 1 : M. Jean Chenevier, P.-D. G. de la Française des pétroles B.P.

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

● CHAINE I

14 h. 30 Jeu : La une est à vous, de G. Lux.
19 h. Magazine : Point chaud, d'A. Raisner.
20 h. 15 Documentaire : La vie des animaux.
20 h. 30 Dramatique : La ligne. Scénario G. Œlschlegel. Réal. H. Ballmann. Avec S. Rupp et M. Kubitschek.
Un funambule vivant en Allemagne de l'Est cherche à s'enfuir.
22 h. 10 Un certain regard : Germaine Tillion. — Deuxième partie : la République des cousins. Réal. F. Bouchet et J. Kebadian.
L'œuvre scientifique et ethnologique de Germaine Tillion.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 44 Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu.
20 h. 35 Variétés : Top à... Sacha Distel.
21 h. 35 Série : Le comte Yoster a bien l'honneur : l'épreuve du feu.
22 h. 25 Samedi soir, de P. Bouvard.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Magazine littéraire : A livre ouvert, de J. Prasteau, réal. J. Manceau.
F. Le Targat, A. Lanoux, L. Nucera, S. Simon.
20 h. 35 Découverte : La route de l'or, de C. Clairval, réal. B. d'Abrigean (première partie).
Le commerce de l'or en Afrique dans l'Antiquité.
21 h. 30 Musique : Festival de Divonne-les-Bains. Réal. H. Beuchey.
Orchestre de chambre de Lausanne, direction A. Jordan.

● FRANCE-CULTURE

14 h. 30, Samedis de France-Culture : Le racisme, faut-il en parler ? par U. Karvelis et A. Dave. — 20 h., Nouveau répertoire dramatique : « les Oranges », de T. Tardos (réal. G. Peyrou). — 22 h., Sciences humaines : Criminologie et criminalistique. — 22 h. 30, Répétitions, par A. Durel. — 23 h. 15, Poèmes du monde.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. (S.), Le tour du monde des auditeurs : Avant-dernier retour en France (Debussy, A. de la Halle, P. du Mage, Lalo, Pierné). — 21 . 30 (S.), Mélodies russes, par N. Gedda. — 24 h. (S.), La musique française au XXe siècle : En compagnie de Jehan Alain. — 1 h. 30 (S.), Sérénades.

DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

● CHAINE I

17 h. 45 Film : « la Valse des colts », de R. G. Springsteen (1963), avec T. Young, D. Duryea.
19 h. 10 Musique : Les musiciens du soir.
Avec la chorale l'Avenir des Fins (Doubs), direction C. Faivre-Roussel.
20 h. 50 Film : « la Bonne Soupe », de R. Thomas (1963), avec M. Bell, A. Girardot, C. Dauphin.

● CHAINE II (couleur)

14 h. 30 Film : « Tu es à moi », d'A. Hall (1952), avec M. Lanza et D. Morrow.
La voix de Mario Lanza et quelques grands airs, dans une comédie mièvre.
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde.
20 h. 35 Une pierre blanche à Farmen, de J.-J. Bloch.
21 h. 35 Emission artistique : Le surréalisme, de M. Arnaud, R. Moritz. Réal. E. Kneuze et A. Maben. Première partie : « La personnalité d'André Breton ».
22 h. 35 Ciné-club : Cycle J. Losey. « The Servant » (1963), avec D. Bogarde, J. Fox.

● CHAINE III (couleur)

19 h. 40 Récit : Les éclaireurs du ciel. « Objectif Tonder ». Réal. H. Both. Avec R. Urquhart, J. Watling.
20 h. 35 Film : « les Doubles Jeux de l'été passé », d'après la nouvelle de G. de Maupassant. Réal. I. Herz. Avec Y. Plichtova, M. Lasica, F. Velecky.

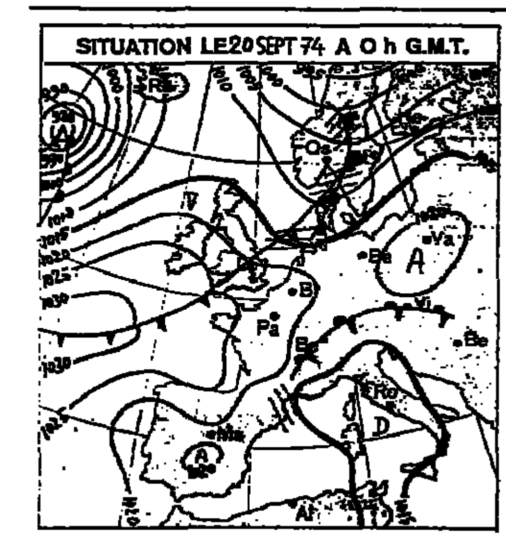
● FRANCE-CULTURE

14 h. 15, « Est-il bon, est-il méchant ? », de Diderot, par les comédiens-français, et « le Lièvre », de Carmontelle (réal. J. Reynier). — 20 h., « Le Jeu de Saint-Agnès », de M. Constant (créé au dernier Festival de Besançon). — 21 h., Mise en scène de G. Dumur : Portrait d'Antoine Vitez. — 22 h., Escales de l'esprit. — 22 h. 30, Libre parcours variétés. — 23 h. 15, Tels qu'en eux-mêmes.

● FRANCE-MUSIQUE

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques de disques : « Messe en si mineur, solennelle », de Bach (première partie). — 20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « Fantaisie en sol mineur, opus 77 » (Beethoven), « Symphonie no 2 en ut mineur, Résurrection » (Mahler), avec E. Gundari, soprano, et M. Forrester.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 21. IX. 74 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 20 septembre à 0 heure et le samedi 21 septembre à 24 heures :

Samedi matin, on notera des formations brumeuses dans la plupart des régions, soit sous forme de brouillards, soit de nuages bas. Des éclaircies plus larges seront observées près du golfe du Lion, où les vents de nord-ouest seront assez forts, tandis que des ondées ou des orages se produiront encore sur l'extrême Sud-Est et la Corse. Ces formations brumeuses se déchireront au cours de la matinée pour faire place à des éclaircies, tandis que l'activité orageuse persistera dans le Sud-Est.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 septembre; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 28 et 14 degrés ; Biarritz, 18 et 14 ; Bordeaux, 18 et 6 ; Brest, 16 et 9 ; Caen, 16 et 10 ; Cherbourg, 16 et 10 ; Clermont-Ferrand, 15 et 10 ; Dijon, 21 et 10 ; Lille, 16 et 7 ; Lyon, 18 et 14 ; Marseille, 23 et 17 ; Nantes, 20 et 6 ; Nice, 23 et 17 ; Paris - Le Bourget, 18 et 6 ; Pau, 16 et 12 ; Perpignan, 21 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 22 ; Rennes, 18 et 7 ; Strasbourg, 18 et 11 ; Tours, 20 et 4 ; Toulouse, 17 et 13.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 17 et 8 degrés ; Athènes, 28 et 19 ; Bonn, 18 et 4 ; Bruxelles, 15 et 7 ; Le Caire, 31 et 23 ; Iles Canaries, 25 et 21 ; Copenhague, 16 et 13 ; Genève, 18 et 15 ; Lisbonne, 31 et 17 ; Londres, 18 et 7 ; Madrid, 26 et 12 ; Moscou, 17 et 1 ; New-York, 26 et 16 ; Palma-de-Majorque, 27 et 13 ; Rome, 28 et 17 ; Stockholm, 15 et 10.

LES FAITS ET LES HOMMES

Point de vue

A PROPOS DU FILM « L'EXORCISTE »

GRAND GUIGNOL ET « RELIGION »

Par MARC ORAISON

Grand-guignol et « religion » : le rapprochement de ces mots peut sembler surprenant. Et c'est pourtant ce qui s'impose après avoir vu le film dont on parle (et qui probablement — hélas ! — rapportera beaucoup d'argent). Du grand-guignol bien fait ; de la « religion » au sens le plus superstitieux du terme. Cela s'appelle l'Exorciste *(1).*

Ce qui est étrange, — et à certains moments irrésistiblement comique — c'est qu'on se trouve replongé dans les clichés les plus éculés des croyances magiques. Techniquement bien utilisés, dans l'ensemble, pour impressionner les spectateurs ; cela, il faut le reconnaître. Et les truquages sont adroits.

Le seul ennui, c'est que le tout présente la foi chrétienne et l' « Eglise » dans une perspective proprement caricaturale, dont on a l'impression que les auteurs ne veulent pas que ce soit une caricature et ne se rendent pas compte qu'ils en ont fait une.

La « possession démoniaque » est depuis longtemps située parmi les manifestations relevant de la psychiatrie et de la psychanalyse. Il paraît que ce film à succès utilise un fait réel : une histoire d'adolescent perturbé, dont la crédulité environnante, y compris ecclésiastique, a fait un cas de « possession » conforme aux manuels du quinzième ou seizième siècle. Les auteurs « en rajoutent », avec d'ailleurs beaucoup d'astuce. Il faudrait, au demeurant, voir de près le fait réel ; car il m'est arrivé plusieurs fois d'observer des faits de ce genre, et pour peu qu'on ait un œil critique, on ne peut être dupe d'un prétendu « surnaturel » (?) ou « praeternaturel » diabolique. Cela relève plutôt d'une sorte d'hystérie collective, induite par un sujet adolescent très perturbé, la plupart du temps de sexe féminin. Dans le film, il s'agit d'une fille de douze ans.

Le mystère du mal — qui est central dans l'interrogation humaine — est si essentiel et si inexplorable qu'on a toujours eu tendance à le personnaliser : les « esprits mauvais » ; les « démons », tout ce monde mythique maléfique issu des religions orientales millénaires ; « le Satan », personnage de roman dans le livre de Job... Mais dans le monde qui est le nôtre, comment peut-on encore s'y laisser prendre ? A supposer qu'il y ait quelque part une « personnalité maléfique », il est assez ridicule de se la représenter comme une sorte de prestidigitateur inquiétant qui fait bouger les armoires et jaillir une bouillie verdâtre de la bouche d'une gamine ficelée sur un lit. Ce n'est pas dans ces simagrées un peu puériles qu'on peut situer l' « esprit du mal » : c'est bien plutôt dans l'incohérence, l'orgueil, la cruauté idéologique et prétentieuse des civilisations humaines. Y compris la prétendue « chrétienne » que l'O.A.S. défendait en Algérie et que le cardinal Spellman (Dieu ait son âme !) défendait au Vietnam.

C'est un alibi que ce « démon-là ». Car, c'est dans le cœur des hommes qu'il y a « quelque chose qui parle » — obscurité de l'inconscient — comme le dit fort bien saint Paul (Rom. VII). C'est dans le cœur de l'homme qu'il y a le mal ; et c'est justement l'inexplicable. Imaginer quelque part un « Satan » qui « possède », cela évacue en un sens la question. Et l'on en revient au plus archaïque de l'angoisse grecque : la mère — dans le film — est punie d'une « inconduite » obscure par la « possession » de sa fille. Quand le Christ a rencontré la femme adultère, il n'a pas été question d'une palinodie de ce genre : il n'a été question que d'une non-condamnation, par la parole de l'amour. Et c'est par des hommes que le Christ a été crucifié, pour des motifs à la fois politiques et religieux. Si l'on dégage son histoire du langage un peu mythique — le seul possible à l'époque — de certains épisodes, on s'aperçoit bien que son procès et sa mise à mort ont été l'œuvre d'hommes et non d'une entité mythologique.

Sous des couleurs « catholiques », ce film est, d'un point de vue chrétien, une imposture.

La question qui reste et qui ne laisse pas d'être inquiétante est d'un autre ordre : pourquoi, dans une civilisation hyper-scientifique, économique, technique et rationnelle, une telle naïveté peut-elle retentir aussi intensément dans le public ? Aux Etats-Unis du moins. Car, en France, on peut espérer encore que l'esprit critique aura du champ pour s'exercer...

(1) Lire la critique de Jacques Siclier dans « le Monde des arts et des Spectacles » (*le Monde* du 19 septembre, page 19).

Après une transplantation cardiaque

UNE FAMILLE ITALIENNE AURAIT PORTÉ PLAINTE POUR UN PRÉLÈVEMENT D'ORGANES

(De notre correspondant.)

Nice. — Les parents d'un jeune Italien, Carmelo Logiacco, vingt-huit ans, ont chargé un avocat du barreau de San-Remo de porter plainte contre le professeur Christian Cabrol, chef du service de chirurgie cardio-vasculaire de l'hôpital de la Pitié à Paris.

Selon leurs affirmations, celui-ci aurait notamment pratiqué sans aucune autorisation l'ablation du cœur et des reins du jeune homme décédé à l'hôpital après s'être suicidé d'une balle dans la tête — encore que les circonstances du décès restent à éclaircir — dans les toilettes d'un cinéma parisien, le 6 septembre.

L'autopsie du corps du jeune homme, rapatrié mercredi 18 septembre en Italie, aurait permis de constater ces prélèvements jugés frauduleux par la famille.

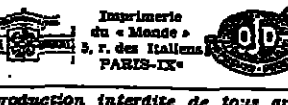
[Les prélèvements d'organes en vue d'une greffe doivent être autorisés par la famille de la personne décédée à moins que celle-ci n'ait pris des dispositions testamentaires en ce sens. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un décès survenu dans des conditions particulières, comme c'est le cas en l'espèce (suicide dans un lieu public), le parquet doit toujours être consulté pour savoir si une autopsie sera ordonnée. Sinon, la procédure normale de consultation de la famille reste applicable et le parquet n'a pas à intervenir.

L'Assistance publique déclare cependant que le parquet a donné son accord au prélèvement.

En réalité, celui-ci a eu lieu « avant » l'autopsie du corps de M. Carmelo Logiacco, effectivement ordonnée et effectuée le 11 septembre. En l'espèce, on indique au parquet de Paris qu'il y a eu « absence de refus », au vu du « protocole opératoire de prélèvement » valant certificat de décès, sous la responsabilité des trois médecins qui le signent. Le parquet avait estimé que le prélèvement n'aurait pas d'inconvénient sur les résultats de l'autopsie. Ce vendredi matin aucune plainte n'était encore parvenue au parquet de Paris.

Le consulat d'Italie, qui avait été averti de l'imminence d'un prélèvement d'organes et d'une demande d'autorisation a, pour sa part, fait savoir jeudi qu'il avait répondu alors que cette autorisation dépendait seulement de la famille.]

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



MOTS CROISÉS

PROBLEME No 952

HORIZONTALEMENT

I. On aurait plutôt tendance à baisser quand elle monte ; Un violon dont personne n'apprécie l'air. — II. Fait de nets progrès au cours d'une inactivité prolongée ; Employé aux écritures. — III. Interjection ; Grande nappe ; Se remorque là où tout est achevé ; Adverbe. — IV. Unité d'insulaires ; Assure une bonne fermeture ; Fin de participe ; Effectif minimum. — V. Se jette dans l'Adour ; Fruit rouge ; Divinité. — VI. Sert à désigner l'extrême fragilité des grandeurs ; La rumeur publique. — VII. Vieux mot ; Pronom ; Le moyen de déplacement le plus ancien (pluriel) ; Préfixe. — VIII. Prend une teinte grise, la nuit venue ; Toujours apprécié quand il est aimable. IX. — Toutes ses créations s'en vont en fumée ; Ne coûte rien à un ivrogne. — X. Tracera des sillons ; Emilie borde son lit. XI. Nom de famille ; Symbole chimique inversé ; Préfixe. — XII. Coule en France ; Article indéfini ; Pied. — XIII. Termine six jours sur sept ; En Italie ; Poire qui se laisse facilement cueillir. — XIV. Lorgné par des femmes ; Couverts de... crachats. XV. — Fut fermé pour cause de déprédation ; Ne dura donc qu'un temps.

VERTICALEMENT

1. Pour un homme, c'est un noble sentiment ; Pour une demoiselle, c'est un titre éphémère ; Région de France où l'on grossit parfois et où l'on embellit toujours. — 2. Le sort en est plein ; Fait en sorte que rien ne dépasse. — 3. Points cardinaux ; Prénom féminin ; Abréviation ; Désigne un renouveau astral ; Vers latin. — 4. Belle quand elle est imprenable ; Greffai ; Servait d'argument frappant dans d'anciens pugilats. — 5. Ne saurait être léger quand il est gras ; Finit presque toujours par se couvrir de neige ; Coule en France. —6. Usé ; Ville d'Allemagne (épelé) ; Deux consonnes. — 7. Homme du Sud ; Il est des circonstances où elle meurt et ne se rend pas. — 8. Saint ; Ne sort pas de l'ordinaire ; Désinence verbale ; Localité proche de Paris (épelé). — 9. Terre ; Ne tarderont pas à partir. — 10. Préfixe ; D'une certaine couleur (inversé) ; Pronom ; Dans l'Orne. — 11. Ont l'air de gémir quand on les fait travailler ; Ne peut donner que de sages conseils ; Symbole chimique. — 12. Rendue plus flatteuse ; Endroit où certaines choses ne passent pas toujours ; Roi. — 13. Conjonction ; Précède le nom du patron ; Ne craignait pas la chaleur ! — 14. Ne montre pas facilement pattes blanches ; Attraper. — 15. Réduit considérablement les frais d'entretien ; Très avancé.

Solution du problème no 951

HORIZONTALEMENT

I. Huître ; If. — II. Atrée ; Ela. — III. Test. — IV. Espérance. — V. Curé ; Gain. — VI. Oreste ; R.C. — VII. Nés ; Essai. — VIII. Tsé-tsé. — IX. Réélues. — X. Eue ; Ils. — Fés ; Siam.

VERTICALEMENT

1. Hameçon ; Rif. — 2. Ut ; Sûreté. — 3. Ir ; pressées. — 4. Tétées ; Elu. — 5. Réer ; Têtues. — 6. Sagesse. — 7. Etna ; Sesia. — 8. Il ; cira ; LM. — 9. Faïenciers.

GUY BROUTY.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75 427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
II. — TUNISIE	104 F	193 F	282 F	370 F

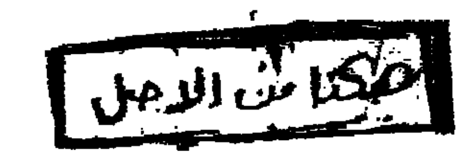
Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

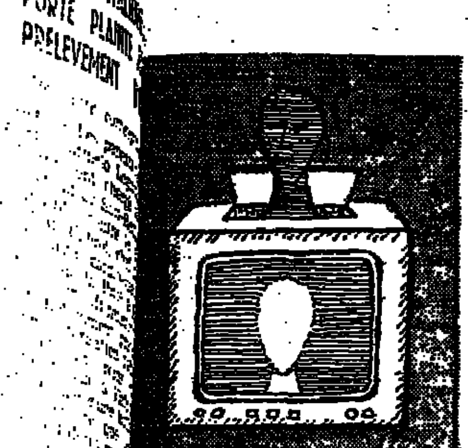
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.



ARTS ET SPECTACLES

Télévision



LES INQUIÉTUDES DES SYNDICATS

● L'Intersyndicale des personnels de l'O.R.T.F. est prête à mener dans les prochains jours une série d'actions allant jusqu'à la grève générale, pour obtenir du gouvernement « une négociation globale sur l'avenir des personnels de l'Office ».

L'Intersyndicale, qui a été reçue jeudi par M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement, a déclaré à l'issue de l'entretien : « Cette négociation s'impose et n'a rien de commun avec l'échange d'informations, utile certes, mais insuffisant, que nous avons eu jusqu'à jeudi soir avec le secrétaire d'Etat. » Elle devra porter « sur le maintien intégral de l'emploi pour tous les travailleurs de l'Office, quel que soit leur statut », le maintien des droits acquis, du statut unique et « pour les journalistes », le rattachement à la convention collective de la presse ».

● Une délégation du syndicat de Force ouvrière de l'O.R.T.F. a été reçue jeudi par M. André Rossi, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, porte-parole du gouvernement, pour discuter de la mise à la retraite et de la représentation des syndicats dans les commissions de répartition des personnels.

Par ailleurs, Force ouvrière indique qu'elle a décidé « de saisir l'UNEDIC (Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) pour qu'elle prenne en charge les cinq cent cinquante agents de plus de soixante ans, ce qui leur permettrait de bénéficier de la garantie des ressources prévues par l'accord de pré-retraite signé en 1972 entre le patronat et les organisations syndicales ».

● De son côté, le Conseil supérieur de la production cinématographique française a déclaré dans un communiqué que « la désignation à la tête de la société de production de M. Jean-Charles Edeline, président de l'U.G.C., représentant une confédération d'intérêts privés, constitue un danger évident pour l'existence de la production cinématographique en France ».

■ Le Musée national d'art moderne présente à partir de samedi une exposition en hommage à Dunoyer de Segonzac, dans le hall d'entrée de l'avenue du Président-Wilson.

■ La comédienne Edna Best vient de mourir à Genève après une longue maladie. D'origine britannique, elle s'était établie aux Etats-Unis en 1939. Elle a joué dans plusieurs pièces de Noël Coward, J. B. Priestley, Terence Rattigan et dans « Colombe », de J. Anouilh. Elle fut l'interprète de nombreux films, en particulier d'« Intermezzo ». Elle était âgée de soixante-quatorze ans.

■ La firme Thomson-C.S.F. a présenté jeudi 19 septembre, en première mondiale, l'enregistrement de la journée inaugurale du Vidcom (marché international de la vidéo-communication) retransmis sur prévoir la sortie de ce vidéo-disque à En 1973, Thomson-C.S.F. laissait déjà prévoir la sortie de vidéo-disque à lecteur optique, qui devait entrer directement en concurrence avec le modèle réalisé par la firme Philips et présenté, également à Cannes, pour la première fois. Dans deux ans, le prix de commercialisation de ce « lecteur » devrait être égal à celui d'un poste de télévision en couleurs.

CE VENDREDI (CHAINES I ET III)

Une Allemagne au présent

Une péniche qui descend le Rhin pourrait nous ramener à la légende de la Lorelei et aux évocations romantiques. Mais ce « Portrait de l'Allemagne » (de la R.F.A.) en deux volets, ne s'attarde pas aux prestiges touristiques ni aux méditations sur le passé. C'est un portrait « au présent » surprenant, presque paradoxal, après tant d'émissions — au reste excellentes et qu'il ne s'agit pas de lui opposer — sur l'Allemagne des années 20-30-40, si profondément, si dramatiquement liée à notre histoire.

Les Français ignorent encore la réalité de la République fédérale allemande malgré d'importants échanges économiques, malgré tant de jumelages franco-allemands de villes et de villages (environ trois mille par an). Pour dissiper cette ignorance, Mme Jacqueline Baudrier a passé commande de deux émissions au service des « documentaires de création » de Pierre Miquel qui, prompt à réagir, a confié l'entreprise à Jean-Claude Bringuier et Hubert Knapp. Choix significatif. Bringuier et Knapp ne sont ni des sociologues ni des économistes mais des curieux de la réalité quotidienne. Et leur réalisateur, Peter Kassowitz, est un « homme d'images » qui sait se détourner des clichés et des idées toutes faites du reportage impressionniste aussi bien que des formules semi-littéraires désormais consacrées de ces récits de voyages, où un auteur : Jean-Marie Drot, Jean-Emile Jeannesson, sert de médium — parfois fort encombrant : la Sibérie de Jeannesson — entre la réalité visitée et le téléspectateur.

Ce Portrait de l'Allemagne *(auquel M. Alfred Grosser a prêté son concours en ouvrant à l'équipe des contacts en R.F.A.)* est donc une *nouveauté : nouveauté du sujet, nouveauté de la forme (indissociables) ce qui suppose, de la part du téléspectateur — et du critique — une attention différente. On nous apporte un « point de vue » qui ne se cache pas d'être subjectif, mais qui n'impose pas sa subjectivité comme une analyse péremptoire et définitive.*

Dimanches *de l'Allemagne dans la première partie : une série d'esquisses dans la zone industrielle de la Ruhr, à Munich, à Hambourg, en Souabe. Un marinier, un pasteur, des ouvriers, un capitaine de la Bundeswehr, un descendant des Hohenzollern faisant visiter son château, un objecteur de conscience, un vieux militant socialiste, un jeune « en permission », un agriculteur. Parler de ses dimanches, de ses loisirs, c'est aussi parler de son travail, de sa vie.*

La construction rigoureuse de cette première partie — que n'accompagne aucun commentaire, mais que jalonnent quelques sous-titres comme des flèches indicatrices — fait apparaître un portrait socio-professionnel à travers de courtes interviews, toujours soigneusement « mis en scène ». On s'aperçoit alors que cette Allemagne industrielle et bourgeoise ressemble à la France par certains côtés : le bien-être matériel, la consommation, l'utilisation de la main-d'œuvre étrangère, mais qu'elle s'est détachée des hantises du passé, pour s'attacher aux problèmes du présent et de l'avenir. Le pasteur progressiste prêche la justice sociale, le jeune officier de l'armée nouvelle réfléchit sur son métier, les libertés démocratiques permettent à l'objecteur de conscience de « servir » dans un hôpital psychiatrique, et les améliorations du régime pénitentiaire auront de quoi nous faire rêver.

Portrait idyllique ? Certainement pas. Cette société tranquille et bien organisée porte comme un souci l'existence d'une autre Allemagne, d'un autre régime. C'est là où perce une vision politique avec le témoignage, un peu embarrassé, de ce socialiste, rescapé des camps de concentration, qui a quitté l'Est. Et puis, lorsque paraissent les ouvriers turcs, une scène étonnante : la leçon d'allemand. Si la R.F.A. n'offre à ses travailleurs immigrés que des logements dans les vieux quartiers de ses villes, ou dans des baraquements inconfortables, elle a, en revanche, semble-t-il, le souci de les éduquer. D'où cette leçon d'allemand par l'audio-visuel, film et phrases que fait répéter une hôtesse consciencieuse. Mais le film et les phrases apprennent aux Turcs comment s'y prendre pour acheter costumes, chemises et cravates dans un magasin de confection allemand !

Bringuier, Knapp et Kassovitz élargissent leur propos, leur point de vue, dans la deuxième partie : Vivre à Villingen. *C'est le portrait d'une ville (quarante mille habitants) dans le Bade-Wurtemberg, en bordure de la Forêt Noire. Une ville calme et heureuse où seuls quelques gauchistes isolés s'entêtent à contredire la paix sociale. Une ville industrielle, usine moderne, grands ensembles modernes gardant « la mesure humaine ». Et pourtant... En remontant, à travers différents personnages — qui, symboliquement, n'en forment qu'un : l'Allemand moyen — l'échelle des générations, de la naissance à soixante-quatorze ans, Peter Kassovitz nous montre comment cette organisation ville-société conditionne le destin de l'individu.*

Ici, le recours au commentaire était nécessaire. Le récit déroule à la fois ses images parfaitement élaborées et ses informations. Même la réussite d'un cadre de trente ans (fils d'artisan) a ses limites. Le chef de l'usine est le petit-fils de l'ancien patron, les dynasties ne se mêlent pas, la classe ouvrière ne s'épanouira que dans les ateliers où les enfants des écoles en visite embrassent leurs parents au travail. A moins qu'une nouvelle loi sur l'enseignement ne vienne ouvrir l'éventail des chances... « Portrait de l'Allemagne » *: une grande découverte en trois heures, décidément.*

JACQUES SICLIER.

★ « Dimanches », le vendredi 20 septembre, première chaîne, 21 h. 45.
★ « Naître à Villingen », mercredi 25 septembre, première chaîne, 20 h. 30.

Pierre Fresnay entre la réalité et la fiction

L'émission « Réalité-Fiction », produite à la télévision par Jean Frapat, permet d'assister au travail d'un comédien ou d'un réalisateur face à un texte dont ils ignorent l'origine et l'auteur. Pierre Fresnay s'est vu attribuer l'entretien de Claude Lévi-Strauss avec Jacques Chancel, diffusé au cours d'une de ses émissions, « le Grand Echiquier ». Pierre Fresnay joue donc — sans le savoir — le rôle du savant et met en scène ce dialogue.

Pierre Fresnay, assis dans un fauteuil, au bar du Théâtre de la Michodière, s'anime et se trouble. Ses souvenirs lui reviennent en tête et se confondent avec cette nouvelle expérience qui l'a beaucoup intéressé. Une nostalgie, quelquefois, sur son visage, dans la gravité de son regard. Une douleur dans la dignité. Après cinquante ans de carrière.

« Le cinéma m'a lâché en 1961, *dit-il,* à l'arrivée de la nouvelle vague. Alors, je me suis servi de la télévision comme moyen de contrôle. Je me suis senti très libre au cours du tournage de l'émission. C'est le travail où j'ai été le moins importuné par mon « passé » cinématographique. Jean Frapat m'avait envoyé plusieurs textes, sans me dire qui en était l'auteur. Tel est le principe de cette émission, et je devais reconstituer — en me rapprochant le plus de la vérité — la scène exacte dont il avait extrait le discours. Je savais donc qu'un savant était interrogé par un journaliste.

» La tentative m'est devenue sympathique, à cause du risque, peut-être. Mais j'aime bien le risque. Je *me suis tout de suite attribué le* rôle du savant. Ensuite, j'ai cherché un comédien pour interpréter le « journaliste » et j'ai pensé à Michel Roux. »

Séduit par le thème, par la franchise des propos tenus, Pierre Fresnay est parti à la « découverte » de son personnage.

« Un savant osait dire en public que les hommes sont trop nombreux. Cette hardiesse m'a touché. Quelque chose d'autre que mon métier est intervenu dans cette aventure. Elle revêt plus d'importance, plus de richesse. »

Dans l'émission, Pierre Fresnay joue ce rôle avec attention. Il réfléchit. Il cherche à pénétrer l'exactitude des mots, la vérité des mots. Il porte sans jamais l'abandonner l'amour de son métier, et la sincérité.

« J'ai appris, plus tard, *raconte Pierre Fresnay,* que j'avais emprunté le personnage de Lévi-Strauss. Je n'avais pas pensé à lui. J'avais songé à un savant plus « obscur », *je veux dire moins connu.* Et, je l'ai rencontré, un jour, au Collège de France. Cette confrontation devant l'image et face à la réalité m'a gêné. *Il est bien meilleur que moi.* Mais j'ai retrouvé la même chaleur, la même honnêteté, dans « l'homme » que dans les idées. »

Pierre Fresnay pense au jeu, « un mot qui ne ment pas », *un élément vital dans la joie du comédien. Il est conscient de ne pas avoir « triché », mais il garde l'impression que l'ironie de cette situation peut être cruelle.*

« Je suis jaloux de la sobriété de Lévi-Strauss, *avoue-t-il.* J'ai trop bougé, je me suis trop amusé. Et finalement, j'ai constaté que « tout ça » — le jeu — est plus simple qu'on ne croit. Après bien des années. »

MARIE-FRANÇOISE LEVY.

★ Ce vendredi, troisième chaîne.

M. Jean-Charles Edeline mise sur l'expansion de la société de production

La société de production d'émissions télévisées doit devenir « la régie Renault de l'*audio-visuel* ». Son président, M. Jean-Charles Edeline, a l'intention « de pratiquer une politique d'agressivité commerciale systématique », ainsi qu'il l'a déclaré lundi au cours d'une conférence de presse.

Dans un entretien privé, il a précisé certaines de ses conceptions ou plutôt, comme il le dit lui-même, exprimé « ses premières réactions impulsives, étant entendu qu'en quelques jours il est impossible de prendre connaissance de tous les dossiers »

« *Je suis totalement* étranger au monde de la télévision, dit-il. Jusqu'à maintenant, pour moi, les difficultés de ce secteur n'étaient pas un drame. A dire vrai, moins il marchait, et mieux c'était. Je suis évidemment obligé de changer complètement de psychologie. Mais il faut que les choses soient claires. A l'Union générale de la cinématographie (U.G.C.), que je préside, j'ai constitué un groupement d'exploitants. Ce que je dirige maintenant c'est une société d'Etat.

» Si j'avais la moindre intention de la privatiser, je serais resté à l'extérieur. Au contraire, je compte la défendre et faire le jeu de la concurrence qu'on nous offre. Il est même vraisemblable que le développement de cette société me créera des problèmes avec mes anciens partenaires. »

M. Edeline, analysant la situation actuelle de la *production* télévisée, constate qu'elle est « effroyable, dramatique, diabolique ». « La production avait trois clients, dit-il. Imaginez que *le Monde* ne soit acheté que par trois personnes. Que deviendrait votre liberté ? Comment créer à la télévision avec trois censeurs devant soi ? Cette situation était peut-être concevable administrativement, mais inadmissible sur le plan de la créativité. De plus, les créateurs étaient rarement en rapport direct avec le public. C'était l'homme d'idée et d'impulsion qui kidnappait le produit de la création à son bénéfice. Je compte donc *diversifier la pro*duction et assurer le plein emploi des hommes. »

« Pour cela, ajoute M. Edeline, il faut hisser la société à un niveau international. J'ai le choix *entre deux solutions : soit la* récession, ce qui reviendrait à réduire le personnel au niveau du chiffre d'affaires de l'entreprise, soit l'expansion. C'est cette solution que je retiens pour assurer notamment le plein emploi. Car, je ne souhaite évidemment pas avoir à réduire le personnel : en cinq ans, nous devrions avoir atteint un *niveau* convenable. »

Concernant l'U.G.C., M. Edeline a annoncé qu'il présenterait prochainement au conseil d'administration de la société son successeur, M. Guy Verrechia, actuellement vice-président directeur général. — L. D.





ARTS ET SPECTACLES

Formes

ART-LITTÉRATURE

Seuls les poètes savent parler dignement de la peinture. Baudelaire, Eluard, Ponge... Et René Char donc ! Char qui a trouvé dans ses « alliés substantiels », les peintres et les sculpteurs, des interlocuteurs de la même langue Qu'on accorde alors à une chronique, qui se veut libérée du joug de l'appareil critique, le droit de s'ouvrir sur l'invocation à la *sérénité crispée* de celui qui intègre aussi à son univers visuel les images de ses pairs. En ces mois de disette estivale — à Paris du moins, une fois les trésors des grandes machines épuisés, — les textes rassemblés sous ce titre inflexible : *Le monde de l'art n'est pas le monde du pardon* (1), et les parfaites reproductions des œuvres auxquelles ils se réfèrent nous ont procuré les joies, décuplées par l'éclat sec des poèmes, d'une exposition regroupant les plus indiscutables créateurs contemporains.

Retombons-nous de haut avec ce début de saison studieuse ? Pas toujours, si nous nous associons à l'hommage à Pierre Loeb, rendu par son fils Albert (2) sous la forme d'un accrochage des œuvres (de 1938 à 1946) de Wifredo Lam — dont deux eaux-fortes et un dessin figurant précisément dans l'ouvrage de René Char, — accrochage trop important pour qu'on y revienne pas plus longuement. Mais il devait être signalé sans retard.

* * *

La poésie nous talonne. Qu'elle irradie des œuvres ou leur serve de prétexte, de support, elle nous rattrape rue Guénégaud. Poussez la porte de la galerie J.-C. Gaubert (3) et vous plongez dans un univers ensorcelé, de rêve, de cauchemar, d'érotisme. *Quatre cents ans d'art fantastique*, annonce l'affiche. C'est vrai, bien que, entre la Renaissance moribonde et le romantisme, le trou n'ait guère pu être comblé. Présentation chronologique ? Pas du tout. On a savamment mélangé les époques, voire les fantasmes d'un même artiste, regroupé les images par thèmes ou par affinités. *Le Triomphe de la mort* de Rethel (seizième siècle) fait bon ménage avec les compositions de Max Klinger, étrangement surréalisantes (fin du dix-neuvième siècle). La suite du *Gant* insuffle une vie fantastique aux objets. Ailleurs un profil d'homme, gigantesque par rapport à la montagne où il apparaît, domine le paysage, tandis qu'agonisent au premier plan les flammes d'un bougeoir. Klinger, on le retrouve tout au long des cimaises, après les jeux d'enfants pervers de Bayros, les *Sataniques* de Félicien Rops et autres variations phalliques. A côté, la massive *Championne* de Bru a l'air sain. D'autres incunables ne détonnent pas avec *la Semence* de Ljuba (qui, ces jours-ci fait l'objet d'une grande exposition, mais c'est à New-York, à l'Aberbach Fine Art, 988, Madison Avenue, n'est-ce pas, René de Solier ?).

Le surréalisme, il n'en finit pas de resurgir. S'en réclament des œuvres parfois contestables, comme *le Sage de Katmandou* de Vandenberg, ou surprenantes tel le rutilant collage sur métal de Deliveyne. Un surréalisme déjà glorieux au seizième siècle avec *l'Incendie de Troie* de Manzu Desiderio. On n'arrête pas de rêver devant les palais dévorés de feux rougeoyants qui s'écroulent. Le fameux cheval de bois demeure impavide, épargné par le brasier. Comme un nain portant un autre nain, Enée, avec son père Anchise sur le dos, prend le départ.

Les flegmatiques Hollandais eux aussi s'évadent de leurs comptoirs ou de leurs tulipes, qu'ils soient contemporains de Jérôme Bosch — et associé à ses visions — un tableautin de l'école de Haarlem, un autre de Jan Mandy criblé de petits personnages en témoignent — ou tout récents : Johfra promène une sorte de vestale somnambule dans une grotte de feuillages, à perte de vue et de raison.

Kubin est, naturellement, présent. Il est chez lui. Et Jean-Marie Poumeyrol et son billard équivoque. Et aussi Bucaille et ses collages, coupants et délicats, aussi anciens que ceux de Marx Ernst. Mais Bucaille est un modeste.

* * *

N'accablez pas la peinture littéraire. Littéraire n'est pas toujours péjoratif. Une jeune artiste, Monique Abecassis, ne craint pas de s'abriter sous des textes. Les siens et pas les siens. Elle cite même Barnett Newman : « L'esthétique est aux artistes ce que l'ornithologie est aux oiseaux. » L'oiseau fait entendre un *Chant de terre*, toute la terre de son village de Saint-Julien, près de Manosque : grands rectangles verts, ou couverts de neige rosée, à-plats mats juxtaposés en harmonies subtiles. C'est là qu'on trouve son plaisir. Monique Abecassis utilise aussi tous les matériaux qui lui tombent sous la main : tissus en reliefs évoquant les sillons, feuilles dans *Structures végétales*, cuir et serpillière, vieux souliers extraits des poubelles. Séduisant mais pas nouveau.

La poésie essentielle, c'est de Lydie Chantrell (5) qu'elle émane. Quel bond en avant depuis son exposition de l'an dernier chez Christiane Colin ! Le rêve à l'état pur, exprimé par un métier éprouvé, s'affirmant crescendo, a traversé la rivière. D'emblée, c'est le choc, *Louange cosmique*, croisée aérienne irriguée par l'azur, ourlée de torsades bleues. Le bleu est la patrie de Lydie Chantrell. Elle la déserte parfois, sa patrie, pour explorer sa nuit intérieure, et voici la beauté convulsive de *l'Inquiétante Etrangeté des Wittelsbach*, furieux tourbillon de chevelures démentes et ténébreuses — peut-être la plus admirable des vingt-trois peintures exposées. La minutie du détail concourt à l'unité de l'ensemble. C'est plus qu'un morceau de bravoure, de même que la *Composition aux sept poires*, nature prétendument morte, tient davantage qu'une gageure. Ces fruits pleins, à peine déformés, d'un vert maladif, pèsent de tout leur poids sur un fond de bitume. Il arrive rarement qu'on ne marchande pas son admiration. D'autres « croisers » la sollicitent, dont le symbolisme n'a pas été imposé au hasard : *Mirande arrimée*, *Miranda Marmande armande* et leur nuagisme vagabond. *Speculum justiciae*, cadre dans un cadre avec des enroulements de draperies ; inquiète par son impassibilité. Non, le monde de l'art n'est pas le monde du pardon. Mais qu'on laisse parler les titres : *Saturne exalté*, dans les ocres ; *les Mécanismes de la fatalité*, *les Herbes de la nuit*... Ils sont motivés par une réflexion réelle, de même que les variantes d'un même thème : deux larges colonnes s'écartant sur le vide, sont autant de références à la tragédie grecque. Et quelle ironie cache *l'Autoportrait tragi-comique en Erzsebet Bathory ?* Lydie Chantrell, vrai peintre, franchit le seuil du mystère.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Maeght, éditeur. 600 F.
(2) Galerie Albert Loeb, 10, rue des Beaux-Arts.
(3) Galerie J.-C Gaubert, 27, rue Guénégaud.
(4) Galerie Camille Renault, 133, boulevard Haussmann.
(5) Galerie Entremonde, 50, rue Mazarine.

Musique

PREMIÈRES MÉTAMORPHOSES A L'ORANGERIE DE SCEAUX

Les réfections que tout le monde réclamait depuis longtemps sont en cours à l'Orangerie de Sceaux. Le département des Hauts-de-Seine a débloqué 900 000 francs pour une première « tranche » de travaux. Les concerts du Festival d'été ont eu lieu depuis juin dans un cadre métamorphosé. Sceaux paie sa dette à la musique.

Construite par Mansart pour les plaisirs du marquis de Seignelay, fils de Colbert, l'Orangerie fut en effet inaugurée en 1685 aux sons d'un divertissement de Lully : *l'Idylle de la paix*. En partie détruite pendant la Révolution, dévastée sous l'occupation, elle ne fut rendue qu'en 1948 à son conservateur actuel, qui para au plus pressé : rétablissement des ouvertures et de la voûte, des sculptures intérieures et des consoles; calfeutrage des extrémités par des matériaux légers. Le bâtiment revint à sa vocation primitive : rempli l'hiver d'orangers, il s'ouvre chaque été à des expositions.

Mais tout a changé depuis 1969, date du premier festival de musique placé sous la responsabilité d'Alfred Loewenguth. Des concerts eurent lieu tous les jours. Puis chaque week-end. Il devenait urgent d'offrir aux interprètes des conditions décentes.

Voici donc l'Orangerie redallée, repeinte, tapissée de tableaux prêtés par le Musée de l'Ile-de-France et par Versailles, éclairée par des lustres en quinconce copiés sur un modèle des Invalides, prête à recevoir Richter et Kempff. A quand les vestiaires en sous-sol, le passage souterrain jusqu'au château, la reconstruction de l'aile manquante ? « *Encore trois ou quatre ans*, répond M. Poisson, conservateur du Musée de l'Ile-de-France, *mais le résultat en vaudra la peine.* »

ANNE REY.

(*) Les prochains concerts réuniront le baryton Mathias Vogel, le flûtiste Michel Debost et le pianiste François Sauvageot le 20, à 20 h. 45 (Mozart, Stravinski, Schumann), le 21 (Moussorgski, Debussy, Schumann, Bartok) et le 22 (Suites, sonates, airs et cantates de Bach), à 17 h. 30.

Variétés

COLUCHE ET LE CAF' CONC' DE PARIS

Rue de Berri, Paul Lederman réinvente le Caf'Conc' dans l'ancienne salle aménagée du restaurant Jour et Nuit. Tout le monde ici se met naturellement à l'aise, on blague, on interpelle, on rit, on boit, on se restaure éventuellement quelque peu. On gouaille, on chahute les « ringards » et les autres, ceux qui ont le culot de monter sur la petite scène avec une chanson, une imitation et un espoir qui s'effondre la minute suivante, mais dans une ambiance cordiale, jamais féroce, comme à la fin d'un banquet bruyant.

Le ton du Caf'Conc', modernisé, va bien sûr à la rencontre d'un public qui ne veut plus de la structure rigide du spectacle de music-hall traditionnel et recherche l'apparence improvisation, souhaite voir les choses courir librement, quitte à y participer soi-même. Le Caf'Conc' de la rue de Berri refuse du *monde tous les soirs*. Au hasard du spectacle, un jeune chanteur s'impose brusquement. Et puis, il y a Coluche.

On le *sait*, Coluche a travaillé avec Romain Bouteille, a fondé le « vrai chic parisien » avant de faire cavalier seul et d'être découvert par la télévision au début de l'année. On le présente déjà un peu partout comme le successeur de Fernand Raynaud. Et il est vrai qu'il en a la force, la puissance, qu'il puise, lui aussi, son inspiration dans les petits détails du quotidien et que la satire provient d'un travail minutieux où le geste, la grimace, le moindre mot, le moindre son, ont une importance, une raison d'être. Coluche est aussi un mime infiniment drôle qui a le geste spontané, imposé par l'évidence. Mais à l'encontre de Raynaud, français moyen provincial, Coluche, qui respire l'air de la ville moderne, ne s'identifie pas à d'autres personnages que le sien propre, qui dialogue avec des interlocuteurs invisibles et présents. Coluche a vingt-six ans, un répertoire apparemment encore limité. Question de temps, simplement.

CLAUDE FLÉOUTER.

★ Caf' Conc' de Paris, 2, rue de Berri. 20 heures.

Théâtre

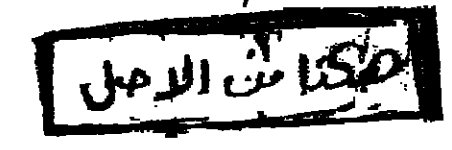
DE LA MOBILITÉ...

M. Gérard Montassier, directeur du cabinet de M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, a tenu à apporter certaines précisions à propos de la non-reconduction du contrat de Guy Retoré à la direction du TEP.

Dans une lettre adressée au Syndicat des directeurs d'établissements d'action culturelle (Syndeac), il souligne notamment que « *Guy Retoré n'a pas un contrat triennal arrivant à expiration, analogue à celui d'un directeur de la décentralisation. Il est directeur de l'un des cinq théâtres dramatiques nationaux existant en France. Il a été nommé par décret pour trois ans, selon les textes en vigueur, à la tête d'un établissement public, alors que les directeurs de centre automatique sont sous le régime du contrat, en charge d'un établissement privé. Les deux régimes sont totalement différents ; ni la procédure de nomination, ni le financement, ni les obligations, ni le statut juridique n'ont de point commun* ».

M. Montassier ajoute que « *ces différences demeureront à l'avenir. La durée seule du mandat sera modifiée, puisque les nouveaux directeurs seront nommés pour cinq ans, comme ils l'ont souhaité, avec une possibilité de prolongation pour trois ans. Telle sera donc la règle de mobilité instaurée pour les théâtres nationaux ; elle participe du double et contradictoire souci d'assurer la stabilité (indispensable au directeur pour donner un style à une programmation) et le renouvellement (également nécessaire dans l'intérêt du public et de la vie de l'établissement). En revanche, pour les directeurs de centres dramatiques, organismes à vocation régionale plus souples que les théâtres nationaux, le principe d'une mobilité au terme d'une présence de dix années a été retenu. Cette durée a paru raisonnable, selon l'avis de nombreux responsables de théâtre.* »

Le secrétariat d'Etat confirme, d'autre part, son intention « *de développer la décentralisation et de la doter de moyens accrus* ».



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées

Comédie-Française, 20 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Malade imaginaire.

Les autres salles

.C.T. - Alliance française, 20 h. 45 : la Nuit des dauphins.
Antoine, 20 h. 30 : le Tube.
Athénée, 21 h. : le Sexe faible.
Biothéâtre, 20 h. 30 : 12, rouge, pair, manque, carré, cheval et plein.
Bouffes-Parisiens, 20 h. 45 : Monsieur Amilcar.
Carré Thorigny, 21 h. : Pourquoi la robe d'Anna ne veut pas redescendre.
Comédie Caumartin, 21 h. 10 : Boeing-Boeing.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Colombe.
Cour des Miracles, 18 h. 30 : Chansons à dix balles ; 20 h. : Canab' reves ; 21 h. : Appelez-moi maître ; 22 h. 30 : Gueule de tabouret.
Daunou, 21 h. : Les portes claquent.
Gaîté-Montparnasse, 20 h. 30 : Marco Millions.
Gymnase, 21 h. : le Cheval évanoui.
Hébertot, 21 h. : l'Amour fou.
Huchette, 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Le Lucernaire, 18 h. 30 : Chansons de guerre, chansons d'amour ; 20 h. 30 : Pasiphae ; 22 h. : Molly Bloom ; 24 h. : Super-8 (cinéma).
Madeleine, 20 h. 30 : le Tournant.
Michel, 21 h. 10 : Duos sur canapé.
Michodière, 20 h. 30 : l'Arnacoeur.
Montparnasse, 21 h. : Madame Marguerite.
Mouffetard, 20 h. 30 : Guerres d'amour.
Nouveautés, 20 h. 45 : Pauvre France.
Palais-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux folles.
Poche-Montparnasse, 20 h. 45 : le Premier.
Saint-Georges, 20 h. 30 : l'Arc de triomphe.
Tertre, 20 h. 30 : la Sauvage.
Théâtre de Dix-Heures, 20 h. 30 : la B.I.D.
Théâtre Essaïon, 20 h. 30 : Comment harponner le requin. — Salle II, 20 h. 30 : Phèdre ; 22 h. 30 : Haut-parleurs et cargos lents.
Théâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude.
Théâtre Présent, 20 h. 30 : Zut.
Troglodyte, 22 h. : l'Inconfortable.

Les cafés-théâtres

Au bec fin, 21 h. 30 : Oraison ; les Dactylos ; 22 h. 45 : Pfff... ; 24 h. : Yann B.
Au vrai chic parisien, 20 h. 30 : Luis Rego.
Le Caf' Conc' de Paris, 20 h. : Coluche.
Café d'Edgar, 20 h. 30 : Philippe Pouchain ; 22 h. : P. Pechin et S. Joly.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : Hypothenar tombe la veste ; 21 h. : Bonjour, ça va ; 22 h. : Quand j'serai grande, j'serai paranoïaque ; 23 h. : En avant les prognathes.
Le Fanal, 21 h. : Une fille pour le five o'clock ; 23 h. : Confession d'une bourgeoise.
Hôtel Herouet, 22 h. 30 : les Dames de poésie.
Le Jour de fête, 21 h. : la Manivelle ; 22 h. : Mr. Gnaka ; 23 h. : C'est en se mouchant qu'on devient moucheron ; 24 h. : les Dessous de la ville.
Petit-Casino, 21 h. 15 : la rentrée de Greta Garbo dans Phèdre ; 22 h. 45 : le Beau Rôle.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Sainte-Jeanne du Larzac ; 22 h. 30 : Avron et Evrard ; 24 h. : Una Ramos.
La Vieille Grille, 21 h. : Pourquoi-je ? ; 23 h. : Cyclamour et le pape.

Le music-hall

Alcazar, 23 h. : Une nuit à l'Alcazar.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Zizi, je t'aime.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Elysée-Montmartre, 21 h. : Oh ! Calcutta.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q un.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Olympia, 21 h. 30 : Pierre Vassiliu.
Renaissance, 21 h. : Mouloudji.
Tour Eiffel, 20 h. : Viva Mexico.

Les festivals

ESTIVAL

Théâtre du musée Grévin, 20 h. 30 : G. Frémy, D. Merlet, A. Motard, pianos (Schoenberg, Chopin).

MUSIQUE DE CHAMBRE DE PARIS

Eglise des Billettes, 21 h. : Trio Rouvier (Brahms).

SCEAUX

Orangerie du château, 20 h. 45 : M. Vogel, M. Debost, F. Sauvageot (Mozart, Stravinsky, Pulcinella, Schumann, Dichterliebe).

Les opérettes

Bobino, 20 h. 30 : Il était une fois l'opérette.
Châtelet, 20 h. 30 : les Trois Mousquetaires.

Les comédies musicales

Européen, 20 h. 30 : Gomina.
Variétés, 20 h. 45 : Godspell.

Vendredi 20 septembre

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 272-42-34

(De 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : Sept ans plus... sept ans mieux.
Deux-Anes, 21 h. : Satire... dans tous les coins.
Dix-Heures, 22 h. : l'Esprit frondeur.

Le cirque

Carré Thorigny, 20 h. : Cirque Gruss.

Audio-visuel

Jardins du Palais-Royal, 20 h. 30 : Molière côté jardin.

La danse

Porte-Saint-Martin, 20 h. 30 : les Capoeiras de Bahia, ballets brésiliens.

Les concerts

Goussainville, Centre culturel, 21 h. : Orchestre de l'Ile-de-France (Brahms, Debussy, Ravel).

Le jazz

Palais des Sports, 19 h. 30 : Grateful Dead.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : Parade d'amour, de Lubitsch ; 18 h. 30 : Casier judiciaire, de F. Lang ; 20 h. 30 : Héros d'occasion, de P. Sturges ; 22 h. 30 : Artistes et Modèles, de F. Tashlin et J. Lewis ; 0 h. 30 : Paramount on Parade.
Rue d'Ulm, 19 h. 30 : les Gauloises bleues, de M. Cournot ; 21 h. : les Cœurs verts, de Luntz.

Les exclusivités

AMARCORD (It., v.o.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Champs-Elysées S.F.2, 8e (225-67-29) ; v.f. : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Templiers, 4e (272-94-56) (sauf le Mar.).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24), Bretagne, 6e (222-57-97).

LE CANARDEUR (A., v.o.) : Jean-Cocteau, 5e (033-47-62), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Galaxie, 13e (580-76-86), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Grand Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Capri, 2e (508-11-69).

Les films nouveaux

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU, film français de J. Rivette, avec Dominique Labourier, Juliet Berto, Bulle Ogier, Marie-France Pisier et Barbet Schroeder. Dragon, 6e (584-54-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

TROLL, film suédois de V. Sjoman (Titre français : Faites donc l'amour, on n'en meurt pas). — (v.o.) : Saint-Germain-Village 5e (633-87-59), Elysées-Lincoln 8e (359-36-14). (v.f.) : Gramont 2e (742-95-82), Montparnasse 83 6e (544-14-27), Saint-Lazare Pasquier 8e (387-56-16), Axis 9e (874-70-63), Maxeville 9e (770-72-87).

NE VOUS RETOURNEZ PAS, film américain de Nicolas Roeg, avec Julie Christie, Donald Sutherland ; (v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Bilboquet, 6e (222-87-23), Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Omnia, 2e (231-39-36), Gaumont-Madeleine 8e (073-56-03), Miramar 14e (326-41-02), Magic Convention 15e (828-20-32), Clichy-Pathé 18e (522-37-41), Paramount Maillot 17e (747-24-24).

L'EXORCISTE, film américain de W. Friedkin, avec Ellen Burstyn, L.J. Cobb et Max von Sydow — (v.o.) Hautefeuille 6e (633-79-38), Normandie 8e (359-41-18), Publicis St-Germain 6e (222-72-80) (v. f.) : Gaumont Convention 15e (828-42-27), Caravelle 18e (387-50-70), Paramount-Opéra 9e (073-34-37), Max-Linder 9e (770-40-04), Bretagne 6e (222-57-97).

ERVINKA, film israélien de E. Kishon, avec Topol — (v.o.) : Studio de l'Etoile 17e (380-19-93).

VIVE LA FRANCE ! film français de Michel Audiard. — Ciné-Halles 2e (236-71-72), Omnia 2e (231-39-36), Cluny-Ecoles 5e (033-20-12), Rotonde (359-15-71), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Mistral 14e (734-20-70), Murat 16e (288-99-75), Clichy-Palace 17e (387-77-29), Liberté 12e (343-01-59).

JUSTICE SAUVAGE, film américain de P. Karlson, avec Joe Don Baker et Elizabeth Hartman. — (v.o.) : U.G.C. Odéon 6e (325-71-08), Napoléon 17e (380-41-46) (v.f.) : Rex 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02), Telstar 13e (331-06-19).

COMME UN POT DE FRAISES... (Fr.) : A.B.C., 2e (236-55-54), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Mercury, 8e (225-75-90), Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Cambronne, 15e (734-42-96), Passy, 16e (288-62-34), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE CRI DU CŒUR (Fr.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65), France-Elysées, 8e (225-19-73), Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Fauvette, 13e (331-60-74), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

LES DERNIERES FIANÇAILLES (Can.) : Marais, 4e (278-47-86).

DITES-LE AVEC DES FLEURS (Fr.) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Colisée, 8e (359-29-46), Français 9e (770-33-88), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Studio-Alpha, 5e (033-39-47), Marivaux, 2e (742-83-90), Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Plaza 8e (073-74-55), Triomphe, 8e (225-45-76), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-35), Arlequin, 6e (548-62-25).

EXECUTIVE ACTION (A., v.o.) : Terminal-Foch, 16e (704-49-53).

LA FEMME DE JEAN (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Concorde, 8e (359-92-84), Ermitage, 8e (225-15-99), Caméo, 9e (770-20-89), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA FOLLE DE TOUJANE (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

GOLD (A., v.o.) : Danton, 6e (326-08-18), Marignan, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Richelieu-Gaumont, 2e (233-56-71), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Fauvette, 13e (331-60-74), Cambronne, 15e (734-42-96), Images, 18e (522-47-94).

GRANDEUR NATURE (Fr.) (**) : U.G.C.-Odéon, 5e (325-71-08), Biarritz, 8e (359-42-33).

LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-51), Gaumont-Gambetta, 20e (797-95-02).

L'INITIATRICE (It., v.f.) (**) : Alpha-Elysées, 8e (225-76-83), Méry, 17e (522-59-54).

JEUX INTIMES (Angl., v.o.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; (v.o) : Alpha-Elysées, 8e (225-76-83).

LES JOYEUSES AVENTURES DE LA PANTHERE ROSE (A., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; Studio République, 11e (805-51-97).

MAHLER (Angl., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Rive Gauche, 6e (548-26-36) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-67-29) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52).

MICKEY, DONALD, DINGO ET PLUTO EN VACANCES (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).

MARSEILLE CONTRAT (Angl.-Fr., v.f.) : Gramont, 2e (742-95-82) ; Murat, 16e (288-99-75).

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Biarritz, 8e (359-42-33) ; Studio Raspail, 14e (326-38-98) ; Ciné-Halles, 2e (236-71-72) ; (v.f.) : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90).

LE MILIEU DU MONDE (Suisse) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MISTER MAJESTIK (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82).

LA PALOMA (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40).

LES SEINS DE GLACE (Fr.) : Boul' Mich', 5e (033-48-29) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Mistral, 14e (734-20-70) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (225-41-46) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (747-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-63-26) ; Capri, 2e (508-11-69).

SOLEIL VERT (A., v.o.) (*) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-87) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02).

SWEET MOVIE (Fr.-Can., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40).

LE VERDICT (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Les grandes reprises

AVOIR VINGT ANS DANS LES AURES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE BLUES ENTRE LES DENTS (Fr.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25).

2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LES HOMMES PREFERENT LES BLONDES (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LE JARDIN DES FINZI CONTINI (It., v.o.) : Cinéma des Champs-Elysées, 8e (359-61-70).

LIFEBOAT (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LES FEUX DU MUSIC-HALL (It., v.o.) : Olympic-Pigozzi, 14e (783-67-42).

LES LUMIERES DE LA VILLE (A.) : Champollion, 5e (033-51-60).

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

offres d'emploi

SALES ENGINEER

Are you a brillant young

Chemist or Chemical Engineer

with a degree delivered either by one of the French Faculties or Colleges of Chemistry (Paris, Rennes, Strasbourg, etc.), wanting to :

- develop your personality and talents in technical sales,
- work hard with a young fast growing international company,
- be responsible for the further development & growth of our business in France with further exposure possibilities to international business, based in our Paris Office,
- exert your self-initiative & demonstrate your real working talents,
- run business at highest decision making levels.

Our company is the European subsidiary of Calgon corporation U.S.A. We are actively engaged in the production & sales of a wide range of purification media used at an ever increasing rate in water treatment and pollution control techniques, such as for a large number of industrial purification processes.

We are looking for a man aged 28 minimum

WITH TWO TO FOUR YEARS OF INDUSTRIAL SELLING EXPERIENCE

Fluency in English is a must. Salary is attractive and commensurate with real experience. Company car will be provided.

If you fell the job attractive please write with detailed Curriculum Vitae and professional background and references to

Sales Manager CHEMVIRON 17, rue Gaëtan-Lamy, 93300 AUBERVILLIERS

Chemviron Subsidiary of CALGON CORPORATION, U.S.A. CHEMICAL and ENGINEERING DIVISION

SOCIETE FRANÇAISE TEXTILE (produits de grande consommation) ayant son siège à Paris, 5 usines en province, des filiales de production et de commercialisation en Europe et aux Etats-Unis - C.A. : 160 MF Expansion : 25 % an, recherche un

CONTROLEUR DE GESTION

rattaché à la Direction Générale

- Formation H.E.C., E.S.S.E.C., E.S.C., expertise comptable + I.C.G. ;
- Age 30 ans minimum avec une expérience : de la mise en place d'une comptabilité analytique ; de la coordination des budgets et du contrôle des réalisations ;
- Rémunération élevée (en fonction du niveau du candidat choisi).

Ecrire avec C.V. à S.P.I.I. (réf. 227/2), Direction Générale, 156, rue du Fg-Saint-Denis, 75010 Paris.

BAUKNECHT FRANCE

recherche

CADRE COMMERCIAL

pour son département « Cuisine ».

Envoyer curriculum vitae à BAUKNECHT FRANCE, 12, quai de Bercy, 94220 CHARENTON.

EXPERTS FISCAUX

EXPERIMENTES

sont recherchés par important CABINET de CONSEILS JURIDIQUES D'IMPLANTATION NATIONALE pour toutes régions

Formation universitaire et expérience professionnelle approfondie indispensables

Sens des contacts humains
Goût du Travail en Equipe
SITUATION LUCRATIVE et D'AVENIR

Ecrire à n° 66.844, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

ENTREPRISE TRAVAUX PUBLICS EN PLEINE EXPANSION

recherche

1°) INGENIEURS ÉTUDES DE PRIX

2°) INGENIEURS BUREAU D'ÉTUDES

3°) JEUNES METREURS

Adresser C.V. complet à E.M.C.C. B.P. 501 - 94150 RUNGIS

ANDERSON JACOBSON FRANCE

recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

pour vente terminaux conversationnels.
— 3 ans expérience minimum ;
— anglais indispensable.

Poste pouvant déboucher rapidement position DIRECTEUR VENTES pour candidat valeur.

Envoyer curr. vitae à ANDERSON JACOBSON S.A., 115, avenue Aristide-Briand, 92220 BAGNEUX.

SOCIETE d'ELECTRONIQUE, Banlieue Sud-Ouest (120 personnes) recherche

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN POSITION 3

Pour seconder Directeur Technique et diriger un groupe d'ingénieurs d'études hardware. Haut niveau technique, autorité et expérience exigés.

Adresser curriculum vitae et prétentions à C.G.P., sous le n° 235 CE, 25, rue Cavendish, 75019 PARIS.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL parmi les premiers dans le domaine de la Recherche, complète son équipe de 90 DELEGUES et propose:

Délégués Médicaux : 1 poste pour chacun des secteurs suivants : (94) (10-52-89) (26-84)

Délégué Hospitalier : 1 poste pour secteur 75

Nous demandons : • Délégué homme • Bac exigé • Formation supérieure appréciée • expérience de la visite médicale souhaitée • Habiter sur secteur.

Nous offrons : • rémunération en rapport avec l'expérience et les résultats • prime liée aux résultats • une formation permanente • un travail en équipe • Voiture fournie • Stage non sélectif rémunéré prévu DEBUT JANVIER 75 • durée 6 semaines.

Adresser CV détaillé s/réf. M 100 LABORATOIRES WELLCOME Direction de la Prospection Médicale 8, bd Jourdan 75014 PARIS

Wellcome

AGENT TECHNIQUE ELECTRONICIEN niveau B.T. pour maintenance électroniq. industrie graphique G.M.P. 94, av. Marcel-Cachin CHATILLON, 253-53-00.

FABRICANT DE CARTON offre à Paris un poste d'

ATTACHE A LA DIRECTION GENERALE

Missions :
— Marketing,
— Vente clients.
Age souhaité : 28 ans minimum.
Nombreux déplacements.
Salaire : 70.000 F.

Il sera répondu à tte lettre man. accomp. C.V. dét., photo, adr. à B.E.O. (réf. 6035) 3, rue de Téhéran, 75008 Paris. DISCRETION ASSUREE.

IMPTE STE EDITION recherche pour SERVICE du PERSONNEL

AIDE COMPTABLE

- 30 ans minimum,
- connaissant sténodactylo,
- méthodique,
- discrète.

(8×5×13 m. 1/2, retr. compl., rest. entr.). Adresser lettre manuscrite, photo, C.V. et prétentions à C.A.P., n° 500, 120, boul. Raspail, 75006 Paris, qui transmettra.

Importante Société financière en forte expansion, recherche :

COLLABORATEURS de bon niveau (si possible formation après baccalauréat). Hommes ou femmes, âge indifférent. Pour une carrière de conseil en placements financiers. Formation au siège assurée. Plan de carrière précis. Rémunération élevée.

Envoyer C.V. et lettre manuscrite : PLACEMENT CONSEIL, 67, quai d'Orsay, Paris-7e.

Société très connue dans sa branche (CONDITIONNEMENT) rech., suite décès titulaire :

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL PARIS et REGION PARISIENNE pour développer ses ventes (Industrie et Distribution)

Poste évolutif à responsabilité, avec assez large autonomie, convient à candidat excellent commercial, capable assurer réalisation et gestion secteur.

Adr. C.V. complet à N° 72.133 CONTESSE Publicité. 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Elève ingénieur ou ingénieur pour enseignement dessin lycée technique. Téléph. : 222-83-60.

LABORATOIRE NATIONAL D'ESSAIS recherche INGENIEUR-MECANICIEN même débutant, pour section d'essais machines, en laboratoire et sur chantier. Connaissance des techniques de mesure souhaitée. Poste libre de suite. Envoyer candidature et C.V. : 21, rue Pinel, PARIS (13e).

SAGEM, PARIS-16e, recherche **PROGRAMMEURS** CONFIRMES COBOL ANS. Adresser C.V. + photo + prét. à l'attention de M. CAMUS, 6, avenue d'Iéna, 75783 PARIS CEDEX 16.

Centre Doc. recherche INGENIEUR - CHIMISTE angl. et alle. exigés (versions). Adresser C.V. man. + photo C.N.R.S., bureau 107 26, rue Boyer, Paris-20e

---

M.J.C. Boris VIAN rech. pour activités enfantines d'expression libre ANIMATEURS - ICES (mercredi et samedi après-midi) qualifiés, dynam. et créatifs, non conform. s'abstenir. Env. C.V. et photo M.J.C. Boris Vian Av. Kennedy, 93360 N.-Plaisance.

Société études marchés rech. chargés d'études FREE LANCE. Ecrire à S.U.M.S., B. P. 61, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

Laboratoire C.N.R.S. Paris propose bourse 3 ans à ingénieur-chimiste désirant préparer thèse ingénieur-docteur. Tél. H. Bur., 587-06-12.

DALAMI S.A. recrute pour son département Recherche et Développement

JEUNE INGENIEUR CHIMISTE même débutant.

Expérience matières plastiques et élastomères souhaitable.

Adresser C.V. à DALAMI, B.P. 4, 78540 VERNOUILLET.

Important groupe distribution PARIS - CENTRE recherche pour son département comptabilité (siège social)

COMPTABLES 2e échelon B.P. ou niveau probatoire pour gestion comptes clients.

AIDES COMPTABLES 2e échelon C.A.P. ou B.E.P., pour suivi des comptes de comptabilité générale.

REVISEUR EXPERIMENTE, 30 ans minim. B T S pour contrôler les comptabilités de ses filiales implantées sur tout le territoire (lieu de travail Paris. Fréquents déplacements province, larges possibilités d'avenir pr candidat de valeur).

5X8, 13 mois 1/2. Rest. entrep. Nombreux avantages sociaux. Adr. C.V., photo et prétentions : n° 99432 B à BLEU Pub., 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, q. trans.

PARIS SUD. - 3 ingén. de vie conf. ou 3 techn. laboratoire alim. cont. hum., bne formation électronique pour sté multinat. distrib. composants. Voit. fourn. Téléphone : 583-07-34.

Nous recherchons

2 REDACTEURS Sinistres qualifiés

en assurances incendies et risques divers

en assurances automobiles et responsabilités civiles

(MATERIELS - CORPORELS)

Toute demande justifiée par la pratique des sinistres (assurances) recevra une réponse. Discrétion assurée. Candidatures manuscrites comportant références et prétentions à adresser à n° 9798 PUBLIPRESS 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 Paris Cedex 02.

STE GESTION 2000 offre situation avenir :

INGENIEURS DE PROJETS Formation grandes écoles. Expérience : Etudes B.A.-T.C.E. Sidérurgie, Papeter., Cimenterie. Bne rémunération. Avant. soc. 103, r. La Fayette-10e. 878-73-04.

Société de Produits chimiques rech. pour l'étude économique de ses marchés un :

INGENIEUR DIPLOME

Ayant l'expérience de l'industrie des mat. plast. techn. et de leurs applicat. Format. complément. ds le domaine économiq. souh. La connais. des langues anglaise et allem. ainsi qu'une excell. rédaction seront très favorablement appréciées. Adr. lettre de candidature avec curricul. vitae détaillé et prétent. (y joindre 1 photographie), à IMP, n° 037, 12, rue de l'Isly - 75008 PARIS, qui transmettra.

Impte société de transports LEVALLOIS (porte d'Asnières) recherche pour son service informatique équipé d'un IBM 3/10 disques et bandes

UN ANALYSTE PROGRAMMEUR G.A.P. II/COBOL

Formation IUT ou BTS souh.

Adresser lettre manuscrite, C.V. et prétentions : n° 98.333 B à BLEU 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transm.

Important Laboratoire Banl. Ouest Paris, rech. PHARMACIEN H. expérim. pr fabrication produits origine biologique, connaissance bactériologie indispensable. Env. C.V. et photo ss n° 98.383 B-BLEU 17, r. Lebel, 94 Vincennes, q. tr.

emplois régionaux

cre-rossi (filiale du groupe financier) location mobilier pour expositions fabrication de mobilier contemporain cherche pour LYON

CONTROLLER FINANCIER ET COMPTABLE

Sa mission comporte principalement :

- prévisions financières,
- contrôle des cellules comptables de la Société,
- relations avec le directeur financier du Groupe.
- assiste le Directeur Général pour les projets de développement
- apporte conseils juridiques et fiscaux

De formation supérieure, option finances 3 à environ 10 ans d'expérience industrielle ou en cabinet d'audit. Ses appointements actuels se situent autour de 60 000 F an.

Pour inf. complémentaires, écrire (réf. OA) à :

SCHNEIDER RECRUTEMENT 52, rue Molière 69006 - LYON Téléphone : (78) 52. 37. 84.

IMPORTANTE SOCIETE cherche pour son usine du Sud-Ouest UN CADRE P. 2, COMPTABLE CONFIRME DIPLOME DE LA PROFESSION ayant acquis une expérience de la comptabilité industrielle, des prix de revient avec notions de droit fiscal et commercial. Le poste à pourvoir est celui d'adjoint au chef des services administratifs pour tous problèmes : paye, comptabilité, financement et tenue des stocks.

Envoyer C.V. manuscrit et photo à CARICHE, B.P. 208, 64200 BIARRITZ.

ECOLE DE L'IMAGE A EPINAL (école des Beaux-Arts) recherche

PLASTICIEN DE LA COMMUNICATION pour ENSEIGNEMENT DU GRAPHISME

(16 heures par semaine, régime fonctionnaire). Recrutement sur concours le 9 octobre, à l'Ecole, 15, rue des Jardiniers, 88000 EPINAL. Téléphone : (29) 82-98-91, poste 183. Inscriptions avant le 3 octobre. Renseignements auprès du directeur.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE SERVICES cherche pour LYON et sa région

CHEF DES VENTES

Sous la direction du Directeur régional, il sera chargé « d'ouvrir de nouvelles portes » tout en consolidant les succès acquis.

Formation supérieure souhaitée.

Adresser C.V. manuscrit détaillé, photo et prétentions, n° 591120, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transmettra.

Discrétion absolue assurée.

CHEF DE SERVICE TITRES Banque Grenoble rech. homme 30 ans min., ayant bonnes conn. de la partie administrative d'un service intérieur titres-conservation, capable de diriger avec autorité. — Ecrire C.V. détaillé à n° 7.151, « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

IMPORTANTE SOCIETE PAPETIERE recherche pour son laboratoire de développement situé dans l'ISERE

INGENIEUR CHIMISTE diplômé Ecole nationale de chimie ou Docteur en chimie.

— Débutant ou de préfér. ayant 1 à 2 ans expérience industrielle dans la chimie des hauts polymères ;
— Anglais parlé et lu exigé ;
— Allemand lu souhaité ;
— Logement assuré.

Adresser lettre et C. V. manuscrit, photo récente, en précisant appointements annuels actuels et souhaités à N° 0447, PUBLIPRESS, 31, bd Bonne-Nouvelle, 75082 PARIS CEDEX 02.

Educateur spécialisé avec plus de 5 ans d'ancienneté recherché comme instructeur permanent d'une école en Normandie. Ecr. à J.-P. TRIN SNEMPEAI, 46, rue de Londres. Paris-8e.

Important groupe produits agricoles (FRUITS), région BRIVE (Corrèze), rech. Chef comptable masculin, 35 ans min. (diplôme non exigé) avec 15 ans expérience, capable assurer :
— Comptabilité génér. et anal. ;
— Arrêter bilans et C.E.
4.500 F mensuels + intéressem. Ecrire avec C.V. et références à n° 7.188, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CHERCHE VENDANG. fin sept. — MARTIN Alain. 71 VERZE.

Centre Informatique Marseille recrute urgent ANALYSTE EXPERIMENTE connaissant COBOL. PROGRAMMEUR SYSTEM connaiss. D.O.S. et Assembleur. Tél. (91) 91-90-11, p. 3147, h. bur.

LABORATOIRE - ESSAIS ENGINS SPATIAUX recherche

INGÉNIEUR MÉCANICIEN E.N.S.A., A. et M. ou Centrale

Pour travaux d'études techniques avancées, deux ou trois années d'expérience sont nécessaires.

LIEU DE TRAVAIL TOULOUSE.

Adresser C. V. détaillé à : n° E. 5.657 HAVAS TOULOUSE CEDEX, qui trans.

représent. offre

LIBRAIRIE LAROUSSE

recherche

REPRÉSENTANT EXCLUSIF

auprès de sa clientèle

LIBRAIRES DE PARIS ET BANLIEUE

Ce poste important ne peut être confié qu'à

un CADRE DE VALEUR

âgé de 30 ans minimum, qui doit posséder :

- Une bonne culture générale ;
- Dynamisme et volonté de réussir ;
- Il doit résider à Paris et être disponible avant le 1er janvier 1975.

Préférence sera donnée à candidat ayant expérience de l'EDITION et de la VENTE EN LIBRAIRIE.

Adresser lettre manuscrite, C.V., photo et prétent. à LIBRAIRIE LAROUSSE - Service du Personnel, 17, rue du Montparnasse - 75280 Paris Cedex 06.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE Leader dans sa spécialité Firme dynamique 30 % d'expansion par an, recherche

REPRESENTANT (E) EXCLUSIF Grande banlieue Paris

OFFRONS Ambiance de travail stimulante, esprit d'équipe. Fixe + quotas + concours de vente + frais de route.

EXIGEONS Vendeur de profession, élément rompu méthodes modernes de vente.

Ecrire lettre manuscrite [illegible] photo récente, C.V. détaillé. Discrétion totale garantie ss N° 99.922. B à BLEU, 17, r. Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

emplois féminins

Organisation juridique recherche 1° Secrétaire très expérimentée ; 2° Bonne sténodactylo, connaissances termes juridiques non nécessaires. — Téléph. 233-56-34.

cours et leçons

Maths Leç. part., rattrap. rap. LOU. 84-97, midi à 14 h.

MATH. RATTRAPAGE rapide par prof. PHYS. Terminale, Fac, PCEM. 526-82-47

travaux à façon

Avant ouverture C.A.T. (centre d'aide par le travail) le Centre de la Gabrielle 77410 Claye-Souilly rech. sous traitance et travx de buanderie industr. Ecrire ou téléphoner : 026-88-29.

occasions

MAISON GORVITZ-FAVRE recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

enseignement

L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH LONDRES

Cours intensifs à tous les niveaux.
Date d'entrée en cours au choix de l'étudiant.
Laboratoire de langues : service d'aide au logement.
Cours de Secrétariat (3 trimestres).
COURS D'ETE A LONDRES, NORWICH, SUSSEX ET BIRMINGHAM.

Ecrire à L.T.C. SCHOOL OF ENGLISH (L.M.) 26-32 Oxford Street, London. W1A 4DY.

demandes d'emploi

J. H., 24 a., dipl. sciences po., licencié en droit, licencié en histoire, cherche emploi temp. à partir 15 oct. Etud. ttes propos. Ecrire n° 78.555 Régie Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

ESSEC, - 30 ans, ang., espagn., courants, 6 ans expér. gestion et animation Cciale, étudierait ttes propositions sur Toulouse, Midi-Pyrénées. Ecrire n° 78.542, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur-2e, qui tr.

J. H., 24 a., b. prés., dyn., s. ds respons., ch. poste Technico-Cial (col + étal.), DUT Génie Civil, 2 a. expér. cond. trav., préf. rég. Rhône-Alpes, lib. ste. Ecr. n° 1.245, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. F. allemande, 25 ans, maîtrise d'allemand et de français, angl. courant, cherche empl. comme profes. d'allemand, assist.-coll., trad. ou tout autre trav. nécess. les 3 langues. Ecr. Mlle Karin KEMPEN, c/o AMICHI, 38, rue REAUMUR. — 75003 PARIS.

Direct. adjoint gde surf., 29 a., 5 a. expér. marketing, gestion, créat., organis., excel. cult. gle, rech. poste simil., tout négoce. Ecr. n° 1.310, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

JEUNE HOMME, 24 a., niveau BP, rech., préfér., cabin. comptable 1er ou 2e échelon. 28, rue de la Félicité. — PARIS-XVIIe. (M. HERRMANN PATRICE.)

Cadre administratif, 2e certificat comptable, (TG gestion du personnel, prévision, sélection, embauche, budget, statist., format. cont., promot., inform. hygiène et sécurité, service social, service paie, relat. délégu. du personnel, C.E., syndicat, autorités civiles. 15 ans expérience, cherche emploi similaire, libre de suite. Ecrire sous le n° 1.306 à : « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Cadre, 61 ans, semi-retraite, sér. référ., ch. poste de confiance, emploi à responsabilité, bureau région Gonesse-Louvres. Ecrire, n° 6.559, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.H. 27 ans, niveau bac, anglais parlé, recherche situation

BANLIEUE OUEST

Court déplacement accepté. Etudie toutes propositions développt les contacts humains ainsi que les responsabilités. Ecr N° 6.562 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 28 a., maîtrise ès lettres, diplôme IEP Paris, cherche emploi Paris ou banl., perm. activ. variées, contacts nbrx, de préf. ds sect. cultur. / pub. tourisme. Ecr. n° 1.304, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

H., 25 a., expér. anim. J.M.C., centre culturel, tourisme social, tit. B.A.S.E. cycl. C.A.P.A.S.E., rech. poste à resp. dans socio-culturel. Ecr. n° 62.060, Press, 31, bd Bonne-Nouvelle, Paris-2e.

J. F. - 27 ANS - B.T.S. Secrétariat Anglais Espagnol licence et maîtrise histoire, géographie, bonnes notions économiques, nombreuses enquêtes, études France et étranger, cherche poste préférence : JOURNALISTE OU AUTRE. Téléphoner : 88-01-68.

Maître masseur, H. Q., tr. bnes réf., ch. engag. tps partiel sur Paris, particul. ou institut de beauté de renom, exclusivement. Ecrire à Mme BILLARD, 76, r. de la Pompe, Paris-16e, qui tr.

Fille belge cherche bonne famille (environs Paris), pour apprendre le français, travaux ménagers légers, bonne d'enfants ou aide dans petit magasin. Mia HENDRIKX, Abdijstraat, 25, B-3590 HAMONT (Limb.) België.

Jeune Fille, 27 ans, licence et maîtrise géographie, expérience enseignement et jeunes. cherche :

POSTE PROFESSEUR région Ouest, Paris ou étranger. Téléphoner : 88-91-48, Deauville.

Directeur Commercial Diplômé E. S. C., spécialiste problèmes vente à domicile, références de premier ordre, recherche société très sérieuse, désirant s'implanter ou développer ses ventes dans le Sud de la France. CREATION RAPIDE RESEAU DE VENTE. Ecrire à Havas, Antibes, n° 327.

CONCEPTEUR ART GRAPHIQUE Jeune et dynam. (5 a. expér. ds gdes agces de publicité + dipl. E.N.S. arts décoratifs), cherche à quitter Paris, accept. emploi à responsab, temps partiel ou à plein temps dans enseignement, dessin, arts graphiques, animation culturelle, édition et tout emploi susceptible de l'intéresser, de préférence moitié Sud de la France. Ecrire à Daniel HUGOT, 28, villa de la Bonne-Aventure. — 78 VERSAILLES.

CADRE COMMERCIAL 39 ans - libéré contrat Afrique cherche : POSTE DE RESPONSABILITE et de confiance dominante Gestion et animation commerciale. Libre de suite, pour des raisons familiales, serait particulièrement intéressé par ANNECY et RHONE-ALPES. Toute forme de collaboration peut être étudiée. Ecrire à Havas, Annecy, n° 657.

JURISTE D'ENTREPRISE Direct. des Stés, assoc. et synd., dr. d'aut, législat. soc., 12 ans resp. exéc. organisme profess., relat. publ., parf. rédact., sec. langue angl, actuell. consultant, ch. collaboration exclusive. Ecr. n° 1.248, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

proposit. com. capitaux

Ch. 100.000 F part 50 % aff. Esp. Rap. 8/1 en 1 an, T. 976-44-88. JTS 112, bd Rochechouart Paris.

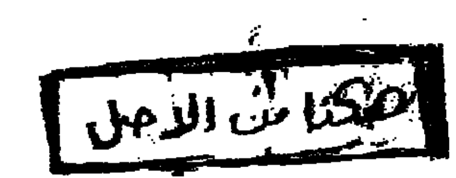
autos-vente

NEUBAUER PEUGEOT OCCASIONS-CONFIANCE LOCATION TOURISME UTILITAIRE

A vendre JAGUAR 3,4 L MK2, état exception. Tél. : 466-34-75.

bateaux

YACHT à moteur, 21 m., coque acier, très spacieux, 2 Diesel 110 CV. Prix intér. T. 738-19-91.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,52
REPRESENTAT. : Demandes	13,00	14,91
Offres	27,00	31,52
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" (2 col.) minimum 15 lignes de hauteur	35,00	40,86

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER Achat — Vente — Location	21,00	24,51
AUTOS — BATEAUX	21,00	24,51
PROPOSITIONS COMMERC. CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	21,00	24,51

L'immobilier

exclusivités

appartem. vente

Paris

CARDINAL-LEMOINE
Gd studio, S. de B., wc sépar., tél., vue dégag. Urgent. 115.000. Visible, vendr., sam., 14-19 h., 44, r. Foss.-St-Bernard. 628-79-40.

Part. à Part. près PLACE **des VOSGES**
Imm. caract. grenier + studio + petite chb., poss. duplex, tt cft, chauff. imm. Poutres Ensemble ou sépar. S/pl. vendr. et sam., 14 à 18 h : 32, r. des Tournelles (3e ét.). - Tél. 627-67-01.

7e 14, rue des Saints-Pères Dble living, ch., tél., 65 m². Sam.-lundi, 13-16 h. ODE. 42-70.

AUTEUIL, près BOIS
BEL IMM. P. TAILLE. ASC.
4 PIECES (Living double + 2 chbres), tt conft + CHBRE SERV. REFT NEUF
PRIX 397.000 F
S/pl. samedi, lundi, 14-18 h 30 : 119, BOUL. EXELMANS ou BAL. 22-04

VIIe BAC
BEL IMM. CARCT. RAVALE
6 PIECES, 2 BAINS, TT CONFORT LUXUEUS. REFAIT NEUF. PROF. LIBERALE AUTORISEE
PRIX 800.000 F
S/pl. samedi, lundi, 14-18 h 30 : 48, R. DU BAC ou BAL. 22-82

PARC MONCEAU
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE ASCENSEUR - BALCON
5 PIECES, tt confort. Refait neuf par Décorat.
PRIX 453.000 F
S/pl. samedi, lundi : 14-18 h 30 : 16, RUE BARYE, ou ALM. 35-15

HALLES - 508-88-97
7, rue Vauvilliers - Tt confort **STUDIOS** DUPLEX 115.000 F
SUR PLACE, de 12 à 17 h 30.

VUE IMPREN. S/SEINE, FACE **ILE SAINT-LOUIS**
4 PIECES (Living double + 2 chambres)
PRIX 375.000 F
S/pl. samedi, lundi, 14-18 h 30 : 16, QUAI DES CELESTINS ou BAL. 21-92

Me VOLTAIRE. Propr. vd. 34, r. de la Folie-Régnault (11e), plusieurs 2 p., cft, asc., chff. centr. Sur place, vendr., sam., 15-19 h.

P. à p., Dupleix, 4 p., bns, tél., tt conft, dernier étage, 85m² + terrasse 45m². Me voir vendr. et samedi, 10 à 19 h., 41, rue de Domrémy (13e). Tél. 707-27-45.

R. DU PONT-NEUF, 3 p., cuis., s. bns, 5e asc., imp. TUR. 97-81.

RUE SAINT-NICOLAS

(12e) LEDRU-ROLLIN, SANS INTERMEDIAIRE, DANS UN IMMEUBLE RESTAURE TRES GRAND STANDING, POUTRES, V.-O., ASC., INTERPH., MOQUETTE, GDE COUR AVEC FONTAINE, ARBRES, FLEURS. 17 STUDIOS ET DUPLEX. POSSIBILITE TTES SURFACES. GESTION ET LOCATION ASSUREES. PROPRIETAIRE : GIRPA, 325-56-78 + 25-25.

QUAI DE LA LOIRE (19e) PRES RUE FLANDRE

DIRECTEMENT PAR PROPRIETAIRE DANS UN BEL IMMEUBLE DE CARACTERE RESTAURE 25 STUDIOS ET 2 PIECES GD CONFT, CUIS., BS, W.-C., MOQUET., HTE RENTABILITE CAR PETITES UNITES. PLACEMENT EXCEPTIONNEL. GESTION ET LOCATION ASSUREES. PROPRIETAIRE : GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

Quai des Grands-Augustins. Grenier tout conft, 25m², cheminée. VUE SUR SEINE. 337-68-69, 326-14-63.

Région parisienne

PART. A PARTICULIER Aubervilliers, près pte Villette. 2 pièces, entrée, cuisine, W.C., chauffage central, 7e ss ascens. Prix intéressant. 833-39-37.

VESINET Calme - Verdure 300 m R.E.R.
Ds imm. anc. bel APPT 100 m² tt conft + jardin privatif 190 m². AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-99

ST-MANDE près Mo - Bois Gd séjour s/rue, 2 ch., 78 m², bains + s. d'eau. 230.000, crédit poss. 14 à 18 h : sdi-dim.-ldi : 24, av. République.

BRY-SUR-MARNE. Partic. vend cause départ appart. 4 p. tout conft, sur parc. Cave, parking. Prix à débattre. Tél. 871-10-78.

Province

DEAUVILLE, 14, QUAI DE LA TOUQUES. Dans très belle maison bourgeoise restaurée, soleil et belle vue sur le port de pêche et TROUVILLE. Pour placement ou résidence week-end et vacances. 10 STUDIOS et CHAMBRES gd confort. Entièrement et luxueusement aménagés. Livraison immédiate en bloc ou par unité.

Me voir exclusivement sur place les 21 et 22 septembre, de 13 heures à 18 heures ou téléphoner ou propriétaire : 325-25-25 + 56-78.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25

pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartem. et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.

SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

JOUY-EN-JOSAS
(Cottages de Montébello)
Except. ds parc boisé de 9 ha, maisons, gd standing, 5/6 Pces, cuis. équipée, S. de B., dche, dble gar., chauff. électric., à partir de 360.000 F. Visite sur place, tous les jours, 10 h. à 18 h. 30, sauf mardi, mercredi. Chemin du Cordon, 78350 Jouy-en-Josas/Les Metz. - (946-21-16.)

hôtels-partic.

MONTMARTRE, 250m² + jardin privé 750m² + garage + 2 studios, très calme. Tél. 292-18-83.

appartements occupés

16e AV. MOZART MEME
Bel immeuble avec ascenseur : reste 2 appts 3 Pces et 5 Pces, tt cft. Propriétaire : SEG. 23-29.

locations non meublées

Offre

17e, 6 PCES, refait neuf. BELLE RECEPT. 2.800 T.C. — 704-08-18.

COURCELLES. Stud. cft., asc. 650 F charges compr. 292-18-83.

CHATELET. Studio conft, poutr. apparentes. 900 F C. C. 387-68-97.

bureaux

BOURSE Angle Gds Bds à LOUER
Bureaux 200 m². - 233-94-90.

terrains

BOIS LION-LONGCHENE - 25e autoroute Paris-Chartres
Terrains boisés à partir 2.650 m². Viabilité terminée. 50 F le m2. Crédit. - 962-97-83.

pavillons

PAVILLONS-SOUS-BOIS
3 pces, cuis., w.-c., sous-sol, occupé par couple 72 ans, terrain 530 m². Vendu prix terrain. — 833-39-37, sauf samedi apr.-midi.

VAIRES-SUR-MARNE
résid., pr. gare, belle maison, caract., living double avec cheminée, bureaux, 4 chbres, cuis. équipée, tt cft, moquet., s.-sol, garage, jard. agrém., terrain de 600 m². Prix 400.000 F. 877-11-83.

Grande propriété bâtie haut Fontenay (94), 11 pièces principales, 2 cuisines, 2 salles bains, 1 salle billard, équip. gaz, électricité, force, chauffage central, conviendrait pour professions libérales, médecins, cliniques, cabinet dentaire ou particuliers, possibilités plusieurs logements. - Facilités paiement. S'adresser M. PAUL, 22, r. Bruiefer, 93-MONTREUIL. 287-45-67 ou 54-16.

Prox. VILLENNES 20' PARIS
Maison de caractère récente 7-8 pièces, cuis. équip., 2 bains, 2 garages. - Terrain 2.500 m². 630.000 F. - 954-30-49.

MAISONS-LAFFITTE
Part. vend maison 6 pces 150m² habitable + 150m² annexe, tout conft. 3 min. gare, jardin 600m². Prix 370.000 F. Téléph. 703-18-17.

maisons de campagne

Part. à part., 60 km. Paris-Ouest par A13 vd mais. anc. de caract. 120m² au sol. Cft, ch. cl, sanit., greniers à amén. Jard. 1.200m². Exposit. Sud. Px justif. 478-15-96.

fermettes

90 km PARIS Splend. fermet. B. séjour, 3 ch., cuisine, vaste écurie, grange. 4.000 m². B. terr. Prix 100.000 F avec 20.000 F, long crédit **AVIS** 2, rue Gl-de-Gaulle, SENS Tél. (16-86) 65-09-03 ou 278-09-51.

propriétés

MONTFORT-L'AMAURY. Prop. vd b. ppté, ter. 8.900m², liv. dble + 5 ch., bns, ch. Sam.-dim.-lundi, La Jonchée, chemin rural no 14. S/pl. de 11 à 19 h.

130 KM AUTOROUTE SUD sur 1 HA **PRAIRIE CLOS**
(le dernier Moulin). Authentique Moulin aménag. par décorateur, rivière en tte propriété, vraie roue à aube Bief, chute d'eau, réception, anc. salle machines, beau décor, anc. rouage, salon, séjour rustic., cheminée pierre, four à pain, cuis. équip., chbre, bains, 1er étage : escal. loggia, anc. meunerie aménagée, 3 ch., bains + communs + grange + salle de jeux, eau, électricité, force, chauffage central. Traite avec 85.000 F cpt, long crédit. LES PEUPLIERS - 27, rue de Vimory, 45 MONTARGIS. TEL. (15) 38-85-22-92 - 24 h/24.

Gd moulin à amén, départ. 63, bâtim. pierres, 1.000m² planchers, canaux, bassins, jardin, caractère, vue, gros œuvre, bon état. Prix 36.000 F. — Tél. 737-74-76.

Rég. l'Isle-Adam, partic. vd gd séjour, 3 ch., tt cft. terr. 3.500m² sur forêt. 370.000 F. Sur pl. dim., 14 à 17 h., 86, Vieux Chemin du Potager, 95-PARMAIN. Téléph. en semaine : 805-61-80, poste 315.

65 KILOMETRES OUEST PARIS Bel. mais. caract., 4 pces, conft, téléph., cuis. équip., salle jeux, caves, hang., gar., 800 m² beau terr., vue dégagée. Px 150.000 F.

BORDE PAR RIVIERE Splend. typiq. normande, habit. ss frais, 4 bel. pces, âtre rust., bns, gd cft, cuis. équip., cave, gar., 1.600m² terr. 210.000, avec 40.000. AVIS, 8, Fbg Cappeville, GISORS. — Téléph. (18-32) 405.

villas

BOIS-LE-ROI (77)
50 KM. DE PARIS, A SAISIR : d'urgence, belle construction av. jard., séj., 2 ch., gde cuis., bns, chff. Prix 219.000 F. Facilités. Visite uniquement le samedi et le dimanche, de 14 à 18 heures, 22, rue Carnot, ou : SUF. 66-35.

ANTONY
IL RESTE
3 VILLAS NEUVES
165 m² surface utile. Prix : 422.180 F. chauffage électrique intégré cheminée dans salon jardin, garage parking. Tél. : 350-33-31 ou sur place, 148, aven. François-Molé, sam., dim., lundi, de 14 h. à 18 h. 30.

ST-GERMAIN-EN-LAYE (près)
Jolie vue Charmante maison de pays à restaurer. Surf. habit. 280 m². Jardin 785 m². - Prix 400.000 F. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-99

viagers

AFFAIRE TRES EXCEPT. PLEIN CŒUR DES **HALLES**
Petit immeuble de caractère 400 m2 utiles dont 150 m2 libres. Rapport possible 78.000 F l'an. IDEAL POUR PLACEMENT Une tête, femme 93 ans. Cpt 750.000 F, rente ann. 35.000. Renseign. : 734-23-29.

Rech. viager import. ou nu-pté. Libre ou occupé. Expert. grande discrétion. Etude LODEL, 35, bd Voltaire, PARIS. — 700-00-99.

bureaux

BUREAUX 220 m2 aménagés
Ds imm. nf. Rez-de-ch. S. impt bd du 17e. Tr. belle vitrine publicit. de 15 m. Climat. Tél. 5 L 3 parkings. — Tél. : 766-55-61.

ORSAY Petit immeuble de bureaux à louer. 1.400 m2 - Livrab. mars, en totalité ou divisible. Lots 280 m2 ou 140 m2. Parking. Tél. Air conditionné. SORIVAC, 69, rue de Paris, 91-Orsay. — 928-66-29.

PROPRIETAIRE Loue 1 ou plus. bureaux dans immeuble neuf. Tél. 758-12-40.

« EUROBUILDING » (Paris-Porte de Pantin) à 100 m. métro et périphérique, reste à louer disponibles immédiatement, bureaux : 39, 45, 115, 200 m², gd standing, parkings, téléph. Tél. : 359-92-30, 92-79, 29-04.

Ville Nouvelle de CRETEIL. 100 m. du métro. A louer ou à vendre 250 m² de bureaux. 5 park, 5 lig. P.T.T. Pour tous renseignement, tél. 602-09-02.

CENTRE PARIS
Bureaux meubl. GD STANDING Nous louons toute superficie avec service ultra-moderne secrét. télex récept, triling, etc. à la journée ou au mois. Tél. : 770-90-12.

appartements vente

Un appartement - une villa - un terrain sur la Côte d'Azur
sans engagement de votre part et sans frais
La C.I.T. vous renseignera et vous aidera à trouver ce que vous cherchez ..
Centre Immobilier Transaction
10, av. Jean-Médecin, 06000 Nice, T. 85-71-60

Paris

BD VOLTAIRE
Imm. ancien, pierre de taille, 6e étage, ascenseur neuf.
3 PIECES 60 m2 ENVIRON
Entrée, cuis., w.-c., poss. bns. S. bd. avec balcon et cour-jdin. Bonne distribution - 205.000 F.
Renseign. et visites : 735-85-08.

16e PTE DAUPHINE. 5e étage. SOLEIL. CALME. VERDURE. Im. récent. LUX. APPT 6 PCES. 2 studios, 2 parkings. Interméd. s'abstenir. - 551-48-39.

17e DS HOTEL PARTICULIER. Stud. 2 p. Conft raffiné. Ce jour et samedi, 11-19 hres : 37 bis, bd Berthier, Paris (17e).

BASTILLE Ds résidence 17e S. Raviss. STUDIOS ET DUPLEX S. JARDIN D'AGREMENT Ensoleill. Bureau vente s. place 45, RUE DE CHARENTON 10 h. à 18 h. — Tél. : 343-46-69.

PARIS (10e)
EXCEPTIONNEL
Quelques Studios et 2 pièces Livraison octobre 1974
PRIX FERMES ET DÉFINITIFS
Le VICQ D'AZIR 26-26, rue Vicq-d'Azir 607-30-95.

MARAIS. Part. vend beau 4 p., 115 m², gde cuis. aménag., s. bs, wc, nomb. placards, ch. centr. indiv. gaz. Tél. : 700-49-50.

ODEON. B. studio 30 m², Vraies cuis. et s. de bains. calme. Tr. bon placement. Prix intér. Sam. 13/16 h., 3, r. Ancienne-Comédie.

ALMA Asc. standing, appart. angle, 310 m², tr. récept., 4 ch., 3 bains. service. - 727-00-21.

MARAICHERS. P. à P. vd 2 p., 54 m², imm. réc., tt conft, étage élevé, parking 2 voitures, cave. Téléphone : 366-25-35.

PLACE DES VICTOIRES (près) 3 beaux studios, standing, rénovation de qualité. PLACEMENT IDEAL. Me voir samedi, de 15 à 18 h., 9, RUE HEROLD.

13e. 9e étage, appart. 75 m², confort + 2 terrasses 100 m². Tél. après 18 heures : 535-29-84.

RUE PAUL-LELONG
BOURSE-PALAIS-ROYAL DANS TRES BEL IMMEUBLE RESTAURE, TRES GD STDG, STUDIOS, 2 ET 3 PIECES DUPLEX, PLAFONDS A 4 METRES, POUTRES, ENTIEREM. ET LUXUEUSEMENT AMENAGES. INVESTISSEMENT DE QUALITE. PROPRIETAIRE : GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

7e. Cognacq-Jay. Part. vd dir. gd living dble, tr. gd stdg, cuis., bains, balc., cave, tél. exc. ét., 6e étage, asc. Tél. H.B. 538-69-20, Dom. 551-41-83.

TOLBIAC Mo. 2 P. 57 m2. Balcon - Téléphone 9e étage. Parking. — 331-89-46.

BOUL. HENRI-IV (près)
4 P. tt cft, refait neuf, 140 m2. TEL. Stand. 9, r. Jacques-Cœur. Vendredi, samedi 14 à 18 h.

ILE SAINT-LOUIS
STUDIO tout confort. - 567-75-86.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL ! Dans beaux immeubles rénovés s/11e - 14e - 19e - 20e et Levallois
STUDIOS et 2 PIECES
tout confort à partir : 59.000 F. LOCATION - GESTION assurées Tél. 346-04-69 et 343-29-11

SQ. BATIGNOLLES
Petit liv., 2 ch., cuis., bns, wc, chauff. cent., tél., 3e ét. s/rue et jardin. 260.000 F. Visite samedi 14 h 30-17 h : 19, rue Bridaine.

Région parisienne

PARIS - LA DEFENSE
« TOUR GAMBETTA » 35e étage Duplex **5 PCES** 122 m² 803.000 F + park. - 776-42-21, poste 45-33.

Part. à P. 94-CHENNEVIERE. Vue panoram., prox. RER, appt stdg 135 m² + 15 m² terrasse, 6 p., garage, 2 entr. indép., 350.000 F. Téléphone après 19 h. : 933-50-69.

FOURQUEUX. Pr. St-GERMAIN-en-LAYE, appart. duplex 4 p., 85 m². Prix : 250.000 F. Possibilité crédit. - Tél. 973-24-68.

Part. vd 400 m. lac d'Enghien appt 1966, 5 p., décorat., gd cft, cuis. équ., lux. s. de bs, wc, cave, parking. Téléph. 822-42-70.

FRESNES A 12' PORTE D'ITALIE
A 4' Roseraie. 5 P., c., tt cft, dt 4 ch. s. jdin, 7e ét. Park. Vis. sam. 14 h.-19 h., Résidence du Plateau, 1, allée des Iris, escalier 1. — Tél. : 331-89-46.

RUEIL/CELLE-SAINT-CLOUD Magnif. appart. 103 m² + jardin, sél. dble, 2 ch., cuis. amén. tt cft. Prix 425.000 F. Crédit pers. J.M.B., 970-48-10.

Province

Sup. DEVOLUY Multiprop. vd pour Noël studio 50 4 pièces. Ecr. à 7.177, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

HAUTS DE DEAUVILLE
Magnifique studio caractère, cheminée, poutres. AGENCE HOINVILLE, 14910 BLONVILLE-SUR-MER. — Téléph. : 87-90-13.

appartem. achat

Société rech. à acheter appart. près Nation. TEL. : 343-62-14.

locations meublées

Demande

Le bureau des élèves de Sc. Po rech. à Paris 2 pièces, studios, chbres meubl. indépend. ou dans appartem. Tél. 260-39-60, p. 706.

locations non meublées

Offre

BOULOGNE Mo Billancourt. 141-143, RUE DE SILLY. Habit. act. 74. 1 à 5 P. STUD. 660. 2 P. 880. 3 P. 1.200. 4 P. 1.400. 5 P. 1.600. Visite s. pl. samedi 10-12 h. et 14-18 h. Suivre pancartes « Locations ».

Magnifique. Exceptionnel. 7e arr. 3 p., cuis., wc, bs, ch. centr., 1.300 F. - Tél. 606-23-48.

L'HAY-LES-ROSES. 4 P., cuis., wc, s. bs, ch. cent., 980 F Ch. comp. Tél. 686-23-48.

FONTENAY-le-FLEURY. Magnifique 4 P., tt conft, imm. neuf, 980 F. - Tél. : 606-23-48.

7e. Magnif. 3 P., cuis., wc, s. bs, ch. c., 1.150 F. Tél. 606-23-48.

13e. 3 P., conft. Tél. apr. 18 h., 535-29-84.

PARIS-15e. Immeuble neuf grand standing, 7e, ascenseur. 2 pces, cuisine équipée, bains 45 m², téléphone, parking couvert, 1.300 F + charges comprises. BOIS-COLOMBES, gare, lux. 4 p., 83 m², tout conft, tél. poss. Box, loyer 1.500 F + charges. NOISY-LE-ROI. Résidentiel. Gd standing avec piscine. 3 pièces 75 m² et 7 p. 143 m², tout conft, téléph., parking, de 900 F à 1.500 F + charges. GENNEVILLIERS. - Résidentiel, exceptionnel 7 P. 146 m², tél., gd confort, très bien présenté, 8e, ascenseur, loyer, 1.700 F+ch.

TOUSSAINT, 782-18-12 - 242-03-73.

NEUILLY
49, BD D'INKERMAN
Immeuble neuf, situation except.
LUXUEUX STUDIOS et APPARTEMENTS 2 à 4 P
Renseignements et visite sur place tous les jours.
FONCIERE DES CHPS-ELYSEES GESTION
TEL. : 359-92-41

CHATOU - CENTRE
A 20' DE L'ETOILE PAR R.E.R. Immeuble neuf, grand standing
2 PCES - 3 PCES - 4 PCES
S'adr. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch, à CHATOU. — 976-38-02.

Demande

JEUNE HOMME CHERCHE
1 PIECE ou STUDIO
confort, à Fontenay-sous-Bois, Nation, ou proximité R. E. R. Ecr. no 6.560 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

immeubles

Propriétaire vend directement IMMEUBLES EN TOTALITE gros. parties libres, à rénover 115, bd de GRENELLE (15e) 31, rue VIALA (15e) 60, rue MADEMOISELLE (15e) 5, rue ETIENNE-DOLET (20e) Pr ts renseig. Tél. LE MATIN 544-66-23 ou 03-75.

maisons de campagne

Vds ds hameau ardéchois, mais. XVIIe, 2 p. habit., gde p. voûtée à aménag., sdes dépend. aménageabl., eau, élec. Px 60.000 F. Ecr. F. JANIN, 07450 BURZET.

forêts

3 ha, 35 ha, 50 ha, avec pav. chasse, belle forêt chasse et agrém. GROS GIBIER, 150 km Paris autour. sud. Tél. 738-19-91.

Prop. vend 40 ha les bois de Tay-lès-Nemours, Jacquet, 18, r. des Prés, Tay-lès-Nemours, 77.

constructions neuves

UN IMPORTANT GROUPE IMMOBILIER BELGE
est disposé à céder
UN PROJET IMMOBILIER DE + 10.000 M2 D'APPARTEMENTS DE LUXE
DANS UN DES QUARTIERS LES PLUS RÉSIDENTIELS DE BRUXELLES
— Permis de bâtir accordé
— Construction clé sur porte
— Travaux déjà entamés
Montant de l'investissement en prix constant
+ 200 MILLIONS DE F.B.
Fin des travaux mai 1976
Pour renseignements et rendez-vous, écrire à l'attention de M. Robert PERIER, rue Général-Lotz, 38
B - 1180 BRUXELLES (Belgique)

ORSAY Ville universitaire
Reste qq. studios en placement. Location assurée. SORIVAC, 69, rue de Paris, 91-Orsay. 928-66-29 — Sur place tous les jours, dim. sur rdez-vs.

VANVES (92)
A 2 pas de Porte Brancion. A 500 mètres du futur métro. A 8 minutes de Montparnasse.
LA RESIDENCE
41, rue Jean-Bleuzen
Petit imm. neuf 7 ét., 16 appts. cuis., sal. bns équipée, chauff. électrique intégré individuel.
Vente directe par promoteur 3 pièces 74 m², 2 pièces 68 m², studio 48 m², livrables immédiat.
Sur place tous les jours, samedi et dim., 13 h. - 19 h., sauf mardi. Téléph. : 736-33-21.

DEAUVILLE
dans quartier résidentiel en bordure de mer. 1 à 4 pièces + duplex. habitables 4e trimestre 1975.
AGENCE HOINVILLE
14 - BLONVILLE-SUR-MER. Tél. (31) : 87-90-13.

R.E.R. - OUEST
12 MINUTES ETOILE
CHATOU-VILLE NOUVELLE
1 à 7 PIECES
24 % COMPTANT.
Rens. H. LE CLAIR, ALM. 13-72.

230, FG SAINT-HONORE
ETOILE-MONCEAU
De très beaux appartements
DES PRIX MAINTENUS fermes et définitifs
du studio au 5 pièces livraison fin 1974.
Renseign. et vente SUR PLACE tous les jours, de 14 h. à 19 h., sauf dimanche.
NOVIM, 2, avenue Montaigne, PARIS (8e). — 225-98-30, +

propriétés

35 KM. SUD, près AUTOROUTE, sup. propriété ILE-DE-FRANCE avec piscine priv., 10 P. tt cft. Px 440.000 F. COFIF, 3, avenue Thiers, MELUN. Tél. 437-09-31.

CEDE direct. maison forestière, 4 pièces, cuis., s. bs, 1.086 m² terr., ds parc résident., calme. 100 km. sud Paris, pr. Pithiviers, lib. av. 10.000 F+crédit 5 à 12,5 %. AVIS, 31, av. République, Pithiviers, ou 278-02-49.

A 35 minutes de Paris, région CHANTILLY-SENLIS, belle maison 6-7 p., 140 m². Ligne téléphonique réservée, double garage, 279.000 F. Prêt P.I.C. 8,25 %, maison tout équipée. visitable le week-end sur rendez-vous : 265-13-86.

Livraison immédiate d'une maison individuelle neuve à BEYNES (60), à MERU (60), à ST-PATHUS (77), et LE PONTEL (78). Condit. intéress. Pour tous rens. tél. Mme NAPOLI 265-13-86.

FORET DU PERCHE
PROPRIETE DE CLASSE dans site pittoresque, compr. : séj., 3 ch., cuis., bns, chauff. cent., séj. d'été, dépend., allée caval., terrain boisé 10.000 m2. Prix 220.000 F, avec 50.000 F. Agence SOMBIM, rue de Paris, 61-LONGNY. — Tél. : 12.

villas

Parc SAINT-MAUR R.E.R. 250 m.
Particulier vend villa. Vue imprenable sur Marne.
A NF 7 pces + ss-sol, garage. 538 m2 terr. clos.
Prix total **495.000** Av. gr. crédit. Tél. : 706-47-07.

TOUT PREMIER ORDRE
Cause départ, part. vd à part., COMMINGES, 70 km de TOULOUSE, lux. résidence caractère, en terrasse bordure Garonne. Soleil et calme. Vue Pyrénées imprenable. - Parc 14.000 m2, habit. 400 m2. 8 pces princ., dont 5 ch., 5 bns, 5 w.-c., sél. 55 m2, chem. pierre époque + confort. F 3 en rez-de-jardin, chauff. central, garage, cave. Exonérée Foncier jusqu'en 1988. Rare. S'adr. : Mme MARROT c/o COMTESSE DU BARRY 32200 GIMONT. Ou téléphoner PARIS 770-34-39.

IGNY RESIDENT. PARC DES ERABLES
14, ALLEE DE MONTREAL. Très belle villa construct. 1971. Sél. 41 m2+5 ch., cuis. équip., 2 bs, 2 w-c, sauna. 160 m2 habit. Gar. Jdin 370 m2. Px 400.000 F. Me vr sam. 21, dim. 22 (10-18 h.) ou T. 747-59-64 H.B. ou 941-26-18.

ST-NOM-LA-BRETECHE, splend. villa mod., récept. 60 m² + bur. 5 ch., 2 bs, s. d'eau, tr. lux. Décorat. except., ss-sol total, gar. 3 voit., piscine, terrain 1.500 m². Prix 850.000 F à déb. Crédit personnel. JMB, 970-48-10.

A VENDRE A ROYAT (Puy-de-Dôme), VILLA import. à rénover, bien placée, 1.100 m² terrain. Px intér. Ecr. BERLANDE 40, av. Paul-Bert, 63400 CHAMALIERES. Tél. 93-98-02.

LE VESINET. PART. VEND VILLA MANSART, impeccable, liv., bureau, 8 ch., 3 bains, beau jardin 1.000 m². Téléphoner après 20 heures 966-36-49.

terrains

LABENNE-OCEAN (40)
Entre HOSSEGOR et BIARRITZ 4 km port de plaisance de CAPBRETON
TERRAIN A BATIR
1.000 m2 - Plage - Forêt A partir de 34 F le m2 CREDIT 80 %
COLLEE Agence BOIS FLEURI LABENNE-OCEAN (40)

100 km Sud Paris, cède magnif. terrain à bâtir de 1.089 m², très gde faç., e., élec., branc. Dans parc résid., ttes commod. prox. pêche, chasse, calme. TRAITE avec 5.000 cpt + crédit 5 ans 12,5 %. AVOS, 31, av. République PITHIVIERS ou 278-02-49.

Corse, baie de Calvi, 16 ha pieds dans l'eau, situat. et vue except. viab. et possib. morcellem. Tél Paris heures repas, 331-30-87 ou écrire No 14.483 P.A. SVP, 37, rue du Général-Foy, 75008 PARIS.

VALLEE DE CHEVREUSE Face CHATEAU
Terrains 7.400 m2 et 5.800 m2. 45 F le m2. - SITE CLASSE. Permis obtenu pr mais. caract. NEVEU ET CIE. - JAS. 51-84.

4 km de La Rochelle (17) 160 m façade sur la mer route privée — 9.000 m² clos de mur, eau, électr., tél., 50 F le m² — Egalement : 7.000 m² sortie ville angle autoroute, route nationale, et vicinale, 40 F le m², paiement avec arrangement. Jean-Pierre CHARPENTIER, 35, av. Guiton, 17000 La Rochelle. Téléph. : (46) 34-74-87.

Terrain à vendre P.C. VALANT division 31 lots, 826-17-26, après 19 h. et samedi tte la journée.

Parc Saint-Maur R.E.R., terrain 500 m², façade 21 m, avec permis de construire. Tél. 706-47-07.

Organisme vend bordure mer Sète, terr. constructib., 19.500m², Ecr. No 7.181 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, qui transmettra.

Terra. à bât., rég. Sud et Ouest. Tél. : 526-17-26, après 19 heures. et le samedi toute la journée.

pavillons

Bois-Colombes, gare, résidentiel, agréable pav. 1930 vaste liv., 2 bel. ch., s. d'e., ch. c., cuis., gd ss-sol, jdin, 150.000 F, avec 30.000. Large crédit. 757-15-85.

Pavill. à EPINAY-s-ORGE (91) tt cft, cadre verdure, 7 p., dont séj. av. cheminée, jardin 768 m², gar. 2 voitures, accès s/2 rues. Tél. : 909-16-33.

Maurepas, type « Marly », dble liv.+4 ch., gar., jdin 380 m², 198.000 + C.F. - 744-73-01.

BOURG-LA-REINE. Pav. à vdre, 4 chbres, séjour, cuis., ss-sol, garage, jdin. Prix 320.000 F. Tél. : 350-71-59.

SARTROUVILLE. 4 P. Tt cft. Jardin 300 m2. Calme. 230.000 F. - 962-88-90.

RUEIL - 6 PIECES
Conft. Petit jardin. - S. pl. sam. 14 à 18 h., 32, rue de la Paix, ou tél. : 506-48-98.

SURESNES - 4-5 PIECES
Confort. Jardin. Prix 270.000 F. 17, boulevard Henri-Sellier, ou : 506-18-21.

locaux commerciaux

Bail à céder, environ 300 m², SARL vêtem.-chaussures, poss. ts comm. sf restaur., tr. bon emplact. Saint-Germain-des-Prés Pour ts renseign. Tél. 577-46-08.

7e SEVRES - PROX. BON MARCHE
20e AVRON - PROX. NATION
DIRECT. PAR PROPRIET. 5 BELLES BOUTIQUES OCCUPEES DANS 2 R.-DE-CH. D'IMMEUBLES RESTAURES. PLEINE ACTIVITE - BAUX DE 9 ANS. CERTAINS RECENTS. EMPLACEMENTS EXCEPTIONNELS. BONNE RENTABILITE GARANTIE ET SURE.

15e DUPLEIX 1 BELLE BOUTIQUE OCCUPEE (PLUS DE BAIL), DANS SECTEUR ANIME ET RESIDENTIEL, ET SURTOUT D'AVENIR (FRONT DE SEINE). PLACEMENTS SURS ET D'AVENIR. LE PROPRIETAIRE : GIRPA, 325-25-25 + 56-78.

Champs-Elysées, 3 boutiques entièrement aménagées, bail à céd. T. ALM. 66-66, P. 318.

fonds de commerce

PRES ASNIERES
DROIT AU BAIL 6 ANS Lingerie, bonneterie, laines. C.A. 300.000. 60m² au sol + réserve, poss. logement. 790-10-56, sauf lundi.

TRANSCONTINENTAL DIFFUSION 24, rue Montera - 5 N Tél. 222-91-67, 221-93-60 (p. 71) MADRID (Espagne). Guide International, met à la disposition des acheteurs GRATUITEMENT le dossier des affaires ci-dessous :
— Peintures, papiers - peints, gros, demi-gros, dét., agencement de mag. et exposit., 9e arr., px : 65.000 F.
— Entreprise de peint. et ravalements, px : 200.000 F.
— Librai.-papet.-journ., quartier Opé.-Vendôme, px 200.000 F.
— Optique ou ts comm, 17e arr., pl. Monceau, px : 340.000 F.
— Usine équip. et mais. d'hab., s/1.605m², à Montreuil-s-Bois, px : 2.200.000 F.
— Bazar-quincaill, appar. ménager, dépôt Butagaz, 20 km Paris, px : 530.000 F.
— Carross. autom., tôle., peint., s/320 m² au sol, à Bayeux (14), px : 100.000 F.
— Stat. essence, café-bar, publicat., dép. gaz. s/ter. 2.100 m² 7 km Caen, px : 900.000 F.
— Imprimerie d'édit., s/540 m², pav., mat. part. ét, Gironde, px : 700.000 F.
— Import. aff., fabric. matér. de constr., 2 ha terr., bâtiments 4.500 m², tout mat., mais. de maître, pl. essor, cent. axe prév. amén. côte Aquitaine, px : 4.500.000 F.
— Pôterie horticole, s/3.000 m² ter, usi., mais., px 600.000 F.
— Gar. stat.-serv., ds les Landes, s/8.500 m² terrain, px : 380.000 F.
— Local ts comm, quart. préfecture de Marseille, 200 m², px : 130.000 F.
— Appar. sanit. en gros, Marseille, imp. c.a., px 175.000 F.
— Night-club-cabaret, agencem. récent, 430 m², centre Marseille, px : 850.000 F.
— Hôt.-restaur., impecc., centre Saint-Lô, 11 Nos., intér. c.a., px : 230.000 F.
— Chemis. homm./femm, centre ville, px : 450.000 F.
— Mais. d'habit. gd stdg, pleine nature, px : 750.000 F.
— Restaur.-bar, s/3.100 m², terr, centre touristique DAKAR, px : 24 millions CFA.

JUAN-LES-PINS Vend MAISON FAMILIALE hôtel 24 chambres, 300 m. plage, parc 1.700 m², permis surélévation, 13 studios. valeur terrain 700.000 F, murs et fonds 1 million. Ecr. HAVAS ANTIBES 281.

viagers

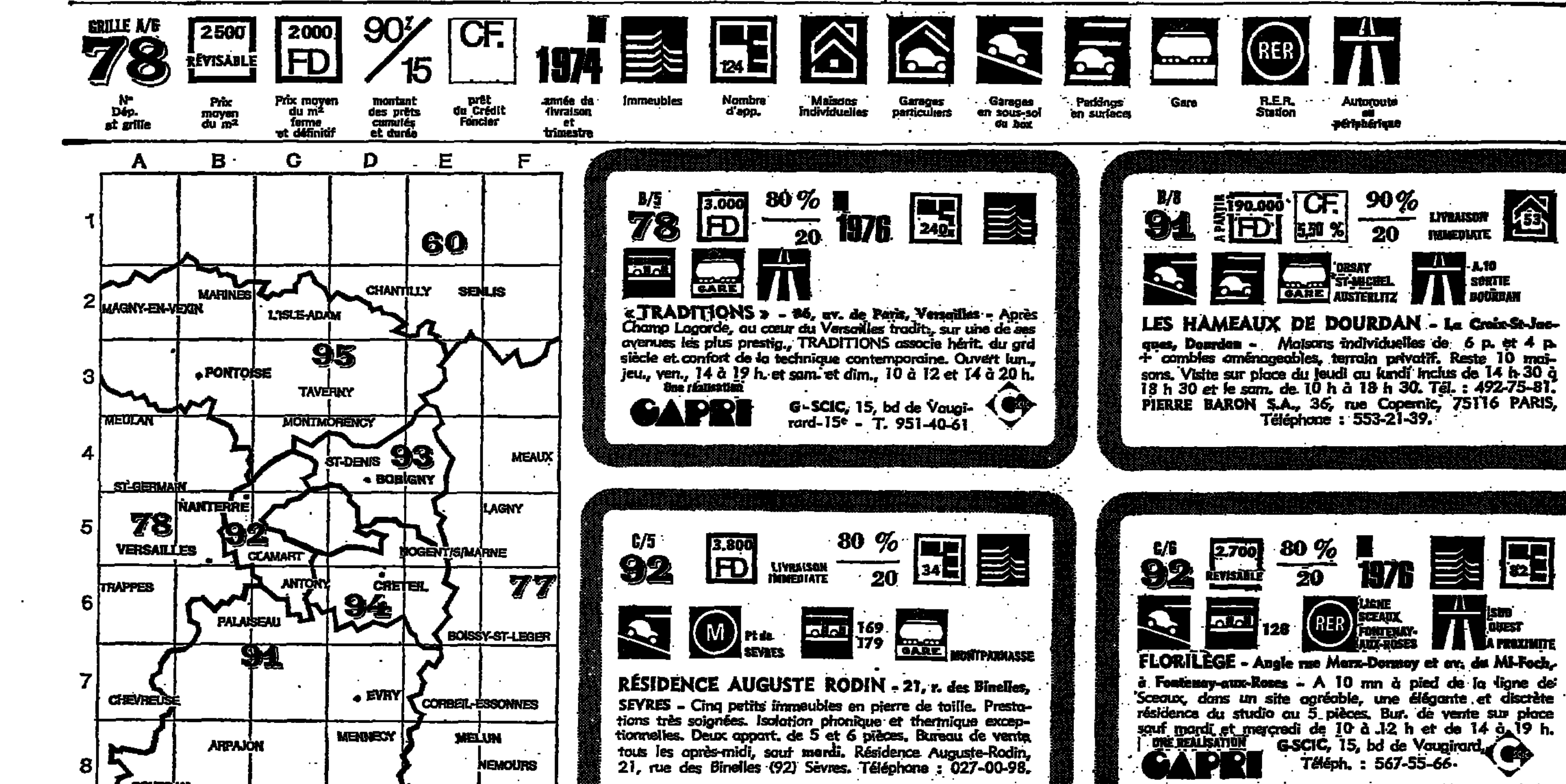
P. à P. VIAGER LIBRE, avec ou sans comptant, OISE 48 km Paris, mais. anc. rénov., 8.000m² parc, 480.000 F. Tél. 525-62-09.

villégiatures

PROF. propose séjour maison village 10 km de Cannes. Ecrire HAVAS CANNES 9482/86.



LE MONDE IMMOBILIER BANLIEUE



B/5 78 — 3.000 FD — 80 % / 20 — 1976 — 240 — GARE

« TRADITIONS » - 86, av. de Paris, Versailles - Après Champ Lagorde, au cœur du Versailles tradit., sur une de ses avenues les plus prestig., TRADITIONS associe hérit. du grd siècle et confort de la technique contemporaine. Ouvert lun., jeu., ven., 14 à 19 h. et sam. et dim., 10 à 12 et 14 à 20 h.

Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 951-40-61

B/8 91 — À PARTIR 190.000 FD — CF. 5,50 % — 90 % / 20 — LIVRAISON IMMÉDIATE — 53 — GARE ORSAY ST-MICHEL AUSTERLITZ — A.10 SORTIE DOURDAN

LES HAMEAUX DE DOURDAN - La Croix-St-Jacques, Dourdan - Maisons individuelles de 6 p. et 4 p. + combles aménageables, terrain privatif. Reste 10 maisons. Visite sur place du jeudi au lundi inclus de 14 h 30 à 18 h 30 et le sam. de 10 h à 18 h 30. Tél. : 492-75-81. PIERRE BARON S.A., 36, rue Copernic, 75116 PARIS, Téléphone : 553-21-39.

C/5 92 — 3.800 FD — LIVRAISON IMMÉDIATE — 80 % / 20 — 34 — Pt de SÈVRES — 169 179 — GARE MONTPARNASSE

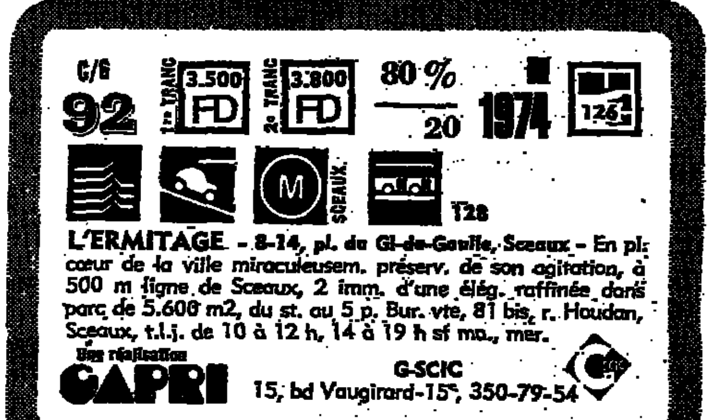
RÉSIDENCE AUGUSTE RODIN - 21, r. des Binelles, SEVRES - Cinq petits immeubles en pierre de taille. Prestations très soignées. Isolation phonique et thermique exceptionnelles. Deux appart. de 5 et 6 pièces. Bureau de vente tous les après-midi, sauf mardi. Résidence Auguste-Rodin, 21, rue des Binelles (92) Sèvres. Téléphone : 027-00-98.

C/6 92 — 2.700 RÉVISABLE — 80 % / 20 — 1976 — 82 — 128 — RER LIGNE SCEAUX FONTENAY-AUX-ROSES — SUD OUEST A PROXIMITÉ

FLORILÈGE - Angle rue Marx-Dormoy et av. du Ml-Foch, à Fontenay-aux-Roses - A 10 mn à pied de la ligne de Sceaux, dans un site agréable, une élégante et discrète résidence du studio au 5 pièces. Bur. de vente sur place sauf mardi et mercredi de 10 à 12 h et de 14 à 19 h.

UNE RÉALISATION CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard, Téléph. : 567-55-66.

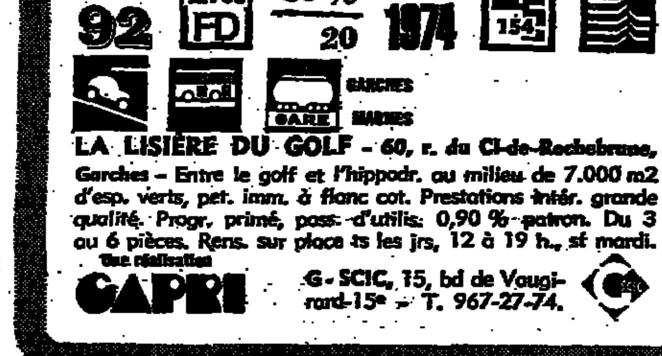




C/6 92 — 1re TRANC. 3.500 FD — 2e TRANC. 3.800 FD — 80 % / 20 — 1974 — 126 — SCEAUX — T28

L'ERMITAGE - 8-14, pl. du Gl-de-Gaulle, Sceaux - En pl. cœur de la ville miraculeusem. préserv. de son agitation, à 500 m ligne de Sceaux, 2 imm. d'une élég. raffinée dans parc de 5.600 m2, du st. au 5 p. Bur. vte, 81 bis, r. Houdan, Sceaux, t.l.j. de 10 à 12 h, 14 à 19 h sf ma., mer.

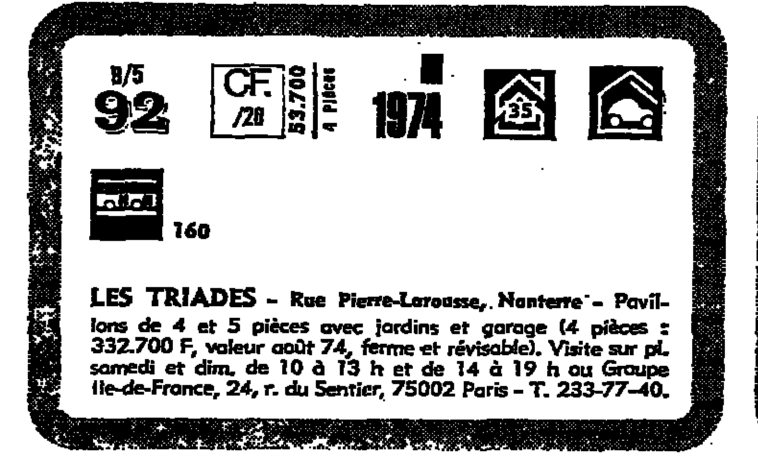
Une réalisation CAPRI — G-SCIC 15, bd Vaugirard-15e, 350-79-54



B/5 92 — 2.900 FD — 80 % / 20 — 1974 — 154 — GARE GARCHES MARNES

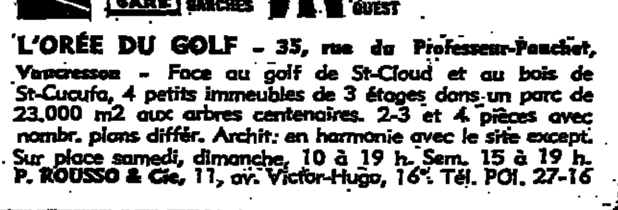
LA LISIÈRE DU GOLF - 60, r. du Cl-de-Rochebrune, Garches - Entre le golf et l'hippodr. au milieu de 7.000 m2 d'esp. verts, pet. imm. à flanc cot. Prestations intér. grande qualité. Progr. primé, poss. d'utilis. 0,90 % patron. Du 3 au 6 pièces. Rens. sur place ts les jrs, 12 à 19 h., sf mardi.

Une réalisation CAPRI — G-SCIC, 15, bd de Vaugirard-15e - T. 967-27-74.



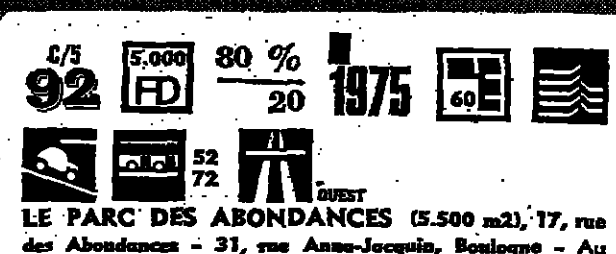
B/5 92 — CF. /20 — 53.700 4 pièces — 1974 — 35 — 160

LES TRIADES - Rue Pierre-Larousse, Nanterre - Pavillons de 4 et 5 pièces avec jardins et garage (4 pièces : 332.700 F, valeur août 74, ferme et révisable). Visite sur pl. samedi et dim. de 10 à 13 h et de 14 à 19 h ou Groupe Ile-de-France, 24, r. du Sentier, 75002 Paris - T. 233-77-40.

C/5 92 — 3.700 FD — 80 % / 20 — 1974 — 103 — GARE GARCHES — OUEST

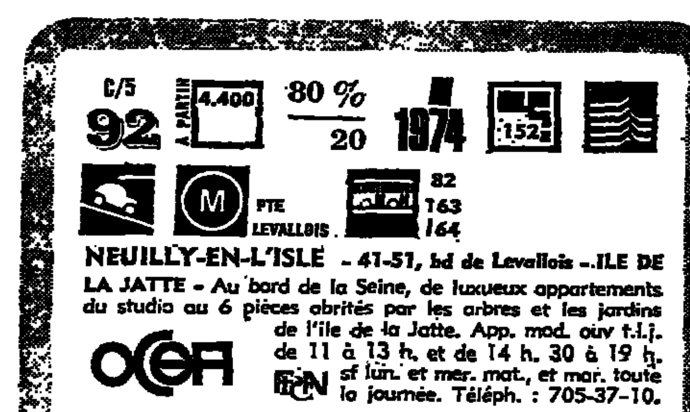
L'ORÉE DU GOLF - 35, rue du Professeur-Pauchet, Vaucresson - Face au golf de St-Cloud et au bois de St-Cucufa, 4 petits immeubles de 3 étages dans un parc de 23.000 m2 aux arbres centenaires. 2-3 et 4 pièces avec nombr. plans différ. Archit. en harmonie avec le site except. Sur place samedi, dimanche, 10 à 19 h. Sem. 15 à 19 h. P. ROUSSO & Cie, 11, av. Victor-Hugo, 16e. Tél. POI. 27-16



C/5 92 — 5.000 FD — 80 % / 20 — 1975 — 60 — 52 72 — OUEST

LE PARC DES ABONDANCES (5.500 m2), 17, rue des Abondances - 31, rue Anna-Jacquin, Boulogne - Au milieu des arbres, 4 élégants petits immeubles de 3 étages. Studio au 6 p. de haute qualité. Terrasses et jardins privat. Livraison printemps 75. Bureau s. pl. ts les A.-M. sf mardi.

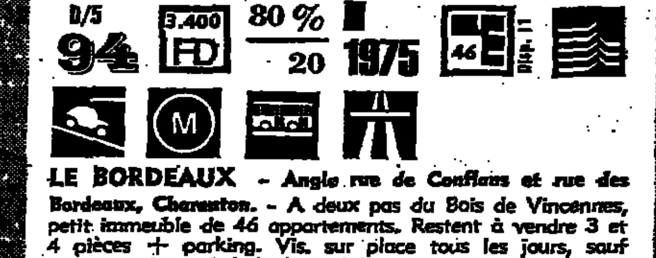
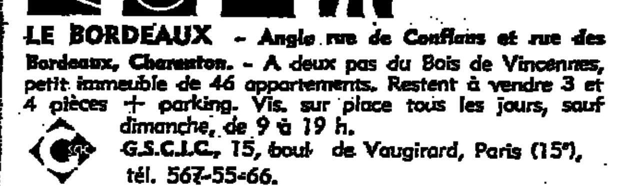
PROMEX — Informat. et vente : PROMEX, 65, rue Rennequin, Paris-17e. Téléphone : 755-82-10.



C/5 92 — À PARTIR 4.400 — 80 % / 20 — 1974 — 152 — PTE LEVALLOIS — 82 163 164

NEUILLY-EN-L'ISLE - 41-51, bd de Levallois - ILE DE LA JATTE - Au bord de la Seine, de luxueux appartements du studio au 6 pièces abrités par les arbres et les jardins de l'île de la Jatte. App. mod. ouv t.l.j. de 11 à 13 h. et de 14 h. 30 à 19 h. sf lun. et mer. mat., et mar. toute la journée. Téléph. : 705-37-10.

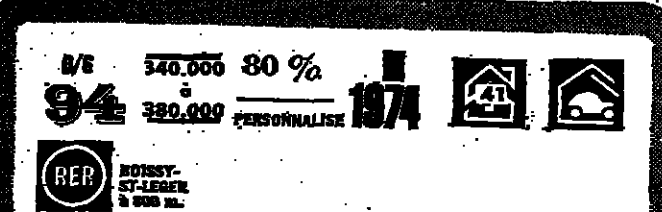
OCEFI

D/5 94 — 3.400 FD — 80 % / 20 — 1975 — 46 — Disp. 11

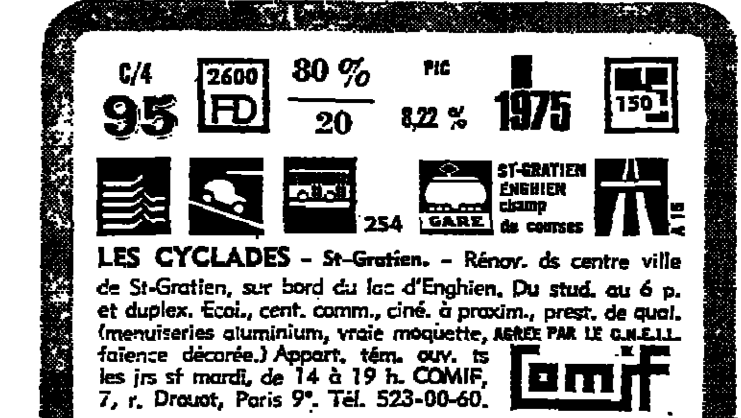
LE BORDEAUX - Angle rue de Conflans et rue des Bordeaux, Charenton. - A deux pas du Bois de Vincennes, petit immeuble de 46 appartements. Restent à vendre 3 et 4 pièces + parking. Vis. sur place tous les jours, sauf dimanche, de 9 à 19 h.

G.S.C.I.C., 15, boul. de Vaugirard, Paris (15e), tél. 567-55-66.



B/6 94 — 340.000 à 380.000 — 80 % PERSONNALISÉ — 1974 — 41 — RER BOISSY-ST-LEGER à 800 m.

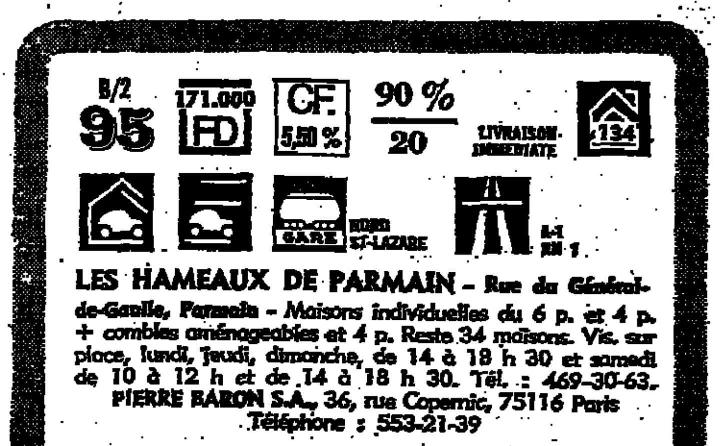
LE PARC DE BLANCHEREINE - Avenue de Valenton, à Limeil-Brévannes - Parc boisé à flanc de coteau. Equipem. commerc. et scol. à 200 m. 41 maisons de 6/7 p. + jardin privat. de 340.000 F à 380.000 F. Rens. et Vte : VIP - 69, rue Lecourbe, téléph. : 567-54-56. Sur place : lundi, mercredi, samedi et dimanche de 14 à 18 heures (téléph. : 922-65-26). Maison témoin.



C/4 95 — 2600 FD — 80 % / 20 — PIC 8,22 % — 1975 — 150 — 254 — GARE ST-GRATIEN ENGHIEN champ de courses — A 15

LES CYCLADES - St-Gratien. - Rénov. ds centre ville de St-Gratien, sur bord du lac d'Enghien. Du stud. au 6 p. et duplex. Écol., cent. comm., ciné. à proxim., prest. de qual. (menuiseries aluminium, vraie moquette, AGRÉÉ PAR LE C.N.E.I.L. faïence décorée.) Appart. tém. ouv. ts les jrs sf mardi, de 14 à 19 h. COMIF, 7, r. Drouot, Paris 9e. Tél. 523-00-60.

COMIF



B/2 95 — 171.000 FD — CF. 5,50 % — 90 % / 20 — LIVRAISON IMMÉDIATE — 134 — GARE NORD ST-LAZARE — A-1 RN 1

LES HAMEAUX DE PARMAIN - Rue du Général-de-Gaulle, Parmain - Maisons individuelles du 6 p. et 4 p. + combles aménageables et 4 p. Reste 34 maisons. Vis. sur place, lundi, jeudi, dimanche, de 14 à 18 h 30 et samedi de 10 à 12 h et de 14 à 18 h 30. Tél. : 469-30-63. PIERRE BARON S.A., 36, rue Copernic, 75116 Paris Téléphone : 553-21-39

...et pour financer votre achat

un prêt cde

COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

6 rue Volney 75083 PARIS CEDEX 02

TÉL. 260-35-10 et 742-73-15



LA VIE DE L'INDUSTRIE

L'amélioration des conditions de travail et la prévention des accidents

« Ce n'est plus la priorité »

DANS tous les pays industriels, le problème de l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité est passé au second plan. Certes l'humanisation des tâches qui, en 1972 et 1973, retenait l'attention des gouvernements, des employeurs et des syndicats préoccupe *toujours* les partenaires sociaux, *mais l'inflation* et *les* menaces de licenciement ont changé les priorités. Les revendications principales et aussi les négociations portent aujourd'hui en premier lieu sur la sauvegarde du pouvoir d'achat et de l'emploi.

L'AMENAGEMENT des tâches et l'humanisation du travail en usine ne sont pas pourtant complètement oubliés. Des initiatives d'ordre fiscal ont été prises en Suède pour *inciter les entreprises à tenir compte de cet* aspect *social* dans leurs investissements, comme le signale ci-dessous notre correspondant. Des expériences très limitées se poursuivent aux Etats-Unis où, jamais, les syndicalistes ne se sont, à ce sujet, bercés d'illusions.

EN France, après les grandes déclarations sur la nécessaire remise en cause du travail à la chaîne, l'heure de la vérité approche. *Le calendrier* des négociations entamées en mai 1973 a été bousculé en raison de l'ouverture de discussions sur l'emploi. S'il est vrai qu'au C.N.P.F. on entend aboutir cette année à un accord cadre qui *devrait* faciliter le dialogue *dans les branches industrielles et les firmes, on admet* aujourd'hui que « ce n'est plus la priorité ». Quant aux pouvoirs publics ils réduisent l'ambition de leurs projets. Ainsi le budget et les effectifs de l'Agence nationale pour l'amélioration des *conditions de* travail *seront* très inférieurs aux prévisions initiales. Puisque l'argent fait défaut on compte sur la puissance du verbe et l'effet persuasif des « mots »... Le C.N.P.F. se prépare notamment à lancer une « campagne nationale » sur la *sécurité du travail. — J.-P. D.*

LA FRANCE A L'HEURE DE L'AUSTÉRITÉ

Le C.N.P.F. propose une campagne sur la sécurité

La *reprise des négociations* entre les confédérations syndicales et le C. N. P. F. *sur l'amélioration des* conditions de travail *n'interviendra* que le 21 octobre. Entamées en mai 1973, les discussions ont traîné en longueur : en juin 1974, le patronat remettait pourtant aux organisations ouvrières un projet d'accord-cadre, et un *nouvel* entretien était prévu en septembre pour mettre un terme aux pourparlers. Les recommandations patronales, jugées trop vagues par les syndicalistes, étaient qualifiées de « très audacieuses » par le C.N.P.F., dans la mesure où, pour la première *fois, les employeurs reconnaissaient* la nécessité de mettre fin progressivement au taylorisme, c'est-à-dire à un découpage excessif du travail en usine. Aujourd'hui le calendrier est bousculé et les divers projets, tant du patronat que du gouvernement, sont *retardés ou* de portée beaucoup moins ambitieuse.

« Les temps ont changé », reconnaît M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F. *Les difficultés* économiques ont amené tous les partenaires *sociaux* à mettre en avant *les* problèmes de l'emploi ; le nouveau gouvernement est intervenu en décidant d'« encadrer les négociations » ; la *réforme* du droit de licenciement et l'amélioration des garanties de ressources en cas de chômage doivent donner lieu à un accord paritaire, lequel sera vraisemblablement *complété par une loi. Le même schéma* a été proposé pour les conditions de travail avec comme date butoir *la fin* de l'année 1974.

Chacun en fait reconnaît et regrette que l'humanisation du travail soit passée au second plan, mais personne *n'entend minimiser la* question. Du côté syndical, on s'affirme déçu par le projet d'accord-cadre présenté par le C.N.P.F. : ce n'est, déclare-t-on à la C.G.T. et à la C.F.D.T., qu'un catalogue de souhaits.

Mais derrière la déception officielle, *se cache, semble-t-il, une relative* satisfaction : on sait très bien, dans les centrales ouvrières, qu'un éventuel accord « au sommet » ne peut pas être très précis. L'important est d'obtenir du C.N.P.F. un engagement suffisamment net pour que d'autres négociations s'amorcent sur le tas, et le moment n'est pas encore venu de *savoir si tel syndicat acceptera ou* non l'accord-cadre. Une signature assortie de nombreuses réserves n'est d'ailleurs pas impossible. Du côté patronal, l'objectif est d'être réaliste : *« Les conditions de travail,* admet M. Chotard, *ce n'est plus la priorité. Mais le maintien de l'emploi et du pouvoir d'achat ne doit pas pour autant nous amener à négliger l'amélioration du travail en usine, car c'est un problème de société. C'est aussi une œuvre de longue haleine. »*

Est-on pour autant au creux de la vague ? M. Chotard ne le croit pas. *« Nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin que ce qui est prévu dans le projet remis aux syndicats. Mais nous voulons aboutir. L'important est de négocier au niveau des branches professionnelles, et cela est déjà amorcé dans la chimie, la cimenterie, le textile. Dans les usines, des expériences sont engagées. Il est difficile d'en parler, car cela exige discrétion, mais les expériences se développent.* » Le souci de garder le secret est moins grand qu'avant, note aussi le vice-président du C.N.P.F., qui cite le cas de l'Union *des Industries métallurgiques et minières* : deux monographies sur les améliorations appliquées à la FACOM et à Leroy-Somer viennent d'être envoyées à toutes les entreprises adhérentes.

Des ombres au tableau

Les ombres au tableau sont pourtant loin d'être négligeables. L'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail, créée fin 1973, n'aura pas *l'efficacité annoncée* : son budget, initialement chiffré à 6 millions de francs, a été ramené par celui-là même qui a créé l'Agence, M. Poncelet, mais qui aujourd'hui est secrétaire d'Etat aux finances..., à 1,5 million pour 1974 et à 2 millions pour 1975; les effectifs envisagés seront réduits de 35 à 11 *et la superficie des locaux à Montrouge* connaîtra le même sort. *« Voilà ce que devient le grand truc »*, ironisent les syndicats. Dans une lettre commune adressée au ministre du travail, la C.G.T. et la C.F.D.T. élèvent « une vigoureuse protestation » et réclament une révision de ce budget. Cachant mal sa *déception, le directeur* de l'Agence, M. Delamotte, modifie son programme : pas de vastes enquêtes et de grandes campagnes de sensibilisation ; l'Agence rassemblera les informations jusqu'à présent dispersées, suivra certaines opérations, notamment les constructions d'usines et s'efforcera d'inciter les écoles *d'ingénieurs à inclure l'ergonomie* dans l'enseignement.

Quant aux éventuelles incitations fiscales, elles seront limitées et confiées à la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). D'ailleurs, au C.N.P.F., on rejette catégoriquement toute intervention trop contraignante de l'Etat. *« Ce serait une catastrophe »*, affirme M. Chotard. L'important, indique-t-il en substance, est de sauver l'appareil de production et d'exporter... *« A vouloir trop légiférer on créerait une situation de blocage »*. L'amélioration des conditions de travail ne coûte-t-elle pas très cher ? Certes, admet M. Chotard, le temps viendra où cette question se posera, mais *« l'essentiel aujourd'hui est de généraliser la prise de conscience parmi le patronat »*. Recherches, discussions, concertation, c'est le menu proposé en période d'austérité.

Parallèlement à la poursuite des négociations, le C.N.P.F a pris unilatéralement une initiative : lancer une campagne nationale sur la sécurité du travail. L'heure est à la prévention, pas encore à l'innovation.

JEAN-PIERRE DUMONT.

AUX ÉTATS-UNIS

Peu d'expériences et beaucoup de méfiance pour les « discours des académiciens »

De notre envoyé spécial

New-York. — L'amélioration des conditions de travail, thème qui, aux Etats-Unis, passionne aussi les chercheurs et les sociologues, suscite dans les milieux syndicaux autant sinon plus de méfiance qu'en France, du moins lorsqu'on évoque la possibilité de mettre fin au travail à la chaîne. Les syndicalistes américains traitent sans doute avec ironie certaines thèses *à la mode en Europe,* mais ils suivent néanmoins, même si c'est sans grande illusion, les quelques expériences lancées ici ou là.

Les tentatives visant à modifier le travail parcellaire sont, en fait, très limitées, et les recherches semblent donner plus de résultat dans le secteur tertiaire.

L'énorme et puissante société du téléphone A.T.T. (American *Telephone and Telegraph,* vingt et une compagnies, un million d'employés) a commencé en 1968 une expérience d'enrichissement des tâches parmi le personnel de bureau. Outre l'objectif humain, le but de la société était de réduire l' « *absentéisme important et le* turn over *qui atteignait 30 %* » Cinquante personnes (99 % de femmes) appartenant au service de renseignements des actionnaires ont participé à cette première réforme. « *Les employées,* raconte un représentant de la direction à New-York, M. Vascow, *étaient très mécontentes. Elles « mangeaient » un travail monotone et sans responsabilité : répondre aux questions des actionnaires selon des directives précises et après vérification ultime d'un supérieur.* »

(Lire la suite page 31.)

EN SUÈDE

Les grandes entreprises doivent déposer 20 % de leurs bénéfices dans un fonds d'investissement social

De notre correspondant

Stockholm. — La Suède est certainement l'un des pays du monde occidental où les conditions de travail, dans l'industrie en particulier, ont connu la plus remarquable transformation au cours des dix dernières années. *Est-ce dû à une intervention* directe des pouvoirs publics, à la force et à l'influence des syndicats, à l'intelligence et à la clairvoyance de *nombreux* chefs d'entreprise ou encore à des dispositions fiscales sympathiques ? L'idée d'accorder directement des avantages fiscaux aux entreprises désirant améliorer le milieu du travail n'a jamais beaucoup séduit le gouvernement social-démocrate et encore moins la confédération des syndicats (LO), qui estime que la haute rentabilité et les bénéfices élevés *des sociétés suédoises* en général rendent de telles mesures superflues. Ce serait faire des cadeaux à des enfants déjà bien gâtés.

En effet, pour limiter la pollution de l'air et des cours d'eau par les effluents et les fumées industriels, la direction nationale de la protection de la nature avait fixé en 1971 un certain nombre de normes *à ne pas* dépasser pour aider les industries, notamment l'industrie forestière et celle de la pâte à papier, à se conformer à ces règlements plus sévères en construisant des installations d'épuration souvent onéreuses. L'Etat et les communes donnaient des subventions pouvant *se monter jusqu'à 50 % des frais* d'investissements. Ainsi, entre février 1970 et mai 1974, l'industrie a-t-elle reçu au total 670 millions de couronnes (environ 725 millions de francs) sous forme de subventions de l'Etat pour la protection de l'eau et de l'air.

(Lire la suite page 31.)

L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ

De notre correspondant

Epinal. — L'Institut national de recherche et de sécurité (I.N.R.S.), installé depuis cinq ans à Vandœuvre, dans la banlieue de Nancy, tente d'améliorer les conditions de travail et de prévenir les accidents et les maladies professionnelles. Deux cents employés, ingénieurs, techniciens et médecins font des recherches scientifiques dans une dizaine de bâtiments, répartis sur 15 hectares.

L'I.N.R.S., constitué en 1968 sous l'égide de la Caisse nationale d'assurance maladie, est géré paritairement par des représentants du patronat et des syndicats, sous la tutelle du ministre de la santé (1).

Avec un budget de 42 millions de francs, alimenté par le Fonds de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, l'I.N.R.S. mène des travaux de recherche dont les résultats sont immédiatement applicables sur les lieux de travail.

M. Maujarret, directeur adjoint de Vandœuvre, explique : « *Nous n'avons aucun pouvoir disciplinaire, mais répondons à des demandes d'intervention de médecins ou d'inspecteurs du travail. D'autre part, il arrive que le ministère du travail nous demande de tester des machines soumises à homologation. Nos résultats sont publiés dans la revue* Travail et Sécurité, *ce qui provoque parfois des grincements de dents de la part de certains constructeurs.* »

Environ soixante-dix études sont actuellement en cours à Vandœuvre.

Plus de deux mille numérations de poussières, quatre cent quatre-vingts recherches de silice, quatre cents produits industriels nouveaux testés, tel est le bilan d'une année de travail de l'I.N.R.S. qui compte quatre sections.

La physique, par exemple, se divise en cinq laboratoires où l'on étudie les problèmes du bruit, des vibrations thermiques, de l'électronique et des protections industrielles.

Dans le domaine de l'acoustique, par exemple, on effectue des études fondamentales sur la génération et la propagation du bruit, les protecteurs individuels et le matériel existant sur le marché.

L'nstitut a également entrepris l'étude de la réduction des vibrations transmises à l'homme par des engins de chantier ainsi que par des outils à choc (bris de béton). En effet, les vibrations entraînent des troubles divers comme des nausées, des troubles de digestion, des lombalgies et des détériorations de la colonne vertébrale. Après un examen sur les chantiers, des essais comparatifs sur des sièges d'engins ont eu lieu dans le laboratoire avant de réussir à mettre au point un siège adapté diminuant fortement les vibrations.

Côté électronique, l'I.N.R.S. a mis au point un dispositif anticollision des ponts roulants, dont la manœuvre entraîne souvent des accidents aux conséquences souvent graves. Un brevet d'invention a été déposé à la fin de l'an dernier ainsi que pour la télétransmission d'ordres à commande intuitive pour les grues.

Les études de protecteurs individuels portent sur des casques, des lunettes et des chaussures de sécurité. On teste de diverses manières. Finalement il apparaît que peu de protecteurs lancés sur le marché sont vraiment de bonne qualité. L'I.N.R.S. en publie la liste, mais se garde bien de mentionner les produits de mauvaise qualité.

Des études sont aussi menées sur l'aménagement des divers éléments des postes de travail (surface de travail, sièges, outils, machines, chaleur, bruit, etc.)

Par exemple, on examine la pénibilité des postes de travail par un enregistrement des fréquences des contractions cardiaques.

Opérationnel depuis un peu plus de deux ans, l'I.N.R.S. est encore un organisme jeune. Les résultats de ses recherches ne pourront se faire sentir que d'ici quatre à cinq ans. Tout le problème sera de faire passer ces études d'un niveau scientifique incontrôlable dans la réalité. Les obstacles ne manquent pas, d'autant que certaines améliorations nécessaires heurteront de front le système économico-politique. On ne le cache pas à l'I.N.R.S., mais on continue de cultiver l'espoir.

CLAUDE LEVY.

(1) L'I.N.R.S. est né du regroupement de l'Institut national de sécurité, fondé en 1947, et du Centre d'études et de recherches pour la prévention des accidents.

Les expériences françaises

PEUGEOT : ripolinage et mutatior

Suffit-il pour transformer profondément les conditions de travail d'un atelier d'emboutissage de munir les O.S. de casques anti-bruit diffusant sans désemparer un programme musical ? de « ripoliner » de couleurs vives les machines auxquelles ils sont encore attelés plus de huit heures par jour ? S'agit-il de mutations essentielles ou de simples gadgets destinés à rendre moins insupportables les quatre-vingt-dix décibels ambiants ? L'expérience qui vient d'être tentée chez Peugeot, à Sochaux-Montbéliard, ressortit en tout cas à une série de mesures que cette société a décidé de mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail, notamment par l'enrichissement et l'élargissement des tâches.

Mais la firme d'automobiles entend ménager les étapes. Le nombre d'ouvriers concernés n'atteint que quelques centaines sur un total de quarante-trois mille, et les initiatives prises en ce domaine ont été précédées par une large consultation du personnel. Cette prudence s'explique par les nombreux obstacles psychologiques et matériels qui restent à surmonter pour parvenir à une généralisation des expériences lancées de puis quelques mois.

A la carrosserie, le garnissag des portes de 504 est mainte nant réalisé par des groupes d quatre ouvriers fixant leur ca dence et se répartissant libremer entre eux les tâches d'habillag Auparavant, le travail s'effectua sur des lignes de montage et « pas de chaîne » réduisait à tro minutes l'intervention de chacu Aujourd'hui, le temps de pos est compris entre vingt et tren minutes. L'atelier où a été lancé cette expérience est vaste et cla les murs tapissés d'immenses pho tos de paysages champêtres. So atmosphère feutrée contraste sin gulièrement avec l'énorme ruch bourdonnante qui le cerne. Inter rogés, les ouvriers qui ont accept d'y venir travailler se déclarer satisfaits. L'un d'entre eux, qu a passé douze années à la chaîn avoue avoir eu du mal à s'accli mater. Il estime que cette recon version, parfois difficile, entr pour une grande part dans le réticences qu'il a pu constate chez ses camarades. Un peu plu loin, un ouvrier maghrébin expli que, gestes à l'appui, les avan tages de la nouvelle méthode. Le rayures de carrosserie, les dé fauts techniques, sont maintenan moins nombreux. C'est évidem ment sur un tel résultat que tabl la direction de Peugeot pou amortir les investissements consa crés à la mise en place des nou veaux ateliers.

Faire du neuf avec du vieux

A Sochaux, pourtant, le pro blème est rendu difficile par l nécessité de « faire du neuf ave du vieux ». Pour les responsable de Peugeot, on a fait une publi cité exagérée sur le cas Volv qui vient d'inaugurer à Kalmar en Suède, une usine ultra-mo derne. Cette nouvelle unité a, e effet, été réalisée *ex nihilo* et rest limitée au montage (*le Monde* d 11 juin).

A Sochaux, en revanche, où certaines installations datent de la libération, et où, d'amont en aval les véhicules sont entièrement réalisés, les problèmes sont d'une autre nature. Pourtant, selon M. Coulom, chargé chez Peugeot de promouvoir la politique d'amélioration des conditions de travail, les premiers résultats sont encourageants. Certaines lignes de presses sont maintenant entièrement automatisées, et l'application d'une deuxième couche de peinture d'apprêt sur les véhicules — opération particulièrement nocive — est aujourd'hui réalisée grâce à un système de pistolage automatique.

Le garnissage des sièges, le montage de certains climatiseurs, comme l'habillage des portes des 504 sont confiés à des ouvriers qui effectuent la totalité des opérations autrefois réparties le long des chaînes. Il reste cependant que les O.S. à qui ont été proposées ces nouvelles responsabilités réclament une amélioration de leur statut hiérarchique, ce qui freine, selon les responsables de Sochaux, l'extension des initiatives en cours à d'autres ateliers.

Pourtant, le but recherché par l'enrichissement et l'élargissement des tâches n'est-il pas de favoriser aussi la promotion des salariés astreints jusque-là au travail répétitif et parcellisé ? C'est en tout cas l'avis du C.N.P.F., qui vient de proposer aux confédérations syndicales un accord en ce sens. — B. L. G.



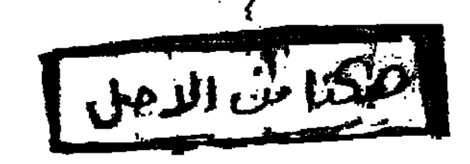
Flashes

● **SAVIEM : 10 % des postes d'O.S. sont « enrichis ».**

Sur les 6 400 ouvriers spécialisés — les O.S. — que comptent les usines de la SAVIEM, 665 ont bénéficié d'une expérience d'enrichissement des tâches : après des stages de formation, certains O.S. règlent leur machine et contrôlent le produit fabriqué ; d'autres montent de A jusqu'à Z des boîtes de vitesses en « signant » leur travail par un poinçon personnel. Cet enrichissement des tâches s'est traduit pour 300 O.S. par une promotion, puisque, désormais, ils sont classés dans la catégorie ouvriers professionnels (O. P.) « *Nous poursuivons notre politique d'amélioration des conditions de travail*, déclare la direction, *mais il faut savoir que dans certains secteurs on ne pourra pas aller très loin.* »

● **S.K.F. : Une usine plus propre en Vendée, à Fontenay-le-Comte.**

Dans les ateliers construits en 1971, les machines sont recouvertes d'un capot empêchant les projections d'acide ou de métal ; différentes installations permettent l'humidification constante de l'atmosphère et le renouvellement de l'air (1 million de kilogrammes d'air neuf à l'heure), ainsi que l'évacuation des déchets dans le sous-sol. Des stages de formation ont permis au personnel embauché de contrôler plusieurs machines afin de ne pas exécuter un travail de robot.



ÉTAT-UNIS : peu d'expériences et beaucoup de méfiance

(Suite de la page 29.)

Désormais, les femmes travaillent en groupe, vérifient les réponses à donner et signent elles-mêmes les lettres sans avoir à passer par un chef. Les résultats ? En bons Américains, les dirigeants d'A.T.T. les ont traduits en indice et en dollars. *« Le personnel qui continuait à suivre les méthodes anciennes atteignait l'indice 0, les autres ont grimpé à 90. Le rendement s'est amélioré, soit un gain de 250 000 dollars en dix-huit mois. La direction a pu réduire le nombre d'employés : moins de personnes au contrôle et moins de salariés à mi-temps. Au total, nous avons économisé 558 500 dollars. » « Nous avons donc étendu le principe de cette formule d'enrichissement des tâches à plus de 100 personnes, dans les services d'ordinateur, de vente, de comptabilité et d'installation de téléphone, et nous continuons. Certes, il y a eu des échecs, car tout le monde ne veut pas recevoir plus de responsabilité, mais nous appliquons le système du volontariat, et celles qui font le pas ne veulent plus entendre parler de l'ancienne organisation. »*

Si ces expériences impliquent parfois des qualifications plus grandes, elles n'entraînent pas automatiquement des majorations de salaires, et A.T.T. doit, en priorité, résoudre deux autres problèmes, réaliser tout d'abord l'égalité des salaires féminins et masculins ; pour non-application de cette règle, la compagnie a déjà dû verser 10 millions de dollars aux femmes qui ont pâti de cette discrimination. Un récent accord, passé avec l'administration, prévoit un deuxième versement de 7 millions de dollars et l'affectation de 25 autres millions pour faciliter la promotion des salariées. L'objectif est d'obtenir à tous les niveaux hiérarchiques une plus juste proportion entre femmes et hommes : des stages de formation d'une durée de deux à six semaines sont organisés (60 000 personnes en en ont bénéficié en 1973) ; quelques centaines d'hommes ont été recrutés pour devenir téléphonistes, poste réputé féminin.

« Nous atteindrons la plupart de nos objectifs en 1978, nous déclare un directeur du personnel, M. Davies. *Il y aura, par exemple, 38 % de femmes dans les services semi-qualifiés au lieu de 15 à 30 % selon les cas, mais inversement 90 % au lieu de 96 % dans les services de téléphonistes. En revanche, un plus juste équilibre au niveau des cadres ne sera réalisé qu'en 1990. »*

Mais, au grand pays de l'efficacité et du profit, les employeurs comme les ouvriers imaginent mal que dans certaines industries on puisse substituer au travail à la chaîne, voire au travail au rendement, un autre système.

La chaîne c'est plus efficace

A l'usine Levi-Strauss, qui emploie trois cent soixante ouvrières à San-Francisco, le personnel monte des pantalons et des chemises selon les méthodes les plus traditionnelles. Les tâches sont très parcellisées : chaque ouvrière exécute à longueur de journée la même opération, et celle-ci ne dure parfois qu'une quinzaine de secondes. Rangées les unes derrière les autres le long d'un tapis roulant, les femmes *« doivent »* produire. La paye est en effet fonction du nombre de pièces produites. La formule de ce salaire au rendement est celle-là même qui a provoqué la colère des ouvrières françaises de la filiale américaine dans le Nord : la grève du ticket pendant sept semaines à La-Bassée. En France, comme sur la côte ouest des Etats-Unis, chaque femme doit coller sur un cahier des tickets... en fonction des « morceaux de pantalons » cousus, et la rémunération est d'autant plus élevée que le nombre de tickets est important. Les plus rapides gagnent 50 voire 90 % de plus que les femmes les moins « douées ». Le salaire horaire moyen atteignait, au début de l'été 1974, 3,25 dollars ; très peu ne gagnaient que le minimum (2 dollars), mais d'autres atteignaient, à la sueur de leur front, 5 dollars...

« Utilisez des déodorants pour éviter les odeurs corporelles. » Sur les murs, une affiche rédigée en américain, espagnol et japonais donne des conseils très adaptés aux cadences. Et pourtant, pas de protestations, pas de grève, et aussi pas de grand intérêt pour une expérience menée dans d'autres locaux. Là, une soixantaine de femmes travaillent en groupe et leur rémunération dépend de la production de l'équipe ; les tâches sont certes parcellisées, mais les femmes s'arrangent entre elles : donner un coup de main aux retardataires ou changer de poste pour atténuer la monotonie des opérations. Le volontariat est de règle, les rémunérations sont plus faibles, et certaines ouvrières — une dizaine — ont déjà abandonné pour revenir à un poste individuel, plus rentable pour celles qui vont vite. L'expérience est d'ailleurs limitée, et il n'est pas question de l'étendre : *« Nous avons des modèles qui changent très souvent, et, de ce fait, le travail en groupe est plus adapté,* nous déclare un directeur. *Mais pour la production en grande série le travail à la chaîne nous coûte beaucoup moins : on sait que l'efficacité, dans la formule du groupe, ne peut être aussi élevée. »*

Dans le secteur de l'automobile, des expériences très limitées sont en cours mais les dirigeants du puissant syndicat U.A.W., ne se font pas d'illusion. *« Les débats sur l'humanisation du travail,* nous a affirmé sans complexe à Detroit un responsable de l'U.A.W., M. Mantyla, *ne proviennent pas des travailleurs mais de ce qu'on appelle les académiciens. » « Le premier souci d'un ouvrier,* ajoute un autre syndicaliste, *est d'obtenir un boulot. Ce qu'il veut, c'est un bon salaire et la garantie de l'emploi. Quant on sort du chômage, on ne se pose pas trente-six questions. »* Réponse fréquente que d'autres leaders de l'U.A.W. nous ont donnée à Los Angeles, lors de leur congrès. *« On se méfie beaucoup des expériences,* nous a déclaré M. Rebhan, l'un des adjoints de M. Woodcox. *Les ouvriers qui travaillent sur la chaîne savent bien qu'on ne peut pas tout changer. Des expériences, certes, il y en a. Les fonctionnaires et la presse se déplacent et se jettent là-dessus comme des requins. On en parle beaucoup dans certains milieux... mais ensuite c'est le silence. On n'évoque pas les échecs. Chez vous, les syndicats comme la C.F.D.T. parlent de changer la vie, mais ils n'ont pas la clef qui les fera accéder à ce nouveau type de société. Alors nous, nous préférons la politique des petits pas. »*

Un « job » avant tout

Chez Ford, par exemple, les délégués visitent régulièrement les ateliers, chaque mois ils rencontrent la direction et proposent des améliorations ; si celles-ci tardent, le syndicat lié par un accord excluant le recours à la grève, possède cependant, dans le domaine de la sécurité du travail, le droit d'y recourir. La convention collective prévoit en outre, pour toute la branche automobile, une concertation, au sein de trois commissions différentes : la première sur la sécurité, la deuxième sur les normes de production, la troisième sur les nouveautés technologiques. Et, lors du dernier renouvellement de la convention, l'U.A.W. a obtenu que le syndicat ait des facilités pour engager des experts et soit consulté avant tout lancement d'une expérience. *« c'est un début, nous en sommes encore à une phase embryonnaire »,* confie un délégué de Detroit.

Modestie exagérée ? Sensibilisation insuffisante de « bureaucrates syndicaux » ou plutôt pragmatisme ? A la cantine de l'usine Ford, à Detroit, un ouvrier qualifié nous a indiqué que *« jamais il ne voudrait travailler à la chaîne ».* Il est vrai qu'aux Etats-Unis il existe encore une main-d'œuvre disponible qui souhaite avant tout avoir « un job » quel qu'il soit. Et la faible organisation des minorités noires et autres ne facilite pas la prise de conscience. Pourtant que de possibilités gaspillées ! A l'une des usines Ford de Detroit, l'histoire suivante nous a été racontée : en janvier dernier, la direction a changé complètement les chaînes pour monter de plus petites voitures. *« Tout a été modifié, il n'y avait plus que les murs. Hélicoptères, engins de travaux publics... les grands moyens ont été utilisés, en six semaines l'usine était transformée. Coût : 75 millions de dollars, 80 % du personnel en chômage étaient payés à 95 %. »* Mais la gigantesque armée de techniciens et d'appareils ainsi mise en branle n'était pas destinée à modifier l'organisation elle-même de travail. Sauver la société et l'emploi. Pas plus, pas moins.

J.-P. D.

SUÈDE : un fonds d'investissement social

(Suite de la page 29.)

Les entreprises auraient naturellement aimé bénéficier des mêmes avantages pour améliorer les conditions de travail à l'intérieur des usines. Mais là elles n'eurent pas le temps d'attendre la bonne volonté des pouvoirs publics, car d'autres problèmes urgents se posaient : l'absentéisme et la répulsion croissante des jeunes à l'égard des métiers « sales » de l'industrie, laquelle était synonyme de bas salaires, contraintes physique et mentale, locaux sales et bruyants, source continuelle de mécontentement et d'insatisfaction, et par conséquent d'absentéisme.

Dans ces conditions, les jeunes préféraient les emplois de bureau plus propres. Ils travaillaient six mois à l'usine, puis changeaient de métier. Les seuls à rester plus longtemps étaient les ouvriers immigrés. En 1970, chez Volvo, les frais de formation professionnelle atteignaient un niveau record.

Une aide fiscale indirecte

Pour combattre cette image peu flatteuse du milieu du travail et pour pouvoir compter sur un personnel stable, l'industrie se devait de faire des efforts concrets subventionnés ou non par l'Etat : mesures de sécurité dans le travail, installations sanitaires modernes, vestiaires confortables, salles de réunion, locaux de loisirs, bibliothèques, etc. Les syndicats estiment que l'amélioration des conditions de travail qui sont partie intégrante de la production, puisqu'elles en garantissent la continuité en réduisant les difficultés de recrutement, doit être financée par l'entreprise et non par une aide quelconque de l'Etat. C'est aussi l'avis officiel du gouvernement, mais pratiquement les sociétés bénéficient de certaines aides fiscales indirectes.

Les entreprises bloquant une partie de leurs revenus nets dans un fonds d'investissements de la Banque royale de Suède pour utilisation future obtiennent des allégements fiscaux correspondant à environ 10 % de la somme employée. Ces investissements, qui ne peuvent être faits qu'avec l'accord du gouvernement ou de la direction nationale du marché du travail, concernent en premier lieu l'acquisition de nouvelles machines et la construction de nouveaux locaux, ce qui presque toujours entraîne une amélioration des conditions de travail.

D'autre part, les installations destinées à créer un milieu de travail plus sain ou moins bruyant peuvent être amorties suivant les mêmes dispositions que le matériel ordinaire. Par exemple, le matériel ayant une durée utile inférieure à trois ans peut être amorti immédiatement.

Toutes ces possibilités de déductions et d'allégements ont été largement utilisées et accordées ces dernières années pour stimuler la conjoncture, en baisse en 1971 et surtout en 1972, pour contribuer indirectement à une modernisation des lieux de travail, principalement dans les grandes usines. Elles expliquent aussi en partie pourquoi les revenus imposables des sociétés ont tellement augmenté : 2,8 milliards en 1971, 3,5 en 1972, 3,8 en 1973 ; selon les prévisions, ils seront de 4,3 millions en 1974. L'augmentation des bénéfices a été plus rapide en raison des possibilités accrues de déductions.

C'est dans cette situation, compte tenu de la reprise de la conjoncture, des « superprofits » des entreprises et des prévisions optimistes pour 1974, que le gouvernement décida en mars de cette année la création de *« fonds pour le milieu du travail ».* Toutes les sociétés, industrielles, agricoles et forestières, seront tenues d'affecter 20 % des bénéfices de l'exercice budgétaire 1974 à un *« fonds du milieu du travail »,* sans intérêt, à la Banque royale de Suède. L'obligation n'existe pas pour les entreprises dont le bénéfice réel est inférieur à 100 000 couronnes (environ 108 000 F). D'un autre côté, le versement ne pourra excéder un plafond de 70 millions de couronnes. Ce pourcentage devant être calculé sur les bénéfices bruts, il est évident qu'il représente un avantage fiscal, les autres sommes affectées au fonds étant taxées à 55 % comme tous les bénéfices. Selon le ministre des finances, M. Gunnar Sträng, ces nouvelles dispositions ne devraient pas influencer le montant du dividende.

Avec l'accord du comité d'entreprise

Les sommes placées à la Banque royale de Suède devront être employées dans les cinq années à venir uniquement pour améliorer les conditions de travail. La direction des entreprises devra soumettre des projets concrets qui ne pourront être mis en chantier que s'ils sont approuvés par la majorité des représentants du personnel au comité d'entreprise. Les installations de sécurité, le perfectionnement de la ventilation, la qualité de l'éclairage et de l'ambiance thermique, la réduction des vibrations, sont quelques-uns des aspects mentionnés le plus souvent dans les revendications des syndicats, qui devront en outre veiller à ce que cet argent ne serve pas à financer les améliorations déjà exigées par l'inspection du travail.

Les sociétés devront verser cette part du bénéfice avant le 31 mars 1975, date limite de la remise des déclarations de revenus pour l'année 1974, mais elles peuvent profiter de déductions supplémentaires de 3 à 11 % en effectuant des dépôts anticipés.

Cette formule d'aide fiscale indirecte pour l'amélioration des conditions de travail, ou plutôt d'investissements à bon prix, a été généralement bien accueillie par l'industrie, mais beaucoup moins bien par les syndicats ouvriers. Certes le patronat regrette le caractère contraignant de la proposition et une nouvelle intervention du gouvernement dans un domaine qui relève des partenaires sociaux, mais dans l'ensemble les chefs d'entreprise notent avec satisfaction que ces mesures ne leur coûtent pas trop cher.

Les syndicats eux sont plus sceptiques. Ils craignent d'abord que l'argent des fonds soit utilisé pour des améliorations « gadgets », genre piscine et de terrains de jeu, au détriment des problèmes essentiels qui sont le bruit, la poussière, la température, des améliorations qui permettraient de réduire les risques d'accidents, les maladies. Les entreprises réalisant de gros bénéfices sont avantagées par ce système. Or, ce n'est généralement pas chez elles que les conditions de travail laissent à désirer.

Bien sûr, il est encore trop tôt pour tirer les conséquences de cette expérience. 600 millions de couronnes ont jusqu'ici été déposés, principalement par les grandes entreprises. Mais récemment, M. Bert Lundin, ancien président de la fédération de ouvriers métallurgistes, signalait des tendances inquiétantes. Chez Electrolux, par exemple, la direction a décidé de reporter à l'année prochaine tous les travaux visant à améliorer les conditions de travail. La confédération des syndicats L.O. a constaté des tendances identiques dans l'industrie de la pâte à papier.

(Intérim.)

LE PROJET DE BUDGET

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

M. Fourcade : nos comptes ne seraient à revoir que si la hausse du prix du pétrole dépassait 14 % en 1975

S'adressant jeudi 19 septembre aux journalistes économiques et financiers, pour leur présenter le projet de budget de l'État pour 1975 et le texte qui créera une taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation, M. Jean-Pierre Fourcade a déclaré : « *Il y a trois mois je vous avais dit que le redressement nécessiterait des efforts de longue durée. Nous nous sommes fixé des objectifs, dont le rétablissement de l'équilibre de notre balance commerciale à la fin de l'année prochaine et la décélération de la hausse des prix. Une politique économique ne peut avoir d'effet que si elle dure un certain temps. Les indications que nous possédons montrent en tous les cas que les mesures prises commencent à produire certains effets.* »

Cette année, la croissance de la production nationale sera d'environ 4,5 %, très supérieure à celle des pays étrangers, qui se tiendra entre 1 et 2 %. La France n'a pas de problème d'emploi global et notre taux de chômage est l'un des plus faibles du monde. Nous continuons à investir davantage qu'à l'étranger. Ces éléments favorables sont hélas ! contrariés par les deux points noirs de notre conjoncture : les prix augmentent trop vite (+ 7,9 % de janvier à juillet), plus vite que dans les autres pays du Marché commun (6,5 % en moyenne pendant la même période) et surtout qu'en Allemagne (+ 3,1 %). « *Il y a quand même une très légère décélération*, a noté M. Fourcade, *puisque la hausse en France a été de 4,2 % au premier trimestre et de 3,6 % au second trimestre. Mais il faut abandonner ces rythmes ultra-alpins et redescendre à 1 % chaque mois à partir de la fin de l'année.* »

Deuxième point noir : « *Le déficit de notre balance commerciale a atteint 6,4 milliards de francs en mars, avril et mai, et 5,5 milliards de francs en juin, juillet et août. Il y a donc là aussi une légère tendance à l'amélioration.* » « *Nous sommes donc*, a poursuivi le ministre, *sur la bonne voie pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés en matière de commerce extérieur* » (voir ci-contre).

M. Fourcade a expliqué comment avait été préparé le budget de l'État pour 1975 : « *Notre budget est construit sur l'hypothèse d'une décélération de l'inflation, ainsi que sur une reprise de la croissance économique à l'étranger (2,50 à 3 % en moyenne en 1975, contre 1 à 1,50 % pour cette année) et notamment en Allemagne.* » Le point noir est évidemment l'évolution des prix des produits pétroliers. « *Toutes les hypothèses sont possibles à ce sujet entre 0 et 14 % de hausse* », a déclaré le ministre. « *Si la hausse des prix dépassait ces limites extrêmes, il faudrait revoir nos comptes. Mais jusqu'à 14 % de hausse, nos prévisions de rééquilibrage sont réalisables.* »

M. Fourcade a indiqué que le budget de 1975 prévoyait une croissance économique en volume de 4 à 4,2 %, un glissement des prix de 8 % de janvier à décembre et un déficit de la balance commerciale de 12 milliards de francs, contre 23 milliards de francs en 1974. « *Notre budget a été construit avec le souci de lutter contre l'inflation et de maintenir l'emploi. Il est équilibré, ce qui est utile, en particulier, quand il s'agit d'emprunter à l'étranger. Ce sérieux se retrouve dans l'effort de compression des dépenses que nous avons fait. Nous avons voulu stabiliser la pression fiscale globale d'État après les prélèvements exceptionnels de cette année, mais l'effort d'équipement est poursuivi, sauf dans certains secteurs comme les routes et les autoroutes. De même, nous avons voulu continuer d'améliorer le sort des plus défavorisés.* »

Le ministre a précisé que la hausse des tarifs des entreprises publiques devrait être, en 1975, de l'ordre de grandeur de la hausse des prix de détail prévue, soit 8 %. Elle rapportera 3 milliards de francs à ces entreprises (S.N.C.F., E.D.F., G.D.F., etc.).

ALAIN VERNHOLES.

Pour supprimer le déficit commercial il faut encore réduire de 3 milliards de francs les achats de pétrole

« *Notre objectif en matière de balance commerciale*, a déclaré le ministre, *est de ramener le déficit actuel de 2,5 milliards de francs par mois à 2 milliards de francs à la fin de cette année, à 1 milliard de francs à la moitié 1975 et à 0 à la fin 1975.*

» *Le déficit a été de 6,4 milliards durant les trois mois de mars, avril et mai, mais de 5,5 milliards pendant l'ensemble de juin, juillet et août. Il y a donc une légère amélioration qui s'explique par un début de plafonnement des importations de produits autres que les produits énergétiques. A ce facteur favorable, il faut ajouter l'augmentation des exportations françaises qui se poursuit à un rythme très rapide (13 % de volume). De la sorte nous couvrons d'ores et déjà le tiers du supplément de dépenses entraînées par le relèvement des prix du pétrole, soit 10 milliards par an sur 30 milliards de « sur coût » (la facture pétrole totale pour 1974 s'élevant à 45 milliards de francs).*

» *Le coût des matières premières*, a d'autre part fait remarquer le ministre, *est passé de l'indice 170 à la mi-1973 (contre 100 en 1968) à 250 en mai dernier. Puis en juin, il a commencé à baisser, pour atteindre 170 en septembre. Autre élément favorable à notre balance commerciale, la valorisation du franc sur le marché des changes.*

En réponse à des questions, le ministre a précisé que l'objectif du gouvernement pour 1975 était « *de réduire de 10 % les importations de pétrole. Nous comptons y arriver*, a-t-il ajouté, *par un ralentissement de la croissance économique, par des économies sur le fuel domestique et par des limitations de vitesse sur les autoroutes. En fait, la facture pétrolière pour 1974 sera entre 42 et 43 milliards de francs.*

» *Il faudra gagner encore 2 à 3 milliards de plus pour abaisser cette facture à 40 milliards de francs. Nous comptons aussi pour atteindre cet objectif sur la valorisation du franc. Toutefois, si ces objectifs n'étaient pas atteints, nous serons obligés de procéder à un rationnement.*

Comme des journalistes faisaient remarquer au ministre que le chiffre de 45 milliards avait déjà été cité en janvier 1974, au lendemain du quadruplement du prix du pétrole, et que depuis lors le prix du pétrole brut avait encore augmenté de 30 % à cause de la part croissante prise par le « brut de participation » vendu au plus haut, le ministre a répondu : « *La tonne de produit brut qui coûtait auparavant 112 francs est maintenant à 397 francs, d'après les statistiques douanières, et elle pourrait atteindre entre 400 et 410 francs. Quant aux augmentations annoncées par l'OPEP, elles ne sont pas évidentes.* »

Mais, fut-il objecté au ministre, les accords de participation sont rétroactifs et le chiffre cité pour la tonne de « brut » importée est très inférieur au coût réel qui devra finalement être payé. « *Les compagnies*, a répondu le ministre, *veulent nous faire payer tout de suite la rétroactivité. Mais j'attends de voir que la hausse se produise pour de bon. C'est d'ailleurs l'objet de ma bataille avec les compagnies.*

LA LETTRE DE LA NATION : des hypothèses peu réalistes.

Dans la *Lettre de la Nation* (U.D.R.) du 20 septembre, Pierre Charpy écrit notamment :

« *Le ministre des finances avait bien parlé en juin de « crise » devant un public de chefs d'entreprise, mais, depuis, le mot avait été banni du vocabulaire officiel, et ce n'est que depuis quelques jours que Jacques Chirac et quelques-uns de ses ministres commencent à appeler un chat un chat.*

» *Le projet de budget porte d'ailleurs la marque de cet optimisme estival. L'hypothèse de croissance de la production intérieure brute sur laquelle il est fondé a sans doute été réduite. Après avoir parlé de 5 % (en volume), puis de 4,6 %, le ministre des finances table maintenant sur 4,2 %, ce qui laisse prévoir plus de problèmes d'emploi que le gouvernement ne veut bien l'admettre. Mais l'hypothèse de hausse des prix (8 % pour l'indice des prix de détail) et celle du déficit extérieur (12 milliards contre environ 24 en 1974) paraissent plus volontaristes que réalistes. Cependant, peut-on reprocher au gouvernement de présenter un budget dont les données correspondent aux engagements qu'il a pris, même si ceux-ci sont des paris ?* »

Comment varieront les divers impôts

CATEGORIES DE RECETTES	BUDGET 1973 (en milliards)	BUDGET 1974		PROJET DE BUDGET 1975					
		Après le collectif de juillet	Prévisions actuelles	(en milliards)	Augmentation: Par rapport au collectif (en milliards)	Par rapport au collectif (en %)	Par rap. à actuellemen[t] (en milliards)	Par rap. à actuellemen[t] (en %)
A. — RECETTES FISCALES :	40,00								
I. — RECETTES FISCALES BRUTES :									
Impôts directs perçus par voie de rôles (pratiquement, impôt sur le revenu)		43,91	47,46	53,15	9,24	21	5,69	12
Autres impôts directs...	32,53	42,28	48,59	49,49	7,21	17,1	0,90	1,9
Taxes sur le chiffre d'aff. (dont T.V.A.)...	100,40	121,68	123,42	139,31	17,63	14,5	15,89	12,9
Droits de douane et taxe sur prod. pétr.	18,02	19,27	19,38	19,94	0,67	3,5	0,56	2,9
Bénéf. sur les tabacs et autres impôts indir. ..	10,21	11,00	11,16	12,62	1,62	14,7	1,46	13,1
Impôts sur la fortune (enr., timb.)	14,40	15,32	15,00	16,43	1,11	7,2	1,43	9,5
TOTAL	215,56	253,47	265,01	290,93	37,46	14,8	25,92	9,8
II. — REMBOURSEM. ET DEGREVEMENTS	12,50	11,99	17,10	21,70	9,71	80,9	4,60	26,9
III. — TOTAL DES RECETTES FISCALES NETTES (I-II)	203,06	237,48	247,91	269,23	31,75	13,4	21,32	8,6
IV. — PRELEVEMENTS AU PROFIT DES COLLECTIVITES LOCALES DE LA C.E.E. ET, EN 1975, DE LA SECURITE SOCIALE	16,67	19,54	20,63	29,81 *	10,27	52,5	9,18	44,5
V. — RECETTES FISC. NETTES DU BUDGET DE L'ETAT (III-IV) ...	196,39	217,13	227,28	239,42	22,29	10,3	10,14	5,3
B. — RECETTES NON FISCALES (domaine, expl. industr.)	14,75	15,85	18,54	19,99	4,14	26,1	1,45	7,8
TOTAL GENERAL (A + B)	201,14	232,98	245,82	259,41	26,43	11,3	13,59	5,5

(*) Dont 4 au profit de la Sécurité sociale.

● *Abattement forfaitaire pour les enfants de plus de dix-huit ans.* — La modification du système d'allégement fiscal pour les jeunes à partir de dix-huit ans faisant leur service militaire ou (jusqu'à vingt-cinq ans) poursuivant leurs études n'est pas, selon M. Fourcade, « *la première étape de l'attaque du quotient familial, qu'il ne s'agit pas de remettre en cause ; mais il faut bien tenir compte des conséquences fiscales de l'abaissement de l'âge de la majorité* » voté par le Parlement. Les jeunes concernés auront donc le choix entre l'imposition directe de leurs revenus ou le rattachement à leurs parents (sous réserve que ceux-ci l'acceptent) ; en ce cas, les parents pourront opérer sur leurs revenus imposables un abattement de 4 500 francs pour chacun des enfants ainsi rattachés.

● *Abattement supplémentaire en faveur des personnes âgées.* — Les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans dont le revenu imposable est inférieur à 12 000 francs peuvent actuellement déduire 2 000 francs de leur revenu et 1 000 francs si leur revenu est compris entre 12 000 et 20 000 francs. L'abattement de 2 000 francs sera porté à 2 300 francs jusqu'à 14 000 francs de revenu imposable et de 1 000 francs à 1 150 francs jusqu'à 23 000 francs.

Les personnes âgées de plus de soixante-quinze ans et non imposables à l'impôt sur le revenu seraient désormais exonérées de la taxe d'habitation (ex-mobilière). Une disposition analogue a déjà été adoptée l'an dernier en matière de taxe foncière des propriétés bâties.

● *Abattement de 10 % pour les P.M.E. s'adressant à un centre de gestion.* — Le gouvernement a décidé d'encourager les petites et moyennes entreprises à confier leur comptabilité à des centres de gestion agréés, en vue de diminuer la fraude. Un abattement de 10 % du bénéfice imposable soumis à l'impôt sur le revenu sera consenti à ceux qui auront recours, pour la tenue de leur comptabilité, à de tels centres agréés.

● *Majoration des déductions pour primes d'assurance-vie.* — Le montant des primes d'assurance-vie déductibles du revenu global sera relevé dans les conditions suivantes :

— La limite de déduction intégrale sera portée de 1 000 F à 1 500 F, une majoration de 600 F étant accordée pour chaque enfant (jusqu'à maintenant, elle n'était que de 200 F pour les deux premiers enfants à charge et de 600 F pour les suivants.

— La possibilité de déduire 50 % de la fraction de prime comprise entre la première limite et 5 000 F n'est pas modifiée.

Cette mesure, qui concerne uniquement les contrats d'assurance-vie à capitalisation, à l'exclusion des contrats temporaires, est destinée à encourager l'épargne. Vivement souhaitée par les compagnies d'assurances, elle avait été promise depuis deux ans.

● *Droits sur les alcools :* + 16 % environ. — Le droit de consommation par hectolitre d'alcool pur actuellement fixés, selon les catégories, à 1 120 F, 2 135 F et 2 640 francs passeraient à 1 300 francs (+ 16 %), 2 475 F (+ 15,9 %) et 3 060 F (+ 15,9 %). Pour ce qui est du droit de fabrication, les tarifs en vigueur, soit 1 320 F, 445 F, 340 F et 135 F, seraient portés à 1 530 F (+ 16 %), 515 F (+ 15,7 %), 395 F (+ 16,2 %) et 155 F (+ 14,8 %).

● *Droits de timbre :* 40 francs d'augmentation pour les passeports. — Le droit sur les passeports sera porté à 100 francs contre 60 francs actuellement. D'autre part, la taxe sur les voitures particulières des sociétés (la période d'imposition s'ouvrant le 1er octobre 1974) sera fixée à 1 600 francs au lieu de 1 000 francs pour les voitures de moins de 8 CV ; à 2 300 francs au lieu de 1 400 francs pour les voitures de 8 CV ou davantage. Ces droits n'avaient pas été relevés depuis 1968.

DE BUD…
S FINANC…
les divers im…

…OUR 1975 DE L'ÉTAT

… APPORTÉ DE NOUVELLES PRÉCISIONS

Le projet de budget pour 1975 comparé aux précédents

(en millions de francs)

	LOI DE FINANCES DE 1973	LOI DE FINANCES DE 1974 (2)	PROJET DE BUDGET POUR 1975 — Montant	Différence	Différ. en %
— OPERATIONS DEFINITIVES :					
a) Dépenses ordinaires civiles :					
• Dette publique	5 666	6 561	7 469	908	13,8
• Fonctionnement	74 821	90 457	105 395	14 938	16,5
• Interventions	57 242	65 554	72 995	7 441	11,3
— Total pour le budget génér.	137 729	162 572	185 859	23 287	14,3
— Compte d'affectation spéc.	877	807	861 (3)	54	6,7
(moins excédent budgets annexes)		— 74		— 74	
b) Dépenses civiles d'équipem. :					
— Budget général	23 708	26 586	29 364	2 778	10,4
— Compte d'affect. spécial	3 537	3 813	4 014	201	5,3
c) Dépenses militaires :					
— Budget général	34 522	38 472	43 786	5 314	13,8
— Compte d'affect. spécial	70	70	120	50	71,4
Total des charges définitives	200 443 (1)	232 246	264 004	31 758	13,7
Ressources :					
• Budget général	197 286	232 978	259 407	26 429	11,3
• Compte d'affect. spécial	4 566	4 762	5 142	380	8
TOTAL des ressources	201 852	237 740	264 549	26 809	11,3
Excédent des ressources	1 409 (1)	5 494	545		
— OPERATIONS TEMPORAIRES :					
Prêts au Fonds de développement économique et social	2 370	2 695	2 800	105	3,9
Autres comptes spéciaux	1 298	1 794	504	— 1 290	— 71,9
TOTAL des charges temporaires	3 668	4 489	3 304	— 1 185	— 26,4
Ressources (H.L.M.-F.D.E.S.)	2 882	2 841	3 079	238	8,4
Excédent des charges tempor.	1 006	1 648	225		
II. — MASSES GLOBALES :					
Dépenses totales	204 111	236 735	267 308	30 573	12,9
Recettes totales	204 514	240 581	267 628	27 047	11,2
EXCEDENT global (solde I, solde II)	+ 403 (1)	+ 3 846	+ 320		

(1) Après abattement de 400 millions de francs.
(2) Après rectification par le « collectif » de juillet.
(3) Après déduction du compte d'affectation spéciale nouvellement créé pour décrire l'emploi de la redevance de la radiodiffusion-télévision française : 2 123 millions de francs.

● *Ralentissement de la construction.* — Le nombre des logements mis en chantier diminuera, l'an prochain, d'une proportion variable de 2 à 5 %, a indiqué M. Fourcade. Tous les secteurs seront touchés par cette compression, même celui des H.L.M.

● *Prestations familiales.* — Les crédits inscrits au budget à ce titre permettront *« le respect des engagements pris par l'Etat envers les familles »*, a affirmé le ministre de l'économie et des finances. Mais il a refusé de préciser comment serait appliquée, en 1975, la notion de *« contrat de progrès »* entre les pouvoirs publics et les familles, lancée naguère par Georges Pompidou et reprise par M. Giscard d'Estaing durant sa campagne électorale présidentielle.

● *Traitements des fonctionnaires.* — M. Fourcade a affirmé que, là aussi, l'Etat respecterait les accords passés avec les fonctionnaires en vue de garantir leur pouvoir d'achat. Mais il s'est refusé à donner des précisions sur les hausses de traitements que permettraient, en 1975, les provisions inscrites à ce titre au budget.

AIDE A L'ÉPARGNE EN DÉCEMBRE

Le ministre de l'économie et des finances s'était, en juin, donné six mois pour freiner l'inflation : trois mois seulement sont écoulés, et les résultats acquis ne justifient pas encore un assouplissement. Il a, toutefois, signalé une reprise des émissions d'obligations, pratiquement interrompus depuis le mois de mai, et qui se multiplient ces dernières semaines, l'emprunt du Crédit foncier de France ayant été souscrit en quelques jours. Selon M. Fourcade, le réveil indique que les milieux financiers et le public estiment que les taux d'intérêt ont atteint un sommet et qu'ils sont appelés à décroître.

Le ministre, enfin, a annoncé que des mesures nouvelles seraient prises à la fin de l'année en faveur de l'épargne.

● *Déduction accrue pour l'achat d'un logement.* — Les contribuables qui ont acheté un logement pour l'occuper eux-mêmes à titre de résidence principale pourront déduire les intérêts des emprunts contractés à cette fin dans la limite de 7 000 francs, plus 1 000 francs par enfant à charge. Actuellement ces limites sont respectivement de 5 000 francs et 500 francs.

● *Les travaux pour* l'isolation thermique d'un logement ainsi que ceux qui sont destinés à modifier les appareils de chauffage en vue d'économiser de l'énergie (par exemple installation de thermostats) seront désormais déductibles à l'intérieur de ces mêmes limites, soit 7 000 francs et 1 000 francs par enfant à charge. Cette faculté sera offerte, non seulement aux propriétaires qui occupent leur logement, mais aussi aux locataires. La liste des travaux ouvrant droit à l'avantage fiscal doit être fixée par décret.

Précision essentielle : ces limites de 7 000 F et de 1 000 francs sont des limites absolues, qui s'appliquent, le cas échéant, au total des deux déductions fiscales. Ainsi, un particulier qui a acheté son appartement et effectué des travaux disolation thermique, ne pourra pas déduire de son revenu, pour ces deux opérations, additionnés plus que les 7 000 francs indiqués, majorés de 1 000 francs par enfant à charge.

● *L'évolution du pouvoir d'achat.* — L'objectif du ministre de l'économie et des finances est *« que le pouvoir d'achat des petits salariés augmente de 0,5 % par trimestre, soit 2 % par an, mais que cette hausse soit dégressive à mesure que l'on avance dans la hiérarchie des revenus, sans pour autant aboutir à une baisse en haut de l'échelle »*.

Le choix, l'incertitude et les contradictions

Par GILBERT MATHIEU

Le projet de budget présenté par M. Fourcade est censé traduire des choix clairs. Le ministre de l'économie et des finances estime, en effet, que l'opinion a horreur des complications et qu'elle veut comprendre rapidement ce qu'on lui propose. La nouvelle épure a donc été conçue pour être perçue facilement comme *« un instrument de lutte contre l'inflation, de maintien de l'emploi et d'amélioration de la justice sociale »*.

De fait, quelques-uns de ces choix apparaissent sans trop de difficultés. Les crédits d'investissements publics augmenteront dans l'ensemble l'an prochain de 12,1 %, alors que la hausse des prix sera de quelque 10 % ; la progression effective du volume des travaux sera donc symbolique, cette quasi-stagnation moyenne traduisant d'ailleurs des évolutions inverses : progrès sensible des dépenses d'équipement dans les télécommunications, les transports en commun, la poste, les hôpitaux, les services du ministère de l'Intérieur, mais recul sensible de la construction de logements (y compris des H.L.M.), d'écoles, d'établissements culturels et sportifs, et même des dépenses d'équipement de l'agriculture.

« Refroidissement » et chômage

Que cela « refroidisse » l'inflation d'origine budgétaire, c'est probable : encore qu'il soit de plus en plus évident que ce n'est pas le montant global des dépenses de l'Etat, ou *a fortiori* leur solde, qui joue le rôle principal, en l'affaire, mais bien leur contenu. Des crédits — même faibles — sont inflationnistes s'ils déséquilibrent le marché ou accroissent le gaspillage administratif, tout comme peuvent l'être des économies budgétaires qui aggravent les tensions sociales ou préparent des goulots d'étranglement de la production. Le « gel » global des investissements publics en 1975 n'est pas exempt' de ces critiques.

Mais, même s'il tempère l'inflation en freinant la demande publique, il est difficile d'affirmer qu'il contribue à *« maintenir l'emploi »*. Les chantiers du bâtiment qui seront désertés faute de crédits, les grands travaux différés, entraîneront inévitablement un gonflement du nombre de chômeurs. Des immigrés d'abord, que l'on incitera ainsi à repartir plus vite dans leur patrie ; mais aussi des Français, qui ne se « recaseront » pas facilement sur les chantiers restés florissants ; les progrès de la productivité, particulièrement rapide dans ce secteur, créent, en effet, beaucoup moins d'emplois que de valeur ajoutée.

D'une façon plus générale, d'ailleurs, on ne peut imaginer qu'avec une expansion à peine supérieure à 4 % l'an prochain, la « maison France » puisse embaucher tous les jeunes qui se présenteront au travail, alors qu'avec une croissance plus rapide d'un cinquième cette année elle a vu le nombre des demandes d'emplois s'accroître de soixante mille. Il y a bien contradiction entre les deux premiers objectifs gouvernementaux : à structures économiques et sociales inchangées, il n'est pas possible de bloquer l'investissement public pour « tenir » la demande tout en prétendant simultanément protéger l'emploi.

Des remarques du même ordre peuvent être faites s'agissant de l'incidence du budget sur les revenus des particuliers. *« Instrument de justice sociale »*, le projet de M. Fourcade le sera effectivement par plusieurs aspects. Côté dépenses, l'aide prioritaire aux personnes âgées (20 F par jour de retraite minimale au printemps) et l'amélioration des services rendus par les transports en commun, illustrent ce souci. Tout comme, du côté des recettes, le relèvement de la limite d'exonération d'impôt sur le revenu, l'abattement fiscal supplémentaire accordé aux vieillards, ou la mini-réforme du quotient familial, mesures qui sont compensées par des majorations d'impôt sur l'alcool, les passeports et les voitures des sociétés.

Justice sociale et pression fiscale

Mais, ce souci d'équité trouve vite ses limites. La construction sociale est ralentie ; la petite épargne reste spoliée par l'inflation ; aucune garantie n'est donnée aux fonctionnaires, dont le pouvoir d'achat prend chaque année du retard sur les salaires du secteur privé ; la stagnation des prestations familiales a de bonnes chances de continuer, M. Fourcade s'étant refusé, jeudi, à prendre le moindre engagement à ce sujet... Mais surtout, en quoi l'objectif affirmé d'équité sociale est-il rendu compatible avec celui de lutte contre l'inflation ? Il faudrait, pour ce faire, que l'Etat pompe sur les revenus élevés ou moyens beaucoup plus qu'il ne distribue aux petites gens. Ce ne sera pas le cas.

M. Fourcade s'est félicité que la pression fiscale reste stable l'an prochain. Ce ne sera peut-être pas tout à fait vrai, la fiscalité d'Etat devant augmenter presque aussi vite que le produit national en valeur (13,4 % contre 14,3 %), tandis que la fiscalité locale, qui joue un rôle croissant, progressera, elle, beaucoup plus vite ; mais il est exact que le poids relatif de l'impôt variera peu. L'Etat encaissera ainsi 18 milliards de T.V.A. et 9 milliards d'impôt sur le revenu de plus que ne l'avait prévu pour cette année le « collectif » de juillet dernier (1).

Une lutte sérieuse contre l'inflation n'aurait-elle pas imposé un « tour de vis » accru, ou, ce qui aurait été encore préférable, une ventilation différente entre le produit supplémentaire de la T.V.A. et celui de l'impôt sur le revenu ? La T.V.A. est, en effet, un impôt dégressif, d'autant moins lourd relativement que le revenu est plus élevé, alors que l'impôt sur le revenu a précisément l'effet inverse. Le gouvernement a raison de vouloir distribuer davantage aux groupes défavorisés : mais s'il ne prélève pas sensiblement plus sur les classes privilégiées, il ne peut prétendre simultanément modérer l'inflation.

Un optimisme peu rationnel sur les prix

A ces contradictions dont on pourrait fournir d'autres illustrations, le projet de budget ajoute des incertitudes redoutables. Les principales concernent les deux objectifs majeurs de M. Fourcade : le « refroidissement » des prix et le rétablissement de l'équilibre commercial. Le ministre prévoit une hausse des prix de 8 % seulement de janvier à décembre 1975 ; ce qui supposerait une décélération rapide : 1 % par mois au premier trimestre, 0,8 % au second, 0,6 au troisième et 0,4 au dernier. La réalité peut-elle prendre une teinte aussi rose ? Ie serait léger de trop y croire, alors que, durant les trois derniers (juin à août) la hausse a été de 3,5 % et que M. Fourcade a admis hier que l'augmentation serait, en 1974, d'au moins 14,9 %, à un cheveu près des fameux 15 % que M. Giscard d'Estaing avait promis, pendant sa campagne électorale, de ne pas atteindre !

Le ministre aurait quelque chance de gagner son pari si la consommation fléchissait ; c'est ce qu'avait espéré M. Giscard d'Estaing, en demandant, en décembre puis en mars, que le pouvoir d'achat des salariés stagne durant six mois, puis un an. En réalité, ce pouvoir d'achat s'est accru de 3 % au premier trimestre, entraînant un gonflement des achats et surtout de l'épargne. Selon toute vraisemblance, ce cours a de bonnes chances de continuer.

Davantage d'équité dans l'aide aux familles

Autre déconvenue : le prix du pétrole, sur la baisse duquel MM. Giscard d'Estaing et Fourcade comptaient pour freiner l'enchérissement des coûts industriels et des prix des produits transformés, a, lui, tendance à monter. Même si l'on peut discuter de l'ampleur de sa hausse future, la situation est assez claire maintenant pour rendre problématique la tenue du pari ministériel sur les prix et impossible celle du pari sur le redressement commercial, en l'absence de restrictions draconiennes sur l'essence et le fuel. Le gouvernement admet d'ailleurs la possibilité d'un changement des comptes qu'il présente, au cas où le « brut », indexé sur l'inflation mondiale depuis la conférence de Vienne, augmenterait plus que prévu. Cette façon d'ajuster à vue la politique — très « giscardienne » par son empirisme — réduit finalement beaucoup la portée, donc l'intérêt, des choix opérés présentement par le gouvernement.

Cela ne saurait faire oublier l'intérêt de deux des originalités du projet de budget. La première concerne la taxe conjoncturelle. Atténuée, allégée, remboursable en partie, cette taxe nouvelle n'aura certainement pas l'efficacité que voulait lui donner M. Serisé, son inventeur. Mais elle aura sans doute un effet dissuasif sur les chefs d'entreprise tentés d'arrondir la marge de leur affaire en « poussant » leurs prix. Une « carotte » est d'ailleurs suspendue au dispositif : si les prix ne montent pas de plus de 0,5 % pendant trois mois de suite, la taxe sera suspendue ; les industriels auront donc intérêt à la stabilité. L'expérience montrera ce que vaut la mécanique, que les deux parties peuvent au demeurant fausser à leur gré ; le ministre, en prolongeant la perception de la taxe, grâce — par exemple — à un relèvement opportun de tarif public le troisième mois consécutif où la hausse des prix risquerait de tomber au-dessous des 0,5 % ; les chefs d'entreprise, en ajustant d'ici à décembre leurs performances de comparaison, pour que la taxe ne les gêne pas trop l'an prochain...

L'aménagement du quotient familial est, lui, moins aléatoire. Limité aux jeunes de plus de dix-huit ans qui font leur service militaire ou qui poursuivent leurs études, il avantagera, comme prévu, les familles modestes — c'est-à-dire l'immense majorité — au détriment des familles aisées. Un ménage ayant deux enfants dans cette situation paiera, par exemple, 360 F d'impôt en moins l'an prochain, si elle a un revenu de 2 500 F par mois, mais 1 750 F d'impôt en plus si son revenu est de 8 500 F par mois. Aux environs de 5 000 F par mois, l'opération sera blanche.

Ce projet vers l'équité sera-t-il étendu les années suivantes ? C'est souhaitable ; mais, pour l'instant, M. Fourcade s'en tient à l'argument d'un alignement de l'âge de la majorité fiscale ou celui de la majorité tout court (dix-huit ans). Si les protestations des cadres (y compris ceux de la C.G.T.) ne sont pas écoutées, il est possible que le remplacement du quotient par un abattement forfaitaire par enfant soit élargi, à l'instar de ce qui se passe à l'étranger.

(1) Les chiffres sont respectivement 16 et 5,7 milliards si l'on compare les prévisions de 1975 aux résultats effectivement attendus en 1974.

● *T.V.A. sur les campings : taux à 7 %.* — Les locations d'emplacements sur les terrains de camping ou de caravaning sont actuellement soumises au taux intermédiaire (17,60 %) de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette taxe sera perçue au taux réduit (7 %) pour les locations d'emplacements sur les terrains classés.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

TRAVAILLEURS ÉTRANGERS

VISITANT DES CITÉS DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. Dijoud annonce que la suspension de l'immigration sera provisoirement maintenue

M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre du travail, chargé des travailleurs immigrés, a annoncé, jeudi 19 septembre, à la préfecture de Bobigny (Seine-Saint-Denis), le prolongement, au-delà du 30 septembre, de la suspension de l'immigration décidée en juillet dernier (« le Monde » du 6 juillet). Il a précisé qu'il proposerait, début octobre, au conseil des ministres, des mesures particulières sur l'accueil, le logement et la formation des ouvriers étrangers.

Rappelant que le projet de budget adopté par le conseil des ministres prévoit de porter à 1 % la contribution des entreprises au logement, M. Dijoud a annoncé que le cinquième de cette contribution — soit 0,2 % — serait affecté à un fonds pour les immigrés.

Dans la Seine-Saint-Denis — où les 90 000 travailleurs immigrés constituent 15 % de la population active, — M. Dijoud a visité notamment un foyer-taudis rue Marie-Thérèse, à Pantin, et une cité de transit de l'Office départemental d'H.L.M. à Aubervilliers, où logent soixante et onze familles portugaises, sénégalaises ou yougoslaves. Il s'est entretenu brièvement avec l'un des deux cent quarante enfants de la cité, une fillette à qui il a demandé : « *Comptes-tu rester en France ? Qu'envisages-tu de faire plus tard ?* » L'enfant n'a pas répondu... A l'usine d'orfèvrerie Christofle, M. Dijoud a remercié des travailleurs africains « *des services qu'ils rendent à la majorité des Français* ».

Au cours d'une conférence de presse à la préfecture, le secrétaire d'Etat s'est déclaré prêt à affronter « *avec passion et enthousiasme* » le difficile dossier de l'immigration. Rappelant que, pour maîtriser le phénomène migratoire, le gouvernement a estimé nécessaire de limiter les entrées, M. Dijoud a souhaité que dans le cadre des limitations des contrôles soient effectués dans les entreprises pour qu'elles réservent un accueil décent aux migrants. « *Les mêmes droits sociaux, les mêmes droits humains,* a-t-il dit, *doivent être accordés aux immigrés. Mais il faut aussi informer la population française que les travailleurs étrangers sont nécessaires à notre économie.* »

M. Dijoud a ajouté que dans la « *Charte des libertés publiques* » proposée par le ministre de l'intérieur, un chapitre serait consacré aux droits et devoirs des travailleurs immigrés.

Si le secrétaire d'Etat s'est déclaré satisfait de cette journée d'études « *sur le vif* », M. Georges Valbon, conseiller général de la Seine-Saint-Denis, maire (P.C.) de Bobigny, s'est montré plus réticent, remarquant « *le caractère publicitaire de ce genre d'opération* ». — C. S.

CONJONCTURE

LES DÉMOCRATES V[e] R[É]CLAMENT PLUS DE FERME[TÉ] DANS LA LUTTE CONTRE L'I[N]FLATION.

Le comité national des Dém[o]crates V[e] s'est réuni, mercre[di] 18 septembre, sous la présiden[ce] de Mlle Marie-Madeleine Di[e]nesch, ancien secrétaire d'Eta[t]. Les différents responsables d[es] sections du mouvement ont man[i]festé leur inquiétude devant [la] situation économique et sociale [du] pays.

Le comité national souhai[te] donc que « *les pouvoirs publi[cs] mettent en œuvre avec ferme[té] une politique de lutte contre l'in[]flation qui frappe les plus défa[]vorisés et menace l'indépendan[ce] nationale* ». D'autre part, [il] « *prend acte des initiatives euro[]péennes du chef de l'Etat qui doi[]vent contribuer à résoudre l[es] problèmes agricoles et industriel[s], monétaires et sociaux* ».

Une Journée nationale du mou[]vement est prévue le 7 décembr[e].

ÉNERGIE

SELON LE TRÉSOR AMÉRICAIN

Les pays producteurs de pétrole auraient investi 7 milliards de dollars aux États-Unis

Où vont les pétrodollars ? A cette question, les experts du dépar[]tement du Trésor américain ont tenté de répondre. Certes, en pré[]sentant les conclusions de leur étude, ils prennent soin de précise[r] qu'ils n'ont disposé que de « renseignements fragmentaires » et qu'[il] ne s'agit que d'une évaluation. Il reste que les chiffres auxquels il[s] aboutissent montrent que près du quart des pétrodollars mis e[n] circulation depuis le début de 1974 se sont investis aux Etats-Unis.

Au cours des huit premiers mois de l'année, les pays producteurs de pétrole auraient disposé de 25 à 28 milliards de dollars de fonds dont ils n'avaient pas l'usage immédiat :

— Sur ce total, 10 à 13 milliards de dollars auraient été placés sur le marché des eurodevises principalement à Londres.

— 7 milliards de dollars auraient été investis aux Etats-Unis dont 4 milliards de dollars en effets publics du Trésor américain.

— La Grande-Bretagne aurait drainé environ 3 milliards de dollars, partie sous forme de fonds d'Etat, partie en dépôts bancaires.

— L'Europe continentale n'aurait absorbé que 2 milliards de dollars (prêts à des organismes officiels, achats d'immeubles notamment).

— 3 milliards de dollars au[]raient été investis dans les pay[s] en voie de développement.

— Enfin les souscriptions d'obli[]gations auprès des organisme[s] internationaux ont représent[é] 500 millions de dollars.

Commentant ces documents, l[e] secrétaire au Trésor, M. Willia[m] Simon, a indiqué que « *de nom[]breux pays semblent attacher un[e] grande importance au maintie[n] d'un anonymat aussi rigoureu[x] que possible quant à leurs inves[]tissements* ». Selon lui les pay[s] membres de l'OPEP disposeraie[nt] cette année d'environ 55 milliard[s] de dollars pour des investisse[]ments à moyen ou à long term[e] hors de leur territoire, sur u[n] total de revenus de 80 million[s] de dollars.

LOGEMENT

PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES SIGNENT UN ACCORD SUR LES CHARGES LOCATIVES

La commission nationale pour l'étude des charges locatives et des rapports entre propriétaires, gestionnaires et usagers, vient de mettre au point un certain nombre de recommandations.

Un premier accord, conclu en 1973, portait sur les documents types, l'équilibre général des contrats de location et le respect de clauses particulières. Le nouveau texte — quatre pages et quatre tableaux — est consacré aux principes et aux modalités de répartition des charges d'exploitation et d'entretien des immeubles, aux dépenses relatives à l'eau froide et chaude et au chauffage collectif des locaux, aux ascenseurs et monte-charges, aux espaces extérieurs, à l'élimination des rejets provenant de l'habitation, à l'entretien des parties communes et au gardiennage de l'immeuble (1).

Cet accord va « *clarifier les rapports entre les propriétaires et les locataires* », a déclaré, le 19 septembre M. Jacques Barrot, secrétaire d'Etat chargé du logement, en citant deux exemples : « *Alors que précédemment le gestionnaire d'un grand ensemble demandait au locataire un remboursement global de sommes sans justification, désormais il lui adressera une quittance claire où apparaîtra la part de chaque dépense.* » Par ailleurs, « *alors que le poste « entretien » était parfois source de litiges, notamment pour les ascenseurs et les chaudières, désormais la distinction est claire entre petit entretien revenant au locataire et gros entretien revenant au propriétaire* ».

Il reste aux organisations signataires à « *convaincre* » leurs adhérents de « *mettre en application quotidienne* » ces recommandations. Cependant, la commission poursuit ses travaux afin de mettre au point des contrats « *plus clairs* » entre les gestionnaires et les prestataires de services et de parvenir à l'établissement de prix de référence.

(1) Le texte de cet accord sera disponible dans les prochains jours au secrétariat d'Etat chargé du logement, 40, rue du Bac, Paris-7e et auprès d'une des treize organisations de propriétaires ou de locataires signataires.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Citoyenneté politique et citoyenneté économique

III. — UNE COMMUNAUTÉ UNANIME ET ÉGALITAIRE ?

Par FRANÇOIS BLOCH-LAINÉ

Dans les deux articles précédents (« le Monde » des 19 et 20 septembre), M. François Bloch-Lainé a insisté sur le fait qu'il ne faut pas confondre la démocratie politique et la démocratie dans l'entreprise. On doit d'abord résister à la tentation de l'universalisme. Deux autres tentations analysées ci-dessous guettent les réformateurs : l'unanimisme et l'égalitarisme.

Une autre tentation, également sympathique, est de rendre possible l'entreprise heureuse où, comme dans une cité heureuse, tous les participants ne formeraient qu'un seul corps, accidentellement divisé, mais fondamentalement uni. « Apporteurs de travail, apporteurs de capitaux, apporteurs de connaissances, nous poursuivons, disent beaucoup de bons apôtres, les mêmes objectifs. D'accord sur les fins, discutons des moyens, mais avec la même âme, la même volonté. » Ceux qui tiennent ce langage déplorent les conflits d'idéologies plus que les conflits d'intérêts. Ils envient les États-Unis, où le système économique bénéficie d'un consensus à peu près général, où les oppositions ne sont que des négociations, plus ou moins dures. Mais ceux-là aperçoivent-ils bien la différence de nature qu'il y a, dans tous les pays et quelle que soit la situation politique, entre une entreprise et une cité ?

Dans la république, dans la commune, les citoyens de la majorité et ceux de l'opposition sont de même essence ; ils aspirent à jouer le même rôle, à travers leurs représentants qui alternent au pouvoir, qui manifestent des tendances différentes, qui poursuivent des objectifs différents, mais qui accomplissent les mêmes sortes de tâches. Il y a homogénéité, fongibilité des mandataires, comme des mandants.

Dans l'entreprise, au contraire, les intérêts qui s'affrontent — ceux du capital, ceux du personnel, ceux de la « technostructure », ceux des usagers — sont hétérogènes et peu réductibles l'un à l'autre. Leurs représentants ont des rôles à jouer qui ne sont pas généraux, alternatifs, interchangeables, mais spécifiques et simultanés, en permanence. Dans la démocratie économique, il importe, sans doute, que les parties soient mises le plus possible à parité ; mais cela ne signifie pas qu'elles puissent être homogénéisées et fondues. Le perfectionnement du « côte-à-côte » n'éliminera jamais le « face-à-face », qui est organique, structurel.

Il est vrai que l'objectif politique des principaux syndicats ouvriers est de substituer les forces dont ils procèdent à celles qui sont en place pour la conduite des entreprises. Mais, si cette conquête était accomplie, il resterait entre les hommes qui travaillent, les institutions qui possèdent, les autorités qui décident, des oppositions d'intérêts, des conflits d'opinion, dont la disparition ne peut être obtenue que par étouffement, par substitution d'une dictature à une domination.

Il y a dans l'entreprise, quoi qu'on fasse, où qu'on soit, trois (ou quatre) fonctions économiques dont la séparation est naturelle : la fonction patrimoniale, la fonction laborieuse et la fonction planificatrice, (sur lesquelles broche la fonction gestionnaire). C'est pour l'exercice de chacune de ces fonctions que l'élection est praticable suivant le modèle politique, le perdant s'effaçant devant le gagnant. Mais, entre ces fonctions, pour organiser leur conjugaison, il ne peut y avoir que des relations et des équilibres conventionnels, fondés sur les dosages d'influence, logiques ou négociés.

De tels dosages par catégorie sont inadmissibles dans la démocratie politique, comme on l'a vu, lors des décolonisations, quand on a voulu instituer plusieurs collèges électoraux, correspondant à plusieurs communautés sociales, coexistantes. Ils paraissent au contraire inévitables dans la démocratie économique. Le pluralisme des « facteurs » de l'entreprise est constant. Il détermine des tensions normales, dont la constitution de l'entreprise doit organiser la solution. L'unanimité est contre nature ; rien ne peut rendre son attente crédible.

Des engagements différents

La tentation unanimiste, quand elle est sincère, se double d'une tentation égalitaire. On pense que, si tous les membres de l'entreprise avaient des droits égaux, il n'y aurait plus, parmi eux, de sentiments d'aliénation et que la détermination du « bien commun » serait beaucoup plus facile.

Cette question est plus embarrassante que la précédente et plus délicate à traiter. Il importe, cependant, d'en parler sans hypocrisie. La distinction des deux sortes de droits civiques peut y aider.

« Un citoyen, une voix ». Ce principe ne souffre pas d'exception dans la démocratie politique. Les inégalités naturelles de fortune et de talent imposent cette égalisation corrective du droit de suffrage. Depuis que la démocratie politique est majeure, on néglige le degré effectif de participation des citoyens à la vie collective, pour déterminer leur accès aux urnes, après avoir essayé, durant l'adolescence du régime, divers systèmes de suffrage, restreint, censitaire, etc. Les élus politiques se distinguent des électeurs après l'élection et se distinguent les uns des autres dans l'ordre de la puissance et de la gloire ; mais, au départ, tous les électeurs se valent.

Serait-ce faire faire à la démocratie économique, de façon odieuse parce que inutile, le détour passé des premiers régimes électoraux que d'admettre pour l'entreprise des discriminations motivées par les apports faits, les risques courus, les rôles choisis, les droits acquis ?

On admet sans difficulté que les actionnaires et les obligataires des sociétés anonymes n'aient pas les mêmes pouvoirs aux assemblées, en raison de l'option qu'ils ont faite au moment de leurs apports d'argent. On conteste, par contre, les inégalités que le droit commercial, ignorant du droit social, établit, en cas de difficulté de l'entreprise, entre ceux qui sont exposés à une perte d'argent et ceux qui sont exposés à une perte d'emploi. Mais, en dehors de ces deux cas, où l'opinion est également claire et justifiée, on n'a pas donné de réponse nette ni du côté syndical ni du côté patronal, à la question de savoir si, parmi les salariés, l'accès à l'information, à la décision, au contrôle devrait ou non être fonction de l'ancienneté, de la fidélité, du niveau hiérarchique, des services reconnus, de la vulnérabilité personnelle, etc. ; et, principalement, de la situation que chacun entend occuper, avec les droits et les obligations qu'elle comporte.

En effet, les différences sont souvent des différences de destin subi, auxquelles la volonté a peu de part ; mais, souvent aussi, ce sont des différences de choix opéré. Dans la cité politique, il y a des écarts très marqués entre les personnes quant au niveau d'activité, il n'y en a pas quant au statut personnel. Dans la cité économique, au contraire, la vocation propre de chacun, les responsabilités qu'il prend affectent plus normalement les termes de son contrat avec la société. Certes, les inégalités au départ dans la vie déterminent encore beaucoup trop l'attitude initiale ; mais des options réelles se présentent, en cours de route, dictées par le tempérament, par la conception du bonheur personnel, par la comparaison, assez subjective, des chances offertes et des aléas. Chacun, à un ou plusieurs moments de sa vie professionnelle, décide d'engager plus ou moins, dans une entreprise, ses avoirs ou ses dons, pour le meilleur et pour le pire, parce qu'il se veut, un peu, beaucoup ou pas du tout « entrepreneur ». Ce qui est manifeste en régime dit capitaliste l'est également, sous d'autres apparences, là où le socialisme exclut la mise en œuvre d'avoirs personnels, là où la diversité des carrières n'est produite que par l'utilisation variable des dons individuels. A l'Est, aussi, il y a des entrepreneurs dont la citoyenneté économique, bien que confondue avec la citoyenneté politique, est personnalisée, comporte des avantages et des risques qui ne sont pas le lot de tous.

Chez nous, cette citoyenneté économique différenciée — des entrepreneurs, des salariés, des investisseurs..., — cette « citoyenneté à la carte », pourrait-on dire, bien qu'elle soit dans la nature des choses, serait choquante s'il n'y avait, par ailleurs, une citoyenneté politique systématiquement uniforme et même corrective.

Mais comment articuler les deux ?

Voilà une grande question. Y a-t-il une logique de l'entreprise valable en toute cité ? Ou bien change-t-elle avec l'éthique politique ?

Ce qui paraît certain, c'est que le propre de l'entreprise est de vivre sous tension, interne et externe, avec ses composants et ses compétiteurs. L'entreprise naît pour combattre ; elle est mortelle. Plus que les États, bien qu'ils soient aussi divisés et rivaux ; beaucoup plus que les communes, paisiblement juxtaposées.

Différences de degré ou différences de nature ? La biologie de cet organisme original qui commande sa structure reste mal connue. On ne peut guère réformer sans la connaître mieux : elle appelle donc, en première urgence, des réflexions approfondies.

FIN.



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

Des salariés de Titan-Coder manifestent à Marseille et à Paris

Les syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C. de Titan-Coder organisaient deux manifestations ce vendredi 20 septembre pour la défense de l'emploi des deux mille sept cents salariés de l'entreprise. La première devait avoir lieu à Marseille à l'occasion de l'inauguration de la 50e Foire internationale. La seconde devait se dérouler en deux temps dans la région parisienne. Cinq cents à six cents salariés de Titan-Coder, venus des différentes usines du groupe (Marseille, Maubeuge, Villefranche-sur-Saône), se sont rassemblés en fin de matinée au Blanc-Mesnil, où se trouve un établissement du groupe employant quatre-vingts salariés. Un meeting devait avoir lieu vers 13 heures. En début d'après-midi, une délégation devait se rendre à l'Hôtel Matignon et être reçue par un collaborateur du premier ministre.

Villefranche-sur-Saône : une situation qui laisse peu d'espérance

De notre correspondant régional

Lyon. — L'image est classique. C'est celle de toute usine occupée avec ses grilles et ses portes enchaînées, les allées et venues de ceux qui l'occupent, le silence des ateliers et sur les les murs les slogans et les affiches qui disent le pourquoi de la lutte : *« Pas de chômeurs à Villefranche, non à la fermeture de Titan-Coder. »*

Pour que ces quatre et sèches syllabes passent ici dans le vocabulaire commun, il a fallu la publicité faite à une faillite de dimension nationale. L'usine de Villefranche-sur-Saône, située en bordure de la nationale 6 à la sortie nord de la ville et à proximité immédiate des installations ferroviaires, avait en effet gardé jusqu'à ces dernières semaines l'appellation de ses origines, Les chantiers du Beaujolais. Entreprise de construction et de réparation de matériel ferroviaire installée à la fin du siècle dernier, elle a gardé de ce temps les murs de brique, les profilés en dents de scie de ses toitures, comme si tout la promettait à une continuité sans histoire, sinon sans changement.

Devenue Compagnie française de matériel et de chemin de fer, puis Compagnie générale de construction et d'entretien de matériel de chemin de fer, elle évolua progressivement vers l'activité routière pour devenir Frangeco, qui vendait sous la marque Titan, et ce n'est qu'en mai dernier qu'apparut le sigle Titan-Coder.

Aussi bien, pour ceux qui y travaillaient, *« c'était une boîte tranquille »*, celle où l'on pouvait passer une vie professionnelle entière, et, sur les trois cent cinquante salariés qui, aujourd'hui, se retrouvent au coude à coude, certains comptent dans l'établissement dix, vingt et même trente ans d'ancienneté.

A leur souci, la ville n'est pas indifférente. Mais, à la différence de leurs camarades de Marseille, de Maubeuge ou du Blanc-Mesnil, les salariés de Villefranche ne peuvent tabler ici sur le soutien, ou plus exactement sur l'engagement politique à leur côté d'élus locaux. Sans doute le conseil municipal, réunissant U.D.R., républicains indépendants et modérés, a voté à l'unanimité de ses vingt-sept membres une motion de solidarité, mais avec une sage prudence, et la chambre de commerce a fait de même.

Sans doute, le 17 septembre, M. Serge Mathieu, député républicain indépendant de la circonscription, qui a succédé à M. Gérard Ducray, devenu secrétaire d'Etat au tourisme, dont il était le suppléant, est venu visiter les ouvriers et s'est déclaré surpris de la nature de leurs fabrications, ainsi que de la valeur technique qu'elles impliquaient. Pour les responsables syndicaux, c'est bien peu, car, ajoutent-ils, pour qu'il vienne il a fallu que nous allions le chercher.

Leurs véritables alliés c'est donc du côté de Lyon qu'ils les ont trouvés. C'est de là-bas que sont venus d'abord M. Marcel Houel, député communiste et maire de Vénissieux, et ensuite M. Jean Poperen, député socialiste. C'est là-bas aussi qu'il vient d'être demandé au conseil régional, qui doit se réunir le 23 septembre en session ordinaire, d'inscrire en supplément à son ordre du jour l'examen des problèmes de l'emploi et plus particulièrement de ceux posés par l'établissement Titan-Coder de Villefranche.

Est-ce à dire que dans la localité on laisserait aller les choses ? M. Charles Germain, maire de la commune, ancien député U.D.R., s'en défend. Il a parfaitement conscience que sa ville *« vit un drame »*. Il a dit aux ouvriers de Titan-Coder, le jour où ils sont venus à l'hôtel de ville : *« Je suis comme vous, mais je n'ai aucun pouvoir de décision. »* De là cette petite phrase sur les affiches des syndicats : *« La municipalité et la chambre de commerce ne doivent pas se réfugier dans un silence fataliste, mais prendre leurs responsabilités pour réaliser une solution nationale. »*

Le rappel de mauvais souvenirs

L'affaire a réveillé dans la cité de bien mauvais souvenirs. Cette ville moyenne de trente mille habitants n'a pas oublié le précédent de 1965, c'est-à-dire la fermeture tout aussi brutale des anciens établissements Vermorel qui employaient un millier de personnes. On n'a pas oublié non plus les affres suscitées peu de temps après par les difficultés de la société des établissements Bonnet qui fut, elle, reprise par la Thomson et retrouva ainsi une prospérité qui en fait aujourd'hui avec mille cinq cents salariés et la sortie quotidienne de cinq à six congélateurs, l'entreprise la plus importante du secteur.

Ce qui est tout aussi certain et que personne ne dissimule ni à la mairie, ni à la chambre de commerce, ni chez les syndicalistes, c'est qu'en cas de licenciement le personnel de Titan-Coder ne pourra retrouver des emplois sur place et que de toute façon ceux qui en retrouveraient occasionnellement y perdraient aussi bien en qualification qu'en salaire. La production de l'usine de Villefranche est, en effet, spécifique. Outre la fabrication des porte-engins — dont le marché semblait florissant, — outre celle des cuves pour le mazout ou pour le ciment, on s'y était spécialisé dans le montage des installations nécessaires au ravitaillement en kérosène des avions supersoniques sur les grands aéroports. La qualité exigée par ce matériel complexe et très particulier, et que l'usine a livré aussi bien à Moscou, en Suisse qu'à Roissy-en-France, fait dire aux syndicats qu'avant de parler liquidation *« il aurait fallu qu'on vienne un peu se rendre compte de ce que nous faisions et de ce que nous étions capables de faire »*.

Qui dans ces conditions peut être intéressé par une reprise de l'établissement ? Jusqu'à présent, personne ne s'est manifesté et l'on ne s'attend pas à ce que quelqu'un se manifeste. Qui d'ailleurs le pourrait à Villefranche où les zones industrielles ont accueilli essentiellement de grands entrepôts de stockage qui n'occupent qu'une trentaine de personnes à l'hectare et où, de surcroît, la confection, qui emploie une importante main-d'œuvre féminine, connaît déjà ses propres difficultés.

Le maire regrette assez cette situation dont il attribue la responsabilité à *« ceux qui ont estimé que notre région devait être finalement le laissé pour compte du schéma directeur de l'O.R.E.A.M. »*.

« On a tout sacrifié à l'est de Lyon à la ville nouvelle de l'Isle-d'Arbeau. Et sur notre secteur on a tiré un trait. On nous a consolés en nous disant que nous avions tout ce qu'il faut pour notre expansion : le beaujolais, l'autoroute, la voie fluviale et la Saône. C'est comme cela que nous avons connu le creux de la vague après 1965. Nous avions 10 millions de francs d'engagés pour la réalisation de zones industrielles mais pas de clients. Ils ne sont venus qu'en 1967. Depuis on a créé trois mille emplois nouveaux, mais étant donnée la démographie, cela permettrait seulement de rétablir l'équilibre. »

Faudra-t-il alors se rabattre sur Berliet, qui vient d'annoncer son intention de créer mille emplois nouveaux dans les six mois à venir ? Les responsables syndicaux haussent les épaules : *« Si Berliet voulait s'intéresser d'une manière ou d'une autre à l'affaire, cela ne serait pas une solution. Les gens qui travaillent ici habitent tous à Villefranche ou dans les communes voisines. Ils ont leur petite maison, leur petit jardin. »*

Alors, en attendant, on s'emploie à « populariser » l'action, à proposer chez les commerçants et dans les autres entreprises des cendriers que l'on fabrique à l'usine et dont la vente permettra de financer, pour commencer, la marche sur Paris de ce 20 septembre. Et puis, la semaine prochaine, il y aura à Villefranche ce qui a déjà eu lieu à Maubeuge et à Marseille : une manifestation dans la ville, dont on étudie les modalités.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

AFFAIRES

ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DE SUEZ ET LE GROUPE BRITANNIQUE MORGAN GRENFELL

La Compagnie financière de Suez vient de conclure un accord de coopération avec le groupe Morgan Grenfell Holdings, qui contrôle l'une des premières banques d'affaires de Londres, afin d'élargir les possibilités d'action des deux groupes dans le domaine international. Les prises de participation réciproques seraient effectuées ultérieurement.

La première application pratique de cet accord sera la création de deux établissements financiers, l'un à Singapour, l'autre à Hongkong.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

LES ÉLECTRICIENS DE FRANCE

Ets Jules Verger et Delporte

L'activité très soutenue des huit premiers mois de l'exercice se caractérise par un accroissement de près de 40 % des facturations pour la même période de 1973. Les commandes en cours ou en carnet assurent à l'entreprise la poursuite normale de son développement.

La trésorerie, conforme au plan de financement prévisionnel, est régulièrement assurée malgré une situation générale rendue difficile par les mesures d'encadrement du crédit.

La rentabilité des encours, largement dépendante de la conjoncture inflationniste et de la hausse des taux d'intérêt, n'appelle pas de commentaires particuliers et laisse présumer une amélioration du bénéfice d'exploitation de la période.

Les réalisations récentes ou en cours :

SECTEUR PUBLIC ET PARAPUBLIC

Centre socio-culturel MAINE-MONTPARNASSE, siège social de la Régie nationale des usines RENAULT, nouvel immeuble du SENAT, AMX-A SATORY.

SECTEUR BANCAIRE ET DES ASSURANCES

Centre Informatique COMBEAUX de TIGERY pour la SOCIETE GENERALE, siège social de la Banque HERVET à Neuilly, Immeuble Cotentin Armorique de la C.N.C.A., Immeuble rue de la Victoire pour L'ABEILLE et LA PAIX, Immeuble à BORDEAUX et MORANGIS pour le G A N.

SECTEUR INDUSTRIEL

Laboratoires UPJOHN au VAUDREUIL, Usine FORD à BORDEAUX 2e tranche.

SECTEURS DIVERS

Hôtel JAPAN AIR LINES à PARIS; Immeuble SOMMER ALIBERT NEUILLY, Immeuble HONEYWELL BULL à TRAPPES, Siège social ERICSON à COLOMBES, Nouvel immeuble pour l'UNESCO à PARIS, Maison de la Coopération à BOULOGNE, Immeuble BURO-SUD à VITRY, EUROMARCHE à SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES,
font preuve du dynamisme de la société et confirment son renom.

PAPETERIES BOLLORÉ

Au cours de sa séance du lundi 16 septembre 1974, le conseil d'administration des Papeteries Bolloré a appelé M. Michel Bolloré aux fonctions de président-directeur général, dont il était déjà administrateur-directeur général depuis 25 ans. M. Michel Bolloré est par ailleurs et entre autres administrateur de :

— La Société Schneider S.A.
— La Compagnie de Navigation mixte.
— La Banque de l'Union Européenne.
— La Société Jeumont-Schneider.
— La Société Ernault Somua.
— L'ARBED (Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange).
— La Société Electrorail.

M. Michel Bolloré est également président de la Société Zig-Zag O[illegible] belge et de la Société de vente d[illegible] produits de Mauduit et gérant [illegible] la Société Financière et Papeti[illegible]

UNION POUR L'HABITATION

Au cours du premier semest[illegible] les loyers encaissés ont attei[illegible] 10 301 000 F contre 9 275 000 F [illegible] premier semestre de 1973.

Le résultat d'exploitation s'étab[illegible] à 9 683 000 F en augmentation [illegible] près de 20 % par rapport au 30 ju[illegible] 1973.

Il se confirme donc que le di[illegible]dende de l'exercice en cours devr[illegible] être très sensiblement augmenté, [illegible] pourrait atteindre un chiffre v[illegible]sin de 10 F par action contre 8 [illegible] pour l'exercice 1973.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

19 SEPTEMBRE

Léger mieux

La chute des cours qui avait pris mercredi après une accalmie mardi s'est interrompue jeudi, une légère amélioration s'étant même dessinée.

Les ordres de vente étaient encore très nombreux à l'ouverture. Mais, cette fois-ci, les ordres d'achat étaient nettement plus consistants, de sorte que l'équilibre des cotations a pu être facilement réalisé, la cotation de titres très touchés antérieurement devant même être différée en raison de l'insuffisance des offres : ce fut le cas de Thomson-Brandt et de Bouygues.

Les organismes de placement collectif, du moins certains d'entre eux, sont notoirement intervenus : en leur absence, les dégâts eussent été encore très importants, à la veille d'une liquidation extrêmement coûteuse, qui s'effectuera vendredi.

La résistance de Wall Street a également joué son rôle, dans la mesure où les opérateurs tablaient sur sa baisse mercredi, et ont été, semble-t-il, pris à contrepied.

Ajoutons enfin que les vendeurs à découvert, assez nombreux depuis quelque temps, seraient tentés de racheter, ce qui pourrait accélérer une reprise technique.

Aux valeurs étrangères, fermeté des américaines, des allemandes et des hollandaises.

Aux pétroles internationaux, une reprise de Petrofina et Norsk Hydro.

Reprise générale des mines, en liaison avec celle de l'or et des métaux non ferreux à Londres.

Sur le marché de l'or, hausse appréciable du lingot à 23.875 F contre 23.490 F, du kilo en barre à 23.925 F contre 23.100 F, et du napoléon, en progression de presque 7 F à 261 F contre 254,50 F. Du coup, la rente 4,5 % 1973 a également remonté, passant de ... F à près de 469 F.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	19/9	20/9
1 dollar (en yens) ..	286 90	286 40

LONDRES

Le marché demeure déprimé, une légère reprise des valeurs industrielles sur la hausse de Wall Street étant rapidement effacée. Recul des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 148 .. contre 149 40

VALEURS	CLOTURE 19/9	COURS 20/9
War Loan 3 1/2 % ..	24 5/8	24 5/8
Beecham	142 3/4	149 1/4
British Petroleum	289 1/2	282 1/2
Shell	161	158
Vickers	82 3/4	81 3/4
Imperial Chemical	166	164
Courtaulds	78 1/4	75 3/4
De Beers	164 1/2	168 1/2
* Western Holdings	29 7/8	29 5/8
Rio Tinto Zinc Corp.	77 ...	80 ...
* West Driefontein	34 ...	33 ...

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 28 déc 1973.)

	18 sept.	19 sept.
Valeurs françaises ..	67,4	67,6
Valeurs étrangères ..	71,6	74,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc 1961.)

Indice général	57,5	57,1

MARCHE MONETAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics ...	......	......
Effets privés	......	13 1/2 %
Moyen terme	......	12 1/2 %

NOUVELLES DES SOCIETES

SAINT-GOBAIN - PONT-A-MOUSSON. — Le groupe va porter sa participation dans la société américaine Certain Teed de 32 % à 42 % ou 43 % par souscription d'actions d'un montant global de 24 millions de dollars (115 millions de francs). Certain Teed empruntera, d'autre part, 85 millions de dollars (408 millions de francs) à trois compagnies d'assurances américaines.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE. — Elévation de la valeur nominale des actions de 50 F à 75 F et attribution d'une action gratuite pour trois actions anciennes.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Dernier cours
Cim. Franç. Lorraine, c. 43	1 p. 8	o 5 ..
Crédit. Ind. Norm., c. 32	2 p. 5	8 ..
D. B. A., c. 34	1 p. 2	.. ..
Labo Industrie, c. 24 ..	1 p. 5	4 40
Neuves-M. Châtillon, c. 15	1 p. 3	o 4 ..
S. E. V. Marchal, c. 48 ..	3 p. 2	0 10
Ziegler, c. 8	2 p. 3	9 ..

NEW YORK

Très vive hausse

La reprise amorcée à Wall Street depuis le début de la semaine s'est poursuivie jeudi en s'amplifiant fortement : l'indice Dow Jones a gagné 22,14 points pour s'établir en clôture à 674,05, ce qui porte à 40 points l'avance enregistrée depuis lundi.

Une fois de plus, c'est l'espoir d'un assouplissement de la politique restrictive de la Réserve fédérale et d'une baisse des taux d'intérêt bancaires qui a relancé le mouvement haussier. Les opérateurs ont été sensibles aux propos du secrétaire au Trésor, M. Simon, qui s'attend à une prochaine détente des taux et à un ralentissement de l'inflation. Certains analystes restent sceptiques sur la durée d'une telle reprise, qui ne saurait que retarder une nouvelle chute. D'autres pensent que les mesures prévues au lendemain du « sommet » économique et financier des 27-28 septembre, comprenant des économies budgétaires et des encouragements à l'épargne, peuvent stimuler le marché.

Tous les compartiments ont été bien disposés, notamment A.T.T., Du Pont de Nemours ou Merck. Le volume des transactions s'est à nouveau gonflé avec 17 millions de titres échangés contre 11,76 millions.

Indices Dow Jones : transports, 136,99 (+ 4,41) ; services publics, 61,51 (+ 1,92).

VALEURS	COURS 17/9	COURS 18/9
Alcoa	41 1/2	44 7/8
A.T.T.	41 1/4	42 1/2
Boeing	16 7/8	17 7/8
Chase Manhattan Bank ..	32 ..	33 ..
Du Pont de Nemours	118 ..	121 1/4
Eastman Kodak	73 1/8	75 1/2
Exxon	65 7/8	67 5/8
Ford	39 1/4	40
General Electric	35 3/8	37 3/8
General Foods	17 ...	17 ...
General Motors	39 3/8	39 7/8
Goodyear	14 1/8	14 3/4
I.B.M.	168 1/2	170 1/2
I.T.T.	16 1/8	16 1/2
Kennecott	27 1/8	28 7/8
Mobil Oil	35 1/4	35 7/8
Pfizer	28 ...	27 1/8
Schlumberger	84 ...	87 1/8
Texaco	22 1/4	23 1/8
U.A.L. Inc.	16 ...	16 7/8
Union Carbide	37 ...	38 1/4
U.S. Steel	42 ...	43 ...
Westinghouse	10 ...	10 3/8
Woolworth	11 1/4	11 5/8

BOURSE DE PARIS — 19 SEPTEMBRE — COMPTANT

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. : demande ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 19/9	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)........	4 796	4 787	4 78
Canada ($ can. 1)......	4 865	4 855	4 81
Allemagne (100 DM) ...	181 175	181 820	179 50
Belgique (100 fr.)......	12 190	12 185	11 95
Danemark (100 krd.) ..	77 720	77 420	77 .
Espagne (100 pes.) ...	8 350	8 345	8 20
Grande-Bretagne (£ 1)	11 113	11 114	11
Italie (100 lires)	0 726	0 726	0 68
Norvège (100 krs.).....	86 650	85 870	86
Pays-Bas (100 fl.)	177 700	177 480	178 25
Portugal (100 esc.) ...	18 690	18 606	18 .
Suède (100 krs.)	107 510	107 720	107
Suisse (100 fr.)........	160 675	160 260	159 75

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES et DEVISES	COURS préc.	COURS 19/9
Or fin (kilo en barre)	23100	23750 ..
Or fin (kilo en lingot) ..	23490	23875 ..
Pièce française (20 fr.)	254 10	261 ..
Pièce française (10 fr.).	198	199 10
Pièce suisse (20 fr.)....	245 50	255 50
Union latine (20 fr.)...	237 80	246
Souverain	244 70	252 20
Pièce de 20 dollars....	1312	1362
Pièce de 10 dollars....	732	750
Pièce de 5 dollars....	455 50	456 50
Pièce de 50 pesos	990 .	1001 .
Pièce de 10 florins	221 30	225 20

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSTITUT DES ÉTUDES STRATÉGIQUES DE LONDRES

Les États-Unis disposeront bientôt de neuf mille ogives nucléaires stratégiques

Londres (A. F. P.). — Faute d'avoir pu conclure au « sommet » un accord de limitation des missiles nucléaires offensifs, les Etats-Unis et l'U. R. S. S. poursuivent, sans ralentissement, le renforcement de leur arsenal stratégique. C'est ce qui ressort du rapport annuel sur l'équilibre des forces publié le vendredi 20 septembre par l'Institut d'études stratégiques de Londres. Les Etats-Unis ont pratiquement terminé le passage de la première génération (Polaris et Minuteman-2) à la seconde génération (missiles à ogives multiples indépendamment guidées ou MIRV), et le passage à la troisième génération, celle des sous-marins Trident, lanceurs d'engins intercontinentaux, est en bonne voie.

Le programme de mise en place d'une force de cinq cents missiles Minuteman-3 (comportant trois ogives indépendamment guidées, soit au total mille six cent cinquante ogives), doit être conclu à la mi-1975 aux Etats-Unis.

En 1977, ce pays n'aura plus que dix sous-marins stratégiques équipés de « vieux » missiles A-3 : vingt-deux sous-marins ont déjà été modifiés pour recevoir les missiles air-sol Poséidon (de type MIRV) et neuf autres le seront d'ici à 1977. Enfin, le premier super-sous-marin Trident doit entrer en service d'ici à 1978. Il sera équipé de vingt-quatre missiles de type MARV (1), c'est-à-dire susceptible d'échapper aux barrages de missiles antimissiles.

L'Institut note que lorsque les programmes actuels seront terminés les Etats-Unis auront plus de neuf mille ogives indépendantes à bord de missiles d'I. C. B. M. (sol-sol) et de S. L. B. M. (mer-sol). D'autre part, le Pentagone supprime deux escadrons de bombardiers B-52, dont le remplaçant, le B-1, doit faire son premier vol en 1975.

Quant à l'U.R.S.S., elle a porté à 1 575 le total de ses missiles sol-sol intercontinentaux. Ce chiffre devrait prochainement atteindre 1 587. Elle a, d'autre part, poursuivi le développement de quatre nouveaux missiles I.C.B.M. lourds, sur certains desquels les experts soviétiques ont expérimenté le système M.I.R.V. Si trois de ces quatre systèmes de missiles sont effectivement mis en service, l'U.R.S.S. disposera de quelque 7 000 ogives indépendantes, d'une puissance de l'ordre de la mégatonne. Elle a actuellement 720 missiles mer-sol S.L.B.M., 92 de plus qu'il y a un an, comportant notamment des engins sous-marins ayant la plus longue portée du monde (4 600 miles).

La Chine met au point une fusée intercontinentale

L'institut indique encore qu'une fusée nucléaire intercontinentale capable d'atteindre la plupart des cibles importantes aux Etats-Unis est actuellement mise au point en Chine. L'essai de cet engin nécessiterait des zones d'impact dans les océans Indien ou Pacifique ; un navire d'études chargé de contrôler une telle expérience a été construit.

La Chine fabrique, d'autre part, un missile nucléaire à plusieurs étages et d'une portée moyenne de 5 600 kilomètres pouvant atteindre Moscou et n'importe quel point d'Asie. Cette fusée et sans doute déjà prête à être opérationnelle.

Le stock chinois d'armes nucléaires, comprenant à la fois des engins à fusion et à fission, s'élève maintenant à deux ou trois cents engins et pourrait se développer rapidement.

Les effectifs de l'armée populaire s'élèvent à trois millions d'hommes répartis en cent cinquante-six divisions (cent dix-neuf divisions d'infanterie, quat redivisions de cavalerie, sept divisions de blindés, six divisions aéroportées, vingt divisions d'artillerie).

(1) Maneuverable Reentry Vehicle.

A la demande de l'Elysée

LES MODALITÉS DE LA TAXE CONJONCTURELLE SERAIENT REMISES EN CAUSE

Les modalités de la taxe conjoncturelle de lutte contre l'inflation seraient, selon nos informations, profondément remises en cause, à la demande de l'Elysée, semble-t-il. Les importantes modifications qui seraient annoncées par M. Fourcade vendredi 20 septembre — probablement au cours du déjeuner de l'Association des journalistes économiques et financiers, dont il est l'hôte, — annuleraient en grande partie les précisions que nous avions données dans nos éditions d'hier.

Selon nos informations, il n'y aurait plus trois taux, comme prévu (25, 50 et 75 %), mais un seul de 50 %. De plus, la taxe serait complètement remboursable quelle que soit son importance. Ces informations demandent évidemment à être confirmées.

Au procès de Mgr Capucci

La défense soulève l'incompétence du tribunal

Jérusalem (A.F.P.). — Le procès de Mgr Hilarion Capucci, archevêque melchite de Jérusalem, s'est ouvert vendredi matin 20 septembre devant le tribunal civil de Jérusalem par la lecture des trois chefs d'accusation retenus contre lui : contacts avec un agent ennemi ; coopération avec une organisation illégale (le Fath), et transport et détention d'armes pour le compte de cette organisation.

L'archevêque est défendu par Me Aziz Shehadeh, du barreau arabe de Cisjordanie, assisté de Me Ahmed Moghrabi. Le procureur de l'Etat, M. Gabriel Bach, a, dès l'ouverture du procès, informé Me Roland Dumas, arrivé jeudi de Paris pour participer à la défense de Mgr Capucci, que, conformément à la législation israélienne, il ne pouvait représenter l'accusé, mais qu'il était autorisé à agir en tant qu'observateur et conseiller de la défense.

Après la lecture de l'acte d'accusation, le tribunal a demandé à Mgr Capucci s'il plaidait coupable ou non coupable de tout ou de partie des charges retenues contre lui. Me Shehadeh a alors exposé deux objections tendant à l'annulation du procès. « *Mon client*, a-t-il dit, *récuse l'autorité de ce tribunal en la matière, du fait qu'il est résident de Cisjordanie et de Jérusalem-est. Par ailleurs, Mgr Capucci, de par le passeport du Vatican dont il est porteur, jouit d'un statut diplomatique qui lui confère l'immunité, en ce qui concerne son arrestation et sa détention comme en ce qui concerne ce procès.* »

L'avocat de Mgr Capucci a énuméré toutes les résolutions adoptées à propos de Jérusalem, par l'Assemblée générale des Nations unies et par le Conseil de sécurité en 1967, 1968 et 1969, et a souligné qu' « *elles invalident toutes les décisons prises par Israël à l'égard de Jérusalem-Est* ».

D'autre part, Me Shehadeh a noté que partout où il y a occupation militaire, ce sont les tribunaux du pays occupé qui font autorité, aux termes de la Convention de Genève. De ce fait, affirme-t-il, Mgr Capucci devrait comparaître non devant un tribunal israélien mais devant un tribunal cisjordanien.

Toutefois, les deux juges assesseurs, MM. Yehouda Weiss et Ezra Hadaya, ont fait remarquer à Me Shehadeh que son argumentation était « *spécieuse* ». La loi sur la sécurité de l'Etat, ont-ils souligné, donne le droit à l'Etat d'arrêter et de juger toute personne ayant porté atteinte à la sécurité d'Israël, où qu'elle se trouve et quelle qu'elle soit.

L'audience a été suspendue à la suite de cet incident.

Démission de Mgr Raya

Jeudi soir, Mgr Raya, archevêque melchite de Galilée, a annoncé qu'il avait démissionné de son poste et qu'il quitterait vendredi matin Israël pour les Etats-Unis. Mgr Raya a déclaré que sa démission était motivée par « *les immixtions illégales des autorités supérieures eclésiastiques dans les affaires de son diocèse* ».

● *Les mauvais conducteurs.* — Le Centre d'information civique demande « *que des mesures draconiennes soient prises dans le cas d'accidents mortels provoqués par des conducteurs ivres, car la notion de délit doit faire place à celle de crime* ». Il suggère en outre que soient mises en service des voitures banalisées occupées par des policiers en civil pour mieux détecter les conducteurs coupables d'excès de vitesse, que l'essence soit rationnée si les Français continuent à rouler trop, et que la sévérité à l'égard des conducteurs en état d'ébriété soit accrue.

Le numéro du « Monde » daté 20 septembre 1974 a été tiré à 550 989 exemplaires.

Un père meurtrier devant les assises du Val-d'Ois[e]

L'ÉLOQUENCE DU DÉSESPOI[R]

« Je réclame mon fils à ceux qui ne m'ont pas aidé. » *C'est ain[si] que M. Michel Mottet, âgé de trente-huit ans, divorcé, répond [à] l'accusation de meurtre avec préméditation de son fils unique Be[r]nard, âgé de onze ans, le 24 mai 1972. Son procès s'est ouvert à Po[n]toise, le jeudi 19 septembre, devant la cour d'assises du Val-d'Oi[se] présidée par M. Petit, assisté de MM. Frédiani et Moarek.*

Incontestablement, M. Michel Mottet, professeur de sciences économiques au lycée technique Victor-Puiseux d'Argenteuil, a l'éloquence du désespoir. Il connaît son dossier. Depuis plus de deux ans, cet homme intelligent a eu le temps de décortiquer les mois de profonde dépression qui l'ont conduit à vouloir se suicider après le meurtre de son fils Bernard, parce qu'il ne voulait pas qu'il vive « *cette vie-là* » et « *parce qu'on ne peut pas laisser l'être qu'on aime le plus au monde* ».

Le 24 mai 1972, Michel Mottet a tué son fils pendant son sommeil, d'une balle dans la tempe tirée avec un revolver de collection acheté quelques heures auparavant. Il a tenté ensuite de se suicider. Le revolver s'est enrayé.

Le mariage de Michel Mottet, le 1er août 1960, fut un échec malgré la naissance d'un fils. Le 1er juillet 1967, c'est la séparation. Le divorce sera prononcé le 14 mars 1970. Michel Mottet garde l'enfant avec lui et semble jaloux de l'attachement que Bernard pourrait éprouver à l'égard d'autres personnes, et en particulier de sa mère. Celle-ci renonce petit à petit à son droit de visite puisqu'elle n'avait pas revu l'enfant, avant le drame, depuis le mois d'avril 1970.

Professeur unanimement apprécié, Michel Mottet apparaît à son entourage comme un père irréprochable, dévoué, quelque peu possessif et inquiet de la perturbation que pourrait provoquer chez l'enfant l'absence de mère. Tous les témoins cités — des relations de travail — l'ont réaffirmé jeudi 19 septembre à la barre avec la même conviction. Tous ont redit l'inquiétude que l'état dépressif et suicidaire de M. Michel Mottet leur avait causé pendant les jours précédant le drame, et son refus de se faire soigner énergiquement. Aucun n'avait pu imaginer qu'il allait chercher à entraîner dans la mort ce fils chéri et choyé.

Cet état dépressif, sombre, nerveux, qui durait depuis quelques mois, avait laissé celle qui, de douze ans son aînée, entretenait avec lui une liaison à épisodes, avec menaces de suicide, depuis le 22 novembre 1965. Malgré ses promesses, cette maîtresse reculait devant le projet de cohabitation qu'il demanda[it] instamment afin que son f[ils] retrouve une mère : « *Je vo[u]drais que tu aimes Bernard pl[us] que moi.* » Après une scène [de] rupture, le 24 mai 1972, Mich[el] Mottet décide de mettre f[in] à ses jours puisque « *Janis aussi nous abandonne* » et d'e[n]traîner dans la mort (« *ce[t] amie* ») son fils et son ch[ien] puisque « *ces trois êtres s'[ai]maient* ». En agissant ain[si], pense-t-il, « *je fais mon dev[oir] en ce qui concerne mon fils... [je] suis dans la mort... C'est un pr[o]blème d'amour* ».

Michel Mottet a été inculpé [de] meurtre avec préméditatio[n]. Pourtant, si les psychiatr[es] (Dr Senacthaly et Dr Dublinea[u]) qui l'ont examiné peu de tem[ps] après le drame et conclu à [sa] responsabilité donnent de [sa] personnalité la même descripti[on] (fond dépressif, difficulté d'ada[p]tation sociale, état paranoïaqu[e], affectivité passionnelle, tendan[ce] à l'outrance, identification av[ec] le fils), ils concluent qu'il [n'y] a pas eu préméditation au se[ns] de *dessein*, compte tenu de l'ét[at] de l'accusé après sa rupture av[ec] sa maîtresse, malgré l'achat [du] revolver quelques heures ava[nt] le drame.

Il y a eu plutôt « *ruminatio[n]*, *dépassement du sujet* ». Ils pr[é]cisent, à la demande [de] Me Henry, défenseur : « *A part[ir] du moment où il y a dépass[e]ment, le sujet est irresponsable* ». Le Dr Roumajon et le Dr Drog[...] (celui-ci absent à l'audience) o[nt] conclu, quant à eux, que Mich[el] Mottet avait une « *personnali[té] pleine d'anomalies par rapport [à] la normale* ».

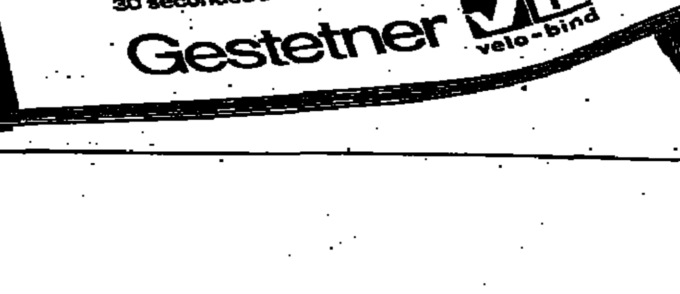
L'arrêt sera rendu ce vendre[di] 20 septembre en fin de journé[e].

R. Cl.

ATTAQUE A MAIN ARMÉE A PANTIN

Deux individus armés ont pénétré, ce vendredi 20 septembre en fin de matinée, dans les locaux de la société SOTRA, 95, quartier Bresson, à Pantin (Seine-Saint-Denis). Après avoir dérobé une somme de 1 000 F, ils ont contraint deux employés à monter à bord de la voiture d'un de ces derniers et ont pris la fuite. Les deux otages ont été libérés par les bandits dix minutes plus tard.





A B C D F G H

